

ROBERT LE BLANT

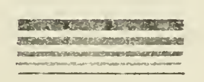
HISTOIRE DE LA NOUVELLE FRANCE

TOME Ier

Les Sources Narratives du début du XVIIIe siècle

ET

LE RECUEIL DE GÉDÉON DE CATALOGNE



ÉDITIONS P. PRADEU
4, RUE VINCENT-DEPAUL - DAX



"Le Canada n'est, a quelque chose prest,
qu'une forest confuse"

*Mémoires sur les Seigneuries du Canada,
rédigés par Gédéon de Catalogne en 1712 et 1715*

INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE FRANCE

INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE FRANCE

Les premières sources de l'Histoire de la Nouvelle France sont constituées par des indications assez vagues sur les voyages des Cabot (1) puis par les récits des expéditions de Jacques Cartier et Roberval imprimés à plusieurs reprises avec des tentatives d'éditions critiques, les publications de Champlain et de Lescarbot rééditées avec notes et commentaires, enfin les Relations des Jésuites rassemblées et publiées au sein d'une considérable collection (2).

Ces sources narratives qui ont fourni la base de nombreuses études, semblent devoir constituer les seuls fondements utilisables pour l'histoire de la Nouvelle France jusqu'à l'époque de Colbert, les documents, très rares pour toute cette période, d'abord parce qu'il en a été rédigé fort peu, ensuite peut-être à cause des destructions survenues, (3) ne pouvant servir qu'à des vérifications très limitées.

---

(1) Cf. *Henry Harrisse. Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages*. Paris, Leroux. 1882. Recueil de Voyages et de Documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII[e] juqu'à la fin du XVI[e] siècle. Tome I. A la disposition des lecteurs, Casier R. 478 à la B.N. *Biggar. The voyages of the Cabots*. Mâcon 1903, 8°, P 1142 à la B.N.

(2) *Jesuits Relations and allied Documents edited by Reuben Gold Thwaites* L K 12 1464 à la B.N.

(3) Les Correspondances des premiers gouverneurs du Canada passent pour avoir été brûlées pendant la Commune.

sous le Second Empire et malheureusement, selon nous, trop tôt abandonnés. Il s'agit d'indications sur le contenu des actes résumés non pas d'une façon méthodique, mais selon l'importance attachée par l'opérateur à certains faits et à certains personnages. On a eu par contre l'excellente idée d'ajouter les folios extrêmes et le nombre de pages compris dans chaque pièce, indications précieuses pour donner une faculté d'appréciation sur son intérêt.

Ce premier « dépouillement » a été arrêté à l'année 1720 comprise pour être continué dans le Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année 1904 (8). Il est bon de le savoir et de s'en souvenir car l'appendice K du volume constitue un répertoire alphabétique malheureusement restreint aux travaux de 1904, eux-mêmes arrêtés à l'année 1742.

La suite du travail se trouve dans le Rapport suivant pour l'année 1905 (9) avec un nouveau répertoire alphabétique restreint à cette dernière publication.

2°. — La série C 11A

Intitulée habituellement « Correspondance générale du Canada » elle est beaucoup moins bien classée que la série B. Les correspondances proprement dites sont reliées pêle-mêle avec une foule d'autres documents dans des reliures modernes en carton répertoriées par année plutôt mal que bien.

C'est ainsi que le premier volume intitulé dans l'inventaire français « Canada. Correspondance générale. 1575-1660 » ne renferme ni une correspondance, ni une pièce originale. C'est un amalgame d'imprimés, de copies et d'extraits comprenant un discours en abénaquis rédigé en caractères romains et traduit en Français, postérieur à la prise du Port Royal par les Anglais en 1710. (10) une copie d'un mémoire de Bergier adressé à Colbert pour lui offrir d'établir une habitation à la côte d'Acadie, document dont

(8) Ottawa 1905.
(9) Ottawa 1906.
(10) f° 266.

la place serait, évidemment, dans la série C II^{D}. D'autres copies présentent un intérêt pour l'historien français, parce que les originaux sont conservés à Québec. Les Correspondances proprement dites ne commencent qu'avec l'intendant Talon, à partir du 22 Avril 1665 (11) pour devenir de plus en plus importantes, détaillées et précises avec le temps. En dépit de ces améliorations administratives on regrettera peut-être en parcourant les nombreuses lettres du XVIIIe siècle traitant d'un point spécial et souvent minuscule les rapports du temps de Frontenac où la vie de la colonie était reproduite dans une héroïque confusion.

Il a été publié un grand nombre de ces pièces en France, au Canada et aux Etats-Unis dans des collections dont nous citerons seulement les 3 principales, toutes souffrant d'une absence de méthode à peu près complète :

1° « Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des Origines Françaises des pays d'outremer » (12) par Margry. Conçue suivant des directives issues d'un esprit un peu etroit cette publication comporte des indications de références, par trop succinctes, mais les pièces ont été assez convenablement reproduites.

2° « Mémoires et Documents pour servir à l'Histoire de la Nouvelle France par Marmette et Faucher de St-Maurice, sous les auspices de la Législature de Québec » (13). Nous traiterons amplement de ce travail dans notre troisième partie.

3° « Documents relating to the colonial history of the state of New-York » (14), désignés habituellement par les historiens sous le nom de Collection Brodhead. L'absence de références est aussi complète que dans la précédente collection. Il est d'autre part permis de penser que si les pièces ont été copiées comme dans la collection canadienne, une traduction des textes anglais pourrait fournir pour l'histoire de la Nouvelle France des éléments fort originaux, ce

---

(11) Cf. Col. C 11A 2, 124.

(12) Paris, 1879-1888. 6 vol. in 8°. 8° L K12 1068, à la B.N. Les références ont été concentrées à la fin du tome III.

(13) 4 vol. 1884 LK12 1369 à la B.N.

(14) Albany, 1855, tome IX P. 1472 à la B.N.

mot étant pris ici dans un sens différent de celui qu'il comporte habituellement dans les travaux d'érudition.

Outre ces publications qui peuvent tout au moins servir dans une certaine mesure d'inventaires, un dépouillement analogue à celui de la série B existe pour la série C 11^A dans les Rapports des Archives Canadiennes.

Il commence dans celui de Brymner en 1885 (15) et s'arrête à l'année 1709 pour être continué et complété sans répertoire alphabétique dans les volumes rédigés en 1686 et 1687.

3°. — Les Séries Annexes

Elles comprennent comme la série C 11^A toutes sortes de documents mais principalement la correspondance des fonctionnaires ayant administré des régions plus ou moins indépendantes du gouvernement de Québec, telles que l'Ile Royale, C 11^B, Terre-Neuve, C 11^C, l'Acadie, C 11^D, les postes du pays de l'Ouest, etc... Les Rapports canadiens comportent pour ces séries des travaux analogues à ceux qui ont été effectués pour les séries B et C 11^A.

II

La Collection Moreau de Saint Méry

Elle est conservée aux Archives Nationales et comprend, outre de nombreuses copies de pièces classées dans les séries dont il a été question, un certain nombre d'originaux retirés de ces fonds. Cette circonstance rend indispensable la consultation de cette collection dont on trouvera un dépouillement pour la partie canadienne dans le Supplément au Rapport du docteur Brynmer par Edouard Richard en 1899 (16). Il faut noter cependant que la nomenclature ne correspond pas à celle de l'inventaire français devant être utilisé pour les demandes de communication et que quelques pièces concernant le Canada figurent dans la partie du fonds intitulée « Répertoire des Nations Co-

(15) Ottawa 1886.
(16) Ottawa 1901, pp. 36 à 185.

loniales » selon l'inventaire français. Elles ont échappé aux recherches des archivistes canadiens.

III

Archives de la Marine

Elles sont conservées presqu'entièrement aux Archives Nationales et font l'objet d'inventaires français modernes et imprimés bien répertoriés par années mais fort incomplets quant à l'analyse des pièces.

Le classement ancien a été effectué selon les mêmes méthodes que pour le fonds des colonies. On trouve donc 1° des registres anciens de copies d'ordres ou d'instructions fort bien classés avec des inventaires manuscrits très complets.
2° des reliures modernes renfermant une foule de documents principalement la correspondance des intendants et des fonctionnaires occupés dans des provinces intéressant les services de la marine.

Ces deux séries renferment beaucoup de détails intéressant l'histoire de la Nouvelle France, mais on consultera avec plus de profit dans la série B4, dite des Campagnes, des relations circonstanciées d'évènements importants, tels que la prise de Louisbourg, dans lesquels les officiers de marine jouèrent leur rôle.

IV

Archives du Ministère des Colonies

Une partie de la correspondance officielle principalement celle qui concerne les fortifications, des plans, les actes d'état civil, les recensements et quelques extraits d'actes notariés sont restés aux Archives du Ministère des Colonies où leur consultation est si difficile qu'on doit souhaiter leur transfert aux Archives Nationales. Cette mesure permettrait en outre aux historiens utilisant la correspondance générale de se reporter aux plans qui souvent la complètent et l'expliquent. Le Rapport concernant les Archives canadiennes

pour 1905 comprend un dépouillement sans répertoire alphabétique d'une partie des pièces conservées au Ministère des Colonies.

V

La Bibliothèque Nationale

De nombreuses pièces intéressant l'histoire de la Nouvelle France sont éparses dans les différents fonds de la Bibliothèque Nationale. On ne peut guère se reporter qu'au Rapport sur les Archives de France relatives à l'Histoire du Canada par J. Edmond Roy (17) travail important mais qui n'est malheureusement trop souvent qu'une reproduction des inventaires français particulièrement insuffisants pour le fonds Clairambault qui renferme de nombreuses pièces originales. Ces dernières sont d'autant plus intéressantes qu'il s'agit souvent de lettres personnelles entièrement autographes.

Le fonds Margry qui paraît à priori de beaucoup le plus important de la Bibliothèque Nationale pour l'histoire de la Marine et des Colonies est surtout composé de copies, mais certaines d'entr'elles ont pris une valeur inappréciable, les originaux étant perdus ou abrités dans des retraites ignorées. Un certain nombre de documents authentiques achetés ou conservés par Margry présentent également un intérêt considérable.

VI

Archives du Ministère des Affaires Etrangères

Un inventaire des documents concernant la Nouvelle France conservés au Ministère des Affaires Etrangères a été établi par Brynmer (18) mais la correspondance avec les

(17) Ottawa 1911. Cf. aussi la très utile table du *guide to materials °r american History in the Libraries and Archives of Paris* by Waldo ƒG. Leland. Vol· I· Libraries. Washington D.C. Published by the Carnegie Institution of Washington. 1932. A la disposition du lecteur dans la salle des catalogues à la B.N.

(18) *Les Archives du Canada 1883*. Ottawa Mac Lean 1884.

inventaires français demeure un problème difficile à résoudre. Du reste, la plupart des pièces de ce dépôt sont des mémoires résumés établis à l'usage des diplomates et dont la sincérité n'apparaît pas toujours avec évidence.

Intérêt des Sources Manuscrites

Il est indiscutable que l'Histoire de la Nouvelle France depuis l'époque de Colbert doit être construite à l'aide de la correspondance officielle, ensemble de sources dont l'imagination créatrice et l'élaboration de thèses doivent avoir été exclues, tout au moins en principe. Une grande difficulté apparaît à cause du peu de clarté apporté dans la rédaction des documents traitant au fur et à mesure des questions intéressant la colonie sans que leur portée soit dégagée. Une question de préséance, une altercation, un projet jamais réalisé font l'objet de très longs développements, tandis que la découverte d'un immense territoire, la fondation d'un poste destiné à devenir une ville importante sont tout juste signalées par une phrase souvent tellement peu précise qu'il faut la compléter tant bien que mal à l'aide d'autres bribes assemblées après la compilation d'autres documents.

L'usage des surnoms sous lesquels les pionniers et officiers français étaient continuellement désignés n'est pas fait pour simplifier cette tâche.

Une nouvelle rédaction chronologique mais résumée de la Correspondance dans laquelle les faits seraient groupés afin que leur développement fut mieux perceptible et clarifié encore par le rejet en notes des explications et détails constituerait à lui seul une Histoire de la Nouvelle France absolument inédite et elle anéantirait bien des opinions édifiées à la légère même par les principaux historiens : telle a été la méthode que nous avons suivie en résumant ainsi presque toute l'administration des Français à Terre-Neuve sous Louis XIV et leur installation à l'Ile Royale (19). Nous avons été certainement peu compris et il faut bien reconnaître que cette méthode est infiniment moins agréable à

(19) *Un colonial sous Louis XIV. Philippe de Pastour de Costebelle.* Paris Margraff. 37 rue St-André des Arts 1935.

suivre que celle des grandes lignes consistant à faire appliquer par des hommes du XVIIe siècle des principes élaborés au XIXe comme si certains aventuriers de génie ou considérés comme tels avaient eu le don de prévoir l'avenir, comme si Cavelier de la Salle et La Mothe Cadillac avaient en se mirant dans les eaux des Grands Lacs vu s'y refléter les immeubles de Détroit et de Chicago.

Sources Narratives Imprimées

L'utilisation de la correspondance officielle préalablement aménagée étant donc indispensable pour la rédaction d'une histoire scientifique de la Nouvelle France, il est, d'autre part, impossible de négliger d'importantes sources narratives constituées par les récits de personnages ayant séjourné au Canada, qui ont été publiés puis utilisés par de nombreux historiens.

Ce sont des matériaux enjolivés souvent par des mains qu'ont su guider un sentiment artistique ou un souffle supérieur et dont il aurait été nécessaire d'éprouver la solidité avant de les introduire dans les fondations (20) mais, ils peuvent, à défaut de ce rôle, servir à décorer la façade, compléter, éclaircir la correspondance officielle et peut-être dévoiler certaines défaillances des administrateurs.

Quelle est la valeur de ces sources narratives ? Telle est donc la question que nous avons voulu traiter .

Elles comportent d'abord des travaux rédigés par des ecclésiastiques pouvant être distingués en deux catégories :
1° Ceux des Jésuites continuant les Relations malheureusement dans une très faible mesure.
2° Ceux des récollets comprenant l'Etablissement de la Foi dans la Nouvelle France, par Leclercq, en 1691, la description de la Louisiane, par Hennepin, en 1683, l'Histoire Chronologique de Sixte le Tac, publiée seulement de nos jours.

---

(20) Une sérieuse critique a été commencée par Harrisse *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la Cartographie de la Nlle France et des pays adjacents 1545-1700*. Paris 1872, 8° LK12 1056, mais ce travail qui date un peu s'arrête comme son titre l'indique à 1700 : circonstance qui explique en partie notre travail.

Puis il est assez curieux de constater qu'au début du XVIIIe siècle ont été imprimés deux ouvrages sur la Nouvelle France devenus célèbres : Ce sont les voyages du baron de Lahontan et l'Histoire de l'Amérique Septentrionale par Bacqueville de la Potherie. Entre ces deux publications, un personnage moins connu, Gédéon de Catalogne, a rédigé en style plus rébarbatif une relation portant sur une quarantaine d'années d'Histoire du Canada. Cette pièce, demeurée inédite du vivant de son auteur a été imprimée à plusieurs reprises de nos jours.

L'étude des travaux de ces trois narrateurs (21) ayant vécu à la même époque peut permettre de les contrôler l'un par l'autre, et de discerner leur valeur; mais il fallait nécessairement rechercher d'abord leur personnalité, leur degré d'instruction, leurs connaissances des sujets traités par eux et relever, il faut bien le dire, toute présomption de bonne ou de mauvaise foi.

Cette nécessité nous ayant imposé d'arides recherches généalogiques devant inévitablement alourdir le présent ouvrage, nous nous sommes résignés à essayer de percer du même coup un autre abcès substantiel en les complétant par d'autres indications biographiques destinées à poursuivre l'identification des personnages ayant joué un rôle important dans l'Histoire de la Nouvelle France.

Nous avons été précédés dans cette voie par les collaborateurs du Bulletin des Recherches Historiques de Québec et par le père Le Jeune, grâce à son considérable Dictionnaire Général du Canada. Mais on peut reprocher à l'ensemble de la première publication un défaut de critique et de liaison avec les travaux français qui rend souvent désappointant l'usage d'une table alphabétique développée peut-être avec un excès de conscience à l'égard de notes de

---

(21) Nous avons, à regret laissé de côté le *Mémoire sur les Mœurs Coustumes et Religion des Sauvages de l'Amérique Septentrionale par Nicolas Perrot*, publié par le R. P. J. Tailhan, de la Cie de Jésus, Leipzig et Paris, Librairie A. Franck 1864, 8°, P 381 à la B.N. bien qu'il ne s'agisse pas d'une étude historique proprement dite. Les renseignements que nous avons pu recueillir sur son auteur et sa rédaction sont demeurés par trop insuffisants alors que la biographie de Perrot est entièrement à faire en distinguant les sources comme nous le feron pour Lahontan.

seconde main et de reproductions trop souvent partielles de textes dépourvus de notes et d'explications quelquefois même de références.

Quant au Dictionnaire Général du Canada, ses tendances encyclopédiques ne pouvaient permettre à son auteur bien que très instruit d'éviter de grandes inégalités dans la valeur de ses notices rédigées, tantôt de seconde main, tantôt après un contrôle efficace des sources manuscrites. Les notes que nous avons établies ont habituellement pour but de remédier aux insuffisances et lacunes de l'œuvre du père Le Jeune.

PREMIÈRE PARTIE

LES VOYAGES DU BARON DE LAHONTAN

CHAPITRE I

La question Lahontan

Au début de 1703 parut chez les frères l'Honoré, marchands libraires, à La Haye, un ouvrage comprenant deux volumes intitulés comme suit :

1° « Nouveaux voyages de M. le baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, qui contiennent une relation des différents peuples qui y habitent; la nature de leur gouvernement; leur commerce; leurs coutumes; leur Religion et leur manière de faire la guerre. L'intérêt des François et des Anglois dans le commerce qu'ils font avec ces nations; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce pays, étant en guerre avec la France. Le tout enrichi de cartes et de Figures ». (1)

2° « Mémoires de l'Amérique Septentrionale ou la suite des voyages de M. le baron de Lahontan qui contiennent la description d'une grande étendue de pays de ce continent, l'intérêt des François et des Anglois, leurs commerces, leurs navigations, leurs mœurs et les coutumes des sauvages, etc... Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs. Le tout enrichi de Cartes et de Figures.

Ces deux tomes devaient être suivis au cours de la même année 1703 d'une édition anglaise comprenant un troi-

(1) Cf. *Le baran de Lahantan* par J. Edmond Roy. Imprimé à la Revue du Notariat. Lévis 1903 p. 225 inspiré de Pilling. *Bibliography of the Alganquin. Languages.* Washington 1891.

sième volume publié aussi en français avant la fin de l'année (2) chez les frères l'Honoré. Il était intitulé : « Supplément aux voyages du baron de Lahontan où l'on trouve des Dialogues curieux entre l'auteur et un sauvage de bon sens qui a voyagé. L'on y voit aussi plusieurs observations faites par le même auteur dans ses voyages au Portugal, en Espagne, en Hollande et en Danemark etc... Tome troisième avec figures à La Haye, chez les frère L'Honoré, Marchands libraires, 1703 ». Ces publications ayant eu un succès considérable firent l'objet de nombreuses autres éditions (3) mais le texte fut presqu'aussitôt remanié suivant les goûts de la clientèle de l'époque et les érudits sont à peu près d'accord pour attribuer ces corrections à un moine défroqué nommé Gueudeville, réfugié en Hollande.

La réalité des modifications ne pouvant donner lieu à discussion, nous nous occuperons seulement du texte de 1703, qui seul mérite d'être étudié du point de vue historique. D'autre part, les titres fort longs et embrouillés suivant l'usage de l'époque ne donnant pas d'indication assez dégagée sur les méthodes de rédaction employées par l'auteur, ni sur le but recherché par lui nous distinguerons immédiatement

a) Dans le premier volume

1° 24 lettres sur la Nouvelle France habituellement admises comme une source narrative

2° La lettre XVI concernant la Rivière Longue très discutée et souvent considérée comme une fable.

b) Dans le deuxième volume

1° La Description du Canada

2° Les Mœurs des Sauvages.

c) Dans le troisième volume

1° Les Dialogues avec le sauvage Adario

2° Les Voyages en Europe.

Nous nous occuperons peu du deuxième volume dont la genèse se trouve dans le premier. De même, le troisième

---

(2) Cf. *Dialogues curieux entre l'auteur et un sauvage de bon sens qui a voyagé et Mémoires de l'Amérique Septentrionale publiés par Gilbert Chinard, professeur à l'Université John Hopkins*. Margraff Paris 37 rue St-André des Arts 1931.

(3) Cf. Roy o.c. Chinard o.c.

volume sera seulement utilisé par nous dans la mesure où il peut servir aux fins d'apprécier la valeur historique des Lettres. Nous serons donc très brefs à son sujet et laisserons presque totalement de côté les Voyages en Europe.

Il est pourtant nécessaire de rappeler pour en terminer avec les Dialogues que, pour former le nom d'Adario, Lahontan a utilisé les lettres de Kondiaronk celui d'un célèbre chef huron. Cette méthode suffirait à prouver le subterfuge si les Dialogues n'étaient pas une œuvre à prétentions uniquement philosophiques, (par conséquent absolument fictives) et nulle du point de vue historique. Deux indications sont donc seulement obtenues « a contrario ».

1° Il est peu vraisemblable qu'un historien se soit laissé entraîner à un jeu purement spéculatif sans avertir son lecteur.

2° Les Dialogues considérés comme un exposé précurseur de ceux des Encyclopédistes et de l'esprit voltairien ont connu un immense succès, mais les impiétés qui s'y rencontrent ont beaucoup nui à la mémoire du baron et l'ont fait villipender avec une très grande âpreté, même par des historiens modernes. Il apparaît donc que Lahontan fut certainement un homme de lettres mais sa qualité d'historien étant très douteuse l'étude de la valeur historique de ses textes a été obscurcie encore par l'émotion dogmatique.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que l'étude des auteurs contemporains de Lahontan n'ait pas fourni jusqu'à présent des indications définitives sur la sincérité de l'auteur des Voyages, cependant fortement contestée.

Le baron fut très violemment attaqué par les Jésuites, mais ces derniers donnèrent à leurs critiques une allure de polémique ne permettant pas de faire confiance à leurs arguments. C'est à tort notamment que le Journal de Trévoux s'est indigné contre un passage de la préface des Voyages exposant qu'un bon narrateur doit écrire comme s'il n'avait ni patrie ni religion. Telle doit être au contraire, selon nous, la devise d'un historien consciencieux pourvu qu'elle comporte comme restriction, celle qui n'a pas été omise en l'espèce de ne rien révèler qui soit susceptible de nuire à la patrie ou d'offenser Dieu. Exposer avec impartialité les erreurs commises et surtout leurs causes

paraît bien être la meilleure façon dont un historien puisse servir sa patrie et sa religion, tâche nécessitant une abstraction totale de la personnalité de l'auteur. Si l'on raisonnait autrement, un catholique ne pourrait écrire ni l'histoire de la Saint-Barthélémy ni celle de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Le très savant père Charlevoix semble donc avoir montré beaucoup de parti pris dans ses appréciations sur l'œuvre de Lahontan et l'avocat Le Beau, principal détracteur du baron ne mérite guère qu'on s'attache à son opinion. Nous avons trouvé par contre au sujet de Lahontan un jugement fort sévère et beaucoup plus grave car il émane d'un auteur particulièrement qualifié : dans l'avertissement placé en tête de son Histoire de l'Amérique Septentrionale, Bacqueville de la Potherie, en effet, signale certain voyageurs qui font une longue histoire de leurs voyages à leur parenté et la déshonorent ensuite par une infinité de faussetés...

Cette décision a échappé aux historiens sans doute parce que Lahontan n'y est pas expressément nommé, mais sa désignation est certaine. Quoi qu'il en soit, avant de revenir sur cette forte présomption nous examinerons l'éventuelle œuvre historique du baron comprenant l'exposé de faits dont il aurait été témoin et des aperçus historiques sur le Canada pouvant être issus de sources orales, manuscrites ou imprimées.

Il nous faudra donc faire état des résultats obtenus par les travaux modernes, recueillir toutes indications sur la famille et l'origine de l'écrivain pour dégager sa personnalité avant d'aborder la critique du texte lui-même.

CHAPITRE II

Les historiens du Baron de Lahontan

M. J. Edmond Roy, canadien amoureux de l'histoire de son pays a consacré au baron une étude de 257 pages in quarto appuyée sur une quantité considérable de documents inédits recueillis depuis les bords du Saint-Laurent jusques au pied des Pyrénées (1).

Avec une conscience qui ne peut être mise en doute J. Edmond Roy a publié en toute impartialité de nombreux extraits de pièces d'autant plus intéressants qu'ils sont susceptibles d'infirmer tout au moins en partie la thèse qui paraît avoir été soutenue depuis le début de l'ouvrage jusqu'à ses conclusions pouvant se résumer en quelques mots . le baron, personnage aussi peu intéressant que possible, bilieux, acariâtre, mauvais français, mauvais soldat, mauvais chrétien était un pamphlétaire et les mères doivent interdire la lecture de ses ouvrages à leurs filles. (2)

Il apparaît immédiatement qu'un tel jugement fondé seulement sur les écrits de la victime est infiniment trop sévère et le père Lejeune dans son Dictionnaire Général du Canada a émis une opinion infiniment plus modérée (3). Ceci avec juste raison, car, s'ils bénéficient d'une juste appréciation, les exposés de Lahontan démontrent que cet écrivain ne manquait ni d'esprit, ni de générosité, ni de courage.

---

(1) *Le Baron de Lahontan*. o.c.

(2) p. 195.

(3) Au total il a mêlé la vérité à la fiction. Art. La Hontan.

Lahontan a raconté qu'au cours de l'expédition dirigée par Denonville contre les Iroquois en 1687, il prit la défense de prisonniers torturés par nos alliés et faillit être la victime de son intervention. Sans nous préoccuper ici de l'exactitude de l'épisode (4) son exposé suffit à démontrer que le baron sut montrer en l'occasion de la générosité et du courage. S'il eut tort assurément de critiquer un peu plus loin la destruction du blé d'Inde appartenant à une peuplade assez féroce pour faire rôtir les enfants qui tombaient en son pouvoir, un examen attentif du texte prouve que Lahontan entendait surtout narguer le faible succès militaire remporte par Denonville. Un lecteur romanesque ne devrait pas, en tout cas lire sans émotion la lettre où ces faits sont rapportés et c'est un point de vue que J. Edmond Roy n'aurait pas dû négliger.

Lahontan critiqua plus tard la sévèrité avec laquelle le gouverneur de Terre-Neuve avait fait passer un soldat par « les baguettes » et s'exaspéra d'une punition infligée à deux autres troupiers qui avaient exécuté ses propres ordres. Il prenait ainsi la défense des faibles contre un supérieur fort bien en Cour et la querelle d'autrui fut ainsi à l'origine d'incidents qui devaient briser sa carrière miltaire.

L'omission du nom de Lahontan dans la Correspondance officielle du Canada, en dépit de plusieurs campagnes ne prouve pas que sa valeur ait été médiocre. Les « citations » si l'on peut dire, étaient rares à l'époque et c'était beaucoup pour un gouverneur, lorsqu'il écrivait qu'un officier s'était conduit en « brave homme ». Des officiers d'élite attendaient souvent d'avoir accompli une vingtaine d'années de service pour se rappeler eux-mêmes à l'attention du ministre en demandant de l'avancement ou une croix de St-Louis.

Ce n'était pas sans raison, sans doute, que Denonville, militaire de carrière, choisit Lahontan pour commander au poste avancé de St-Joseph entre le lac Huron et le lac Erié.

---

(4) Les vérifications auxquelles nous avons procédé établissent que les prisonniers furent effectivement attachés à des pièces de bois mais nous ne pensons pas qu'ils aient été autrement suppliciés. C'eût été contraire aux ordres de la Cour qui avait enjoint de les envoyer aux galères. Cf. passim, le Recueil de Catalogne et nos annotations.

Ce n'était pas sans motifs, qu'en 1691, on nomma le baron capitaine d'une compagnie de marine et chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare; quant à la conduite de Lahontan lors de l'attaque de la colonie de Terre-Neuve par les Angais en 1692 elle fut appréciée, non seulement par de Brouillan mais par nos ennemis eux-mêmes et par la Cour puisqu'on le fit en récompense lieutenant du Roi à Plaisance, avancement qui le mettait directement à même de devenir gouverneur.

Tous ces faits qui sont pour la plupart soigneusement énumérés dans le livre d'Edmond Roy nous donnent à penser que cet auteur a dû trouver dans la conduite ou les écrits du baron, un motif particulier susceptible d'entraîner la condamnation de celui qu'il appelle lui-même un inculpé.

Nous n'avons pas eu besoin de parcourir longuement l'ouvrage de Roy pour trouver le nœud de la question : dès le début, le sentiment de l'historien canadien se manifeste : « Il importe » écrit-il, « que l'on connaisse plus intimement un homme qui a porté des jugements très sévères sur nos origines, qui a popularisé en Europe l'idée que les colonies françaises furent des lieux de déportation et qui, d'un cœur léger, a voulu infliger un stigmate honteux à toute une race ».

Le « stigmate honteux » est un passage d'une lettre de Lahontan (5) que nous sommes obligés de reproduire en entier : « Après la réforme de ces troupes (6) on y envoya (7) de France plusieurs vaisseaux chargés de filles de moyennes vertu, sous la direction de vieilles béguines qui les divisèrent en trois classes. Ces Vestales étaient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres en trois différentes salles, où les époux choisissaient leurs épouses de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau. Il y avait de quoi contenter les fantasques dans la diversité des filles de ces trois sérails, car on en voyait de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses

(5) Cf. *Nouveaux Voyages* etc. vol. 1. p. 11 et 12 édition de 1703.
(6) Il s'agit du régiment de Carignan-Salières.
(7) au Canada.

et de maigres: enfin, chacun y trouvait chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de quinze jours. On m'a dit que les plus grasses furent plutôt enlevées que les autres parce qu'on s'imaginait qu'étant moins actives, elles auraient plus de peine à quitter leur ménage et qu'elles résisteraient mieux au grand froid de l'hiver, mais ce principe a trompé bien des gens. Quoi qu'il en soit, on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est, qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses européennes, la populace d'outre-mer croit à la bonne foi que leurs pêchés sont tellement effacés par le baptême ridicule dont je vous ai parlé (8) qu'ensuite elles sont censées filles de vertu, d'honneur et de conduite irréprochable. Ceux qui voulaient se marier s'adressèrent à ces directrices auquelles ils étaient obligés de déclarer leurs biens et leurs facultés avant que de prendre dans une de ces classes, celles qu'ils trouvaient le plus à leur gré. Le mariage se concluait sur le champ, par la voie du prêtre et du notaire, et le lendemain, le gouverneur général faisait distribuer aux mariés un bœuf, une vache, un cochon, une truie, un coq, une poule, deux barils de chair salée, onze écus avec certaines armes que les grecs appellent xeras.

Il convient tout d'abord de remarquer que Lahontan ne songeait certainement pas en écrivant ces lignes à attaquer d'une façon quelconque les origines du peuple canadien français dont il ne pouvait prévoir le développement vertueux. La description du baron certainement très peu galante n'est qu'une critique formulée par un célibataire mysogine des méthodes de Louis XIV fort expéditif en matière de mariage. Il faut reconnaître que les railleries du baron n'étaient pas dénuées de fondement et qu'un bon canoniste respectueux des règles du mariage contracté « solo consensu » aurait pu formuler sous une forme plus dogmatique mais tout aussi pertinente des protestations aussi cruelles que celles du baron contre des unions qui en dépit des formalités soigneusement observées conservaient le carac-

(8) Le baptême de la Ligne subi par les passagers des navires non seulement au passage de l'Equateur mais aussi aux approches des bancs de Terre-Neuve d'après Lahontan, Lettre I.

tère fâcheux et très païen d'une vente. Historiquement, l'exactitude des faits énoncés par Lahontan est certaine puisqu'on fit passer au Canada pendant une longue période au cours du XVII[e] siècle des filles provenant des hôpitaux de Paris (9) qui furent effectivement mariées principalement à des soldats avec la plus grande rapidité par l'entremise des principaux personnages de la Colonie.

Nous croirions difficilement qu'il s'agissait de tourterelles douées d'une vertu irréprochable et la Mère Marie de l'Incarnation eut la sagesse de s'abstenir de toute fausse pudeur en les décrivant comme très grossières et très difficiles à conduire, précisant même qu'elles seraient demeurées semblables à de vraies brutes (10) sans l'éducation donnée par les religieuses, encore plus nécessaire que pour les sauvages...

Pour en terminer avec toute équivoque, des filles de la même provenance furent envoyées aux Iles (11) et ces convois comprenaient des échantillons si divers qu'on y trouva une mauresque en 1668.

J. Edmond Roy s'est formalisé bien à tort selon nous à l'égard d'un tel incident de colonisation primitive, puisque Louis XIV préconisa avec une énergie toute particulière de marier les Français avec des sauvagesses : « Je feray le mesme fonds pour les mariages des Françoises, qui estoit fait cy devant, pour les sauvagesses, mais observez que, s'il y avoit des sauvagesses en estat d'estre mariées avec des françois, comme il est fort important de les y accoustumer, je veux que vous les préferiez aux françoises » (12).

Ces mariages franco-indiens, recommandés aussi par certains jésuites (13) connurent du reste peu de succès pra-

---

(9) Cf. Bibliogaphie dans Renaud. *Les Origines du Canada. L'Œuvre de la France*. Enault. Mamers. 1928.

(10) Cf. *Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Nlle France*, Paris, Bellaine 1681, p. 459.

(11) Cf. Col. B. 10

(12) Cf. Lettre à de La Barre du 10 avril 1684. Col. C 11 A 6, fol. 244.

(13) Cf. Mémoire du père de Sesmaisons publié dans *Novia Francia* t. IV p. 143 et suiv.

tique, les coureurs de bois trouvant plus commode d'adopter les mœurs infiniment plus libres des sauvages.

En réalité Roy a très mal compris le texte de Lahontan dont les effets littéraires bien que très sarcastiques à l'égard de personnes de moyenne vertu ne comportent aucune allusion à une déportation de véritables filles de joie.

L'évènement confirmerait d'ailleurs, tout au moins dans une certaine mesure, le sentiment du baron car il y eut quelques femmes de mauvaise vie au Canada. Louis XIV les fit traiter avec une rigueur toute particulière les assimilant à un désordre si grave que leur rembarquement ne constituait pas une punition suffisante tellement il était nécessaire de l'abolir. En prescrivant de les faire travailler de force aux ouvrages publics et à d'autres travaux pénibles comme tirer de l'eau, scier du bois et servir les maçons, le Grand Roi précisa que ce châtiment devait avoir lieu à la vue de tout le monde (14) afin qu'il fût d'un plus grand exemple. C'était une bonne méthode de négliger les remèdes secrets vis-à-vis d'une plaie qu'il fallait avoir l'audace de discuter et de guérir.

Les facettes de son style ayant donc été fort mal interprétées par J. Edmond Roy, Lahontan a trouvé un censeur plus compréhensif en la personne de Gilbert Chinard, professeur à l'Université John Hopkins, à Baltimore qui a fait précéder une publication moderne des Dialogues par une étude sérieuse et des critiques moins émotionnées que celles de l'auteur canadien.

Malheureusement, Chinard s'est contenté de reproduire les indications données par Roy à l'égard de la biographie du baron, constituée sans discernement à l'aide de documents officiels et des renseignements fournis, tant par Lahontan lui-même que par ses éditeurs. Certaines contradictions fort intéressantes seraient apparues, si après une descrimination soigneuse des sources, les éléments certains pouvant servir à constituer une biographie du baron de Lahontan avaient été rassemblés.

---

(14) Cf. Mémoire du Roi à Denonville et Champigny du 30 Mars 168». Col. B. 13 f° 166.

Peut-être alors, Chinard, dégagé de l'influence de Roy aurait-il tracé du baron un portrait plus juste en évitant de lui reprocher sa lâcheté et son manque de sens moral (15) accusations issues d'une plume trop austère.

---

(15) p. 7.

CHAPITRE III

Le baron de Lahontan d'après son auto-biographie

Si l'on en croit les nombreuses confidences qu'il consacre à sa propre personne, Lahontan était le fils aîné d'un gentilhomme ayant dépensé trois cent mille écus pour grossir les eaux des deux gaves béarnais et de l'Adour, faciliter l'entrée du port de Bayonne et permettre la descente des mats des Pyrénées. Le Roi avait accordé, en récompense, des droits et profits s'élevant à 3000 livres par an avec la charge de conseiller honoraire au Parlement de Pau réformateur du domaine des Eaux et Forêts de Béarn.

Ces compensations disparurent avec le père de Lahontan et des créanciers de mauvaise foi profitèrent du séjour en Nouvelle France pour saisir la baronnie de Lahontan, d'autres terres et les arrérages d'une somme de 100.000 livres dûe par la ville de Bayonne.

Bien qu'il ne l'affirme pas expressément, l'écrivain indique qu'il fit voile de La Rochelle à l'Automne de 1683, faisant partie des trois compagnies de soldats de marine envoyés en renfort à de La Barre menacé par les Iroquois. Il omit toutefois de préciser si c'était en qualité d'officier bien que certains passages de son texte invitent à le supposer.

Débarqué à Québec vers le 3 Novembre, Lahontan passa l'hiver dans les environs de cette ville, chassant avec les Algonquins pour apprendre leur langue, puis partit lorsque la température s'adoucit en 1684, à Montréal où on l'embar-

qua en canot vers le 23 Juin avec les trois compagnies pour prendre part à l'expédition dirigée par De La Barre contre les Iroquois. Du Fort Frontenac où les fièvres accablèrent les milices et le gouverneur lui-même il gagna la Famine assister à l'entrevue de La Barre avec La Grangula, chef onnontagué. Après avoir passé l'hiver de 1684 à 1685 à Montréal, chassant encore avec les Algonquins, il s'en alla le 30 Mars 1685 à Chambly avec un détachement. Un hivernement de 1685 à 1686 à Boucherville ne l'empêcha pas de conserver ses habitudes de chasse avec les sauvages mais la poursuite des orignaux en raquettes sur la neige avec des soldats l'entraina jusqu'à 40 lieues au Nord du St-Laurent, bien qu'il fut indifférent à l'intérêt que présentait la conquête d'une nombre de peaux aussi grand que possible...

Il repartit au mois de Septempre 1686 en canot avec trente ou quarante sauvages aux environs du lac Champlain chasser les oiseaux de rivières et de passage, les rats musqués et toutes sortes d'oiseaux.

Ses parents obtinrent pour lui en 1687 l'autorisation de passer en France mais Denonville l'enmena en expédition contre les Iroquois dès le mois de Juin. Il éprouva au début de Juillet au Fort Frontenac une grande pitié pour des prisonniers iroquois notamment pour un homme âgé dont il avait fait la connaissance lors de l'expédition de La Barre. L'armée de Denonville passa par Niagara pour y revenir après avoir ravagé un village iroquois et c'est alors que le gouverneur expédia le baron avec Dulhut, de Tonti et un détachement pour occuper le fort Saint-Joseph construit par Dulhut sur le lac Huron. Il y arriva vers le 14 Septembre.

Lahontan s'en alla chercher des vivres à Missilimakinak au mois d'Avril 1688. Il y assista, le 6 Mai, à l'arrivée de l'abbé Cavelier et du Père Anastase, récollet, et partit le 2 Juin pour le Saut Sainte Marie où il réunit 40 sauvages Sauteurs en compagnie desquels il alla rejoindre ses soldats et un détachement d'Outaouas à l'île du Détour, pour rentrer le 1er Juillet au Fort Saint Joseph d'où il repartit le 3 vers le pays des Goyogouins et bâtir le 17 un fortin à la rivière de Condé. Il livra un combat lacustre à une bande d'Iroquois et construisit un nouveau fortin avant de rega-

gner le détroit du lac Huron et rentrer le 24 à St-Joseph. Un chef oumani l'y informa que le scorbut avait contraint les Français d'évacuer Niagara. Alors, sans instructions, ayant des vivres et des munitions seulement pour deux mois, il brûla son fort le 27 Août et arriva le 10 Septembre à Missilimakinak où La Durantay avait reçu un ordre lui enjoignant de rentrer au Canada si la saison tardive ne l'obligeait pas d'attendre le Printemps.

Les soldats de Lahontan n'ayant pas une expérience nautique suffisante pour franchir seuls les cataractes, le baron estima préférable de confier ses hommes aux sauvages et aux coureurs des bois qui devaient descendre à la belle saison et c'est seulement pour ne pas se morfondre tout l'hiver qu'il décida d'aller visiter les régions méridionales.

Il partit donc, le 24 Septembre 1688, avec ses soldats et 5 Outaouas, pour arriver le 29 à une mission des Jésuites située sur une rivière de la baie des Pouteouatamis où il séjourna quelques jours, étudiant les mœurs des castors apprivoisés avant d'arriver le 5 Octobre chez le Kikapous et le 9 au fort des Outagamis qui lui donnèrent des guides pour se rendre à la Rivière Longue par la Baie des Puants et la rivière de Wisconsin qu'il descendit en quatre jours pour atteindre le Mississipi. En remontant le cours du fleuve il parvint le 2 Novembre à l'entrée de la Rivière Longue, rencontrant à mesure qu'il la remontait les Eokoros, puis les Essanapés et enfin les Gnascitares chez qui il prit contact avec les Mozeemlek qui lui parlèrent d'un fleuve coulant à l'Ouest vers un lac d'eau salée de 300 lieues de circuit sur les bords duquel habitaient des sauvages nommés Tahuglaux.

Reparti le 26 Janvier Lahontan était de retour le 2 Mars au Mississipi qu'il descendit pour atteindre le 12 le village des Otentas qui lui parlèrent des Panimaka, des Paneassa et des Patonka. Lahontan remonta le Missouri pour arriver le 18 Février au village du même nom puis à la Rivière des Osages et revenir au Mississipi. Après avoir rencontré des Akansas, il visita la rivière Ouabache et celle des Illinois d'où il alla passer trois jours chez de Tonti au Fort Crévecœur.

Un portage de 12 lieues fut nécessaire pour arriver à

Chekakou, pénétrer dans la Riviere des Oumanis et rentrer à Missilimakinac le 22 Mai 1689. Ayant quelques affaires à régler, aveu dont on pourrait s'étonner, il expédia ses soldats et partit seulement le 3 Juin avec 12 Outaouas pour Montréal où il arriva le 9 Juillet et rendit compte de son voyage à Denonville et Champigny.

Frontenac débarqué le 15 Octobre révoqua son congé et voulut l'envoyer au Printemps de 1690 proposer la paix aux Iroquois, honneur dangereux qu'il déclina. Le baron s'embarqua donc le 24 Juin seulement pour Québec d'où il revint à Montréal commander pour peu de temps un détachement de soldats au fort Roland car il lui fallut redescendre à Québec dès la fin du mois d'Octobre pour prendre part à l'héroïque défense de la ville contre l'expédition navale dirigée par Phips. Frontenac le fit partir après la victoire à bord d'une frégate pour la France le 16 Novembre 1690 et il arriva à la Rochelle le 12 Janvier 1691 après une traversée heureuse pour la saison. Reçu par Pontchartrain, il fut décoré de l'ordre de St-Lazare dans la chambre de Louvois et obtint l'assurance que Frontenac le pourvoirait avantageusement. Les pouvoirs du gouverneur du Canada ne lui permettaient pas, hélas, d'attribuer un grade supérieur à celui de capitaine.

Après avoir passé le Printemps à essayer d'apprendre le métier de solliciteur, Lahontan repartit donc pour la Nouvelle France de la Rochelle le 5 août sur le vaisseau l'Honoré qu'il commandait avec lequel il combattit un vaisseau anglais et qu'il échoua à Tadoussac mais put renflouer pour arriver à Québec avant le 10 Novembre.

Le 27 Juillet 1692 Frontenac lui confia à Québec les paquets pour la Cour et la frégate la Ste-Anne avec laquelle il se rendit à Plaisance en Terre-Neuve d'où il devait repartir avec les pêcheurs basques, lorsqu'une escadre anglaise vint assiéger la ville. Lahontan s'opposa avec succès à un débarquement à l'anse de La Fontaine et accompagna de Costebelle à bord des batiments ennemis dont l'amiral espérait obtenir la reddition de la place; celle-ci résista victorieusement et Lahontan se rembarqua le 6 Octobre pour arriver à St-Nazaire le 23. On le nomma Lieutenant de Roi à Terre Neuve avec une compagnie franche de cent hommes, puis il eut à

Nantes avec un médecin portugais une discussion sur l'origine des hommes et particulièrement sur une hypothèse en vertu de laquelle les Américains ne descendant point d'Adam n'auraient pas eu à supporter les conséquences du péché originel et vivraient suivant la loi de l'équité naturelle, sans procès, sans lois et sans malice.

Il repartit le 12 Mai 1693 de Saint-Nazaire pour arriver à Plaisance le 20 Juin après avoir fait une prise anglaise. Le gouvernement de Brouillan le reçut froidement et le 16 Septembre la flotte de l'amiral Weelher vint assiéger la place sans succès. Lahontan et de Brouillan prétendant ensuite chacun avoir été insulté par l'autre, Lahontan promit mille écus à un capitaine pêcheur pour le déposer sur la côte du Portugal, équipée qui le conduisit à Lisbonne. Il partit pour Amsterdam le 14 Avril 1694, pour aller ensuite à Hambourg, à Copenhague et revenir en France à la fin de l'année.

Prétendant avoir été menacé d'arrestation alors qu'il se trouvait en Béarn il gagna l'Europe d'une façon très romanesque par la vallée de St Jean Pied de Port et signala sa présence à Saragosse le 8 Octobre 1695. De là, il repartit au Danemark puis séjourna en Hollande et en Angleterre après avoir vainement tenté d'obtenir sa grâce. Lahontan se trouvait encore à Londres le 25 Novembre 1703 (1) d'après une petite brochure qu'il publia pour se plaindre de la précipitation des frères l'Honoré, dans l'impression de ses œuvres.

---

(1) Chinard. p. 75.

CHAPITRE IV

La famille de Lom d'Arce

Le village de Lahontan situé dans le canton actuel de Salies de Béarn, département des Basses-Pyrénées et mentionné dès le 12e siècle dans le Cartulaire de Sordes n'était pas au XVIIe siècle compris dans la province de Béarn, puisqu'il relevait de l'intendance de Guyenne, du Parlement de Bordeaux, des subdélégation, évêché et sénéchaussée de Dax (1)

Dans le quartier d'Abet, se trouvait l'église de Notre-Dame du même nom fort vénérée en vertu d'une tradition miraculeuse et Montaigne avait été avec un baron de Caupène, co-patron d'une église qui pouvait être la chapelle du château. Ce détail n'est pas dépourvu d'importance car il permet très probablement d'expliquer comment le célèbre écrivain a été amené à consacrer aux habitants de Lahontan quelques lignes indiquant que cette population avait vécu d'une façon fort heureuse, particulière quant aux vêtements et aux mœurs régis par une coutume orale transmise de père en fils sans le secours d'aucun juge et d'aucun avocat. Ce bonheur avait duré jusqu'au moment ou un notaire et un médecin s'étant installés parmi eux, les gens du village étaient devenus corrompus et abatardis par le droit, accablés de maladie grâce à la médecine. (2)

---

(1) Cf. *Raymond. Dictionnaire Topographique des Basses-Pyrénées.*

(2) Cf. Essais et Louis Batcave : *Commentaire historique d'un passage de Montaigne.* Extrait de la Revue des Etudes Historiques. 1901. Paris. Picard. 80 LN27 52611 à la B.N.

Telle fut la charte intellectuelle accordée par un seigneur philosophe aux habitants de Lahontan !

L'existence d'une baronnie authentique en ce lieu déjà si remarquable est attestée par plusieurs articles de la coutume de Dax (3); ses possesseurs portèrent un titre de baron qui n'avait aucun caractère héréditaire, mais appartint au père de l'écrivain, Isaac de Lom d'Arce, car ce personnage fournit un dénombrement la concernant le 29 Novembre 1662 (4). Né vers 1594 (5) il s'intitulait aussi seigneur d'Esleich simple métairie voisine et son origine était fort probablement gasconne (6) car il possédait des droits sur la paroisse de Pouilhon située dans l'actuel département des Landes. Isaac de Lom d'Arce est surtout connu pour avoir tenté de rendre le Gave de Pau navigable et réussi dans une certaine mesure bien que ce cours d'eau ait encore de nos jours l'aspect d'un torrent, mais son principal chef de gloire est d'avoir apporté des améliorations plus durables dans l'aménagement du port de Bayonne. Il possédait certainement une assez grosse fortune comprenant des maisons dans l'Enclos du Temple, à Paris, lors de son mariage contracté suivant actes passés le 8 Février 1648, avec une certaine Jeanne Guérin dont la famille semble avoir été originaire de Tours et de condition modeste (7) bien qu'aisée. Les

---

(3) Cf. *Nouveau Coutumier général par Charles A. Bourdot de Richebourg.* Paris Brunet 1724. T. IV 2e partie pp. 921 et suiv.

(4) Cf. C. 4777 aux Arch. dép. de la Gironde à Bordeaux.

(5) Il mourut en effet à l'âge de 80 ans en 1674. Cf. son acte de décès conservé aux Archives Municipales de Lahontan..

(6) On trouve dans le département des Landes un village du nom d'Arx qui aurait pu donner Arse par déformation, mais les de Lom étaient fort nombreux dans le Sud-Ouest et même en Béarn où l'on trouve entr'autres un Louis de Lom, seigneur de Salmazet (C 797) une Jeanne de Lom, de Lembeye, mariée à un Bernard de Begué suivant contrat passé le 24 Septembre 1647 chez un notaire nommé Lamarque. Cf. Production du 12 Juillet 1725, avec généalogie des de Bégué. Minutes de Guillemarnaud, notaire à Lembeye 1725-6 aux Arch. des B.P. à Pau.

(7) Nous savons seulement que Jeanne Guérin eut une sœur prénommée Catherine mariée à noble Vincent Brisset intendant des maisons et affaires d'un gouverneur de citadelle. Leur fille, Marguerite, épousa Jacques Tuvé Hautefort, bourgeois de Paris, officier du duc de Lesdiguières chez qui il demeurait, le mot officier étant pris ici

premières tentatives concernant la transformation du Gave de Pau paraissent pouvoir être reportées à 1630 (8) mais c'est seulement en 1648 que de Lom d'Arce fit remonter le cours d'eau jusqu'à Pau par quatre bateaux portant des machines à creuser et rompre les rochers, des instruments, des bois et plus de cinquante personnes. Les travaux durèrent quatre mois et demi, puis trois batiments lui appartenant firent la route inverse (9), exploit renouvelé par deux autres de seize tonneaux chacun qui descendirent de St-Pée au dessus de la capitale du Béarn jusqu'à Bayonne (10). C'était ouvrir l'accès de la mer aux productions du pays principalement aux sapins des Pyrénées propres à fabriquer des mats.

L'intérêt particulier ne cédait pas cependant alors facilement la place à l'intérêt général et de Lom d'Arce rencontra en dépit des appuis officiels (11) les pires difficultés de la part des propriétaires de moulins dont les nasses obstruaient le cours d'eau et des communautés s'obstinant à laisser, en dépit des arrêts du Conseil d'Etat, des obstacles empêchant le passage des hommes et des chevaux destinés à tirer les bateaux. En dédommagement de ses dépenses il obtint seulement une rente de 3.000 livres à prendre pendant 12 ans sur les droits de la coutume de Bayonne à partir du 1er Janvier 1659. L'arrêt du Conseil d'Etat en date du 9 Janvier 1658 (12) qui lui accordait cette faible indemnité constata qu'il avait dépensé 150.000 livres en pure perte en ce qui le concernait, mais aménagé le port de Bayonne dans de telles

---

dans le sens de cuisinier. Cf. Jugé du 23 Juin 1699. X1B 695. fos 383 et suiv. aux Arch. Nat. et Donation de Jeanne Guérin à Marguerite Brisset, suivant acte passé devant Chaussière et Prieur, notaires à Paris, Y2 202 f° 72 vo aux Arch. Nat.

(8) Cf. Arrêt du Parlement de Pau du 9 Février 1630 cité par Roy, o.c.

(9) Cf. CC 421 N° 29 aux Arch. Mun. de Bayonne cité par Roy et Arrêt du Conseil d'Etat du 9 Janvier 1658 mal publié par le même auteur, p. 203, d'après C 1339 aux Arch. des B.P. à Pau.

(10) Cf. Roy, o.c. p. 198 d'aprrs BB 68, f° 800 Id.

(11) L'arrêt du Conseil d'Etat du 21 Avril 1649 lui accorda un privilège pour la navigation sur le gave de Pau dont les rives devaient être dégagées. Publié par Roy o.c. p. 199, d'après C 1339 aux Arch. des B.P.

(12) déjà cité.

conditions que les navires de 500 tonneaux pouvaient désormais y pénétrer sans risque.

Il convient d'ajouter que toute sa fortune n'avait pas été consommée dans des dépenses servant à l'intérêt public car le 10 Juin 1658, Mr et Mme d'Arce prêtèrent 30.000 livres au corps de ville de Bayonne moyennant une rente viagère de 10 %. On l'avait nommé chevalier de l'Ordre de St-Michel (13) et il apposa sur une lettre adressée de Paris en Octobre 1659 aux échevins de Bayonne un sceau portant les armes suivantes : « Ecu à la bande chargée de trois sangliers ou porcs épics, timbré d'un heaume de profil à lambrequins, surmonté d'un sanglier au naturel ». (14)

Isaac de Lom d'Arce et Jeanne Guérin avaient consenti une donation mutuelle le 6 Juin 1658 (15). Il est probable que Jeanne Guérin était atteinte d'une infirmité car elle ne conservait aucune espérance d'avoir un enfant le 3 Novembre 1662, lorsqu'elle gratifia sa nièce, Marguerite Brisset, d'une somme de 10.000 livres à prendre après son décès (16). Elle demeurait encore à ce moment dans l'Enclos du Temple, mais elle mourut à Lahontan, le 10 Juillet 1663 et fut ensevelie dans la chapelle du Château (17).

Son mari avait, comme nous l'avons vu, fourni, le 29 Novembre 1662, un dénombrement pour la baronnie de Lahontan, la terre d'Esleich et des droits en la paroisse de Pouilhon. Il se remaria au plus tard à la fin de 1665 avec Françoise Le Fascheux de Coutes et ses affaires prirent rapidement mauvaise tournure ainsi que le prouvent une cession de 7.000 livres sur les arrérages à lui dûs par la ville de Bayonne, en faveur d'Alexandre de Blair le 20 Septembre 1667 (18) un emprunt de 11.000 livres à Chopin, bourgeois de Paris, le 29 Juin 1668 (19) et une nouvelle cession de plus de

---

(13 Cf Roy, o.c.p. 212 d'après CC 819 N° 1 aux Arch. Mun. de Bayonne. Acte au rapport de Prieur, notaire au Châtelet.

(14) Cf. CC 851 N° 109 et 110 aux Arch .Mun. de Bayonne.

(15) Cf. Y 196, f° 37 aux Arch. Nat.

(16) Cf. Acte déjà cité.

(17) Cf. Etat civil de Lahontan à la mairie de ce village.

(18) Cf. Roy o.c. d'après CC 854 N° 40 aux Arch. Mun. de Bayonne

(19) Cf. Id. d'après CC 818 N° 5 Id. Acte de Bouret et Prieur notaires à Paris.

12.000 livres pour régler l'achat d'une maison dite de Sautrisse et de ses dépendances, le 15 Juillet 1669. Il était alors conseiller du Roi au Parlement de Navarre et réformateur du domaine de Béarn (20) sans que nous puissions préciser la date de sa nomination.

Finalement, la créance sur la ville de Bayonne fut cédée en remboursement d'une dette équivalente le 4 Août 1670 à Jean Rolland de Saint Mesmin, directeur général de la Foraine de Guyenne, et de la coutume de Bayonne (21) puis la baronnie de La Hontan fut saisie du vivant d'Isaac de Lom d'Arce (22).

De son mariage avec Françoise Le Fascheux de Couttes Isaac de Lom d'Arce eut au moins 3 enfants :
1° Louis Armand objet de notre étude
2° Louis, né à Lahontan le 24 Août 1668 et décédé le 5 Juillet 1672 (23)
3° Marie-Françoise baptisée à La Hontan le 19 Décembre 1669 qui épousa avant le 23 Juin 1699 un M. de Sallus dont nous ne savons rien. Elle eut pour parrain David du Camp conseiller au Parlement de Navarre et pour marraine Marie Françoise de Coutes (24).

Il eut aussi un fils naturel, Jean né le 25 Janvier 1674 à Lahontan de ses œuvres avec une certaine Marie de Puydebas (25). Décédé à Lahontan, le 21 Novembre 1674, à l'âge de 80 ans environ, il fut enseveli dans la chapelle du chateau (26). Sa famille se trouva certainement, par la suite dans une situation pénible, car Charles de Casamayor d'Orion obtint, par sentence de l'hôtel des Requêtes du 22 Mai 1685, l'adjudication de la baronnie de Lahontan (27) pour laquelle il devait rendre hommage à la Chambre des Comptes de Paris. Françoise Le Fascheux de Couttes fit appel de cette décision et le procès vint devant la 5e chambre des Enquêtes

(20) Cf. Id. d'après CC 818, N° 2 Id et E 2170 aux Archives des B.P
(21) Cf. CC 818 N° 3 aux Arch. Mun. de Bayonne.
(22) Cf. Jugé du 23 Juin 1699 déjà cité.
(23) Cf. Etat-Civil de Lahontan à la mairie de ce village.
(24) Cf. Fonds Margry à la Bib. Nat. dossier Lahontan.
(25) Cf. Etat-civil de Lahontan à la mairie.
(26) Cf. Id.
(27) Cf. C 4778 aux Arch. Dép. de la Gironde à Bordeaux.

du Parlement de Paris. Pendant ce temps, les fermiers du domaine, firent, pour hommage non rendu et omission du paiement des lods et ventes, une saisie féodale qui n'était certainement pas faite pour améliorer la situation.

La baronnie de Lahontan passa au plus tard le 20 Août 1691 en la possession de Samuel de Blair, sieur des Turons, qui la transmit à son fils Jean-Pierre (28)

---

(28) Cf. De Dufau de Maluquer. Armorial Béarn. Paris Champion 1889 T.I. pp. 34 et 35.

CHAPITRE V

Le véritable Louis Armand de Lom d'Arce soit-disant Baron de Lahontan

Il résulte des indications précédemment fournies que Louis Armand de Lom d'Arce était gascon et non pas béarnais (1). Il continua de porter au début du XVIIIe siècle un titre de baron auquel il n'avait certainement plus aucun droit mais on se montrait fort tolérant sur ces questions à l'époque et ce fameux titre figura dans ses états de services (2)

Dans le même ordre d'idées on pourrait faire observer que le nom de Lahonfan cessa également de lui appartenir, mais il était d'usage courant sous Louis XIV de conserver le nom d'une terre ayant appartenu à sa famille et les détracteurs de l'auteur des Voyages ne trouveront pas ici une arme sérieuse.

Notre personnage naquit dont le 9 Juin 1666 en la paroisse de Lahontan où il reçut l'eau du baptême le même jour, puis Armand de Gramont, comte de Guiche gouverneur de Béarn, son parrain et Françoise de Gramont marquise de Lons, tenant la place de sa marraine, la comtesse de Guiche le présentèrent aux cérémonies différées le 15 Juillet suivant en l'église St-Martin de Pau (3). Ceci prouve que sa famille avait de hautes relations et nous savons d'au-

(1) On peut cependant le rattacher à l'histoire du Béarn, puisque le village de Lahontan, lieu de sa naissance a été réuni à cette province.

(2) cf. Marine C^I^ 161.

(3) Cf. Etat Civil de Pau à la Bib. Mun. à Pau.

tre part qu'il était neveu d'un membre de la famille de Bragelonne habitant Paris (4)

Louis Armand de Lom d'Arce partit au Canada dès l'âge de 14 ans et son jeune âge permet d'autant plus de croire qu'il n'était pas alors militaire que cette présomption se trouve confirmée par deux documents.

1° une attestation fournie en 1698 par de Bonrepaus, ambassadeur de France à La Haye précisant qu'il avait vécu parmi les sauvages sans aucune connaissance des ordonnances et règlements de guerre.

2° une donation à cause de mort passée par l'intéressé lui-même devant Claude Maugue, notaire à Montréal, le 26 Novembre 1684 (5).

Armand d'Arce, escuier, seigneur et baron de Lahontan, fut désigné seulement sous ces titres aux termes de ce très intéressant document, preuve qu'il n'était, alors, ni officier, ni soldat. Des dispositions prises en faveur de différents personnages qui lui avaient rendu de bons services au Canada indiquent qu'il y résidait depuis assez longtemps. L'attribution de près de six cent livres à l'église et à l'hôpital de Montréal afin de faire prier Dieu pour le repos de son âme, un legs à une filleule, d'autres destinés à assurer les réparations de la chappelle du Château de Lahontan et de Notre-Dame d'Abet, église paroissiale de ce lieu confirment que le testateur était catholique pratiquant, respectueux des édifices consacrés au culte, reconnaissant et prévoyant à l'égard de ceux qu'il affectionnait.

Nous pensons qu'il s'occupait de commerce de fourrures, hypothèse qui paraît très vraisemblable du fait d'appréhensions exprimées à l'égard de risques causés « dans un pays de fatigue » tant par l'eau que par le feu et la guerre.

Le témoignage de Catalogne prouve qu'il fit partie de

---

(4) Cf. Lettre de Bonrepaus, ambassadeur à La Haye du 18 Septembre 1698. Arch. du Min. des Aff. Etrangères, Hollande, vol. 176, fos 464 et 465. Id. vol. 180. Publiée par Henri Froidevaux. *Un Document inédit sur Lahontan*. Journal de la Société des Américanistes de Paris. 1903. Tirage à part in 4° Ln 27 49862 à la B.N.

(5) Publié par E.Z. Massicotte dans le *Bulletin des Recherches Historiques de Québec*. Vol. XXVI, N° 1 p. 11.

l'expédition dirigée par Denonville contre les Iroquois, en 1687, puis envoyé au Détroit. Catalogne n'indique pas en quelle qualité mais les états de services de Lahontan attestent qu'il était alors lieutenant (6) et une note officielle de 1697, confirme qu'il commanda un détachement de soldats aux Outaouas (7).

Nommé capitaine réformé le 31 Mars 1691 (8), il se distingua lors de l'attaque de Plaisance en l'île de Terre-Neuve par les Anglais en 1692, suivant le témoignage de Brouillan, gouverneur de la colonie (9).

Promu nouveau garde de la marine, le 1er Mars 1693, capitaine en pied et lieutenant de Roi à Terre-Neuve le 15 Mars suivant (10), il refusa de s'occuper de la distribution des vivres dont l'organisation prêtait à la critique puis entra en lutte ouverte avec le gouverneur à la suite de la punition d'un soldat trouvé endormi alors qu'il était de garde. Lahontan protesta publiquement contre la rigueur de la peine, « des baguettes » appliquée, semble-t-il conformément aux règlements en vigueur (11).

Cette offensive lui attira un rapport circonstancié de Brouillan l'accusant en retour d'avoir voulu contraindre les soldats à faire ses provisions de bois, de ne penser qu'à ses plaisirs, d'avoir refusé de surveiller les travaux de fortifications pendant une maladie de son chef, d'avoir provoqué les plaintes des habitants, agi avec inhumanité vis-à-vis d'un sergent et de plusieurs autres personnes (12).

Il ne faut pas exagérer l'importance d'un tel rapport concernant des faits que les officiers de l'époque signalaient souvent sans provoquer des sanctions par trop sérieuses. La sévèrité de Brouillan vis-à-vis d'un soldat devait faire plus tard l'objet d'un blâme et d'une punition infligés par le

(6) Cf. Marine C1 161.
(7) Cf. Col. C IIA 120, f. 22 v°
(8) Cf. Marine C1 161.
(9) Cf. Extraits de la Correspondance générale de Terre-Neuve, Colonies C 11C 1, aux Arch. Nat. reproduits par Roy o.c. pp. 58, 63 et suiv.
(10) Cf. Marine C1 161.
(11) Cf. Extraits de la Corr. Gén. de Terre-Neuve déjà cités.
(12) Id.

Roi lui-même (13) et le gouverneur de Plaisance déclarait vouloir vivre en bonne union avec son subordonné en dépit des chansons outrageantes que ce dernier lui consacrait, détail qui mérite surtout d'être relevé par ce qu'il prouve que le baron était capable d'écrire par lui-même.

De Brouillan se contenta d'émettre un avis favorable concernant la nomination éventuelle du baron en qualité de commandant aux Iles St-Pierre et Miquelon dépendance de la colonie, mais Lahontan décida de passer en France, soit disant pour aller rendre compte de sa conduite à Pontchartrain et il faut remarquer que de Brouillan prétendit avoir tout fait pour l'en dissuader.

Aucune sanction ne fut prise contre Lahontan dont les états de services portent simplement la mention « quitté en 1694 » (14). Sa lettre datée de Hambourg le 19 Juin 1694 (15) et qui doit être considérée comme sincère, puisque distincte de ses publications expose que n'ayant osé affronter le ministre, il avait gagné le Portugal, puis Amsterdam et enfin Hambourg d'où il manifestait l'intention de gagner successivement Copenhague, la Suède, la Pologne, l'Autriche et l'Italie.

Ces projets semblent avoir été réalisés seulement en partie, car, en Septembre 1698, lorsqu'il offrit à de Bonrepaus, notre ambassadeur à La Haye de servir comme agent français en Aragon (16) Lahontan indiqua seulement au sujet de ses voyages en Europe qu'il avait séjourné à Saragosse, Pampelune, Barcelone, et Copenhague. Le rapport de l'ambassadeur ne constitue pas une preuve absolue puisque nous savons d'autre part que l'écrivain avait été à Hambourg, mais il résulte des intentions manifestées par lui que cette ville constituait seulement une étape sur le chemin de Copenhague et nous devons penser qu'en proposant ses services Lahontan n'aurait pas manqué de faire état de pérègri-

---

(13) Cf. Corr. gén. de l'Acadie. Lettre à de Brouillan du 4 Juin 1704. Col. C11 D5 f° 13.

(14) Cf. Marine C1 161.

(15) Publiée par Roy, o.c. p. 72 d'après le dossier personnel de Lahontan Marine C7 160 aux Arch. Nat.

(16) Cf. Froidevaux. o.c.

nations plus lointaines s'il lui avait été permis de les accomplir.

Bonrepaus nous apprend en outre que le voyageur avait eu la possibilité de rentrer en France et bénéficié d'une audience de Pontchartrain qui lui avait accordé son pardon sans toutefois consentir à l'employer de nouveau; cette sanction, somme toute modérée, parait devoir ramener à leur juste proportion les démêlés avec de Brouillan.

L'ambassadeur ajoutait que Lahontan avait des connaissances dans presque toute l'Espagne, pays dont il parlait la langue. Cette facilité à nouer des relations intéressantes et ce degré d'instruction sont conformes à l'idée qu'on doit se faire du personnage mais l'offre de servir comme agent secret pour 400 écus par an prouve qu'il était devenu un assez misérable aventurier.

Les documents ne permettent pas de retrouver la trace de Lahontan avant le 10 Novembre 1710, date à laquelle Leibnitz écrivit à Bierling que l'écrivain auquel il s'intéressait séjournait alors à Goehrde en la cour de l'Electeur de Hanovre, précisant qu'il y était vu avec faveur, avait su se créer de solides amitiés grâce aux agréments de son esprit et possédait en portefeuille plusieurs ouvrages manuscrits que son mauvais état de santé l'empêchait de faire imprimer (17).

On ignore la date de la mort de Lahontan.

Le témoignage de Leibnitz prouverait, s'il en était besoin que le baron était un homme instruit, agréable à vivre et parfaitement capable de rédiger un livre lui-même. Mais ceci étant acquis, d'autres conclusions peuvent être tirées de nos recherches.

1° Les archives de l'ordre de Notre-Dame de Mont Carmel et de Salazar ayant été conservées, il n'apparaît pas que Lahontan en ait fait partie.

2° Le voyageur s'est vanté en prétendant avoir commandé un vaisseau en 1691. Officier de terre, il fut nommé seulement en 1693 garde de la marine. C'était une faveur qu'on accordait assez souvent aux officiers du Canada qui s'é-

(17) Cf. Les références données par Chinard o.c. pp. 53 et 54.

taient distingués, sans pour cela leur donner un commandement à la mer qu'ils auraient été la plupart du temps et comme Lahontan incapables d'exercer.

La véracité de Lahontan est donc plus que suspecte, même à l'égard de faits matériels, susceptibles de vérification.

CHAPITRE VI

Intérêt historique des œuvres de Lahontan

I

Méthode de Rédaction des Lettres

Les Lettres de Lahontan ont été assez soigneusement composées mais l'ordre chronologique n'a pas toujours été respecté. L'écrivain a certainement accommodé son récit dans le but de placer des exposés des principales particularités du Canada considéré du point de vue pittoresque et particulièrement de celui de l'histoire naturelle. Cette fictivité de la composition est confirmée par l'évidence de nombreux efforts destinés à donner un caractère de vraisemblance à l'ensemble de l'œuvre. C'est ainsi que Lahontan insiste à plusieurs reprises sur les chasses qu'il a faites avec les Algonquins, dans le but d'apprendre leur langue. Dès la rédaction des premières lettres, la description des mœurs des sauvages était donc prèvue.

L'exposé des faits historiques importants est habituellement peu précis et les évènements antérieurs à son arrivée au Canada sont indiqués succinctement pour la clarté du livre d'après l'opinion courante sans aucune recherche de détail ni souci d'exactitude. La négligence apportée au sujet de la date de l'arrivée du régiment de Carignan-Salières prouverait à elle seule que Lahontan n'entendait pas

faire œuvre d'historien. En ce qui concerne les faits dont il aurait pu connaître personnellement, Lahontan apporte dans sa rédaction une exagération presque systématique, jonglant avec les chiffres. Il a donné mille écus à un pêcheur pour le conduire au Portugal : où donc le lieutenant de Roi à Plaisance aurait-il pris cette somme représentant plusieurs années d'appointements ? Saint-Castin a amassé une fortune de deux ou trois cent mille écus : c'est inconcevable à l'époque et démenti par les faits (1). Le père de Lahontan a dépensé 300.000 écus pour aménager le cours du gave de Pau : le Conseil d'Etat n'a reconnu que 150.000 livres.

L'auteur traite à tout propos de sa propre psychologie insistant sur ses inquiétudes, son humanité, mais les fantaisies apportées dans la rédaction de son histoire personnelle ne constituent pas une vantardise pure et simple, car il se montre très modeste sur son rôle lors de l'attaque de Plaisance où il s'était distingué. On remarque d'autre part que ses phrases ont une tournure littéraire très marquée, comportant, non seulement des citations mais encore des réminiscences d'écrivains. La vivacité, l'ornementation et il faut bien le dire la qualité du style, sont alourdies seulement par les descriptions et les critiques de mœurs et d'institutions destinées à donner à l'ouvrage une apparence sérieuse. Lahontan ayant su, quoi qu'on ait pu en écrire, s'abstenir de descendre jusqu'à la vilenie et au pamphlet, on doit seulement retenir qu'il a cherché par tous les moyens à amuser et à intéresser son lecteur en évitant autant que possible de l'ennuyer, ajoutant à tout propos des circonstances romanesques. Une telle latitude n'est malheureusement pas permise aux historiens.

L'inconvénient est que, même du point de vue philosophique, le baron ayant fait flèche de tout bois et puisé tant chez les littérateurs que chez les historiens et les savants ou prétendus tels, ses ouvrages restent superficiels. Lahontan a exposé, critiqué, démoli mais il n'a pas su construire. Ceci explique en partie le succès de ses livres.

---

(1) Cf. Le Blant. *Une figure légendaire de l'Histoire Acadienne. Le Baron de de St-Castin* Paris Margraff rue St-André des Arts à Paris 1934 p. 65.

II

Date de la rédaction des Lettres

Nous avons déjà indiqué que les Lettres constituaient une partie de l'ensemble d'un ouvrage conçu, au moment de leur rédaction. Lahontan écrit dès la 7e lettre (2) « Je vous en ferai la description lorsque je vous parlerai de la Nelle France en général ». Il faut en conclure que l'ensemble a été rédigé à la même époque et presque certainement en Europe, car Lahontan aurait eu de la difficulté à disposer au Canada de tous les ouvrages utilisés.

Un argument de texte permet de placer la composition des Lettres vers 1700. Lahontan situe en effet l'arrivée du régiment de Carignan Salières trente ou quarante années auparavant.

III

Authenticité des Lettres

Le témoignage de Leibnitz établit que Lahontan était capable d'écrire avec verve et un certain étalage d'érudition, mais nous devons rechercher s'il a fait montre de connaissances pouvant avoir été acquises par lui au cours de son existence aventureuse, ou si, au contraire, il a fait usage d'une documentation raisonnée, enfin, s'il a bénéficié d'une collaboration.

Les citations de Lahontan en général du genre « grimaud » ne dépassent pas les possibilités d'un homme doué d'une instruction très superficielle et tiennent plus de la mascarade que d'une véritable érudition. On est frappé cependant par la précision de certains termes de médecine. Nous relevons seulement : « Leur sang était brun, tirant sur le noir, mêlé d'une espèce de sérosité jaunâtre qui

---

(2) p. 43.

ressemblait assez à du pus » (3) et la description du diagnostic du médecin de La Barre : « Le sang pouvait bien se glacer par antipéristase... » Les exposés du médecin portugais révèlent seuls une sérieuse connaissance du latin, lorsque ce personnage refusa d'admettre que les différentes races humaines puissent descendre d'un même père et que la sagesse divine condamne au tourment perpétuel des indigènes privés d'instruction mais vivant comme frères, sans discorde, sans lois et sans malice (4).

On ne trouve pas dans les Lettres d'autre attaque contre la religion. Bien au contraire, Lahontan décrit les Jésuites de Missilimakinak comme des bons pères employant vainement leur théologie et leur patience à la conversion d'incrédules ignorants (5); il indique, d'autre part, qu'un découvreur doit maintenir ses hommes dans le devoir par la Religion et l'honneur de la Nation. Le voyageur critique seulement l'intolérance ou plutôt l'indiscrétion de certains curés, la sévérité de Monseigneur de Laval, exprimant du reste sa satisfaction de l'arrivée de Monseigneur de Saint-Vallier.

C'est à cette occasion seulement qu'on rencontre une citation sentant l'homme d'église, l'allusion au moine Draconce à qui Saint-Athanase reprocha de ne pas avoir accepté un évêché qu'on lui proposait (6). Mais Lahontan peut l'avoir recueillie de la bouche d'un des nombreux missionnaires qu'il fréquenta forcément ou glanée au hasard d'une lecture.

Par contre, les descriptions des plantes, des races et des mœurs des animaux sont surabondantes et bourrées de termes trop précis pour provenir d'une documentation occasionnelle. Cette remarque doit être rapprochée de celle qui a été faite précédemment au sujet des diagnostics médicaux : Lahontan était pourvu de qualités d'écrivain indéniables et en avance sur un temps où les complications amoureuses et l'impersonnalité du style étouffaient dans

---

(3) p. 43 ed. 1703.
(4) pp. 149 et suiv.
(5) p. 115.
(6) p. 134.

l'œuf toute tentative de réalisme. Mais s'il a rédigé ses lettres lui-même, c'est avec l'aide d'une bibliothèque et la collaboration d'un médecin naturaliste, très probablement le docteur Hans Sloane auteur d'une description de la flore des Antilles et successeur de Newton à la Royal Society. Ceci d'après l'aveu réticent et ironique aux termes duquel l'auteur des Voyages rappela la richesse de la bibliothèque de ce médecin anglais (7).

IV

Le Voyage a la Rivière Longue

Il existe à priori contre la réalité du voyage de Lahontan à la Rivière Longue une forte présomption relevée par les historiens du fait qu'aucun document ne fait allusion à sa découverte. Ce n'est à notre avis qu'un argument ne paraissant pas convainquant. Lahontan a, en effet, simplement donné le nom de Rivière Longue à un cours d'eau déjà signalé bien qu'anonymement par Hennepin, connu de Perrot et de Le Sueur lors de la publication des Voyages et ayant pris le nom de Rivière St-Pierre. Il n'y eut donc pas de découverte, mais seulement une attribution de nom pouvant tromper seulement un lecteur européen.

Du reste les gouverneurs du Canada ne traitaient que fort brièvement des expéditions lointaines; les coureurs des bois de la fin du XVII[e] siècle peu épistoliers et ceux qui s'intéressaient à leurs expéditions comportant habituellement un trafic de fourrures n'avaient pas coutume d'en exposer les détails. La prétendue découverte de la Rivière Longue ne prenait de l'importance du point de vue scientifique que par les indications données sur les régions situées à l'Ouest de son embouchure, d'après le rapport des sauvages. Cette source de renseignements pouvait avec raison être considérée comme trop incertaine pour mériter de faire l'objet d'un rapport officiel.

---

(7) Cf. préface de la première édition française des *Dialogues* rééditée par Chinard, p. 80.

Nous n'insisterons pas davantage, car il nous parait évident que Lahontan n'a jamais fait le voyage à la Rivière Longue dont il a laissé le récit. Autrement on ne comprendrait pas qu'il ait omis d'en faire état lors de son audition par de Bonrepaus en 1698, alors qu'il offrait ses services (8).

Les historiens ont remarqué avec raison que les noms donnés par Lahontan à certaines nations sauvages habitant les parages du fameux cours d'eau ne se trouvaient reproduits par aucun auteur ni dans aucun document. L'explication paraît simple : nous avons indiqué que le baron s'était servi des principales lettres du nom de Kondiaronk pour former celui d'Adario. Il semble bien que la même méthode souvent utilisée par les auteurs contraints d'avoir recours à leur imagination aît été mise à profit en plusieurs circonstances : les « Aioros » de Benavides et le « Koroa » d'Hennepin semblent avoir fourni les éléments des « Eokoros », « Teguajo » donne « Tahuglaux », « Taensas » trouve entièrement sa place dans « Gnascitares », un mélange de « Nicanapé » chef illinois d'Hennepin, avec les « Natchés » adorateurs du soleil, donne les « Essanapés » pratiquant le même rite.

Nous pensons donc que le Voyage de la Rivière Longue a été rédigé à l'aide d'indications cueillies au petit bonheur dans les sources imprimées et passées à la sauce de la fantaisie.

V

La Description des Moeurs et Manières des Sauvages

Lahontan a indiqué dans une lettre que son esprit était trop superficiel pour philosopher sur l'origine, la croyance, les mœurs et la manière de tant de sauvages (9) avouant ainsi sans laisser place à aucun doute la nécessité d'une collaboration dont nous avons déjà rencontré les traces.

---

(8) Cf. Froidevaux, o-c.
(9) p. 91.

Nous pensons que Lahontan avait eu tout d'abord une réminiscence du passage de Montaigne concernant les habitants de Lahontan et renfermant l'idée de la coutume naturelle, bienfaisante, tant du point de vue moral, que du point de vue social avec une vive critique des médecins et des hommes de loi. Ces idées constituaient des souvenirs d'enfance pour le baron à qui on n'avait certainement pas laissé ignorer les lignes consacrées à son village natal, et il faudrait admettre qu'elles demeurèrent à l'état d'embryon jusqu'au moment où se produisit l'intervention du médecin.

Nous ajouterons que Lahontan subit tout au moins une autre influence indiquée par lui-même lorsqu'il écrivit les lignes suivantes :

« J'ai lu quelques histoires du Canada que des Religieux ont écrit en divers temps. Les récollets traitent les sauvages de gens stupides incapables de penser et de réfléchir, les Jésuites soutiennent qu'ils ont du bon sens, de la mémoire, de la vivacité d'esprit mêlée à un bon jugement (10).

Le baron ajouta que les jésuites, selon lui, avaient tort de décrire les sauvages comme des gens faciles à convertir, mais, à cela près, on peut estimer qu'il adopta l'opinion de ces missionnaires (11).

VI

Les Dialogues

Suivant un persiflage dont il était coutumier, Lahontan, assez intelligent pour se railler lui-même, a signalé la collaboration de celui que nous croyons être le docteur Sloane sous la forme d'une conversation avec un médecin portugais constituant le point de départ de la conception

---

(10) p. 91.

(11) L'auteur du « Récit de ce qui s'est passé au voyage que M. de Courcelles gouverneur de la Nouvelle France a fait au lac Ontario » écrivait déjà à propos des Iroquois qu'ils n'avaient ni religion, ni roi, ni justice, mais pour seule règle un certain point d'honneur, se réglant sur la seule loi naturelle estimant le bien, haïssant le mal. Cf. Margry, o.c. I, n° 169.

des Dialogues. Il est parfaitement possible et même fort vraisemblable que Lahontan aît discuté avec celui qui lui prêtait sa bibliothèque et telle serait l'origine très simple et toute naturelle des Dialogues. L'existence d'un flottement est prouvée par le délai écoulé entre l'édition du tome II et celle du tome III. Peut-être Lahontan eut-il des scrupules religieux, mais nous pensons qu'on attendit plutôt le résultat du travail d'un homme de lettres ayant plus de métier que l'auteur des Voyages. Seule une étude approfondie des textes pourrait apporter une lumière définitive sur ce point, mais il apparaît immédiatement que les Dialogues constituent un ouvrage beaucoup mieux composé et plus clairement rédigé que les deux premiers livres dont certaines phrases sont reproduites sans changement tandis que de nombreuses idées différentes ont été ajoutées. Si Lahontan était l'auteur des Dialogues, on peut penser qu'il aurait, de préférence, développé ses idées primitives.

VII

Intérêt scientifique des Dialogues

Nous ne traiterons ici que du point juridique de l'exposé d'une société où tous les citoyens auraient été égaux. Les Dialogues ne sont pas une œuvre constructive car le fonctionnement du système social des sauvages est expliqué par la charité, conception totalement répudiée par toutes les théories socialistes qui considèrent l'égalité comme un droit. Cette explication, il est vrai, évitait l'obligation de traiter de la répartition des biens et d'une organisation susceptible de remplacer celle des échanges monétaires qui reste encore à trouver. Curieuse société que celle ou celui qui avait perdu ses enfants les voyait remplacer par des esclaves, en application sans doute de l'absence de la propriété privée...

En réalité Lahontan, sachant qu'il décrivait les mœurs de peuples connus pour leur cruauté et leur anthropophagie a spécifié que leur perfection ne jouait pas à l'égard de leurs ennemis, tentant comme il pouvait de sauver les apparences en matière de paradoxe.

CONCLUSION

La valeur des œuvres de Lahontan considérées comme source historique est nulle. Certains détails peuvent servir d'indications, surtout lorsqu'il s'agit d'évènements dont l'auteur a été témoin, car nous ne sommes pas en présence d'un menteur systématique, mais d'un écrivain qui a accommodé certains faits à des fins littéraires. Son sens critique l'a poussé certainement à dire la vérité sur des points délicats et à dévoiler certains abus, mais suivant la méthode d'un romancier, sinon d'un philosophe. Une partie de son œuvre, ses lettres de 1687 à 1694 c'est-à-dire la période pendant laquelle il fut officier constituent une chronique spirituelle et vive dont le fond a été vécu. On peut la lire pour se distraire, mais il faut éviter de s'en servir : Lahontan n'est pas un historien.

DEUXIÈME PARTIE

L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

PAR

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE

CHAPITRE I

La famille Le Roy dite de Bacqueville et de La Potherie

La noblesse de la famille très distinguée des Le Roy pourrait remonter à la fin du XVe siècle en la personne de son plus ancien représentant connu.

I. — Pierre Ier Le Roy fut intitulé écuyer et sieur de La Poterie en Avril 1483 aux termes de lettres de grâce accordées à un de ses serviteurs (1). Il habitait alors le manoir de La Poterie situé au lieu du même nom, non loin de Rouen, près d'Houville (2). Un Guillaume Le Roy résidait avec sa femme dans cette dernière localité. On le qualifia aussi seigneur de la Potherie et de Basqueville en la paroisse de Douville (3) dans un acte de vente passé en la vicomté de Rouen, le 28 Juillet 1487, puis noble homme, le 21 Novembre 1502, à l'occasion d'une difficulté survenue au sujet de l'application des droits de justice dépendant de la seigneurie de Basqueville à l'égard d'un moulin situé à Douville sur la rivière Andelle. Il rendit hommage pour la seigneurie de Basqueville dont la situation est ainsi délimitée avec précision et certitude le 4 Octobre 1515 devant

(1) Cf. Carrés d'Hozier 559 et Nouveau d'Hozier 295. Ces fonds comprennent seulement des copies et des extraits de pièces.

(2) Les documents portent bien Houville dans le département de l'Eure près de Fleury sur Andelle et l'ancienne élection d'Andely, sergenterie de Heuqueville.

(3) Sur l'Andelle dans le département de l'Eure, arrondissement des Andelys, canton de Fleury sur Andelle.

la Chambre des Comptes de Paris et porta encore en cette occasion le titre de seigneur de la Poterie concernant évidemment un fief de la même région, encore en sa possession le 6 Septembre 1516 lorsqu'il fit son testament devant le lieutenant général du bailli de Basqueville avec les titres complémentaires de seigneur de Basqueville et de la Mare Auteuil.

D'une alliance ignorée naquirent :

1° Pierre II dont l'article suit;

2° Jacques, auteur de la branche de La Potherie.

II. — Pierre II, Greffier de la Cour des Aides de Normandie, anobli ainsi que son frère Jacques, moyennant une finance de 550 livres alors qu'il demeurait à Rouen par lettres données à St-Germain en Laye en Octobre 1522, Pierre II Le Roy hérita de la terre de Basqueville pour laquelle il rendit foi et hommage le 13 Janvier 1518. D'une alliance inconnue naquit au moins un fils prénommé Jean.

III. — Jean. Nous savons seulement de lui qu'il eut une fille prénommée Jeanne, mariée à un certain Giraut du Chaussis à qui elle apporta la terre de Basqueville. De leur union naquirent au moins deux fils, Nicolas et Jean. La famille ayant eu des revers de fortune, la seigneurie de Basqueville et le moulin sur l'Andelle dont il a été question plus haut furent adjugés en 1657 à Louis de Faucon de Ris marquis de Charleval, premier président au parlement de Rouen.

Branche de La Potherie

I. — Jacques Le Roy seigneur de La Potherie et de Néron fut anobli dans les mêmes conditions que son frère Pierre. Il épousa suivant contrat passé le 12 Mai 1540 devant Cousin, notaire à Blois, Isabeau de Baillon, fille de Pierre de Baillon, vicomte de Caudebec et de Rose de Mondoulcet. De ce mariage naquit au moins un fils, Claude, dont l'article suit.

II. — Claude Le Roy, seigneur de La Poterie et du Luisart était propriétaire, le 20 Septembre 1583, d'une maison dite l'Hôtel des Carneaulx située rue de La Potherye à Paris. Trésorier général des guerres, il épousa, le 8 Septembre 1577, Charlotte Pinon, fille de Nicolas Pinon, seigneur du Mancy et de Catherine du Moulinet, elle-même sœur de Robert du Moulinet de Grosbois, conseiller, notaire et secrétaire du Roi en la Chancellerie de Paris. Claude Le Roy habita à Paris, rue Ste-Croix de la Bretonnerie, paroisse St-Jean en Grève et mourut avant le 2 Septembre 1596, laissant de son mariage au moins 7 enfants :

1° Charles, dont l'article suit;

2° Claude II. Il fut chartreux.

3° Robert. Intitulé sieur de Gargeville, il fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

4° Nicolas. Baptisé le 24 Mai 1634, en la paroisse St-Gervais, à Paris, intitulé sieur de la Poterie et de Cossart, conseiller du Roi, Procureur Général aux Eaux et Forêts de France, à la Table de Marbre de Paris, il épousa, le 13 Janvier 1626, Marguerite d'Amours, fille de Gabriel d'Amours et de Marguerite de Hodicq (4). De cette union naquirent : 1° Charles Auguste, auteur de la branche de la Guadeloupe et du Canada; 2° Marguerite dont nous ne savons rien.

5° Elisabeth. Elle se maria, par accords du 22 Avril 1608, avec noble Aristarque Tardieu, Général des Finances en Champagne.

6° Pierre. Il fut prévôt de l'église cathédrale de Sez.

7° Jacques. Nous savons seulement qu'il s'intitulait sieur de La Poterie et de Mancy, de la paroisse de St-Brinon, en Berry. Avocat au Parlement le 18 Juin 1602, demeurant à Paris rue des Barres, paroisse St-Gervais, il était Conseiller de Sa Majesté et Procureur du Roi au Châtelet lorsqu'il épousa le 24 Avril 1610 Renée du Tronchay, fille de Nicolas du Tronchay, demeurant à Paris, paroisse St-André des Arts, maître des Eaux et Forêts du Maine,

---

(4) Cf. Le Blant. *Le Baron de St-Castin*. Paris. Margraff, rue St-André des Arts, 1934.

seigneur de Champdemanche et de Renée Le Bret. Renée du Tronchay apporta en dot la seigneurie de Champdemanche, paroisse de Morannes et Lepe, en Anjou. Charles Le Roy devenu Conseiller d'Etat se remaria, suivant contrat du 11 Février 1630 avec Françoise Frézon veuve de Pierre de Creil, bourgeois de Paris. Il habitait rue St-Antoine, paroisse St-Paul, et mourut après le 8 Septembre 1661, sous doyen des Conseils du Roi après avoir été intendant de plusieurs provinces et bénéficié d'une correspondance personnelle de Mazarin, laissant au moins 4 enfants :

1° Claude dont l'article suit;

2° Charles. Intitulé sieur de Mancy, il fut gentilhomme de la Chambre de Gaston d'Orléans.

3° Pierre. Nous savons, seulement qu'on l'intitulait sieur de La Marsillière.

4° Robert. Il fut l'auteur de la branche de Touraine.

IV. — Claude Le Roy. Président à Mortier au Parlemen de Metz, il épousa, le 29 Octobre 1664, Marie Parlier. Nous ignorons quelle fut sa descendance.

Branche de La Guadeloupe et du Canada

I. — Charles Auguste Le Roy. Fils de Nicolas et de Marguerite d'Amours, il fut mis sous la tutelle de son oncle Charles le 29 Mars 1650. Auditeur à la Chambre des Comptes de Paris intitulé seigneur de La Poterie et de Cossart, il épousa Françoise du Sicquet d'Esmanville, à qui Charles de Boisseret, seigneur d'Herblay, gouverneur de la Guadeloupe, donna le 14 Août 1663 une terre au quartier du Gros Morne en cette île. (5) Charles Auguste Le Roy fut inhumé à La Guadeloupe dans le couvent de l'Hôpital de la Charité le 7 Mai 1702. Françoise du Sicquet était décédée à Paris, rue Geoffroy Lasnier et on l'avait enterrée au cime-

(5) Cf. Mémoire de 1732. Col. F3 18, fos 156 et suiv.

tière St-Paul, le 15 Juin 1694 (6). De leur mariage étaient nés :

1° Jacques. Né à la Guadeloupe en la paroisse du Baillif, officier au régiment de Feuquières, on le trouve à la Martinique le 1er Mai 1690. Capitaine, le 22 Novembre 1691, Nouveau Garde de la Marine en 1693, il se maria, le 3 Mai 1694, avec Marie-Anne Millet, fille de Me Pierre Millet, conseiller du Roi à La Guadeloupe, et de Gertrude Bardevicq. Major à la Guadeloupe, le 1er Septembre 1696, Jacques Le Roy mourut en 1698 (7) sans laisser de postérité à notre connaissance.

2° Claude Charles dont l'article suit.

3° Une fille dont nous ignorons le prénom.

II. — Claude Charles fut l'historien connu sous le nom de Bacqueville de La Potherie et nous lui consacrerons un chapitre particulier. De son mariage avec Elisabeth de St-Ours, naquirent au moins trois fils :

1° Charles Auguste II dont l'article suit.

2° Pierre Denis. S'intitulant Le Roy de La Potherie d'Esmanville, seigneur en partie de St-Ours, en Canada et de la Touche, en Touraine, il naquit en la paroisse St-François à La Guadeloupe; résidant au Gros Morne en la paroisse de St-Pierre de Deshays, il épousa, le 11 Novembre 1736, Jeanne de Bachelier, fille de Mathurin de Bachelier, chevalier de St-Louis ancien major de la colonie et de Marie-Angélique Boucher, résidants à Basse-Terre, paroisse du Mt Carmel. Le mariage fit l'objet d'un contrat passé le 26 Mars 1737 devant Couchin notaire à la Guadeloupe, en présence de Charles Brunier de Larnage et de Marie-Louise de Merville, son épouse, de Jacques Marin et de Catherine de La Gaugue de Savigny, sa femme, de Nicolas de La Cloche, sieur de Mont St-Remy Lt pour le Roi et de Marie Elisabeth Le Voyeur de La Brossardière son épouse. Pierre Denis Le Roy fut lieutenant des trou-

(6) Cf. Registre 66 de la paroisse St-Paul à Paris. N.A.F. 3619 à la B.N.

(7) Cf. Nouveau d'Hozier. art. Le Roy, f° 295 citant Procuration donnée chez Vatry, notaire à Paris, le 1er Décembre 1699.

pes de la Marine à La Guadeloupe et mourut en 1750, laissant de son mariage :

1° Gabriel-Pierre. Né le 19 Juillet 1747 et baptisé le 17 Octobre suivant en la paroisse de St-Pierre Deshays à La Guadeloupe, il passa à St-Domingue.

2° François, dont nous ne savons rien.

3° et 4° deux filles, dont nous ne savons rien.

5° Marc René Augustin. S'intitulant aussi sieur de La Poterie et seigneur en partie de St-Ours, il naquit à la Guadeloupe le 18 Avril 1711. Conseiller du Roi au Conseil supérieur de cette colonie, il épousa le 1er Octobre 1736 Angélique Françoise de Bachelier belle-sœur de son frère Pierre-Denis et mourut à St-Domingue en 1750, laissant de son mariage Marc René Bernard et un autre fils dont nous ignorons le prénom.

III. — Charles Auguste II. Né à Québec, le 2 Janvier 1702, il commença à servir aux colonies vers 1721 et se maria le 27 Février 1737 avec Marie-Anne de Bourg d'Esclainvilliers. Charles Auguste II était en 1743 chevalier de St-Louis et capitaine des troupes de la marine, aide major faisant fonctions de major à La Guadeloupe depuis près de 19 ans (8). Le Gouverneur de Clieu le proposa le 24 Mai 1749 pour la première majorité ou lieutenance de Roi vacante (9). Marie Anne de Bourg d'Esclainvilliers étant décédée sans enfant, en Décembre 1749, il se remaria le 31 Juillet 1753 avec Marie Catherine du Gards du Charmois.

On le promut en 1754 de son poste de Lieutenant de Roi au Petit Cul de Sac à celui de Basse Terre mais, après la prise de La Guadeloupe par les Anglais, un jugement du Conseil de Guerre du 15 Janvier 1761, le condamna à la dégradation, peine qui fut exécutée à Rochefort. Enfermé à Ste-Marguerite, il fut remis en liberté sur la demande de sa famille, l'exemple ayant été considéré comme suffisant, mais à condition de rester à 20 lieues de Paris et de la Cour. De son mariage avec Marie Catherine du Gards du Charmois, naquit au moins une fille, Marie-Catherine Elisabeth-Georgette, qui vit le jour à la Guadeloupe le 14 Novembre 1755.

---

(8) Cf. Pièce du 11 Septembre 1743. Col. C 7A 16.

(9) Cf. Col. D. 2C 88.

Branche de Touraine

I. — Robert Le Roy. Fils de Charles Ier, intitulé seigneur de La Poterie et de Champdemanche, il fut conseiller à la Cour des Aides de Dauphiné et épousa, suivant contrat du 13 Février 1651, Anne de Moucy, fille de feu Pierre de Moucy et de Louise du Maits. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 Octobre 1668 et de son mariage naquit au moins un fils.

II. — Pierre Le Roy. Seigneur de Champdemanche, et sous doyen des Conseillers au Parlement de Bretagne, il épousa suivant contrat reçu le 8 Juin 1692 par Bucher notaire à Angers, Fançoise de Boylesve La Gillière, fille de Louis Boylesve de La Gillière, lieutenant général d'Anjou à Angers et de Perrine Lechat. Maintenu dans sa noblesse par jugement de Chauvelin de Beauséjour, intendant en Touraine, le 14 Mai 1715, il eut de son mariage au moins cinq enfants :

1° Louis Cyr, dont nous ne savons rien.

2° Pierre Marie. Il épousa, le 28 Mai 1731, Françoise Pauline-Jeanne-Renée de Chateaugiron, fille de Jacques-René Le Prestre de Chateaugiron et de Louise-Jeanne de Robien.

3° Urbain, dont l'article suit.

4° Périne-Françoise-Renée dont nous ne savons rien.

5° Pierre. Il fut chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mt Carmel et de St-Lazare.

III. — Urbain. Officier au régiment de Piémont infanterie. il épousa, suivant contrat du 23 Novembre 1733, Renée Cupif de la Béraudière, fille de Simon Cupif, et veuve de Jacques Gourreau de l'Epinay, qui demeurait à Angers. Urbain Le Roy devint comte de La Poterie par lettres de Septembre 1748 enregistrées au bureau des Finances de la généralité de Tours le 26 Mars 1751 grâce à la transformation du comté de Chalain acquis par lui en Anjou en comté de La Poterie. Cette opération avait pour but de lui permettre de transmettre le titre de comte à ses descendants mâles. De son mariage naquirent une fille et un fils :

1° Françoise-Marie dont nous ne savons rien.

2° Louis, dont l'article suit.

III. — Louis. Il naquit le 3 Novembre 1736 et fut baptisé à Moranne, diocèse d'Angers (10). Lieutenant dans le régiment d'Aquitaine, il épousa le 21 Juillet 1761 Jeanne Françoise Ménage, fille de Jean-Baptiste Ménage, petit neveu du fameux abbé. Il eut de cette union au moins 3 enfants :

1° Louis II né le 22 avril 1762.

2° Marie née le 13 Décembre 1763.

3° Pauline, née le 31 Juillet 1764.

---

(10) Cf. Dossier Le Roy. Col. E. 255, aux Arch. Nat.

CHAPITRE II

Claude-Charles de Bacqueville de La Potherie

Claude Charles Le Roy naquit le 15 Mai 1663 en la paroisse St-Gervais à Paris et on l'y baptisa sous condition le 20 Septembre 1670 (1).

Nommé Ecrivain Principal de la Marine, le 25 Juillet 1691, il passa en cette qualité à Roscoff le 20 Juillet 1694 et au Port Louis en 1696 (2).

Embarqué comme commissaire sur le Pélican avec d'Iberville il écrivit du Fort Bourbon, à la baie d'Hudson, le 18 Septembre 1697 une lettre racontant sa campagne (3) mais du point de vue historique ce document fait double emploi avec la Relation de son voyage rédigée en Novembre 1697.

Ce mémoire plus important que son titre ne l'indique, comprend une description et mœurs des sauvages qui viennent faire la Traite à la Baie d'Hudson, un historique des Etablissements en ce lieu avec « les différens mouvemens »

---

(1) Cf. Nouveau d'Hozier 295 à la B.N. Le dictionnaire de Le Jeune le fait naitre à La Guadeloupe, en 1668, sans référence à l'appui, mais très probablement d'après l'intitulé de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale.

(2) Cf. Lafillard Marine C_2 55 aux Arch. Nat. à Paris.

(3) Cf. Marine B_4 18 aux Arch. Nat.

qui se sont faits entre les Français et les Anglais (4). Cette pièce autographe fut signée Leroy de Lapoterie (5).

La Potherie était à La Rochelle du 25 Mars 1698 au 12 Avril suivant, période pendant laquelle il assista au débarquement des castors pris par d'Iberville aux Anglais (6). Puis, il fut nommé le 1er Mai suivant, en remplacement d'un sieur Noël Contrôleur de la Marine et des Fortifications au Canada pour y tenir registre de la recette et de la dépense, signer les marchés, recevoir les ouvrages, contrôler les quittances des parties prenantes et faire d'une façon plus générale les mêmes fonctions que les Contrôleurs de la Marine établis en France (7).

Son emploi lui imposa l'obligation de lire l'ordonnance de la Marine à Callières lorsque celui-ci voulut se faire saluer de la pique sans descendre de son carrosse en 1699 (8) et cet incident lui fit écrire le 2 Juin de cette année-là une lettre très violente contre le despotisme de ce gouverneur. Il épousa suivant actes passés par Taillandier notaire à Boucherville en Nouvelle France et ratifiés le 11 Mars 1700 par Adhémar, notaire à Villemarie, Elisabeth de Saint Ours, fille de Pierre de Saint Ours, premier capitaine d'une compagnie franche de la marine et de Marie Mullois (9). Pontchartrain lui exprima le 5 Mai 1700 une satisfaction limitée au compte rendu de ce qui regardait ses fonctions et lui annonça que le Roi n'avait pu lui accorder une concession qu'il avait demandée (10).

La Potherie rendit compte avec force détails le 11 Août 1700 de la conclusion de la paix avec les Iroquois (11) et continua de traiter ce sujet le 16 Octobre suivant. Il rédigea à la même époque un mémoire sur le Canada dédié

---

(4) Cf. Idem.

(5) Il signera plus tard Le Roy de Lapothery cf. Col. CIIA 18 f° 159 et Col. F3 2 f° 268, aux Arch. Nat.

(6) Cf. Procès-Verbal d'Henry Allaire du Beugnon. Col. 6 IIA 16 f° 204 aux Arch. Nat.

(7) Cf. Col. B 20 f° 60.

(8) Cf. Procès-verbal de Le Roy de La Potherie, Vaudreuil, de La Touche et d'Esgly du dernier Mai 1699, col C II A 17 f° 110.

(9) Cf. Nouveau d'Hozier déjà cité.

(10) Col. B 22 f° 127, v. aux Arch. Nat.

(11) Cf. Col. C IIA 18, f° 146.

à Pontchartrain (12) puis Louis XIV lui donna le 31 Mai 1701 l'autorisation de passer aux Iles avec une lieutenance de compagnie (13), promotion qui ne constituait guère un avancement.

Remplacé au Canada par de Monseignat avant le 5 Octobre 1701 (14) on le retrouve lieutenant réformé à La Guadeloupe où il fit fonctions d'aide major par ordre du 24 avril 1702 (15) et rédigea dès 1703 une importante correspondance comprenant notamment plusieurs relations de l'attaque de La Guadeloupe par Codrington (16) et un projet de fortification de la colonie suivant les méthodes canadiennes avec des redoutes faites de troncs d'arbres (17). Il demanda aussi l'érection en baronnie de sa plantation qui comprenait une maison en pierre (18) pouvant être une habitation au Gros Morne provenant de son père et pillée par des corsaires anglais en 1702 ou une autre située à 12 lieues de Basse Terre au centre des Paroisses de la Pointe Noire et du Cul de Sac (19).

Il rédigea en tout cas force mémoires pour l'établissement d'une paroisse au Gros Morne (20) et de nombreux exposés sur des questions très diverses, notamment en 1705 et 1706 sur les magistrats, en 1709 sur l'expédition de Rouville et d'Eschaillons en Nouvelle Angleterre (21) enfin

(12) Cf. Col. F3 A2 fos. 255 et suiv. Ce document ne peut être antérieur à 1701, car il fut rédigé avant la mort de Callières, f° 295.

(13) Cf. Col. B. 22 f° 234 vo.

(14) Cf. Lettre de Callières en date de ce jour. Col. C IIA 19 f°. 19.

(15) Cf. Col. D. 2 C 77 aux Arch. Nat.

(16) Cf. Lettres des 19 et 22 Mai 1703. Col. C 7 A 5 et F. Morceau de St-Méry Col. F3 18 aux Arch. Nat.

(17) Cf. Lettre d'Auger du 15 Oct. 1703, Col. C 7A 5 aux Arch. Nat.

(18) Cf. Lettre du 23 Oct. 1703 Col. C 7A 5 Id.

(19) Cf. Mémoire à De Feuquières et Blondel, gouverneur et intendant de La Guadeloupe du mois de Septembre 1726 Col. F3 18. f° 132.

(20) Id. au ministre, 16 Juillet 1730, f° 150, Id. à Monseigneur de Maurepas en 1732, f° 156, Id. 29 Mai 1732, f° 185, Id. à Du Poyet, 22 Avril 1732, f° 188, Id. à d'Orgeville intendant de La Guadeloupe, 8 Mai 1732, f° 192.

(21) Cf. Col. C 7A 5.

sur les démêlés qu'il pouvait avoir avec d'autres personnalités de la colonie (22).

Sa femme, Elisabeth de Saint-Ours, mourut à la Guadeloupe, le 4 Octobre 1719. Il s'intitula, en Janvier 1727, chevalier, seigneur de La Potherye, de Cossart, d'Aubervilliers, de Saint Ours en partie et de La Touche en Touraine, aide-major de La Guadeloupe, capitaine réformé du détachement des troupes de la marine en cette île (23) mais son esprit était devenu de plus en plus chagrin, sans doute sous l'influence de la maladie, car il eut un peu avant le 10 Mai 1730, un accès de goutte compliqué d'abcès dont il réussit à se remettre seulement grâce à l'application d'un remède indigène (24). De Bacqueville de La Potherie rédigea encore une lettre pour réclamer l'établissement d'une paroisse au Gros Morne le 29 Mai 1732 et mourut le 18 Avril 1736 avec les titres de Chevalier de St-Louis, ancien capitaine des troupes de la marine et ancien aide-major général de La Guadeloupe.

---

(22) Plaintes contre Du Chatel, capitaine, 13 Janvier 1703, col. C 7A 5, La Malmaison, 30 Mars, 29 Avril, 29 Mai, 30 Mai, 9 Juillet 1709. Id.

(23) Cf. Col. F 3 18.

(24) Cf. Col. C 7A II.

CHAPITRE III

L'histoire de l'Amérique Septentrionale

L'« Histoire de l'Amérique Septentrionale » par Bacqueville de La Potherie, né à La Guadeloupe et aide-major dans ladite île a été imprimée à Rouen en 1722 chez Jean-Baptiste Madurel et mise en vente à Paris chez Jean Luc Nion et François Didot (1). Elle a fait l'objet presqu'immédiatement d'une seconde édition sous le titre de « Voyage de l'Amérique Septentrionale contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis 1534 jusqu'à présent » et imprimée chez Henry des Bordes, à Amsterdam, sans nom d'auteur en 1723 (2).

L'ouvrage comporte quatre petits volumes in 12 agréablement reliés et ornementés de délicieuses gravures dont la première porte la mention : « IB. Scotin sculpsit ».

Le tome I est précédé d'une dédicace au Régent précisant qu'il s'agit d'une œuvre de La Potherie commissaire pour le Roi dans l'escadre qui fit une expédition à la baie d'Hudson en 1697, et dont toute « fausseté » a été exclue. Le personnalité de l'auteur de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale est donc ainsi bien dégagée.

Le tome I rédigé sous la forme de lettres missives en comprend douze. Les cinq premières concernent les régions de Terre-Neuve et de la Baie d'Hudson et comportent un récit des évènements auxquels La Potherie a assisté. La 6e constitue un historique des établissements de la Baie

(1) P 340 à la B.N.
(2) P 1033 Id.

d'Hudson, la 7e est un exposé du commerce au Port Nelson, la 8e le récit du retour de l'expédition en France.

Dans la neuvième lettre, La Potherie commence à s'occuper de la partie la plus importante de la Nouvelle France grâce à une description de ses côtes et du fleuve St-Laurent où il aurait fait naufrage en 1698. C'est le début d'une description du pays fort étendue puisqu'il y est question des Natchez et continuée d'une façon plus méthodique dans les lettres suivantes, la dixième traitant du gouvernement de Québec, la onzième de celui des Trois Rivières et la douzième de celui de Montréal avec le récit de plusieurs actions passées entre les Français et les Iroquois. La Potherie en arrive ainsi à son sujet principal et préféré : les sauvages.

Le tome II constitue une histoire des nations qui nous étaient alliées; il est divisé en chapitres dont les sept premiers concernent les mœurs des indigènes. On est obligé de penser à Lahontan. Puis, intervient un historique général des Iroquois, Pouteouatemis, Miamis, Ilinois, Outtawas, Outagamis, Agoes, Nadouaissioux, Mascoutins, Sakis, Hurons, Outagamis, depuis l'époque de Tracy. Le principal défaut de La Potherie apparait avec cette énumération de peuples indiens mal classés et mal orthographiés.

Le tome III est une histoire particulière des Iroquois comprenant leurs mœurs, leurs maximes et le récit des guerres soutenues contre les Français et leurs alliés. L'idée était excellente puisqu'elle tendait à constituer une histoire de la première période de colonisation pendant laquelle les Français se heurtèrent principalement aux sauvages, ces derniers devant ensuite jouer un rôle beaucoup plus effacé au point d'être réduits en simples utilités au cours des luttes qui nous opposèrent aux Britanniques.

Le tome IV renferme la fin de l'histoire des Iroquois avec celle des Abenaquis et des indications sur les évènements qui se déroulèrent en Acadie à la fin du XVIIe siècle. Le principal sujet est la conclusion de la paix avec les Iroquois, important résultat dû en grande partie à Frontenac, mais réalisé par Callières, ce dernier étant parvenu à rassembler à Québec des nations éloignées de plus de six cent lieues. On peut dire que ce fut le point culminant de l'influence fran-

çaise en Amérique du Nord, la Nouvelle France étant par la suite tombée morceau par morceau entre les mains de l'étranger.

Date de la rédaction de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale

On trouve à la fin du tome IV une attestation fort importante : « J'ay lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent manuscrit et j'ai cru que l'impression en seroit agréable et utile au public. Fait à Paris, le 9e Juin 1702. Fontenelle ».

La Potherie avait donc établi une première rédaction au début de 1702, mais l'ouvrage resta inédit pour des raisons inconnues (3). Une lettre non datée du missionnaire Bobé insérée aussi à la fin du tome IV et adressée à Raudot, intendant général des classes indique que le manuscrit primitif fut complété.

Authenticité de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale

L'élégance prétentieuse et emberlificotée du style, la confusion des exposés, l'aridité avec laquelle les sujets sont traités, les précisions apportées dans les détails empêchent que l'ouvrage puisse être attribué à un véritable homme de lettres qui n'aurait pu résister à la tentation de rendre son livre agréable et facile à lire.

L'étude minutieuse du texte prouve que l'auteur a acquis une connaissance très sérieuse des sujets traités. L'Histoire de l'Amérique Septentrionale doit donc être attribuée à Bacqueville de La Potherie, aucun élément ne permettant de penser qu'il aît bénéficié d'une aide quelconque pour sa rédaction.

---

(3) La première rédaction fut signalée en haut lieu et un haut fonctionnaire que nous croyons être Fontanieu défendit de l'imprimer. Cf. Lettre à Bégon du 22 Mars 1702. N^elles^ Acq. Fr. 9273, f°. 272 à la B.N. Cet ostracisme qui pouvait avoir pour cause le secret qu'on désirait garder sur les affaires du Canada explique très probablement l'intervention de Fontenelle.

But de la rédaction de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale

L'avertissement placé en tête du tome I est suggestif, comportant une sévère critique de Lahontan, bien que cet auteur ne soit pas nommé :

« Cette nouvelle relation.. ne doit pas se terminer comme celle de la pluspart des autres voyageurs en vain plaisir de faire une longue histoire de leurs voyages à leur parenté ou à leurs amis et de la déshonorer souvent par une infinité de faussetés.

On laisse à ces sortes de gens leur manière d'égayer leurs voyages et l'on ne croit pas être obligé de les suivre. On croit au contraire devoir prendre une route toute opposée et se proposer dans cette relation d'instruire. plutôt que de plaire. »

La Potherie indique ainsi lui-même qu'il a eu l'intention de réfuter les Voyages de Lahontan et ceci explique fort bien l'intervention de Pontchartrain tout particulièrement villipendé par l'auteur des Nouveaux Voyages.

Nous pouvons même en tirer comme déduction que La Potherie écrivit d'après ses manuscrits un ouvrage ensuite complété et peut-être même refondu sur certains points à l'instigation ou tout au moins avec l'assentiment de Pontchartrain.

Intérêt historique de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'ouvrage comporte à première vue trois sortes d'exposés :

a) Le récit d'évènements auxquels l'auteur a assisté.

b) Des descriptions du pays et des mœurs des sauvages.

c) Des récits historiques.

a)

Nous savons que La Potherie prit part à l'expédition de d'Iberville à la baie d'Hudson en 1697 et fit un séjour au Canada de 1698 à 1701.

Son récit fort détaillé de l'expédition de d'Iberville à la Baie d'Hudson doit être considéré comme une source histo-

tique de premier ordre puisque son élaboration fut commencée sous la forme de manuscrits constituant des rapports officiels qui n'étaient pas destinés à la publicité (4).

Il en est de même pour les comptes-rendus des pourparlers aux fins d'établir une paix durable avec les sauvages. Malheureusement La Potherie a poussé la minutie jusqu'à reproduire intégralement le contenu des « colliers » ou discours des indigènes dont la lecture devient à la longue insipide. Nous pensons en outre que ces morceaux d'éloquence ont été habituellement travestis et surtout édulcorés par égard pour les hauts fonctionnaires, les ministres et très probablement le Roi lui-même qui ne dédaignait pas de s'intéresser à ces peuples lointains qu'on avait eu si souvent le tort de lui présenter comme des sujets. Nous trouverons des indications très précieuses sur le véritable ton employé à l'égard des indiens quand nous étudierons Gédéon de Catalogne.

b)

Les descriptions du pays et des mœurs des sauvages qui ne constituent pas à proprement parler une source primordiale pour l'histoire générale ne seront pas étudiées dans le présent livre.

c)

En ce qui concerne ses exposés historiques l'auteur nous signale qu'il a procédé à d'exactes recherches sur tout ce qui s'était passé au Canada depuis 25 à 30 ans :

1° Par des entretiens avec des personnes d'expérience.

2° Par la consultation de mémoires « tirés » à droite et à gauche. La lettre de Bobé précise que La Potherie a été instruit par Jolliet, les pères Jésuites, Nicolas Perrot et les chefs sauvages entendus suivant un plan préparé d'avance.

Ces indications sont fort vraisemblables. L'intervention de Jolliet et de Perrot explique l'étendue des descriptions portant sur des régions alors peu connues, celle des pères jésuites la minutie des études concernant les mœurs des sauvages, personnages avec qui la conversation devait être assez difficile.

(4) Cf. Supra.

Valeur de l'ensemble de l'ouvrage

Dans la préface du Tome III La Potherie indique qu'il a fait une espèce de vœu de ne penser ny de n'écrire que conformément à la verité et à la justice dûe au moindre des hommes. De telles affirmations constituaient une sorte de mode à l'époque, mais la modération d'une nouvelle allusion à Lahontan qui avait écrit « autrement que lui sur le Canada » exclue tout soupçon de polémique ou de parti pris. La dédicace au Régent était déjà une forte présomption en faveur de la véracité de l'écrivain, officier et homme de mérite qui aurait certainement hésité avant d'adresser à son Prince des exposés mensongers. La Potherie poussa d'ailleurs la loyauté jusqu'à indiquer de lui-même que ses lettres procédaient seulement d'une méthode de rédaction.

Sur ce dernier point particulièrement technique, l'attestation de Bobé en vertu de laquelle La Potherie avait recueilli ses renseignements suivant un plan préparé d'avance prouverait que l'auteur de l'Histoire de l'Amérique a fort mal réussi dans son dessein. L'ouvrage est en effet dépourvu de plan, La Potherie s'étant montré incapable de classer et même de clarifier les sujets traités, distinguant mal l'importance de nombreux faits, même lorsqu'il en avait été le témoin.

Telles sont les raisons sans doute qui ont valu à La Potherie les critiques rétrospectives de la pluspart des historiens; mais si son Histoire est ainsi loin de constituer une œuvre définitive elle comporte cependant bien des éléments pouvant être utilisés avec le plus grand profit.

Conclusion

L'Histoire de l'Amérique Septentrionale a été mésestimée par les auteurs modernes. La sincérité des exposés qui la composent est confirmée par la correspondance officielle et comme nous le verrons plus loin par Gédéon de Catalogne. Elle constitue en grande partie une source originale devant être mise en œuvre pour la rédaction d'une histoire aussi exacte que possible de la Nouvelle-France.

Une édition moderne et critique de l'Histoire de l'Amérique Septentrionale serait fort utile, mais elle devrait être

complétée par la publication des manuscrits de son auteur (5).

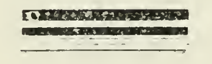
(5) Ce dernier travail a été seulement commencé par J. Edmond Roy. *Claude Charles Le Roy de La Potherie*. Extrait des Mémoires de la Société Royale du Canada. 2e série 1897-1898. Vol. III, section I. Tirage à part. Ln27 45883 à la B.N.

TROISIÈME PARTIE

GÉDÉON DE CATALOGNE

et son

" Recuil de ce qui s'est passé au Canada au suyet de la Guerre, tant des Anglois que des Iroquois depuis l'année 1682. "



CHAPITRE I

La Question : « Gédéon de Catalogne. »

Gédéon de Catalogne, soldat, arpenteur, puis sous-ingénieur au Canada sous Louis XIV et capitaine à l'Ile Royale sous Louis XV a laissé des travaux rédigés dans le strict exercice de ses fonctions et d'autres œuvres probablement destinées à connaître une plus grande publicité. A la suite de circonstances diverses et peut-être d'une certaine ironie du sort les documents techniques sont loin d'avoir été jusqu'ici les moindres producteurs de gloire pour leur auteur. Des plans des trois gouvernements canadiens de Montréal, de Québec et des Trois Rivières ont été, en effet, imprimés du vivant de Catalogne (1). Puis, une description des seigneuries du Canada en 1712 a rencontré une faveur particulière chez les historiens qui en ont publié d'abord des ex-

(1) Cf. 1° *Basse partie et orientale du fleuve St-Laurent depuis l'Isle aux Lièvres jusqu'à son embouchure dressée sur les mémoires de M de Catalogne* chez Moullard Sanson, C O D R, rue Froimanteau. 1723.

2° *Partie haute et occidentale du fleuve du Canada ou de St-Laurent depuis le lac Ontario jusqu'à la ville de Québec avec les noms des particuliers à qui il a été fait des concessions de terres.* Id.

Ces cartes ont été signalées dans le Rapport sur les Archives du Canada. *Catalogue of Maps, Plans and Charts in the map room of the Dominion Archives,* par H.R. Holmden. Ottawa. 1912.

traits (2) puis le texte « in extenso » (3). D'autres plans et même des procès verbaux d'arpentage, en dépit de leur modestie, ont été vulgarisés de nos jours au Canada dans des ouvrages concernant la région de Montréal (4).

Les plans de Catalogne et la description des seigneuries constitueraient, s'il était possible de les rassembler, une précieuse représentation de l'état du territoire canadien à la fin du règne de Louis XIV: les autres travaux ont surtout pris de l'intérêt avec le temps par ce qu'ils se rapportent aux anciens bastions de la colonie vers le pays des Iroquois et au berceau des explorations de Cavelier de La Salle.

Catalogne est encore l'auteur indiscutable d'une autre description des Seigneuries Canadiennes en 1715, de nombreux plans (5), d'une méthode pour mesurer la profondeur

---

(2) Cf. Parkman. *The Old Regime in Canada*. London, Macmillan and co. 1904. Francis Parkmans Works. T. IV. pp. 502 à 506. 8° P 1191, à la B.N. à Paris. Munro. *Documents relating to the seignorial tenure in Canada*. Toronto. *The Publications of the Champlain. society*. T. III. 1908. 8° Pa 78, (3) à la B.N.

(3) Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*. Lévis. Vol. 21. 1915. 4° Pa 152, à la B.N.

(4) Cf. Désiré Girouard. *Les Anciens forts de Lachine*. Montréal. 1891. Lk12 1615 à la B.N. Id. *Vieux Lachine*. Publié vers 1889. Id. *Histoire du lac St-Louis*. Morin. *Vieux Montréal*. Il nous a été impossible de découvrir ces derniers ouvrages au département des Imprimés à la B.N.

(5) Carte du Gouvernement de Québec levée en 1709 par le sieur Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean-Baptiste de Couagne. Dépôt des Cartes et Plans de la Marine. portefeuille 127.

Carte de la suite du Gouvernement de Québec qui comprend, en descendant le fleuve St-Laurent, depuis le Cap Tourmente jusqu'au Cap aux Oyes, levée en 1709. Id.

Carte de la suite du Gouvernement de Québec qui comprend, en descendant le fleuve St-Laurent, depuis la rivière Duchesne jusqu'à celle du Cap Rouge, levée en 1709. Id.

Carte du Gouvernement des Trois Rivières qui comprend, en descendant le fleuve St-Laurent, depuis la sortie du lac St-Pierre jusqu'à Ste-Anne, levée en 1709. Id.

Carte de la suite du gouvernement des Trois Rivières, en descendant le fleuve St-Laurent, depuis les Iles Richelieu jusqu'à la sortie du lac St-Pierre. Id. d'après Holmden. o. c. sans autre précision.

Carte du Gouvernement de Montréal adressée en copie par les Raudot au ministre. Cf. Passim.

Plan de la banlieue de Chambly fait le 29 Août 1711 et annexé

de la mer (6), et de quelques correspondances, tous manuscrits demeurés inédits à notre connaissance.

Nous sommes donc, de toute façon, en présence d'un personnage presque classique de l'histoire canadienne française. Cette renommée lui ayant été justement acquise par ses œuvres signées, une distinction plus grande encore serait certainement échue à Gédéon de Catalogne, s'il n'avait omis, suivant le rapport d'historiens dignes de foi, d'apposer son nom au bas d'un de ses écrits les plus considérables.

L'importance d'un « Recueil », ou « Récit » des guerres soutenues contre les Anglais et les Iroquois, de 1682 à 1712, n'a pas échappé aux éditeurs de documents historiques qui ont essaimé au Canada durant le cours du siècle dernier. On trouve ce document reproduit d'abord dans la « Collection de Mémoires et de Relations sur l'Histoire ancienne du Canada publiée sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec » (7), puis dans la « Collection de Manuscrits contenant Lettres, Mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la Province de Québec, ou copiés à l'étranger, mis en ordre et édités sous les auspices de la Législature de Québec, avec tables, index, en 1883 (8).

Par la suite, Leblond de Brumath (9), Ernest Myrand (10), Ivanhoe Caron (11), Pierre-Georges Roy (12), ont reproduit

---

à la minute d'un arrêt du Conseil d'Etat du 22 Juin 1712, Col. C II E 13, fo. 156.

Plan de l'Enceinte et de la ville de Montréal, adressé au ministre par de Ramezay et Bégon le 7 Novembre 1715. Col. C II A 35, fo. 51.

(6) Cf. Lettre à Catalogne du 6 Juillet 1707, Col. B. 29, fo. 248, et Résumé de la Lettre de Catalogne du 23 Octobre 1706, Col. C II A 24, fo. 163.

(7) Troisième série. 1871. Il existe un tirage à part. Lh 4 2011, à la B.N. à Paris.

(8) 4 vol. in 4° Lk 12 1369, à la B.N.

(9) *Histoire populaire de Montréal*. Montréal. 1890. 8° Pa 149. Id.

(10) *Sir William Phips devant Québec*. Québec 1719. 8° Lm 3 3259. Id.

(11) *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686*. Beauceville. La compagnie de l'Eclaireur. 1918. Lk 12 1649. Id.

(12) *Le sieur de Vincennes et sa famille*. Québec 1717. 8° Lm 3 3259. Id.

certains passages du Recueil concernant les sujets qu'ils traitaient, glanés parmi l'histoire des vastes contrées allant depuis la Baie d'Hudson jusqu'à la région des Grands Lacs.

Le manuscrit généralement attribué à Gédéon de Catalogne comprenant, en outre, le récit d'une expédition à Terre-Neuve intéresse, par conséquent, l'histoire de presque toute la Nouvelle-France.

Cependant, les historiens s'étant contentés, suivant une méthode trop longtemps suivie au Canada, de reproduire scrupuleusement, mais par tranches, le texte des publications faites au siècle dernier, aucune étude d'ensemble n'a jamais été entreprise sur le document lui-même, la valeur qu'il convient de lui attribuer et la personnalité de son auteur.

Nous ne prétendons pas assurément avoir découvert Gédéon de Catalogne, et ceux qui ont reconnu en lui l'auteur du Recueil ne se sont pas trompés. Notre tâche comprendra pourtant, comme précaution initiale et nécessaire, l'étude de tous les éléments pouvant servir à remplacer la signature absente au bas du manuscrit; l'examen des autres œuvres de l'ingénieur pourra notamment fournir bien des points de comparaison utiles.

Puis, après avoir essayé de dégager la valeur historique du Recueil, nous publierons le manuscrit en essayant de concilier la nécessité de maintenir la version originale et notre désir d'en faciliter la vulgarisation. La science nous imposera l'obligation de respecter purement et simplement le texte dont l'éclaircissement sera conçu suivant les directives ci-après :

A) Nous rétablirons les majuscules en tête des noms propres et la ponctuation lorsque le sens de la phrase ne sera pas douteux.

B) Les mots, évidemment omis par inadvertance, seront rétablis entre parenthèses.

C) On trouvera en notes :

a) Les redites et les ratures.

b) Une traduction en langage courant des termes peu usités.

c) Une explication des rédactions par trop malhabiles.

d) Une identification aussi précise que possible, effectuée même à l'aide d'indications inédites des personnages cités dans le manuscrit.

e) Un rétablissement de la chronologie appuyé sur d'autres sources et complété, d'autre part, au moyen d'une table des noms de lieux et de personnes.

f) Une critique succincte de la valeur historique du texte.

Tout cela fera, sans doute, une grande abondance de notes: mais il est peu probable, à la réflexion, qu'on nous lance jamais des pierres trop grosses par ce que nous avons craint d'avancer autrement qu'à coups de hache à travers le bois touffu de l'Histoire Canadienne dont le taillis surtout parait avoir été jusqu'ici mis en coupe.

CHAPITRE II

La Légende de Catalogne

Il n'est pas étonnant qu'un compagnon de Frontenac, soldat de fortune et historien doué de prétentions scientifiques, ait particulièrement retenu l'attention des écrivains et des érudits. C'est ainsi que le respectable abbé Tanguay, auteur d'un important dictionnaire généalogique des familles canadiennes (1), artiste et ouvrier de la plume, a construit sur Catalogne un véritable petit roman certainement moins volumineux que le dictionnaire mais fourmillant d'erreurs tout aussi considérables (2).

Gédéon de Catalogne aurait été le descendant d'un Jean

---

(1) *Dictionnaire Général des Familles Canadiennes*. Montréal. 1888. 5 vol. gr. in 8, Nv 138, à la B.N. Cet ouvrage est un relevé mal conçu des indications fournies par les anciens registres paroissiaux ; il ne peut fournir que des indications, les noms ayant été confondus avec les surnoms, et le texte des actes ayant subi des transformations inexplicables. Une nouvelle publication qui serait fort utile devrait être complétée par l'utilisation des minutes des notaires beaucoup plus explicites que les registres paroissiaux. Devant l'immensité de la tâche, il y aurait intérêt à choisir les familles les plus importantes du point du vue historique, l'étude approfondie de leurs ramifications pouvant constituer une base pour la réalisation du dessein de l'abbé Tanguay. Les actes conservés au Canada doivent en effet obligatoirement être contrôlés à l'aide des archives françaises.

(2) Cf. *Mémoires et Comptes Rendus dc la Société Royale du Canada*. Année 1884. 4° Z 307, à la B.N. Ce numéro manque à la Bibliothèque Nationale et au Service Historique des Archives Canadiennes, 1 bis rue François 1er à Paris.

de Catalogne, compagnon de St-Louis lors des croisades et de la prise de Damiette. Appartenant à une famille dont un représentant portait le titre de vicomte à St-Sulpice de Pommiers le 2 Juillet 1603, le personnage qui nous intéresse, devenu officier de génie, se serait refusé à suivre son frère aîné, membre du Parlement de Navarre, dans l'abjuration du protestantisme. Telle aurait été la cause du départ de Gédéon de Catalogne pour la Nouvelle France, en 1685, avec 120 de ses correligionnaires, désireux de l'accompagner dans son exil.

La précision toute relative de tels faits avancés sans l'appui d'aucune référence, établit tout au moins une indiscutable bonne foi de la part de l'abbé Tanguay.

Celui-ci nous expose ensuite que le vaisseau portant les proscrits fut surpris à l'entrée du fleuve St-Laurent par une furieuse tempête, qui l'envoya se briser sur l'île d'Anticosti. C'est au cours de ce naufrage que Catalogne aurait fait le vœu de rentrer dans le sein de l'église catholique s'il échappait à la mort...

Le miracle intervenant, sept de ses compagnons qui avaient eu la bonne inspiration d'imiter son exemple furent sauvés seuls avec lui, et ces huits rescapés, tenant leur promesse, abjurèrent le protestantisme en présence de Monseigneur de St-Vallier.

Nous inclinant une fois de plus devant le bon sens de l'adage populaire, enseignant qu'il n'existe jamais de fumée sans feu, nous devons tout d'abord constater que les généalogies de l'abbé Tanguay comportent des éléments d'apparence admissible : le Roi St-Louis enleva Damiette à la tête d'une armée française et Monseigneur de St-Vallier fut évêque de Québec. Le Jeune, dans son Dictionnaire Général du Canada (3), et Pierre-Georges Roy (4) ont donc reproduit, tout au moins en partie, ce que nous appelons la légende

(3) Publié sans date, mais en 1932, ce très important travail consacre une notice à presque tous les personnages ayant joué un rôle au Canada pendant la période française. Les articles sont, cependant, de valeur très différente, suivant que leur substance a été tirée d'auteurs plus ou moins sérieux, ou des sources manuscrites.

(4) *Bulletin des Recherches Historiques*. 1907. p. 50.

de Catalogne. Nous établirons, d'autre part, que ce dernier, béarnais protestant, abjura sa religion au Canada (5).

Mais si des documents certains prouvent qu'une famille comprenant des Réformés et portant le nom de Catalogne existait (6) au XVIIe siècle à St-Sulpice de Pommiers (7), aucune indication précise ne permet d'y rattacher l'historien canadien. Du reste, des travaux récents ont donné des résultats infiniment plus positifs que ceux de l'abbé Tanguay.

Le Juge Girouard (8) et l'annotateur des Relations des Jésuites (9) ayant signalé, il y a une quarantaine d'années, que Catalogne servit comme simple soldat sous le surnom plébéien de « La Liberté », ces indications ont été reprises le 9 Juin 1934 par Aegidius Fauteux qui a rétabli une grande part de la vérité aux termes d'un excellent article publié dans « La Patrie », journal canadien de langue française. Il résulte de ce travail et de l'affirmation de Catalogne lui-même que le futur ingénieur arriva au Canada non pas en 1685 mais en 1683, avant Monseigneur de St-Vallier qui passa l'océan seulement en 1684. D'autre part, les prétendus compagnons d'exil étaient, en réalité, les 150 soldats des compagnies d'Infanterie de Marine dont Catalogne fit partie... Si

(5) Cf. passim.

(6) *L'Inventaire des Archives de la Gironde*, série E, suppl. N° 2, p. 503, signale un faux acte de baptême en date du 2 Juillet 1603 d'un Gédéon, fils de Gédéon, vicomte de Catalogne, à St-Sulpice de Pommiers. Mais il s'agit fort probablement d'une simple supercherie nobiliaire et d'autres actes des registres de St-Sulpice de Pommiers concernent des personnages portant le nom de Catalogne ou une de ses variantes. Cf. notamment l'abjuration de Marie Delun, épouse de Louis Cateloigne, sieur de La Combe, en compagnie de ses deux filles en Septembre 1685. Un Louis de Catalogne ayant des attaches à Pommiers fait l'objet d'un acte de 1562 conservé aux Pièces Originales (art. Catalogne) à la Bibliothèque Nationale. Enfin Guillaume de Catheloigne, sieur de Montgaillard, figure dans un registre d'arpentage de la vicomté de Pommiers à la fin du XVIIe siècle. *Inventaire des Archives de la Gironde*. CC I des Archives de St-Sulpice de Pommiers Nous ne croyons pas devoir insister pour des raisons indiquées plus bas.

(7) Ce village est situé près de Sauveterre de Guyenne.

(8) Cf. supra.

(9) Edition Thwaites. 1900. T. 67. p. 333. L K 12 1464, à la B. N. à Paris.

l'on en croit La Hontan qui aurait été membre de l'expédition, lui aussi, la traversée s'effectua par temps calme sauf aux environs de l'île d'Anticosti (10)... Aucun document ne signale, en tout, cas, un naufrage en cette occasion et les compagnies arrivèrent à destination sans avoir perdu un effectif important (11).

Mr Fautheux semble bien avoir porté aux prétendues origines aristocratiques de Gédéon de Catalogne un coup d'estoc impossible à parer en publiant l'acte de décès de l'ingénieur et surtout en commentant son contrat de mariage retrouvé parmi les minutes des notaires de Montréal.

Aux termes de cet acte passé le 9 Août 1690, devant J.B. Pothier, notaire à Villemarie (12), en l'île de Montréal, l'ingénieur, fils de Gédéon de Catalogne et de Marie de Capdeviolle, naquit dans la maison « de Catalougne » à Arthez en Béarn, sans indication de date (13).

Le rapprochement de plusieurs documents connus des érudits canadiens permet d'indiquer, comme l'a fait Le Jeune dans son dictionnaire, que Catalogne vit le jour au début de 1662 (14). Son acte de décès mentionnant d'autre part que

---

(10) *Nouveaux Voyages de Mr le baron de La Hontan dans l'Amérique Septentrionale.* La Haye. 1703. 2 vol. in 12 8° P 57 à la B.N.

(11) Cf. passim.

(12) Nous devons une excellente copie de ce document à l'amabilité de Mr E. Z. Massicotte, archiviste en chef au Palais de Justice, à Montréal, auteur de nombreux ouvrages.

(13) On se demande où l'abbé Tanguay a pu trouver que Catalogne était originaire du village de Bresse, en Béarn, localité qui n'existe pas. L'acte de mariage catholique de Catalogne, qui est d'une très mauvaise rédaction, est ainsi conçu : « Le 11 Auost 1690, a été solemnizé le mariage entre Gédéon Catalogne, fils de Gédéon Catalogne et de Marie de Cap de Molle, ses peres et mères, d'une part, et de Marie-Anne Le Mir, fille de Jean Le Mir et de Louise Marsolet, ses pères et mères, d'autre part. Dispense de deux bans. Mr Potier témoins, et Pierre Chantreau et les parents. Louise Marselet. D. Catalorgne. Jeanne Elisabeth Lemire. Anne le mire. J. Pottier ». Communication de Mr Massicotte.

(14) Il résulte, en effet de ses états de services et de son acte de décès, que l'ingénieur était âgé de 38 ans en 1701, (Col D 2 C 47 aux Arch. Nat. à Paris), de 41 ans en 1704, de 60 ans en 1722 (Id) , et de 67 ans, le 5 Juillet 1729.

l'intéressé avait été religionnaire, il semblait que son abjuration devait avoir eu lieu au Canada. Nous avons trouvé, en effet, dans un mémoire concernant les demandes de promotions des officiers du Canada en 1700, une note marginale précisant qu'aux termes d'un certificat fourni par Catalogne lui-même, il avait abjuré la religion réformée en 1687 (15).

Tout ceci paraissant prouvé, les archives du village d'Arthez demeurées inexplorées, pouvant sans doute fournir des indications intéressantes, c'est cette lacune que nous avons tout d'abord essayé de combler.

---

(15) Il n'est pas besoin d'un naufrage pour expliquer cette conversion, d'autres soldats ayant pris cette voie avant le 31 Mai 1686, date à laquelle Denonville reçut l'ordre d'apporter le plus grand soin à faire suivre cet exemple par tous. Cf. Mémoire à Denonville, du 31 Mai 1686. Ordres du Roi. Col. B.

CHAPITRE III

L'Origine de Gédéon de Catalogne

Les parents de Gédéon de Catalogne ne pouvaient être que de modestes habitants du village d'Arthez (1) dont la seigneurie appartenait à la maison de Grammont (2), car l'abbaye laïque du lieu avait été donnée dès le XII[e] siècle au chapitre de Lescar (3) et aucune autre maison noble ou « domenjeadure » ne parait y avoir existé au XVII[e] siècle. On trouvait à Arthez vers 1740 une « place » avec jardin et tour appartenant au seigneur (4) mais une partie seulement des villageois étaient astreinte à une redevance envers les Grammont. Les autres relevaient directement du vicomte de Béarn, c'est-à-dire du Roi de France à l'époque qui nous intéresse, et telle était fort probablement la condition de la famille de Catalogne dont les représentants ne figurent pas sur le dénombrement d'Antoine-Charles de Grammont à la fin du XVII[e] siècle (5).

La population comprenait avant la révocation de l'Edit

---

(1) Arthez, situé dans l'arrondissement actuel d'Orthez, compte, de nos jours environ 1200 habitants.

(2) Cf. Dénombrement d'Antoine Charles de Gramont, seigneur d'Arthez. B 672 aux Arch. des B-P. à Pau.

(3) Cf. Marca. Histoire de Béarn. Pau. Garet. 1912. T. II, p. 154.

(4) Cf. Archives d'Arthez. CC I aux Arch. des B.P. à Pau.

(5) Déja cité.

de Nantes, à la fois des catholiques et des protestants (6), le temple n'ayant été démoli qu'en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 4 Février 1685 (7), mais la totalité des registres d'état civil pour les deux religions et la plus grande partie des archives notariales d'Arthez manquant pour le XVIIe siècle, nous avons été contraints, à défaut de ces deux sources fondamentales pour l'histoire des familles, de nous reporter aux délibérations municipales et aux livres terriers heureusement conservés aux Archives Départementales des Basses-Pyrénées à Pau.

Le résultat de nos recherches permet de confirmer celui des indications recueillies au Canada.

En 1674, le père, la mère et le grand-père de l'ingénieur figurent, en effet, dans les délibérations des jurats et députés d'Arthez rédigées en dialecte béarnais (8) et traitant d'usages locaux assez remarquables pour nécessiter quelques explications. C'est seulement à la suite d'un incident, d'une histoire assez béarnaise d'ailleurs, que les parents de Gédéon de Catalogne obtinrent une consécration officielle bien avant que l'ingénieur historien aît eu la possibilité d'attirer l'attention sur lui-même et sur sa famille.

Le premier Janvier 1674 (9), un Gédéon de Catalogne fut nommé garde de la communauté d'Arthez en compagnie d'un certain Ramon de Vergeyro, ou de Vergeyre, au cours d'une période critique et délicate de l'histoire financière du lieu. Ces fonctions de garde offrant comme particularités curieuses et contradictoires d'être électives (10) sans conférer

---

(6) Cf. H. Lassalle. *Restitution des Biens ecélésiastiques en 1620, dans le diocèse de Lescar. Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays Basque.* 1934. pp. 249 et suiv. et Archives des Consistoires de Béarn. TT 34 aux Arch. Nat. à Paris.

(7) Publié par Soulice. *L'Intendant Foucaut et la Révocation en Béarn.* Pau. 1885. Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Pau.* 2me série. T XIV.

(8) Nous devons à M. Lorber, archiviste des Basses-Pyrénées, une transcription exacte de ces documents fort difficiles à lire.

(9) Cf. Délibérations du Corps de Ville d'Arthez. Archives Communales d'Arthez. BB 7 fo. 2 aux Arch. des B.P. à Pau.

(10) Cf. Idem. BB 7 fo .8.

dignités et exemptions suffisantes consistaient principalement à percevoir certains impôts et certaines recettes pour le compte du Prince et de la communauté. Mais, en l'absence de toute indemnité compensatrice, la responsabilité et les pertes de temps entraînées par ce mandat lui avaient fait prendre l'aspect d'une corvée fâcheuse et redoutable : à tel point, qu'après avoir prescrit le 2 Janvier 1673 de rechercher, pour remplir les fonctions de garde, des personnes suffisantes et capables de répondre des deniers perçus par elles (11), le corps de ville d'Arthez s'était trouvé au cours de la même année obligé de constater que plusieurs chefs de famille s'abstenaient soigneusement d'envoyer leurs enfants à l'école, préférant les voir rester illettrés plutôt qu'exposés à manier les deniers communs. Cette esquive contraignit l'assemblée de décider, non sans finesse, que tous les fils de famille pourraient être faits gardes même s'ils ne savaient ni lire ni écrire, l'important étant qu'ils fussent solvables...

Il faut donc considérer comme très heureux que le futur ingénieur aît été admis à suivre les conseils d'un régent car son père refusa de prêter le serment préalable à l'exercice des fonctions de garde et se pourvut en cassation d'une nomination faite en son absence au moyen d'une requête présentée par sa femme, Marie Capdeviolle (12), devant le Parlement de Navarre (13). Cette haute assemblée joua, de cette façon, dans l'histoire de la famille de Catalogne un rôle non dépourvu d'importance car la Cour autorisa, en dépit de l'instance, l'exécution d'une prise de corps en vertu de laquelle le garde malgré lui fut arrêté sur l'ordre de son collègue de Vergeyre par un baile nommé Férer. C'est seulement au moment d'entrer en prison que le récalcitrant consentit à prêter serment en promettant de remplir fidèlement ses fonctions jusqu'à décision de justice.

---

(11) Cf. Délibérations du corps de ville d'Arthez, déjà citées, BB 6 fo. 523 vo.

(12) Cette heureuse précision des jurats d'Arthez prouve que nous avons indubitablement affaire aux parents du personnage qui se maria devant Pothier, notaire à Montréal.

(13) Cf. Délibérations du Corps de Ville déjà citées. BB 7 fo. 8.

Il était entendu que c'était sans préjudicier à l'instance mais Catalogne devait avoir des raisons sérieuses l'obligeant à conserver son indépendance car, ce compromis, accepté et signé le 7 Avril 1674 (14), ne fut pas exécuté : le 16 Mai suivant, les jurats et dépués d'Arthez se trouvèrent dans l'obligation de constater que Gédéon de Catalogne avait négligé le recouvrement des créances de la communauté et omis de se présenter à aucune assemblée pour recevoir leurs ordres. Il fallut, en conséquence, lui infliger, le Dimanche suivant 18 Mai, une amende de 24 francs exécutoire s'il ne comparaissait pas, tout au moins pour venir chercher son livre de recette (15). L'affaire n'en resta point là et la récépiscence du délinquant fut certainement de courte durée, car son père, intitulé également Gédéon de Catalogne, nommé garde par provision, passa le 10 Juillet suivant avec le Corps de Ville un nouvel accord aux termes duquel il acceptait purement et simplement la fonction sous la condition que son fils en demeurerait déchargé pour l'avenir (16).

Cette suite d''incidents passablement embrouillés prouve de toute façon l'existence à Arthez en 1674 d'un Gédéon 1er de Catalogne, grand-père de l'ingénieur et qui eut l'occasion de remplacer son fils, Gédéon II, marié à Marie Capdeviolle, fréquemment absent, doué d'un caractère assez opiniâtre et possédant une certaine aisance (17).

Nous en aurions à peu près terminé avec les délibérations du corps de ville d'Arthez, si la rédaction malhabile des scripteurs ne nous obligeait à vérifier la réalité du nom de Catalogne.

Le prénom de Gédéon était certainement héréditaire dans la famille et il ne faut pas attacher d'importance aux

---

(14) Cf. Id.

(15) Cf. Délibérations. BB 7 fo. 9.

(16) Cf. Id. fo 13.

(17) Il était fort probablement marchand. Dans une délibération du 7 Avril 1674 (B 7 f. 8) le nom de Gédéon de Cathalonge (sic) est suivi d'une abréviation pouvant se lire « md », marchand, ou « me », maitre, et des mots « goarde eslegit ». On pourrait admettre la lecture « maitre garde élu » car Catalogne avait été nommé garde principal (BB 7 fo. 9), mais la lecture « marchand » nous parait préférable.

variantes, « Catalonge », « Cathalonge », « Catalhonhe » et « Catalogne » que l'on trouve dans les documents (18). Elles correspondaient, en effet, à la même prononciation et on en trouve tout une série d'autres en Béarn, telles que « Catalonhe », « Cataloinhe », « Cataloigne », le « t » se trouvant souvent remplacé par un « th », particularité propre au dialecte béarnais (19). Ces appellations doivent avoir été attribuées anciennement aux émigrés catalans, surnommés « Lou de Cataloigne » et aux maisons habitées par eux : « L'ostau de Catalonhe ». La forme catalane, « Catalunya » et la forme espagnole, « Cataluna », ne se prononcent guère différemment (20).

En ce qui concerne la rédaction des intéressés eux-mêmes, le père et le grand-père de l'ingénieur signèrent tous deux : « G Catalougne » sur les registres communaux d'Arthez et la même ortographe fut utilisée par leur descendant (21) avec l'adjonction d'un « de » à la fin du XVII[e] siècle.

L'apparition de cette particule n'offre, évidemment, en

---

(18) Cf. Délibérations. BB 7 fos. 2, 8, 9 et 13.

(19) Un Pierre de Cathalogne était marié avec une Marie de Horcade ou Hourcade, à Orthez, le 10 Novembre 1660, et le 2 Novembre 1661. Un de leurs fils fut présenté au baptême par Pierre de Lapouble, avocat, et Marie de Balagué. Cf. Etat Civil protestant à la mairie d'Orthez.

(20) Il suffit, d'ailleurs, de remarquer comment le prénom de « Gédéon » a été accommodé dans les mêmes actes pour se rendre compte qu'on se trouve en présence de négligences ou plustôt de maladresses purement matérielles avec les variantes « Gidaon », « Gedon », « Judion », « Jedion », et enfin, « Gédéon », donné correctement deux fois par l'acte du 10 Juillet 1674. Cf. BB 7 déj. cit. fo. 13.

(21) A condition de faire attention en lisant, car Gédéon de Catalogne fit pendant le début de son séjour au Canada, et suivant en cela l'exemple de ses parents, des « u » ressemblant à des « r ». Cf. Registres d'Arthez déjà cités et le Procès Verbal d'Arpentage du 15 Juin 1685 publié par Aegidius Fauteux dans La Patrie, o.c. d'après un document de la Bibliothèque St-Sulpice à Montréal. Cette circonstance en trompant certains historiens a fait apparaitre des « Catalorgne » n'ayant aucune autre raison d'être. La signature écrite du personnage est indiscutablement « Catalougne » Cf. Attestation du 3 Septembre 1702, donnée en faveur du sieur Hauteville, par les officiers servant alors au Canada. Col. C II A 20 fo. 74. L'en-tête de plusieurs correspondances porte à tort « Catalogne ».

cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, aucune importance du point de vue nobiliaire, le « de » figurant à chaque instant devant les noms des paysans et artisans béarnais sous Louis XIV mais, en ce qui concerne l'état civil, le père de l'ingénieur ayant été intitulé « de Catalonge », et « de Cathalonge » dans les délibérations du corps de ville d'Arthez (22) dont les membres étaient certainement peu soucieux de conférer une distinction quelconque, un frère de l'intéressé ayant été, d'autre part, comme nous le verrons plus loin, dénommé « de Catalogne » sur les registres paroissiaux de Salies-de-Béarn, il convient de laisser le bénéfice du « de » à l'auteur des Mémoires sur les Seigneuries. L'excellent Béarnais a pu très bien ne pas y attacher d'importance et l'abandonner (23), puis le reprendre à la suite d'une miette de préjugé du « de » particule nobiliaire, théorie qui parait s'être implantée de bonne heure au Canada.

Restent à expliquer les formes « Catalogne » et « de Catalogne » qu'on trouve dans une délibération du Corps de Ville d'Arthez. dans le corps du contrat de mariage passé devant Pothier. notaire à Montréal. dans une décision du Conseil Souverain de La Nouvelle France (24), dans presque toutes les correspondances officielles du Canada. sur les registres paroissiaux de Salies de Béarn. et enfin. dans l'acte de décès de Gédéon de Catalogne à l'Ile Royale si ce document a été exactement transcrit (25).

Cette orthographe fut. à notre avis, tout simplement adoptée parce que, traduction française du béarnais « Catalougne », elle avait de plus en plus tendance à être employée à mesure que l'usage du dialecte cédait la place à celui de notre langue (26).

---

(22) Cf. Supra.

(23) Cf. Procès Verbal d'Arpentage déjà cité.

(24) Cf. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de La Nouvelle France.* Québec. T. IV, p. 376. Jugement par défaut du 23 Novembre 1699. L k 12 1370 à la B.N. a Paris.

(25) Cf. *La Patrie.* o.c.

(26) On trouve, à Arthez, en 1726. une vigne appelée « La Catalane » vendue par Israël d'Espoey-Arance à un nommé Jérèmie d'Abbadie, surnommé Laplassette. Cf. Arch. d'Arthez. CC 2 aux Arch. Dép. des B.P. à Pau.

Cette thèse de la francisation du nom appuyée par la disparition du « th » laissé de côté dès l'arrivée au Canada, nous permet de conserver à Gédéon de Catalogne, en dépit de tout ecclectisme régionaliste le nom sous lequel les historiens du Canada l'ont fait connaitre.

CHAPITRE IV

Les Familles Béarnaises de Catalogne et de Capdeviolle

Les délibérations municipales d'Arthez ne permettent pas d'établir que la famille de Catalogne existait dans ce village avant les incidents du garde malgré lui; il faut nous contenter de savoir qu'un Gédéon de Catalogne, sans doute le père de l'ingénieur, figura en compagnie d'un certain Augustin Capdeviolle dans une assemblée générale de la communauté d'Arthez du mois de Février 1679 (1), puis obtint un peu plus tard, la ferme de la boucherie du même lieu (2).

Ce personnage était protestant, car il fit partie des Anciens du Consistoire d'Arthez, sommés par les jurats le 7 Avril 1683 d'avoir à exécuter la Déclaration du Roi (3) du 15 Janvier 1683, gratifiant les hopitaux des biens des consistoires et des donations faites aux pauvres de la religion réformée. C'était quelques mois avant le départ pour la Nouvelle-France du futur historien.

Son père épousa en deuxièmes noces Charlotte de Dufourcq, veuve de Me Jean de Capdeviolle, d'Arthez, fille d'Arnaud du Fourcq et de Marie de St-Léger (4). Cette fa-

---

(1) Cf. Registre des Délibérations déjà citées.

(2) Cf. BB 10, in fine. Sur la ferme de la boucherie en Béarn, Cf. Beaurain. *Histoire du Travail à Pontacq. Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays Basque.* Juillet - Octobre 1932. p. 217.

(3) Cf. TT 232, aux Arch. Nat. à Paris.

(4) Cf. De Jaurgain. *Nobiliaire de Béarn* Art. Du Fourcq. Paris. 1879. p. 70.

mille du Fourcq, transformée en de Dufourcq, devait rapidement s'embourgeoiser grâce au savoir de Me Arnaud de Dufourcq, professeur de droit à l'Université de Pau. Elle figure en bonne place dans le seul nobiliaire de Béarn qui aît été jusqu'à présent publié (5).

Cette union fut probablement contractée après le 23 Mars 1681, date à laquelle un Jean de Capdeviolle, dit « Jean de France », figura dans une assemblée de la communauté d'Arthez (6), et certainement avant le 17 Mai 1689, date à laquelle Me Augustin Capdeviolle, père de Jean, passa pour les intérêts de sa bru, une transaction reçue par Minvielle, notaire d'Arthez (7).

L'alliance avec une Dufourcq tend à confirmer que le père de l'ingénieur possèdait une certaine aisance. Les livres terriers nous indiquent, d'autre part, qu'il acheta aux héritiers de la demoiselle de Campagne, d'Oloron, une borde située au Bourdalat à Arthez (8) et « une place » sise dans le même village à une demoiselle de Féchenx (9). Ces biens furent cependant revendus par lui avec une pâture appelée Périchole, au parsan de Xhaux, à Arthez, car l'ensemble appartenait aux héritiers d'un Jacques de Laius, dit Conget, en 1726 (10).

Ces indications permettent déjà de supposer que la maison de Catalogne, lieu de naissance de l'historien canadien, se trouvait au Bourdalat, quartier d'Arthez situé assez loin du bourg, sur le chemin conduisant actuellement à la Route Nationale, entre Pau et Orthez (11).

---

(5) Cf. Id.

(6) Cf. Registres des Délibérations déjà cités.

(7) Cf. Convention passée le 20 Mai 1719, devant Guilhento, notaire d'Orthez, fo. 91 vo. Minutes des notaires d'Orthez, fonds non classé aux Arch. des B.P. à Pau.

(8) Cf. Livre terrier d'Arthez commencé le 15e de Septembre 1726, fait par le sieur de Senie, règent abècère du présent lieu. Arch. d'Arthez. CC 2 aux Arch. des B.P.

(9) Un sieur de Féchens, marchand à Pau, possèdait, à la même époque, à Arthez, une maison et une place situées à La Poublade. Cf. Id.

(10) Cf. Id.

(11) Mais l'ancien chemin conduisant à Orthez n'est pas celui qui est habituellement pratiqué de nos jours.

Le terrier d'Arthez de 1726 nous apprend que cet immeuble, appartenant alors à un Me Jean de Catalogne, comprenait une maison, « place et casau », d'une façade de deux « places », imposée deux livres. Ce Jean de Catalogne ne possédait, en outre, qu'une vigne appelée Micoulette, d'une « journade » trois quarts, imposée une livre trois quarts, et au parsan de Boussen, cinq « journades » de prairie imposées trois livres trois quarts et demi, redevance payée en partie par un certain Joannes de Lescun. Ce document n'indique point que la maison de Catalogne était situé au Bourdalat, mais le rédacteur du livre terrier la fait figurer entre la maison de Jacques de Lasserre, alias Lanaudouze, dite maison de Lanaudouze, située au Bourdalat, et la borde achetée par les héritiers de Laius, dit Conget, à Gédéon de Catalogne, dont il a été question plus haut. Un terrier de 1740 confirme que cette terre de Conget était attenante à la maison de Catalogne, touchant du midi au chemin public, d'occident et de septentrion avec la terre d'un sieur Abadie. L'emplacement du Bourdalat nous parait donc devoir être considéré comme certain, mais les recherches que nous avons faites sur place ne nous ont pas permis de retrouver l'ancienne maison de Catalogne.

Cet édifice existait encore le 14 Octobre 1743, date du décès d'un François de Catalogne, fils de Jean de Catalogne et de Maloute de Chourot (12). Le patrimoine arthézien continua de s'émietter, car l'impôt de la vigne de Micoulette fut payé par un certain Mirassou, le 22 Juillet 1769, et la pièce de terre de Boussens passa à un certain Heuga, dit Pomy, le 19 Juillet 1774 (13).

La maison de Catalogne ne comprenait plus, en définitive, à la fin du XVIIIe siècle, outre son corps de bâtiment, qu'un jardin d'une contenance de 11 escats et un loppin de terre d'un demi quart et 15 escats (14).

Quant aux descendants béarnais de la famille, les renseignements que nous avons pu recueillir sur eux sont malheureusement peu précis. Il est certain que, de son second

---

(12) Cf. Etat Civil catholique d'Arthez, à la mairie de ce village.
(13) Cf. Arch. d'Arthez. CC I déj. cit. aux Arch. des B.P
(14) Cf. C 1071 aux Arch. des B.P.

mariage, le père de l'ingénieur eut au moins un fils intitulé Me Jean de Cathalogne (15) qui épousa en l'église St-Martin, de Salies-de-Béarn, le 24 Octobre 1707 (16), et suivant contrat passé le 3 Août précédent devant un notaire nommé de Sallier (17), Jeanne de Branaa, du village de St-Martin, près de Salies, fille de Jacob de Branaa et de Marie de Laplace (18). Cette famille de Branaa ne doit pas être confondue avec une autre du même nom dont les membres existaient à Salies dès le 15e siècle et prirent d'abord le nom d'une maison noble, dite de Salies, puis celui de Salinis (19). Jacob de Branaa, beau-père de Jean de Catalogne, appartenait à une famille de simples laboureurs, car un de ses oncles, nommé Pierre de Branaa, acquit par suite du décès de son propre frère aîné, Jean de Branaa, marié a Judith de Lagoarde, une maison, dite de Branaa, située au village de St-Martin près de Salies, comprenant seulement une grange et 36 arpents de terre (20).

Outre ce Pierre de Branaa, on ne trouve parmi les chefs de maison qui firent obligatoirement leur déclaration au cours de cette même année 1675, qu'un Daniel de Branaa,

---

(15) Cf. Convention du vingt Mai 1719, déj. cit.

(16) Cf. Registres paroissiaux de l'église St-Martin à la mairie de Salies. Nous ignorons pourquoi Jean de Catalogne est intitulé « de Plétis », dans son acte de mariage.

(17) On ne trouve pas de notaires de Salies pour cette période aux Archives des Basses-Pyrénées.

(18) Nous avons relevé à Salies la naissance, en date du 18 Avril 1672, d'une certaine Anne de Catalogne, fille d'André de Catalogne et de Marie de Lauroey, (Cf. Etat Civil protestant, classé pêle-mêle avec des actes catholiques dans une reliure du XVIIIe siècle à la mairie de Salies). Mais aucune indication ne permet de rattacher ces personnages à la famille qui nous intéresse principalement. Il en est de même pour un Pierre de Catalougne, qui acheta à une date ignorée une pâture et une terre appelée de Hossats, située à Arthez, à un certain Jacques de Nougué, dit Perret. Ce Pierre de Catalougne possédait à Arthez la maison et les places appelées de Sabatté et Bouché, à la Poublade, imposées deux livres et demie en 1726. Ces biens étaient alors passés en la possession de Jean de Minvielle, praticien d'Arthez, et mari d'Anne de Catalogne, fille de Pierre. Cf. Terrier de 1726, déj. cité, et E. 2082 fo. 220, aux Arch. des B.P.

(19) Cf. De Dufau de Maluquer. Armorial Béarn. Paris. Champion. 1889. T. II. pp. 390, et suiv.

(20) Cf. Convention du 20 Mai 1719, déjà citée.

censitaire du Roi pour 41 arpents de terre dépendants de la maison dite de Persillo (21). On peut supposer que Jacob de Branaa devint chef de famille par la suite car un Me Jacob de Branaa fut parrain, le 4 Mai 1699, d'un autre Jacob de Branaa, fils de Jean de Branaa habitant au moulin du Cout (22), mais sa famille était, de toute façon, d'une condition très modeste.

Du mariage de Jean de Catalogne et de Jeanne de Branaa, naquirent plusieurs enfants dont nous ignorons le destin :

1° Jacob né le 14 Juillet 1713, Parrain, Jacob de Branaa; marraine, Judith de Catalogne.

2° Marie I, née le 5 Juin 1715. Parrain, Jean d'Agois, dit Lastour; marraine, Marie de Branaa.

3° Marie II, née le 29 Mars 1717. Parrain, Jacques Dufourcq, Conseiller du Roi et Juge d'Orthez; marraine, Marie de Laplace.

4° Gédéon, né le 20 Mars 1719. Parrain, Gédéon de Catalogne; marraine, Jeanne de Branaa (23).

Jean de Catalogne qui habitait encore Salies en 1721 ne parait pas devoir être confondu avec le personnage du même nom, possesseur de la maison patrimoniale d'Arthez en 1726. Ce dernier qui était chirurgien eut de son mariage avec Marguerite de Cazabonne plusieurs enfants : probablement Jean, chirurgien, décédé à Arthez le 26 Août 1758 à l'âge de 50 ans; certainement David-Adrian, né le 1er Juillet 1715; Jean, né le 18 Mai 1722, et Pierre, né le 1er Janvier 1727. On trouve encore un peu plus tard à Arthez un nouveau Jean de Catalogne, originaire de Maslacq (24), qui eut, de son mariage avec Marguerite de Chourot, Joseph, né le 26 Décembre 1751, Etienne, né le 24 Mars 1754, parrain, Etienne Catalogne; Marie, née le 5 Avril 1757, parrain, David-Adrian Catalogne. Ce Jean de Catalogne, jurat d'Arthez, chirurgien comme ses homonymes, fut parrain, le 11

(21) Cf. B 689. fo. 163, aux Arch. des B.P.
(22) Cf. Reg. Par. de St-Martin à Salies.
(23) Pour tout ceci, cf. Reg. de St-Martin à la Mairie de Salies.
(24) Cf. Acte du 13 Octobre 1770 passé par de Laussun, notaire d'Arthez, fonds non classé aux Arch. des B.P. à Pau.

Septembre 1782, de Jean Heuga, dit Marcamalou, fils de Bernard Heuga, dit aussi Marcamalou cadet et de dame Catalogne (25). Cet estimable chirurgien ne possédait qu'une pièce de terre à Arthez en 1777, ce qui empêche de l'identifier avec un autre Catalogne, propriétaire à la même époque, des restes de la maison familiale et qui pouvait être un certain Etienne Cathalogne, vigneron, décédé le 21 Juillet 1781, à l'âge de 60 ans (26).

Les actes de l'Etat Civil ne révèlent plus que l'existence, à Arthez, d'un Pierre Cathalogne, originaire de Marserin, instituteur et âgé de 30 ans, le 16 Thermidor an V. Fils de Dominique Cathalougne et de feue Jeanne Lasserre, il eut, de son mariage avec Marie Toussel, fille de Jean-Baptiste Toussel et de feue Maris Séris, au moins un fils, prénommé Dominique comme son grand-père, né dans la première décade de Fructidor an VI (27).

En ce qui concerne la famille de Capdeviolle dont le nom est une déformation de celui de Capdevielle fort commun dans le Sud-Ouest de la France, elle était très probablement originaire d'Arthez où l'on trouve, dès 1609, un Jean de Capdeviolle (28). Ses attaches en ce lieu étaient, en tous cas, fort solides et son alliance, plus relevée que celle des Branaa, constituait un nouveau rameau d'union avec les Dufourcq. Charlotte Dufourcq, deuxième femme de Gédéon II de Catalogne, avait eu, en effet, de son premier mariage avec Jean de Capdeviolle, au moins une fille prénommée Marguerite. Intitulée héritière de Jean de France (29), celle-ci épousa, par contrat du 24 Février 1695, Arnaud II Dufourcq, avocat au Parlement, le professeur de droit à l'Université de Pau dont il a été parlé précédemment. Nous ignorons pourquoi le mariage fut célèbré à Hastingues, et seulement le 11 Août 1697 (30).

---

(25) Cf. Etat Civil d'Arthez, aux Arch. des B.P. à Pau.
(26) Cf. Etat Civil d'Arthez, aux Arch. des B.P.
(27) Id.
(28) Cf. Minutes de Bordenave, notaire d'Arthez. Fonds non classés aux Arch. des B.P.
(29) Cf. Arch. d'Arthez. CC I fo. 46, aux Arch. des B.P.
(30) Cf. De Jaurgain. Nobiliaire de Béarn. o.c.

Assistée de son mari, Marguerite de Capdeviolle-Dufourcq, vendit, le 3 Mai 1705, devant Lescun, notaire d'Arthez, et pour 880 francs, une pièce de terre dont le prix devait être versé à François de Capdeviolle, son oncle, en paiement d'une partie de la légitime léguée à ce dernier par Augustin Capdeviolle, grand-père de Marguerite et père de François (31), dit Lechapeirot. Ce surnom établit qu'il s'agissait d'un bon paysan, habitant un quartier aussi appelé Lechapeirot (32) et une maison de Cazenave, dite Lechapeirot, à la suite de son mariage avec une Suzanne de Cazenave (33).

C'est ainsi qu'en Béarn, la charrue pouvait s'approcher du « corpus », puis de l'épée : Marguerite de Capdeviolle testa, le 8 Janvier 1743 (34), en faveur de Pierre II de Dufourcq, son fils aîné, qui épousa Jeanne Scholastique de Membrède (35). Cette dernière famille était depuis fort longtemps détentrice du fief noble de ce nom, à Castagnède, pourvu d'un droit d'Entrée aux Etats Généraux de la Province, dans l'ordre de la noblesse, et pour lequel Armand de Membrède avait fourni un dénombrement en 1701 (36). Deux membres de la famille de Membrède servirent à la Louisiane, avant son extinction dans celle des Dufourcq (37).

Des membres de la famille de Capdeviolle demeurèrent à Arthez au moins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, car un Pierre de Capdeviolle, dit Lechapeirot, décéda dans ce village, le 8 Novembre 1790, à l'âge de 53 ans, ou environ, en présence de deux autres Pierre de Capdeviolle, l'un, son frère, et, l'autre, dit Hauron, originaire de Hagetaubin, son cousin (38). Une Marie de Capdeviolle décéda, le 25 Mars

---

(31) Cf. Minutes de Lescun, notaire d'Arthez, aux Arch. des B.P.

(32) Cf. Acte du 4 Mars 1707 et quittance de François de Capdeviolle du 21 Janvier 1710. Min. de Lescun, déj. cit.

(33) Cf. Arch. d'Arthez. CC 2 déj. cit.

(34) Elle possédait à Arthez la maison Cousté et le casau du même nom. Ses biens, d'une imposition totale de 65 livres en 1726, comprenaient la maison borde du Camp. Cf. Id.

(35) Cf. De Jaurgain. *Nobiliaire*. o.c.

(36) Cf. B 5810, aux Arch. des B.P.

(37) Cf. Col. D 2 C 51, fos. 107 et 151 aux Arch. Nat. à Paris.

(38) Cf. Etat Civ. d'Arthez aux Arch. des B.P.

1793, dans une maison du quartier du Bergoué en présence de Jacques Capdeviolle, laboureur, son oncle (39). Elle était fille d'un Pierre de Capdeviolle, probablement un des deux dont il a été question plus haut, et de Marie Péré, union d'où naquirent deux autres filles prénommées Marie, le 17 Mars 1793 et le 1er Thermidor an II (40).

---

(39) Cf. Id.
(40) Cf. Id.

CHAPITRE V

Un Pionnier de la Nouvelle France

Gédéon de Catalogne partit de La Rochelle le 29 Août 1683 à bord d'un batiment nommé La Tempête qui transportait au Canada, en dépit des vents contraires (1), trois compagnies de soldats réclamées par de La Barre et comprenant le fameux La Hontan, si on en croit cet auteur.

La Cour avait d'abord eu l'intention d'expédier 200 hommes répartis en quatre compagnies commandées respectivement par les lieutenants Dutast et Cahouet, les enseignes Aubery et Maret de La Fuye qui devaient être secondés par un autre enseigne, de Bellicourt, et trois garde de la marine, de St-Bazile, de La Roerie, et de La Groye.

Pour essayer d'en terminer avec les incertitudes qui ont règné sur la condition de La Hontan et de Catalogne lorsqu'ils embarquèrent pour la Nouvelle France, nous avons entrepris d'identifier tous ces officiers. Les résultats obtenus sont, comme on va le voir, suffisants pour établir qu'aucune confusion n'est possible entre l'un entr'eux, l'auteur des Dialogues d'Adario et celui des Mémoires sur les Seigneuries.

Dutast (2), originaire de Bayonne et enseigne dès 1665,

---

(1) Cf. Lettre à Arnoul du 9 Sept. 1683. Marine B 2 48 fo. 289, vo, confirmant la date donnée par La Hontan et Catalogne.

(2) Il eut un neveu portant le même nom, garde marine en 1690, et auteur d'un mémoire sur la navigation pour se rendre au Canada. Cf. Rapp. des Arch. du Canada. 1923. Miscellaneous. p. 5. Ce jeune

demeura peu de temps au Canada où il fut remplacé par de St-Cirgue. Nommé capitaine de vaisseau le 9 Janvier 1690, il mourut, commandant Le Hazardeux à destination du Canada, en 1692 (3).

Cahouet de La Tripaudière, enseigne en 1675, devint capitaine de frégate le 1er Janvier 1703 et mourut le 17 Février 1710.

Le chevalier Aubry, volontaire en 1677, nouveau garde de la marine en 1679, enseigne le 26 Janvier 1680, aide-major en 1687, lieutenant de vaisseau le 30 Mai 1690, fut tué à La Hougue dans les chaloupes en 1692.

Marei de La Fuye, volontaire le 4 Juin 1677, nouveau garde de la marine le 12 Janvier 1679, enseigne le 1er Janvier 1682, mourut pendant la traversée en 1683.

Curet de Bellicourt, nouveau garde en 1677, enseigne en 1682, lieutenant de vaisseau en 1689, capitaine de vaisseau le 1er Janvier 1703, mourut en 1726.

Jean de Bermondet, seigneur de St-Bazile et Cromières, garde de la marine en 1681, demeura au Canada au moins jusqu'au 28 Juin 1686, date à laquelle de Comporté, prévôt des Maréchaux de France au Canada, fit procéder à une information sur sa demande (4).

De La Roerie, très probablement breton, garde de la ma-

Dutast fit quatre voyages au Canada et à la Baie d'Hudson avant de mourir à bord de L'Envieux, sur la côte d'Acadie en 1696. Aux termes de son testament, rédigé le 14 Juillet de cette année-là, dans la Baie Française, il révoqua des dispositions confiées en 1690 à du Barbier, notaire bayonnais, précisant que son père habitait cette dernière ville et que Montorgueil, lieutenant de frégate, mort aux Iles, lui devait 50 livres pouvant être payées par le père de ce dernier, habitant Chatellerault. Cf. Provisoire 111, aux Arch. Dép. de La Charente Inférieure, à La Rochelle.

(3) Il reçut en 1691 l'instruction d'aller ravitailler le Canada avec Le Hazardeux, puis d'attaquer le fort Nelson, à la Baie d'Hudson. Cf. Col. B 16, fo. 42. L'expédition à la Baie d'Hudson n'eut pas lieu.

(4) On entendit notamment Pierre Descloches de La Renaudière, capitaine et lieutenant de vaisseau, Pierre Hector de Viabon St-Martin, lieutenant, Armand de La Rabeyre, écuyer, sieur de La Rodesse, âgé de 20 ans environ, Cochard-Marin, capitaine, de Rompray, capitaine, Pierre Noël Le Gardeur, sieur de Tilly, âgé de 33 ans. Cf. Col. C. 11 A 8, fo. 73.

rine en 1681, lieutenant au Canada en 1683, passa aux Iles en 1686.

De Lagroy, enfin, en dépit du dictionnaire de Le Jeune, n'était autre que Charles-Henry d'Aloigny, marquis de La Groye, bien connu des historiens de La Nouvelle France (5).

Dutast, Cahouet, de St-Bazile, Aubry, de La Roerie et de Lagroye figurèrent le 14 Août 1684 dans l'armée de de La Barre (6), mais plusieurs documents indiquent qu'une compagnie resta au port, probablement avec de Bellicourt. Nous pensons qu'elle ne fut pas recrutée en temps utile (7), le ministre ayant indiqué au gouverneur du Canada qu'il s'agissait de nouvelles levées « faites très à la haste » (8). Avec 500 mousquets, 500 fusils et 1.000 épèes envoyées pour les habitants « au prix de France », ces forces devaient, suivant l'appréciation officielle, suffir pour réduire les Iroquois et mettre préalablement de La Barre « en estat de montrer à ces barbares qu'il pouvait aisément réprimer leur insolence » (9).

L'expédition comprenant la barque envoyée par de La Barre et un autre petit navire (10) effectua une traversée relativement bonne, si l'on en croit La Hontan (11), mais certainement heureuse, étant donné l'avance de la saison. Le ministre avait exprimé très nettement la crainte qu'elle ne pût arriver cette année là au Canada (12).

La précipitation apportée explique que des protestants aient pu s'y glisser, alors que le Roi lui-même venait de renouveler l'interdiction pour les huguenots de passer au

---

(5) Cf. Le Jeune. *Dict.* Art. La Groye. Sur sa famille, Cf. Nouveau d'Hozier, 113, art. Dalloigny. Filleau. *Dictionnaire Historique et généalogique des familles du Poitou*. gr. in 8, 4° Lm 2 103 a, à la B.N.

(6) Cf. Col. C 11 A fo. 297.

(7) Il est certain que seulement 150 soldats firent la traversée. Cf. Lettre à de La Barre du 10 Avril 1684. Col. C 11 A 6 fo. 246, vo. aux Arch. Nat.

(8) Cf. Ordre à La Barre du 5 Août 1683. Col. B 10, fo. 2, id.

(9) Id.

(10) Id.

(11) Cf. Nouveaux Voyages, o.c.

(12) Cf. Lettre à Arnoul du 9 Septembre 1683 .Marine B 2 48 fo. 289, vo.

Canada et en Acadie (13). Il est, au demeurant, fort possible que cette « levée » aît été recrutée, comme beaucoup d'autres, dans les environs de Bayonne et, par conséquent, jusqu'en Béarn.

D'après les états de services de Catalogne, ce dernier serait venu en Nouvelle France comme cadet (14). Mais, il est indubitable qu'il servit comme simple soldat affecté aux travaux d'arpentage, au moins jusqu'au 7 Novembre 1685, date d'un procès verbal rédigé par lui et signé de son nom béarnais, « Catalougne », renforcé de son surnom militaire « La Liberté » (15).

Catalogne affirme qu'il fit la campagne dirigée par de La Barre contre les Iroquois en 1684. C'est sous son pseudonyme de « La Liberté » qu'est confirmée sa participation à celle de de Troyes aux rives de la Baie d'Hudson en 1686 (16), alors qu'il avait presque certainement obtenu le grade de sergent (17).

Son élévation à celui d'enseigne, en 1687 (18), ayant été

---

(13) Cf. Lettre à l'évêque de Québec du 3 Août 1683. Col. B 10 fo. 10, vo. Il faut indiquer, qu'en dépit des instructions royales, quelques réformés réussirent à se maintenir au Canada et dans les régions environnantes. Cf. Garneau. *Histoire du Canada*. T. I. p. 590.

(14) Cf. Etat de 1701. Col. D 2 C 47 aux Arch. Nat.

(15) Cf. Girouard. *Les Anciens forts de La Chine et Cavelier de la Salle*. Montréal. Eusèbe Sénécal et fils 1891. 8° L k 12 1615. à la B.N. Catalogne appartenait alors à la compagnie de Lorimier. Cette pièce serait, si besoin était, confirmée par d'autres rédigées d'une façon analogue les 5 Novembre et 15 Juin précédents. Cf. Aegidius Fauteux. *La Patrie*. o.c. Le 15 Juin, l'intéressé dépendait de la compagnie du chevalier Aubry.

(16) Cf. Ivanhoe Caron. *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes*.

(17) Catalogne écrit en effet, qu'il y alla « pour commander les soldats » sans se placer parmi les officiers. Nous pensons qu'il pouvait aussi avoir été compris parmi les 28 « petits officiers » placés au dessus du sergent et créés en 1685, à cause de la quantité de postes à occuper et de détachements à fournir. Cette institution fut approuvée par Seignelay en 1687. Cf. Mémoire concernant la paye et le décompte des troupes en Canada. 1695. Col. C II A 13, fo. 367. On donna aux intéressés le nom de « sous enseignes » en assurant leur subsistance grâce à une paie de soldat et un prélèvement sur celles des sergents, caporaux et amspessades. Cf. Lettre de Frontenac et Champigny du 19 Octobre 1697. Col. C II A 15, fo. 43.

(18) Cf. Col. D 2 C 47 déj. cit.

peut-être facilitée par son abjuration, il partit de Montréal avec Denonville au mois de Juin pour attaquer à nouveau les Iroquois et expédier La Hontan au Détroit, après avoir retrouvé de Champigny sur le chemin du Fort Frontenac et construit un fort à Niagara.

Catalogne revint à Montréal sous la conduite de de Vaudreuil et on le fit travailler à la construction de fortins destinés aux sauvages à la Prairie de La Madeleine, à St-Lambert et au Saut St-Louis.

Le chevalier d'Aux (19) l'emmena en Mars 1688 ravitailler le Fort Frontenac et Niagara, qu'il fallut abandonner, puis, le béarnais servit l'année suivante dans la compagnie de son compatriote, Subercase. Après avoir rédigé, le 2 Mars 1689, un plan de Lachine renforcé d'un procès-verbal minutieux de la situation des lieux (20), il alla avec son capitaine au devant des Iroquois lors de leur sauglante irruption.

On l'envoya en 1690 avec toute la garnison de Villemarie secourir Québec assiégé par Phips, ce qui lui permit de figurer parmi les héros de ce célèbre fait d'armes en se jetant dans l'Ile d'Orléans avec Subercase et 200 hommes.

Catalogne se maria, comme nous le savons, par contrat du 9 Août 1690 passé devant Pothier, notaire à Montréal, avec Marie-Anne Le Mire (21), fille de défunt Jean Le Mire et de Louise Marsolet, petite fille de Nicolas Marsolet (22), compagnon de Champlain.

La relation anonyme du 72 Novembre 1690 au 15 Octobre 1691, indique qu'à la même époque Catalogne se si-

---

(19) Cf. passim.

(20) Cf. Girouard. *Les anciens fort de Lachine*. o. c.

(21) Marie Anne Le Mire avait, entr'autres frères et sœurs signalés par Tanguay, *Dict*. T.V. p. 332.) Jeanne Elisabeth, mariée à un sieur de Beauregard dnt à Québec, et Anne Le Mire, veuve en 1690 de Laurent Texier, habitant de son vivant à Montréal. Contrat de Mariage, déj. cité.

(22) D'après le dictionnaire de Le Jeune, ce personnage serait venu de Rouen à Québec en 1613. Une de ses filles, prénommée Marie, épousa Mathieu d'Amours et sa descendance fut ainsi quelque peu apparentée à celle d'Anselme de St-Castin. Cf. Le Blant. *Une figure légendaire de l'Histoire acadienne. Le Baron de St-Castin*. Margraff, rue St-André des Arts, à Paris, 1934.

gnala en qualité de « subalterne » (23) dans un parti contre les Onneyous, sous les ordres de de Vaudreuil (24), ce qui lui valut d'être nommé lieutenant réformé. On le considérait, alors, comme établi au Canada et il possédait quelques biens, notamment dès 1690 un terrain de vingt arpents et deux propriétés à Montréal, dont une située rue St-Vincent où il édifia une maison, dite de Catalogne, démolie seulement de nos jours (25).

Gédéon de Catalogne acquit aussi, le 3 Juin 1696, de Jean Marsolet, Louise Marsolet, veuve de Jean Le Mire, Geneviève Marsolet, femme de Guyon sieur de Rouvray et de Marie Madeleine Marsolet, femme de François Guyon sieur Desprès, (26) le fief des Prairies-Marsolet situé sur le coteau Ste-Geneviève, en pleine ville de Québec et originairement concédé à Nicolas Marsolet, grand-père de sa femme.

Lieutenant en pied le 1[er] Mars 1693, il commanda en 1695 un détachement chargé d'aller ravitailler de Louvigny parti en expédition chez les Iroquois et passa, la même année, après l'incendie de l'hôpital de Montréal, un marché pour la reconstruction de cet édifice, qu'il pût effectivement mener à bien.

Catalogne accompagna Frontenac en 1696 dans une expédition contre les Onnontagués et contracta en Octobre 1700 avec Dollièr de Casson pour l'édification d'un canal allant du lac St-Louis à Montréal, moyennant une somme de 9.000 francs, entreprise qui échoua (27).

Chargé de bâtir un fort à la Rivière Puante en 1703,

---

(23) Cf. Col. F 3, 6, fo. 392, aux Arch. Nat.

(24) Cf. Relation depuis le départ de la Fleur de May, jusqu'au 27 Nov. 1690. Col. F3 6. fo. 291, Id.

(25) Cf. *La Patrie*. o.c. et acte du 17 Octobre 1696 passé devant Adhémar notaire à Villemarie. Col. F. 3 7, fo. 410, aux Arch. Nat.

(26) Cf. Acte passé au greffe de François Genaple, notaire à Québec, le 3 Juin 1696. *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie... aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec.* Beauceville l'Eclaireur. T. 2. p. 8, 4e Pa 252.

(27) Cf. Ernest Manceau. *Etude sur l'origine des canaux.* Revue Canadienne. Novembre 1908, Col. B 59, fo. 483, Col. B 64, fos 466, et 484. Le texte du marché a été publié dans le Bulletin des Recherches Historiques. 1907, p. 88.

il dirigea l'année suivante l'élévation d'une enceinte autour de la ville des Trois Rivières et partit retrouver Subercase à Terre-Neuve, pour prendre part, en 1705, à l'attaque des établissements anglais de cette île (28) et revenir au Canada seulement à la fin de cette année là.

C'est sans doute en naviguant dans l'embouchure du St-Laurent que Catalogne avait conçu un système pour mesurer la longitude dont il adressa un exposé au ministre, le 23 Octobre 1706, en sollicitant l'honneur d'une communication à l'Académie des Sciences. Sa modestie lui fit indiquer en même temps qu'il aurait été utile de le faire servir sur mer pour lui donner la facilité de mettre ses vues en pratique (29). Ses qualités de réflexion et l'inertie rencontrée en haut lieu contribuèrent à lui faire reprendre des travaux plus conformes à ses spécialités et il fut très occupé en 1707 et 1708 à lever les plans du gouvernement du Canada.

Parti de Chambly sous les ordres de Ramezay au cours de l'été 1709 pour aller au devant des Anglais dans la région du lac Champlain et soutenir un engagement avec des sauvages ennemis à la Pointe à la Chevelure, Catalogne prit, avant de quitter ce dernier lieu, le soin d'y laisser une lettre relatant tous les préparatifs effectués à Québec pour bien recevoir les Anglais. L'ennemi fut, parait-il, très démoralisé par cette ruse qui ne pouvait être considérée comme enfantine à l'époque, si l'on en croit celui qui l'avait conçue (30).

Celui-ci revint à Montréal après avoir réparé le fort de Chambly, et on le renvoya peu de temps après terminer une enceinte haute de dix pieds à la fin de 1710. C'est alors qu'il adressa au ministre une « méthode » pour mesurer la profondeur de la mer, dont il avait eu la pensée dès l'année précédente (31).

Le 1er Mai 1711, de Vaudreuil et Raudot rendirent une ordonnance aux fins d'organiser une « banlieue » autour

(28) Cf. Le Blant. *Un colonial sous Louis XIV, Philippe de Pastour de Costebelle, Gouverneur de Terre-Neuve, puis de l'Ile Royale.* Paris Margraff. 1935.

(29) Cf. Col. C II A 24, fo, 163.

(30) Cf. Passim. Le Recueil.

(31) Cf. Lettre de Catalogne du 1er Novembre 1710. déj. cit.

du fort Pontchartrain, construit en pierre à Chambly, sur la rivière de Richelieu, afin de préserver enfin Montréal contre les incursions ennemies (32). L'exécution de cette tâche revint à Catalogne qu'on chargea spécialement de surveiller l'évacuation des habitants dont les maisons devaient être déplacées. L'ingénieur fit afficher cette décision, le 14 Mai, puis mesura et limita la « banlieue » par le moyen de gros piquets de cèdre, suivant le procès verbal et le plan qu'il rédigea le 29 Août (33).

La méthode pour mesurer la profondeur de la mer fut soumise sans succès à l'appréciation de l'Académie des Sciences par l'intermédiaire de l'abbé Bignon (34) et le ministre annonça, le 7 Juillet 1711, qu'on l'avait trouvée sujette à trop d'inconvénients pour la mettre en usage. Il apparaitrait, du reste, qu'on en connaissait depuis plusieurs années une autre à la fois plus certaine et plus simple... (35). Catalogne eut tout au moins le plaisir d'apprendre que Sa Majesté était satisfaite de l'application avec laquelle il avait fortifié Chambly et le ministre l'invita à continuer de servir avec zèle, bien que le Roi ne fît point de promotion. Pontchartrain promettait à l'humble lieutenant d'avoir « attention à lui procurer les grâces dans les occasions », formule souvent employée à l'époque.

Catalogne se trouvait probablement à Québec en 1711, lorsqu'on prit le vaisseau du Roi, Le Héros, pour la flotte de l'amiral Walker, dont on ignorait le naufrage dans le St-Laurent. Il fut nommé en Juin 1712 sous ingénieur à Montréal, avec des appointements de 200 livres par an, en remplacement de de Beaucourt (36), promu ingénieur à la suite

---

(32) Cf. Col. B 34, fo. 168, vo. dans les correspondances pour La Louisiane.

(33) Cf. Id. fo. 170, et Col. C II E 13, fo. 156.

(34) Jean Paul Bignon, doyen des Conseils et bibliothécaire du Roi, fils de Jérome II Bignon et de Suzanne Phélipeaux de Pontchartrain a laissé de nombreux documents concernant des travaux scientifiques, notamment ceux de Sarrazin, naturaliste à Québec. F. Fr. 22225 à la B.N.

(35) Cf. Lettre à Catalogne du 7 Juillet 1711. Col. B 33, fo. 162.

(36) Id. du 24 Juin 1712. Col. B 34, fo. 51 vo. et lettre commune de Vaudreuil et Bégon du 12 Novembre 1712. Col. C II A 33, fo. 33.

du départ de Le Vasseur de Néré qui se retira du service, l'air du Canada ne convenant point à sa santé (37). Le peu de réussite obtenu par la méthode pour mesurer la profondeur de la mer semble bien avoir causé un impression fâcheuse, perçant jusque dans les compliments du ministre adressés à l'occasion de la promotion : « La grâce que vous recevez... et à laquelle je suis bien ayse d'avoir contribué, doit augmenter, s'il se peut, votre zèle et votre application pour le service » (38).

Ces qualités s'étaient révèlées de nouveau dans l'aménagement de la place de Montréal dont le sous ingénieur rendit, sur l'ordre de Raudot, une partie des avenues praticable « au grand contentement du public ». Catalogne espérait sans doute quelque chose de plus qu'un poste de sous-ingénieur et Raudot s'était efforcé de lui faire obtenir une gratification (39), mais le ministre lui recommanda seulement de conserver ses sentiments et de redoubler son zèle... (40). A force d'être augmenté, ce zèle de Catalogne devait bien être devenu triple ou quadruple...

L'intéressé signala qu'il était indispensable d'élever une enceinte en maçonnerie autour de Montréal et ces indications furent trouvées si bonnes que de Vaudreuil, Bégon et de Beaucourt reçurent l'ordre d'aller étudier la question sur place. Par contre, le Mémoire sur les Seigneuries de 1712 ne parait pas avoir retenu l'attention.

Catalogne adressa une lettre autographe au ministre le 9 Novembre 1713 (41), exposant qu'un plan de Montréal, levé par ses soins durant l'été, n'avaient pu être mis au net parce qu'on l'avait envoyé visiter le fort du Saut St-Louis et qu'une chute survenue au cours de cette expédition l'avait incommodé durant tout le reste de la belle saison. Il proposait, cependant, d'établir le canal de Lachine, pourvu qu'on

---

(37) Cf. Lettre à de Beaucourt du 21 Juin 1712. Col. B 34, fo. 42 et Addition au Mémoire du Roi du 15 Juin 1712. Col. B 34 fo. 24.

(38) Cf. Lettre à Catalogne du 24 Juin 1712, déj. cit.

(39) Cf. Lettre des Raudot du 23 Octobre 1708. Col. C II A 28, fo. 268.

(40) Cf. Col. B 35, fo. 306, vo.

(41) Cf. Col. C II A 34, fo. 113.

lui permit de disposer de 30 soldats pendant sept ou huit mois (42).

On retrouve Catalogne à Québec en 1714, occupé à diriger les travaux de la redoute du Cap Diamant et du Château St-Louis. Puis, il passa à la construction de l'enceinte de Montréal effectuée à grands renforts de corvées d'habitants (43). Après la rédaction d'un autre mémoire sur les seigneuries en 1715 (44), le comte de St-Pierre demanda en termes fort élogieux sous la plume d'un grand seigneur (45), un congé d'un an en sa faveur, pour lui permettre d'aller travailler à l'établissement de l'Ile St-Jean. Cette faveur ayant été accordée (46), Catalogne arriva à Louisbourg avant le 23 Août 1720. Nous savons qu'il continua sa route vers le lieu de sa destination dont les ports étaient alors inconnus (47).

Marie-Anne Le Mire vendit un emplacement à Montréal, le 20 Octobre 1721 (48), mais l'ingénieur demanda, l'année suivante, la rescision des actes passés par sa femme en son absence et la restitution de ses biens (49). On lui fit l'avance de ses appointements pour l'année en cours par décision du 22 Avril 1722 (50), il écrivit une lettre au ministre le 19 Novemrbe suivant et fut nommé capitaine à l'Ile Royale, le 15 Mars 1723, en remplacement de Denis de La Ronde, après 40 ans de services; on ne lui conserva point son titre de sous ingénieur auquel il paraissait beaucoup tenir.

Catalogne constitua à Québec, le 24 Septembre 1723, une rente en faveur des héritiers de feu François Marie Renaud

(42) Id.

(43) Cf. Ordonnance de Bégon du 6 Novembre 1714. Col. C II A 34. fo. 328, vo.

(44) Cf. Passim.

(45) « Très bon sujet, entendu aux travaux nécessaires ».

(46) Cf. Col. C II B 5, fo. 14.

(47) Cf. Lettre de St-Ovide du 4 Septembre 1720. Col. C II B 5 fo. 181.

(48) Cf. P. G. Roy. *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., conservées aux Archives Judiciaires de Québec.* Beauceville. 1917. T. I. p. 66. 4° Pa 253 à la B.N.

(49) Id. T II. p. 310.

(50) Cf. Lettre à de Selle du 22 Avril 1722. Col. B 45, fo. 253.

d'Avesne des Méloizes (51) et il se trouvait encore au Canada le 4 Octobre suivant, n'ayant pu se rendre à l'Ile Royale à cause de ses affaires de famille (52). Le ministre lui adressa, cependant, dès cette année 1723, des compliments pour les établissements et cultures qu'il avait fondés à l'Ile Royale où Catalogne possèda effectivement une exploitation près du barachois de Miré, en un lieu qui porte encore aujourd'hui son nom.

Associé le 28 Novembre 1724 avec un architecte du Canada nommé Maillou qui avait proposé un rabais très considérable sur les sousmissions de l'entrepreneur Isabeau pour les fortifications de Louisbourg, mais dont les propositions ne furent pas accueillies, il demanda vainement la Croix de St-Louis (53) et, le 10 Décembre 1725, le commandement de l'Ile St-Jean, proposant d'y pourvoir à la nourriture de sa compagnie pour un prix moins élevé que celui des rations des troupes de Louisbourg où la vie était plus chère qu'ailleurs (54). Le 8 Mai 1727, un de ses fils qui était enseigne en second au Canada fut autorisé à venir à l'Ile Royale. servir près de son père en permutant avec un fils de Rouville (55).

Catalogne rendit compte, le 19 Novembre 1727, qu'il avait trouvé des carrières de pierre à chaux utiles pour les fortifications de Louisbourg sur sa concession de Miré où les terres défrichées produisaient des légumes, du froment, de l'orge, de l'avoine, même des melons et du tabac venant à maturité. St-Ovide et de Mézy lui avaient aussi concèdé, le 21 Juin précédent, un terrain de 120 pieds de face sur la rue d'Orléans et de 120 pieds de profondeur le long de la rue de Condé, à Louisbourg (56), mais il devait continuer d'entretenir une grosse famille au Canada (57).

---

(51) Cf. P. G. Roy. o.c. I. p. 69

(52) Cf. Col. C II A 120, fo. 180.

(53) Cf. Col. C II C 16, fo. 13, Lettre autographe, et Col. B 48, fo. 973.

(54) Cf. Col. C II C 16. fo. 14. Lettre autographe.

(55) Cf. Col. B 50, fo. 584, vo.

(56) Cf. Col. C II G 12, fo. 134, vo.

(57) Cf. Col. C II C 16, fo. 15.

Catalogne mourut finalement à Louisbourg, le 5 Juillet 1729 (58), sans avoir contribué directement à l'édification de la citadelle.

---

(58) Cf. Acte de décès publié par Aegidius Fauteux, dans *La Patrie.* o.c. Col. B 54, fos. 394, 503 et 506. La date est confirmée par une lettre de de Mésy du 30 Juillet 1709. Dossier Catalogne. Colonies E 9, aux Arch. Nat. à Paris.

CHAPITRE VI

Les descendants de Gédéon de Catalogne

La branche canadienne des Catalogne a subsisté jusqu'à nos jours :

I. Gédéon de Catalogne aurait eu, de son mariage avec Marie-Anne Le Mire, 4 fils et 6 filles, si l'on en croit l'abbé Tanguay (1), 5 fils et 6 filles, d'après certaines contradictions :

1° Jean-Philippe, né le 15 Septembre 1691, décédé avant le 30 Juillet 1729 (2).

2° N. âgé de 18 ans le 1er Novembre 1710 (3), décédé aussi avant son père.

3° Joseph, né le 5 Mai 1694, dont l'article suit.

4° Daniel Pascal Gédéon, né à Montréal le 26 Mars 1701, mort avant son père.

5° Louis, né le 26 Juin 1704, mort avant son père.

6° Marie-Louise, née le 14 Février 1698, dont nous ne savons rien.

7° Jeanne-Elisabeth, mariée à Montréal le 26 Aout 1728 avec Guillaume de Poitiers du Buisson de Pommeroy. Son

---

(1) Cf. Dictionnaire. Tomes I, p. 107, et III, p. 265.

(2) Cf. Lettre de Le Normant de Mézy du 30 Juillet 1729, Col. E, dossier Catalogne.

(3) Cf. De La Roque de Roquebrune. *Trois Familles Canadiennes.* Nova Francia. T.V. p. 330.

mari fut tué par les Indiens près du Fort Frontenac en 1736 mais ils eurent un fils, René Gédéon, qui servit à l'Ile Royale, puis à Cayenne, avant de se fixer à Saintes avec sa femme, Marguerite d'Ailleboust de St-Wilme. De cette union naquirent 2 fils, dont l'un fut lieutenant au régiment de Rohan Soubise en 1786, et l'autre sous-lieutenant au régiment du Cap à St-Domingue.

8° Marie-Geneviève, née le 19 Mars 1700, mariée le 2 Décembre 1730 à Louis d'Amours de Louvières. De cette union, survécut seulement un fils, marié en 1761 avec Marie Lecomte (4).

9° Elisabeth, âgée de 19 ans le 29 Juillet 1729, mariée à Louisbourg le 21 Novembre 1730, suivant contrat passé le 14 Novembre précédent devant Joseph Demarest, notaire en la même ville, avec Michel de Gannes de Falaise, fils de Louis François de Gannes, autrefois major des troupes en Acadie (5). De Bourville qui faisait alors fonctions de Gouverneur à l'Ile Royale trouva ce mariage « assortissant » (6).
10° Charlotte-Julie, âgée de 17 ans le 17 Juillet 1729, mariée à Michel Gamelin-Gaucher.
11° Hortense, mariée à un de Landriève, personnage peu connu (7).

II. Joseph de Catalogne, enseigne en second le 30 Juillet 1729 (8), partit de l'Ile Royale en 1732, à destination du Canada avec un détachement de 60 hommes qui fit naufrage, le 22 Août, au Port d'Orléans (9). Il mourut lieutenant

---

(4) Cf. Le Jeune. Dict. o.c. Sur la famille, Le Blant. *Une Figure légendaire de l'Histoire acadienne. Le Baron de St-Castin.* Margraff. 1934, et *Histoire du Berry* de Gaspard Thaumas de la Thaumassière. Bourges, 1689, qui signale, p. 193, Lambert d'Amours, échevin à Bourges en 1514, Robert d'Amours, sieur d'Hiéry, valet de chambre du Roi et maire de Bourges en 1570, puis de 1582 à 1585.

(5) Cf. Aegidius Fauteux. *La Famille de Gannes. Bulletin des Recherches Historiques.* T. 31, année 1925, p. 283.

(6) Cf. Col. C II B 12, fo. 17.

(7) Cf. Tanguay. *Dict*, o.c.

(8) Cf. Lettre de Le Normant de Mézy du 30 Juillet 1729, déj. citée.

(9) Cf. Lettre de Joseph de Catalogne du 23 Octobre 1733. Col. E, dossier Joseph de Catalogne.

à l'Ile Royale en 1735 et sa veuve, Marie-Charlotte Renaut Dubuisson (10), décèda en 1753 (11). De leur union naquit un fils unique, Louis-Charles.

III. Louis-Charles Gédéon de Catalogne naquit à Louisbourg le 14 Février 1734 (12). Cadet en 1747, puis cadet à l'aiguillette à l'Ile Royale le 1er Novembre 1749, il fut nommé enseigne en second le 1er Avril 1754 et enseigne en pied le 1er Avril 1756. Lieutenant dans les troupes de Boishébert pendant la campagne de Louisbourg en 1758 et 1759 (13), il fut blessé à plusieurs reprises au cours des combats qui précédèrent la perte du Canada et fait prisonnier lors de la capitulation de Montréal, le 8 Septembre 1760. Passé en France, il était alors marié avec Marie-Louise Guyon-Després, née à Montréal le 22 Janvier 1736, du mariage de Jacques Guyon Després et de Marie-Anne Le Mire (14). Madame de Catalogne, pourvue d'une procuration de son époux, rendit hommage le 3 Août 1761 pour un arrière fief Besson, de l'île Bizard (15). Louis Charles Gédéon de Catalogne revint en 1763 règler ses affaires (16) au Canada où il resta jusqu'en 1771 pour y vendre à vil prix les biens qui lui restaient. Après avoir été victime d'un naufrage, il fit un séjour à Tours avant d'être nommé lieutenant dans la légion de St-Domingue le 18 Août 1771 (17). Passé avec le même

---

(10) Cf. Le Jeune. *Dict.* art.

(11) Cf. Col. B 97, fo. 29.

(12) Cf. Tanguay. Dict. T. III, p. 265.

(13) Cf. Journal de Boishébert. Col. F 3 50, fo. 607.

(14) Jacques Guyon était lui-même fils de Joseph Guyon et de Madeleine Petit. Cf. Tanguay, T. IV, pp. 431 et 434. Fille de militaire, madame de Catalogne eut un frère tué dans l'expédition conduite par Coulon de Villiers pour venger son frère, Jumonville. Cf. Mémoire de Marie Louise Guyon Després, Col. E 65 aux Arch. Nat. à Paris.

(15) Ce fief provenait d'une concession passée devant Raimbault fils, les 6 et 8 Mai 1728, Greffe de Panet, notaire à Montréal. P.G. Roy. *Inventaire des Concessions* o.c. T. 3, P. 182.

(16) Cf. Col. B 118, fo. 98.

(17) Cf. Services du sieur de Catalogne, enseigne en pied dans les troupes, cy devant de l'Ile Royale. Dossier Catalogne. Col. E 9, aux Arch. Nat. à Paris. Cf. aussi, *Bul. Rech. Hist.* 1921.

grade dans le régiment du Port au Prince, le 18 Août 1772, il devint major aux Cayes le 21 Juin 1774, capitaine le 1er Mai 1775, chevalier de St-Louis en 1774 et mourut le 22 Octobre 1781. Sa veuve habitait Senlis le 22 Janvier 1787 (18) et de leur union, naquirent au moins une fille, Louise, âgée de 5 ans vers 1761 (19), et un fils, Charles-Gédéon.

IV. Charles Gédéon de Catalogne, né vers 1764, était âgé de 14 ans le 9 Mai 1778, alors qu'il allait de la pension Boutet, rue Féron, au collège d'Harcourt. Cadet gentilhomme à l'île de Ré le 1er Mai 1780, sous lieutenant au régiment de La Martinique le 20 Juin 1782, il fit campagne avec le comte d'Estaing et dans l'escadre de Du Plessis Pascaud, sur le vaisseau Le Suffisant après l'affaire de Gibraltar. Lieutenant en second au régiment de La Martinique le 5 Mars 1789, il servit sous le comte de Viomesnil, puis, lieutenant en premier le 16 Octobre 1790, sous le vicomte de Damas et le comte de Béhague (20).

Sur la nouvelle de la mort du Roi Louis XVI, en Mars 1793, il adhèra au mouvement royaliste de Percin (21), leva 200 hommes et s'empara d'une batterie au Gros Morne; forcé d'évacuer cette position à la suite de la prise du morne Verpré par le général Rochambeau, il gagna les hauteurs de La Trinité afin de ralentir la marche de l'adversaire, parvenant à couvrir l'embarquement des femmes, des enfants et des vieillards.

Commissaire commandant les milices de La Martinique le 26 Août 1795, il occupa ce poste sous le gouvernement anglais de Milvis et Keppel. Nommé chevalier de St-Louis par lettre de Monsieur datée d'Edimbourg, le 12 Août 1797 et reçu dans cet ordre le 12 Octobre suivant, fait lieute-

---

(18) Cf. Mémoire de Marie-Louise Guyon Desprès. Déj. cit.

(19) Cf. Mac Lennan. *Louisbourg from at; its fondation, to its fall. 1713-1752.* Macmillan and co limited, St-Martin s Street, London. 1918, p. 351. Publication d'une pièce non datée.

(20) Cf. Dossier Catalogne. Colonies. E. aux Archives Nationales à Paris.

(21) Cf. Sidney Daney. *Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815.* Fort Royal E Ruelle. 1846, T. V. p. 324.

nant colonel et chef de bataillon le 20 Octobre 1803, il servit sous l'amiral Villaret de Joyeuse (22), combattit lors de la prise de La Martinique en 1809 et prit part à la conspiration de Gouraud Fauvel contre les Anglais en 1812, comme chef de bataillon commandant la milice et le quartier de Robert. Arrêté à la suite de ces évènements, il répondit au gouverneur anglais Charles Wale, qu'en dépit de ses convictions royalistes, le sang français pouvant seul couler dans ses veines, le dévouement à la patrie considéré comme une vertu en Angleterre ne pouvait, par ce qu'il était français, lui être imputé comme un crime.

La dignité de cette réponse lui a valu d'être considéré par l'historien de La Martinique, Sydney Daney, comme « l'un des plus nobles et irréprochables caractères de notre époque » (23).

Charles Gédéon de Catalogne vécut au moins jusqu'en 1814 (24), ayant eu de son mariage avec Marie Gallet de St-Aubin au moins trois enfants :

1° Nelly, décédée en bas âge.

2° Gustave Charles Marie, né au Gros Morne, le 4 Novembre 1794 et décédé le 29 Août 1834.

3° Augustin François Marie Gédéon, dont l'article suit.

V. Augustin François Marie Gédéon de Catalogne naquit le 22 Juin 1796. Il épousa en 1823 Marie Louise Joseph de Carbonel, petite nièce de l'abbé de l'Epée et mourut à Madison (New-Jersey), le 31 Janvier 1850 ayant eu de son mariage :

1° Gédéon Augustin, né le 18 Juillet 1824 à St-Pierre (Martinique), marié le 16 Novembre 1852 à Louise Tiberge et décédé le 6 Septembre 1861 (25).

2° Jules Charles, né le 2 Février 1827, marié à Georgina Despointes et propriétaire du journal « Les Antilles ».

---

(22) Cf. Etats des Services et Campagnes de Monsieur Charles Gédéon de Catalogne. Dossier Catalogne. Col. E aux Ar. Nat. à Paris.

(23) Cf. o.c. T. VI, p. 381.

(24) Cf. Etat des Services déjà cité.

(25) Pour tout ceci, cf. Tanguay, *Dict.* T. III, p. 256.

CHAPITRE VII

Le Mémoire sur les Seigneuries de 1712

Le premier Novembre 1707, Catalogne avait presque terminé une carte du gouvernement de Montréal indiquant l'étendue des concessions qui s'y trouvaient comprises (1), mais nous avons vu que, durant l'hiver suivant, il parcourut encore toutes les côtes du Canada pour en lever les plans (2).

L'initiative du premier travail concernant la région de Montréal semble devoir être attribuée à Catalogne lui-même, puisqu'il demanda au ministre s'il convenait d'agir de la même façon pour le reste de la colonie (3).

Pontchartrain adopta l'idée et proposa, tout en laissant carte blanche aux deux intendants Raudot (4), de partager la tâche entre Catalogne, Le Vasseur de Néré et Du Boisberthelot de Beaucourt (5).

Les Intendants, se targuant un peu à tort d'avoir devancé les intentions du ministre, lui envoyèrent, par l'intermédiaire de Jousselin de Marigny (6), la carte de Montréal.

---

(1) Référence égarée.

(2) Cf. Lettre des Raudot du 23 Oct. 1708. Col. C II A 28, fo. 268.

(3) Cf. Id. aux Raudot du 6 Juin 1708. Col. B 29, fo. 319, vo.

(4) Cf. Id. à Catalogne, id. fo. 373.

(5) Cf. Lettre aux Raudot du 6 Juin 1708 déjà citée.

(6) On trouve trois officiers de marine et un officier des troupes du Canada portant ce nom :

1° Jean-Robert Jousselin de Marigny, Nouveau Garde de la Mari-

sous la forme d'une copie faite par Rocbert (7), auparavant garde magasin dans cette ville (8) et ce document parvint à destination (9).

Rédigeant entre temps un procès verbal pour un transport aux Iles Bouchard le 6 Juillet 1708, Catalogne continua de travailler aux cartes des gouvernements de Québec et des Trois Rivières qui furent dressées par Jean-Baptiste de Couagne (10). L'ensemble fut terminé assez tôt pour faire

---

ne le 1er Janvier 1691, enseigne le 1er Janvier 1693, lieutenant le 1er Janvier 1703, Capitaine de Frègate le 25 Novembre 1712, décèdé à Paris en Fèvrier 1720. Sa sœur, prénommée Lucrèce, épousa François de La Grange, comte d'Arquyan, capitaine de vaisseau. (Manuscrit 352 à la B. Mun. à La Rochelle).

Il eut pour fils :

2° N. Jousselin de Marigny, né en Auvergne, fils d'un capitaine de frègate et neveu du comte d'Arquyan, Garde de la Marine le 11 Décembre 1732 et Enseigne le 1er Mai 1741.

3° Aimé-Hélye Jousselin de Marigny, Nouveau Garde de la Marine le 1er Janvier 1699, Enseigne le 1er Novembre 1705, Lieutenant de Vaisseau le 25 Novembre 1712, mort à Rochefort le 29 Mars 1719. Cf. Marine C I 161, aux Arch. Nat.

4° N. Jousselin de Marigny. Il servait comme officier à Québec lorsqu'il en partit pour prendre part à l'expédition de Subercase contre St-Jean de Terre-Neuve. Cf. Résumé de sa lettre. Col. C II A 24, fo. 164, vo. On le retrouve capitaine au Canada en 1710, puis en 1715 et il passa à St- Domingue en 1716. Cf. Col. D 2C 47.

(7) Etienne Robert ou Rocbert était le fils d'Abel Robert, Lieutenant en la Prévôté et notaire à Etrechy dans l'archevêché de Sens et de Marie Potier. Il épousa le 25 Septembre 1695, à l'âge de 27 ans, Elisabeth du Verger, fille de défunt Jean du Verger, marchand bourgeois de Loches, en Touraine, et de Marthe Boisseau. Cf. N. Ac. Fr. 9277, à la B.N. et P.G. Roy. La famille de La Morandière. Lévis 1905.

(8) Cf. Col. C 11 A 28, fo. 261, vo.

(9) Cf. Lettre des Raudot, du 14 Nov. 1709. Col. C 11 A 30, fo. 274, vo.

(10) Nous avons pu établir la filiation de Jean-Baptiste de Coigne que nous indiquons brièvement à partir de son arrière-grand-père, (pour l'ascendance, cf. Carrés d'Hozier, 194, art. Coigne) Jacques de Coigne, sieur de Marteau, marié à Madeleine d'Ancienneville, (fille de François d'Ancienneville, sieur de Villiers-Corneilles) apparenté aux d'Aloigny et aux Menou (Nouveau d'Hozier, art. Coigne).

Louis de Coigne, fils de Jacques, sieur de Marteau et de la Beigneurie, né vers 1627, demeurait à Clion en Touraine, archevêché de Bourges. Il se maria suivant contrat du 2 Juin 1652, avec Marguerite

l'objet, à Québec, d'une exposition fort réussie qui dura 15 jours antérieurement au 14 Novembre 1709. Ce fut la première, mais aussi, peut-être, la principale récompense d'un labeur qui avait duré environ 18 mois.

Les intendants écrivirent au ministre une lettre fort élogieuse pour Catalogne, exposant les bonnes raisons qui les avaient déterminés à lui laisser la responsabilité de tout ce grand travail : ses qualités d'arpenteur faisaient de lui, du point de vue technique, un homme « très propre à ces sortes d'ouvrages » (11), tandis que sa simplicité lui avait valu d'être préféré à Le Vasseur de Nèré qui marchait « a trop grands frais » et avec « tant d'équipage » qu'il en aurait coûté trop cher au Roi, Catalogne, lui, savait se con-

---

de Bonnefau, fille d'Imbert-Louis de Bonnefau et de Françoise de Baillon (Cf. Dossiers Bleus, art. Coigne, à la B.N.)

Un de ses fils, Charles, le père de Jean-Baptiste, né vers 1650 et intitulé chevalier, épousa à Montréal, le 30 Juillet 1680, Marie Godé, fille de Nicolas Godé écuyer et de Marguerite Picard. Il mourut à Montréal, le 24 Août 1710, ayant eu de son mariage au moins deux fils:

1° Jean-Baptiste qui nous intéresse.

2° René. Arpenteur juré puis colonel des milices de Montréal, il eut, de son mariage avec Louise Pothier La Verdure, de nombreux enfants, dont Marguerite, mariée par contrat du 10 Jannvier 1756 à Marcel-Louis de Parfouru, capitaine au régiment de Languedoc, fils de Jacques et de Madeleine Dauge, petit fils de Guillaume, écuyer, sieur de La Fossue et d'Anne de Vauquelin, fille de feu Jacques de Vauquelin, écuyer, sieur des Londes, de Croisilles près de Lisieux. (Nouveau d'Hozier, 280, art. Parfouru).

Jean-Baptiste « de Coigne », suivant l'orthographe des titres français, épousa le 28 Septembre 1720 Marguerite-Madeleine de Gannes de Falaise et mourut à Louisbourg, le 7 Février 1740, laissant de son mariage :

1° Michel, capitaine réformé et ingénieur du Roi à Louisbourg, marié le 17 Fèvrier 1758 avec Jeanne Loppinot, fille de Jean-Chrisostôme, capitaine aide-major à Louisbourg, seigneur de La Barrère en Armagnac et de Madeleine Bottier, d'où, Michel Chrisostôme et Jean-Baptiste II, nés à La Rochelle, les 11 Avril 1760, et 13 Novembre 1761.

2° Jean-François, enseigne en second, lors du mariage de son frère.

(11) Cf. Lettre des Raudot du 23 Octobre 1708. Col. C II A 28, fo. 268.

tenter de tout en cherchant « par toutes sortes d'endroits » à mériter l'honneur de la protection du ministre (12).

Cette réussite du Béarnais lui attira, par contre coup, l'indignation de Le Vasseur qui critiqua l'exactitude des cartes. Mais les Raudot soutinrent résolument l'opinion contraire, l'exposition ayant été faite « à la censure de tout le monde, sans soulever aucune critique, plusieurs personnes voulant, même, faire faire des copies sur les originaux ». Ces derniers demeurèrent à Québec, tandis que des copies faites encore cette fois par Rocbert furent perdues en 1709 sur un vaisseau du Roi pris par l'ennemi (13). Raudot père en fit refaire d'autres sur les originaux que Catalogne lui confia (14), et Raudot fils accepta la mission de les porter au ministre qui les reçut en 1711 (15).

Cependant, les travaux et les mutations d'emploi qui préoccupèrent Catalogne retardèrent l'élaboration d'une « Explication des Plans » à laquelle il s'appliqua dès l'année 1710.

Après avoir recommandé, le 7 Juillet 1711, de travailler au « Manuscrit sur la différence des qualités des terres par chaque seigneurie » (16), au cas qu'il ne fût point encore parfait, le ministre qui aurait été « bien aise de l'avoir » adressa un rappel le 24 Juin 1712 :

« Vous me ferez plaisir de m'envoyer l'explication des plans, mais, il faut en même temps que vous n'y mettiez que ce que vous croyez pouvoir réussir et estre mis en usage et les choses sur lesquelles on peut certainement compter » (17).

---

(12) Id. Les Intendants n'ont pas indiqué pourquoi ils n'avaient pas utilisé les services de Du Boisberthelot de Beaucourt, « homme aussi bien que le sieur de Catalogne » .Id.

(13) La Bellonne. Col. B 32. fo. 8. Mémoire du Roi à de Vaudreuil et Raudot, du 10 Mai 1710.

(14) Cette précision explique fort probablement pourquoi ces documents n'ont pas été retrouvés dans les Archives Canadiennes.

(15) Cf. Lettre à Catalogne du 7 Juillet 1711. Col. B 33, fo. 162.

(16) Cf. Id.

(17) Cf. Lettre à Catalogne du 24 Juin 1712. Col. B 34, fo. 51, vo.

Telle est l'origine du fameux Mémoire sur les Seigneuries qui fut joint sous la forme d'une copie remise entre les mains de l'Intendant Bégon à une lettre du 3 Novembre 1712 aux termes de laquelle Catalogne rendait compte de l'état de la place de Montréal.

L'histoire de la confection du travail fait immédiatement ressortir qu'il ne s'agit pas d'une étude technique sur les fameuses seigneuries canadiennes, considèrées habituellement, mais un peu à la légère selon nous, comme ayant été instituées en 1627 par la Compagnie de La Nouvelle France suivant la Coutume de Paris.

Il apparait sur ce point que les lettres patentes accordées antérieurement aux Lieutenants Généraux leur concèdaient le pouvoir d'établir des seigneuries, moyen juridique employé sous l'Ancien Régime pour délivrer des concessions permettant « le peuplement » (18). D'autre part, ce serait une erreur de croire qu'en établissant la Compagnie des Indes, le Roi aît aboli toute autre coutume que celle de Paris au Canada (19). Louis XIV défendit simplement d'introduire dorénavant une autre coutume (20), mais sans revenir sur les faits accomplis et lorsque l'Intendant Du Chesneau se vit rappeler, le 10 Juin 1679 (21), que toutes les concessions devaient être faites selon la coutume de Paris, on lui refusa en même temps les pouvoirs de réunir les fiefs au domaine et de modifier les concessions résultant de l'usage du Vexin.

Nous ajouterons qu'il existait au Canada des terres placées sous la directe du Roi, au sujet desquelles Du Chesneau fut chargé de refaire un papier terrier, l'intention du Roi étant « que tout se fasse en la Nouvelle-France le plus qu'il est possible selon et ainsy qu'il se fait dans l'ancien-

---

(18) C'est un fait bien connu, que le duc de Ventadour concèda une seigneurie à Louis Hébert dès 1621. Cf. Garneau. *Hist. du Canada*, 7e éd. I. p. 201.

(19) Garneau, o.c. p. 216 et Lareau (Histoire du Droit Canadien. Montréal. 1888. p. 142. 8° F 13207, à la B.N.) sont contradictoires ou peu prècis à ce sujet.

(20) Cf. Arrêt de Mai 1717. Col. F 3 10, fo. 15, aux Arch. Nat.

(21) Cf. Col. B 8, fo. 23, vo.

ne » (22). De Meules (23) et Champigny (24) reçurent même la mission d'établir un terrier général comprenant la directe et les concessions. Pour en revenir à ces dernières, la discussion de l'application de leur principe revint à l'ordre du jour à l'époque qui nous intéresse tout particulièrement en exécution des deux arrêts du 6 Juillet 1711, habituellement désignés sous le nom d'arrêts de Marly (25) et le Roi rappela 15 Juillet 1712 que les administrateurs du Canada devaient lui rendre compte de leurs diligences concernant l'exécution de ces décisions, en joignant à l'appui trois états distincts :

1° Des terres en roture concédées aux habitants, faute par les seigneurs de l'avoir fait.

2° Des seigneuries réunies au domaine, faute d'être habituées.

3° De toutes les seigneuries accordées au Canada en haute, moyenne et basse justice.

Ces injonctions nécessitent quelques explications sommaires.

Les arrêts de Marly rappelaient que les concessions avaient été autorisées seulement « dans la veue de faire établir le pays, sous la condition que les terres seraient habituées et mises en valeur ». En application de ce principe, un arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 Mars 1663 avait déjà ordonné une nouvelle distribution des terres incultes (26), puis, le Roi avait conçu tout un système de réforme ménageant les droits acquis réalisé par l'ordre de retrancher

---

(22) Cf. Instruction à Duchesneau du 10 Juin 1679, déj. citée.

(23) Cf. Col. B 12, fo. 25.

(24) Cf. Col. B 12, fo. 14.

(25) On consulterait avec commodité les décisions concernant la Nouvelle-France dans : « *Edits et Ordonnances Royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, concernant le Canada, imprimés sur une adresse de l'assemblée législative du Canada, revus et corrigés d'après les pièces originales déposées aux Archives Provinciales. Québec. De la presse à vapeur de E.R. Fréchette. 13 rue La Montagne. 1854.* » Nous n'avons malheureusement pas pu découvrir cet ouvrage à la Bibliothèque Nationale. Il faut donc se reporter aux registres manuscrits des Ordres du Roi, série B du fonds des Colonies aux Arch. Nat. ou aux « *Pièces et Documents Relatifs à la Tenure Seigneuriale demandés par une adresse de l'assemblée législative de 1851. Québec, 1852. 3 vol. 8° Nt 991, à la B.N.*

(26) Cf. Col. C II A 125, fo. 8.

d'abord la moitié des concessions (27), puis un ou deux vingtièmes par an de celles qui étaient trop grandes et en friches, aux fins de répartition entre les nouveaux habitants (28).

Duchesneau, La Barre (29) et de Meules (30) ayant été chargés de faire établir une déclaration précise du nombre et de l'étendue des terres concédées avec l'indication des contenances défrichées, il semblerait à priori, si l'on voulait s'en tenir aux grandes lignes historiques, que le mémoire remis par Catalogne en 1712 correspondait tant bien que mal à ces instructions (31). Cette hypothèse pourrait en outre se trouver appuyée par la coïncidence des injonctions résultant des arrêts de Marly et de nombreuses allusions faites par le mémoire à l'exercice de la justice.

Les initiatives géographiques de Catalogne dont il a été question plus haut suffiraient à prouver qu'il rédigea un travail personnel. D'autre part, de Vaudreuil et Bégon, tout en promettant le 12 Novembre 1712, de tenir la main à l'exécution des arrêts du Conseil, ajoutèrent qu'ils se trouvaient contraints de remettre à l'année suivante l'envoi d'un état de toutes les seigneuries accordées en haute, moyenne et basse justice comportant l'indication de celles où les seigneurs entretenaient des officiers de justice (32).

Le Gouverneur et l'Intendant précisant qu'ils n'avaient « pu, cette année, avoir cet estat exactement », on peut considérer avec une certitude absolue que le mémoire de Catalogne n'avait pas primitivement pour but de satisfaire à des instructions précises. Il y a lieu, cependant, de recher-

---

(27) Cf. Arrêt du Conseil d'Etat, du 4 Juin 1672.

(28) Cf. Instruction à Duchesneau, du 25 Avril 1679. Col. B 8, fo. 5, et arrêt du 9 Mai 1679, Id. fo. 12, vo.

(29) Cf. Col. B 8, fo. 109.

(30) Cf. Id. fo. 124, vo.

(31) Il faut remarquer que le document ne comporte pas de titre. On trouve bien en tête de la lettre de Catalogne du 7 Novembre 1712 l'inscription suivante : « Sur les plans des Seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Les Trois Rivières et Montréal ». Mais l'écriture de cette désignation d'ailleurs exacte est différente du corps de la lettre. Il convient, selon nous, de l'attribuer à un fonctionnaire du ministère.

(32) Cf. Col. C II A 33, fo. 27.

cher si les directives d'en haut n'ont pas entraîné quelques retouches apportées par discipline, ou mieux, par simple bonne volonté, alors que les administrateurs de la colonie ne pouvaient donner au Roi une satisfaction plus complète.

L'examen du manuscrit révèle tout d'abord, qu'il comprend quatre parties bien distinctes :

I. Une lettre datée du 7 Novembre 1712, d'une écriture impersonnelle et terminée par la signature : « Catalougne », paraissant authentique.

II. Le document principal, constituant le mémoire proprement dit, comprenant cinquante pages de la même écriture que la lettre du 7 Novembre.

III. A la fin du mémoire, deux pages destinées d'après leur texte même à réparer les omissions du copiste et rédigées de la main de Catalogne.

IV. Des notes marginales également autographes.

I

Aux termes de la lettre du 7 Novembre 1712, Catalogne rappelle qu'il a commencé par lever des plans pour donner à Pontchartrain une juste idée de « l'ordre de son establissement du Canada »; puis, pour rendre son travail plus intelligible, il a détaillé, seigneurie par seigneurie, les productions naturelles et « accidentelles », les noms et qualités des seigneurs, avec les propriétés des terres. Nous devons noter qu'il traite aussi des paroisses et des communautés qui les desservent.

La question des seigneuries a été cependant envisagée tout au moins du point de vue de ses résultats pratiques et Catalogne avait conçu le dessein de marquer sur les plans l'étendue des terres en culture. C'est le manque de temps qui l'a empêché de le faire mais un scrupule est aussi intervenu : « Outre que les déserts s'augmentent tous les jours ».

Il est certain, dans ces conditions, que le mémoire de Catalogne intéresse l'histoire de ce que l'on a coutume d'appeler : « La Féodalité au Canada », mais, à condition de prendre garde qu'il s'agit d'un travail fait par un arpenteur.

II

Les premiers mots du chef d'œuvre : « Le Canada n'est, à quelque chose prest, qu'une forest confuse » ont un petit air bon enfant qu'on ne trouverait pas dans un exposé juridique. Après avoir donné un aperçu sommaire sur le pays, Catalogne en indique les productions naturelles comprenant les arbres, soigneusement détaillés espèce par espèce, les arbrisseaux, les plantes, les bêtes sauvages, les gibiers, les poissons, puis les cultures importées d'Europe, telles que les arbres fruitiers et les grains.

Passant ensuite à l'étude particulière du gouvernement de Montréal dont le plan a été levé en premier; il le décrit paroisse par paroisse, avec un nouveau détail des productions, en précisant les noms des desservants et ceux des seigneurs, souvent simples marchands et même modestes laboureurs (33). Après avoir annoncé l'envoi d'un plan de la seigneurie de Chambly, Catalogne est obligé d'indiquer que, n'ayant pas eu le temps de le terminer, il l'enverra seulement l'année suivante avec un autre du lac Champlain.

Les descriptions des gouvernements des Trois-Rivières et de Québec donnent lieu à des remarques analogues : la seigneurie de Bonhomme appartient au seigneur de ce nom, « laboureur qui est encore dans ses bois naturels » (34).

Outre les omissions dont il a été question plus haut, le mémoire en comporte d'autres, Catalogne ayant encore à lever les plans de la rivière Ouelle, de Camoraska, et de la

---

(33) Notre méthode de stricte analyse comporte une redoutable aridité que l'état actuel des travaux sur l'Histoire de La Nouvelle France ne permet pas, selon nous, d'éviter. L'interprètation sincère de quelques documents suffit pour anéantir bien des fables imprimées dans le but de soutenir une thèse inspirée par des idées directrices souvent complètement étrangères aux hommes de l'Ancien Régime. Il en est ainsi pour le livre de Rameau de St-Père : « *Une Colonie Féodale. L'Acadie.* »

(34) Ce brave homme qui n'arrivait pas à défricher son fief ne devait guère songer à faire des concessions, à exercer la justice ou à construire des moulins. On a souvent critiqué le système des **fiefs**, sans s'apercevoir qu'il n'était pas exactement appliqué et que l'administration de Louis XIV s'était souvent préoccupée d'apporter les correctifs indispensables.

Pointe aux Alouettes, où se trouvaient les établissements d'une entreprise de pêche aux marsouins.

Les descriptions géographiques sont suivies d'observations présentant un caractère économique sur l'ensemble du Canada.

Catalogne réclamait, lui aussi, une application différente du système des fiefs, grâce à des mesures obligeant les seigneurs à diminuer le prix des concessions et à construire des moulins. Mais, ce n'était qu'un projet de réforme, parmi beaucoup d'autres.

Le pays manquait d'ouvriers, mal difficile à guérir, mais les laboureurs se montraient peu soigneux. Il aurait fallu contraindre les habitants à élever des bêtes à cornes et à constituer des provisions de grains. La courte durée de la belle saison permettant seule les mises en culture aurait dû engager l'église à permettre de travailler pendant les jours de fête. Une telle suggestion, issue de la plume d'un ancien protestant révèlait un certain courage.

Il était aussi indispensable de supprimer la course dans les bois et les fraudes de toutes sorte, d'établir des juges consulaires et d'affecter le produit des amendes à l'aménagement des rues de Québec et de Montréal.

Tel est le résumé du corps du mémoire sur les seigneuries de 1712.

III

Le texte comporte un complément autographe, le copiste ayant par mégarde omis trois seigneuries : le domaine du Roi aux Trois-Rivières, la seigneurie de Gentilly et celle de Linctot. On voit que, dans l'esprit de Catalogne, la seigneurie n'était autre chose qu'une circonscription géographique. On ne comprendrait pas, autrement, qu'il eût signalé un territoire se trouvant sous la directe du Roi.

IV

Les notes marginales rédigées de la main de Catalogne concernent l'exercice de la justice; selon toute apparence, elles ont été ajoutées pour tenter de satisfaire aux instructions royales.

Nous indiquerons, pour en terminer, que le document porte les visas du Gouverneur de Vaudreuil et de l'Intendant Bégon. Cette remarque n'est pas dépourvue d'importance au moment d'aborder l'examen du mémoire de 1715.

CHAPITRE VIII

Le mémoire sur les seigneuries de 1715

Le mémoire sur les seigneuries de 1715 a été construit suivant le même principe que celui de 1712, avec quelques variantes de rédaction. Le document comprend 59 pages et 5 parties : une date, un titre, un sous-titre, une lettre et le corps du mémoire.

I

La date de 1715, figurant en tête du manuscrit, sans autre précision, ne peut être considérée comme suffisamment probante, à elle seule.

II

Le titre : « Mémoire du sieur de Catalogne sur les seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Montréal et des Trois-Rivières » (1), est rédigé d'une grosse écriture appliquée, différente de celle de l'auteur et de celle du corps du mémoire de 1712. Sauf preuve contraire, on doit considérer qu'il s'agit d'une addition.

III

Le sous-titre, de la main de Catalogne, est plus explicite : « Explication des plans qui ont esté envoyés à Mon-

(1) Col. F3 2, fo. 358.

seigneur le Comte de Pontchartrain en 1709 et 1711, avec plusieurs remarques de l'ordre de son établissement, marquées seigneurie par seigneurie, des noms et qualités des seigneurs par qui les paroisses sont desservies, les seigneuries où il y a siège de justice establie, quoyque toutes ont droit de haute, moyenne et basse justice, les productions naturelles et accidentelles et la qualité et propriété des terres ».

Si elle n'était déjà prouvée par l'écriture, l'authenticité éclaterait, puisque Catalogne rappelle encore une fois les origines de son travail. Nous sommes en présence du mémoire de 1712 remanié à la suite de circonstances que nous allons exposer brièvement.

Louis XIV ayant de nouveau réclamé, le 19 Mars 1714, l'état de toutes les seigneuries accordées en haute, moyenne et basse justice, en appuyant sur sa décision de ne plus accorder de concessions de cette sorte par suite du tort qu'elles avaient apporté au développement de la colonie (2), on pourrait croire à une lourde négligence de la part des administrateurs, si Catalogne n'expliquait fort simplement qu'un tel état ne pouvait être établi, puisque toutes les seigneuries comportaient les droits de justice. C'était une critique respectueuse des instructions du Roi et des connaissances historiques du Gouverneur et de l'Intendant qui n'avaient pas su, en cette occurrence, dégager le principe de son application.

IV

La lettre de Catalogne du 7 Novembre 1712 est reproduite presque sans changement, mais, cette fois, sans date, en tête du document; on y trouve cependant :

1° Une addition, Catalogne précisant qu'il sera question des seigneuries où s'exerce la justice, mention qui fait défaut dans le texte de 1712.

2° Une variante, « Si le dernier copiste a été exacte »

(2) « Il serait à souhaiter, que toutes les terres de la Nouvelle France fussent en roture. Elles en seroient bien mieux habituées ». Mémoire à Vaudreuil et Bégon du 19 Mars 1714. Col. B 36, fo. 342.

paraissant indiquer que le mémoire de 1712 a été retouché. La lettre de 1712 porte : « Sy le copiste des derniers plans a été fidèl ».

V

Le corps du mémoire de 1715 comprend, comme celui de 1712, un exposé des productions du pays, une description des seigneuries et des observations économiques. Les notes marginales sur l'exercice de la justice ont disparu, mais on les retrouve dans le texte, étendues et complètées; nous savons pourquoi.

Le document est entièrement rédigé de la main de Catalogne avec un évident souci de propreté. Les « d » sont ornementés et on trouve habituellement moins de trente lignes dans la hauteur d'une page. L'auteur ignore l'orthographe de la syllabe « euil », écrivant « escuruils » (3) et « Longuil », pour « escureuils » et « Longueuil » (4).

On remarque immédiatement que l'exposé des productions est à la fois plus précis et plus détaillé qu'en 1712. Le vocabulaire comporte des variantes, telles que : « Entrecoupée », pour « Entrecoignée », « Habité », pour « Abitué », etc. Ceci fait encore une fois présumer que le mémoire de 1712 a été corrigé.

La description des seigneuries a subi, évidemment, l'effet des instructions royales. Après avoir rappelé qu'il n'avait pas eu le temps de faire le plan de la seigneurie de Chambly, Catalogne indique qu'il passe sous silence les seigneuries concèdées, mais restées sans habitants, et celà, parce qu'il ne les a pas marquées sur ses plans.

Voilà bien une réponse à des directives que l'ingénieur s'est efforcé, par ailleurs, de suivre dans la mesure du possible, relevant soigneusement lorsque l'occasion s'en présente que la justice n'a pas été établie ou n'est pas exercée, signalant les moulins (5), l'abandon de la seigneurie de La

(3) Fos. 363 et 378.

(4) Fo. 371.

(5) L'arrêt du 4 Juin 1686 avait déjà prescrit à tout seigneur, possèdant fief au Canada, de faire construire des moulins banaux dans l'espace d'une année. Cf. Col. B 12, fo. 43, vo.

Noraye, cultivée en 1712, celui de celle de Dantré suivant un sort commun, hélas, à beaucoup d'autres, l'auteur du mémoire revenant à son idée primordiale : « Les déserts augmentent tous les jours ».

Cette mauvaise situation agricole de la colonie est à nouveau précisée dans les observations économiques, plus pessimistes encore que celles de 1712.

La monnaie de cartes a causé de graves abus et la cherté de la vie retombe sur les troupes, « le marchand, l'artisan et le laboureur se renvoyant la balle... le Canada ne paroist plus qu'un brigandage... »

Date du Manuscrit

Le texte de 1712 et une indication relevée dans le corps du mémoire permettent d'établir qu'il n'est pas antérieur à 1713, puisqu'on trouve dans la description de Montréal une mention de la paroisse Ste-Anne, fondée au cours de cette année là.

D'autre part, la dédicace de la lettre non datée, adressée à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, Ministre et Secrétaire d'Etat à la Cour, prouve qu'elle fut rédigée avant le 13 Novembre 1715, date de la nomination du Comte de Maurepas. L'état matériel du document établissant que le travail fut mis au net, nous devons penser qu'il devait être envoyé au ministre en 1715.

Conclusion

Valeur historique des mémoires sur les seigneuries.

Ces documents donnent des indications très certainement sincères sur la mise en valeur et la colonisation du Canada à la fin du règne de Louis XIV. Malheureusement, bien qu'ayant été conçus dans un esprit géographique, ils ont le défaut de ne pas traiter de tous les territoires connus et concédés à l'époque.

Les deux mémoires ont été remaniés, mais plus particulièrement celui de 1715, pour répondre aux instructions du Roi désireux de remédier aux défectuosités de l'application pratique du système des seigneuries.

Le mémoire de 1715 rédigé de la main de Catalogne,

bien que demeuré jusqu'à nos jours inédit, présente plus de garanties scientifiques que celui de 1712.

Les variantes des deux mémoires sont trop importantes pour qu'il soit possible d'en établir une édition critique; on devra donc les considérer comme deux documents distincts ayant chacun une valeur individuelle, susceptible d'être augmentée par un commentaire et surtout par une publication des plans dont ils ne sont que le complément.

CHAPITRE IX

Le Manuscrit du Recueil et ses Publications

Le « Recuil de ce qui s'est passé au Canada, au suyet de la guerre tant des Anglois que des Iroquois, depuis l'année 1682 », est classé au fonds Moreau de St-Méry, aux Archives Nationales, à Paris, occupant les folios 100 à 129 du registre Colonies F3 2.

Le document est précédé de deux feuilles d'un papier plus récent et filigrané. La première porte l'incription « h/que Canada, 1682 à 1712 ». Nous verrons plus loin que cette nomenclature, très probablement dûe à Moreau de St-Méry, est inexacte.

L'écriture du manuscrit, fine et serrée, recouvre presqu'entièrement, recto et verso, des grandes pages de 34 cm. 6 mm. de hauteur, sur 22 cm. de largeur. L'espace séparant les lignes dans le sens de la hauteur s'élargit rapidement à partir du fo. 102 vo. qui ne comprend plus que 38 lignes, au lieu de 40. On en trouve 37 au fo. 104, 35 au fo. 108, pour remonter à 39 au fo. 110.

Une reprise apparait au bas du fo. 123 vo. L'écriture devient de plus de plus serrée après le changement de plume, pour s'élargir ensuite petit à petit, jusqu'à la fin du manuscrit.

Ces premières remarques indiquent qu'il ne s'agit pas d'un travail destiné à une présentation quelconque, aucun effort n'ayant été tenté pour lui donner une apparence soignée, préconisée de tout temps et même encore de nos jours, particulièrement chez les primaires.

Les pages portent un numéro en haut et à gauche, jusqu'aux folios 8 du manuscrit et 114 du registre F3 2, puis cette précaution a été omise. Au dessus des numéros d'abord, puis de l'emplacement qu'ils auraient dû occuper, on trouve des dates sur certaines pages et cela jusqu'à la fin du document. D'autres dates figurent dans les marges et nous reviendrons sur la valeur qu'il convient d'attacher à ces précisions chronologiques. Tout ceci établit pour le moment que le Recueil est un brouillon inachevé, du reste mal rédigé, mal écrit dans tous les sens du mot, raturé, comportant de nombreux renvois situés très approximativement et le plus souvent sans que le corps du texte aît été retouché.

Un examen plus attentif révèle l'existence de très nombreuses fautes d'orthographe, dont une tout à fait caractéristique apparait dans la rédaction du mot « Recueil », écrit « Recuil » en tête du titre. Il s'agit là d'une conception personnelle de l'auteur, mais d'autres mots sont inachevés ou répètés, erreurs devant être attribuées bien plus à l'inattention qu'à l'inexpérience, puisque Catalogne était indubitablement habitué au maniement de la plume.

Le travail n'est pas le résultat d'un seul jet, car de fréquents oublis ont été corrigés par des rétablissements incorporés tant bien que mal dans le corps du texte, même au travers de faits se rapportant à une époque postérieure. C'est ainsi, qu'au folio 122 du registre, Catalogne abandonne le récit de l'expédition de Subercase à Terre-Neuve en 1705 pour revenir en 1688, à propos d'une annecdote sans importance concernant un chien ramené de Niagara qui servit de facteur entre Chambly et La Madeleine. On trouve immédiatement ensuite toute une série d'évènements non datés, tels que l'aventure de Dubeau, une exécution ordonnée par Dulhut, l'enlèvement de familles iroquoises par les Amicoes et Mississagués.

Date du Manuscrit

Les observations précédentes prouvent qu'il ne s'agit pas d'un journal écrit au jour le jour. Le Recueil est un récit rétrospectif, remanié dans une certaine mesure par son auteur lui-même et dont la rédaction n'a pas été achevée. Un argument de texte prouve que la fin du manuscrit ne peut

être antérieure à l'Automne de 1716, puisqu'il y est fait allusion à l'expédition de Louvigny contre les Renards qui eut lieu à cette époque.

Authenticité du Recueil

Nous n'avons pu découvrir dans les documents du XVII[e] et du XVIII[e] siècle aucune allusion au Recueil dont l'auteur est demeuré mal identifié jusqu'à nos jours (1).

Bien que le document ne soit pas signé, sa calligraphie et sa rédaction prouvent sans laisser place à aucun doute qu'il est l'œuvre de Gédéon de Catalogne. D'une part, l'écriture et le style se distinguent nettement des productions émanant des secrétaires et des autres officiers canadiens de l'époque. D'autre part, l'auteur indiquant à plusieurs reprise sa présence au cours d'évènements ayant eu lieu à des périodes différentes et dans des circonstances très précises, la possibilité d'aucune confusion n'est à envisager.

Les négligences relevées dans la confection du Recueil expliquent, par ailleurs, pourquoi il n'en fut jamais question dans les correspondances officielles : il est certain que Catalogne, officier soigneux, déférent et rempli de zèle, ne se serait jamais permis d'adresser un tel travail à une personnalité, à plus forte raison à un de ses supérieurs.

Il faut donc penser que l'auteur conserva son Recueil par devers lui.

La présence du document dans le fonds Moreau de St-Méry ne permet pas de discerner comment il vint en la possession du fameux collectionneur, car ce dernier n'hésitait guère à s'approvisionner parmi les pièces d'Archives, mais, nous pensons que le Recueil a du être retrouvé, outre mer, entre les mains d'un descendant de son auteur. Ce n'est évidemment qu'une simple hypothèse, mais sa vraisemblance résulte des indications données précédemment au sujet du caractère « privé » conservé par le manuscrit. Il faut

---

(1) Dans son *Dictionnaire Général du Canada*, Le Jeune a indiqué, un peu à la légère, que Catalogne n'était pas l'auteur du Recueil, puisqu'il vint au Canada seulement en 1683. Cette très faible présomption est absolument dénuée de valeur, puisque l'auteur du Recueil a fait le récit de nombreux évènements dont il ne fut pas témoin.

ajouter que le père Charlevoix ne parait pas avoir utilisé le Recueil pour écrire son Histoire et Description de La Nouvelle France, au XVIIIe siècle; or, les travaux du savant jésuite reflètent le contenu des principaux documents conservés dans nos dépots.

La publication de 1871

Le Recueil a été publié pour la première fois, à notre connaissance, en 1871 par la Société Historique et Littéraire de Québec, d'après une copie. Avec l'admirable bonne foi dont les érudits canadiens font habituellement la preuve, l'édition comporte, en guise de préface, un avertissement ainsi conçu :

« Ce manuscrit, très mal orthographié dans l'original, est, en outre, souvent illisible. Le copiste, comme on le voit, s'est servi de la permission que lui offraient ces deux causes, pour ne pas lire et pour mal orthographier aussi ».

Nous sommes donc en présence d'une publication de seconde main, exécutée d'après la copie d'un document mal déchiffré par une personne inexpérimentée à qui on reprochait par surcroit de ne pas avoir rectifié l'ortographe. Telle était la curieuse conception en vertu de laquelle les documents historiques subissaient des tentatives de transformation en passages de « Morceaux Choisis ».

Les imputations de paresse à l'égard du copiste n'étaient peut-être pas entièrement méritées, car la publication est ornée de nombreuses parenthèses, renfermant d'après les éditeurs des notes au crayon ajoutées en marge du manuscrit, « on ne sait par qui ». Le manuscrit mis ici en question est évidemment celui de la copie, car l'original est heureusement vierge de coups de crayon. D'autre part, le texte, tel qu'il a été publié, a supporté des modifications parfois malheureuses, ainsi qu'en en pourra juger par quelques exemples :

Page 1, on trouve « Prévot » pour « Perrot », bien que les deux personnages soient faciles à distinguer, « un grand nombre » pour « nombre », ce qui est inexplicable, « par le moment » qui est incompréhensible dans le corps de la phrase pour « par se mouvement ».

Afin de ne pas transformer en petit jeu une critique nécessaire, nous signalerons seulement, page 5, « De Champigny Noroy » pour « De Champigny intendant ».

La Publication de 1883

C'est donc avec de bonnes raisons que la publication a été recommencée en 1883 dans la Collection de Manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle France, recueillis aux Archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger sous les auspices de la Législature de Québec.

Cette très importante publication constitue en réalité, avec l'Histoire du Canada de Garneau, le principal résultat des études concernant la Nouvelle France au XIXe siècle. On doit la considérer à juste titre comme un très considérable inventaire de documents qui rendrait des services plus appréciables encore, si des références concernant les dépôts d'archives renfermant les originaux avaient été ajoutées.

Malheureusement, de nombreuses pièces ont été seulement en partie reproduites, et aucun résumé ne donne une idée même approximative des manquants. Ces mutilations, en l'absence de toute indication permettant de les réparer par un contrôle facile des documents, révèlent une absence de méthode dont les conséquences sont alourdies encore par des procédés correctifs qui nous intéressent plus directement.

Le Recueil a été à peu près intégralement reproduit, mais, encore une fois, suivant des directives consistant, non seulement à rétablir l'ortographe, mais encore à remettre le texte en bon français... S'il était question d'une traduction en français moderne, ce travail aurait pu être utilisé par des historiens de langue anglaise désireux de compléter les sources britanniques et américaines, mais il s'agit d'un français des XVIIe et XVIIIe siècles, tout au moins suivant les idées personnelles des éditeurs sur la façon dont on s'exprimait alors en cette langue... Ceci revient à dire, qu'en voulant supprimer des erreurs, les correcteurs les ont remplacées par d'autres, ce qui serait seulement un demi mal, si les remaniements avaient toujours été justifiés.

Bien que le texte publié soit moins éloigné du manuscrit que dans l'édition de 1871, son essence a été souvent déformée d'une manière inexplicable. C'est ainsi, qu'on trouve, page 551, « barbares » pour « outavas », page 552, « 13 Novembre » pour « 11 Novembre »,puis un personnage est signalé comme « estimé des six nations ». Cela parait bien extraordinaire, étant donné qu'à l'époque en question, celle du gouvernement de La Barre, on connaissait seulement cinq nations iroquoises... En définitive, Catalogne a écrit simplement : « estimé de ses nations ». De même, quoique bon méridional, il s'est contenté d'indiquer que l'armée de La Barre fut atteinte d'une maladie fièvreuse et non pas « furieuse » comme on l'a imprimé.

On rencontre aussi des omissions, même de noms propres, habituellement fort maltraités, du reste. En l'absence complète de notes critiques et explicatives, avec le renfort des fautes d'impression à peu près impossibles à éviter complètement, les chercheurs et les curieux étaient encore bien loin de pouvoir utiliser le Recueil sans en demander la communication aux Archives Nationales.

Intérêt d'une nouvelle publication

Les représentants des Archives canadiennes ont ratifié par avance la véracité de nos observations et prouvé une fois de plus qu'un document publié peut demeurer un véritable inédit. En 1899, Mr Edouard Richard, rencontrant à son tour le manuscrit du Recueil, ne le reconnut pas et le trouva tellement important qu'il donna des instructions pour le faire copier tout de suite (2).

Il faut ajouter que l'étude du manuscrit authentique est fort peu commode : bien que le document ne comporte pas de véritable difficulté paléographique, sa longueur, la petitesse de l'écriture comblant des pages de grande taille, rendent sa lecture fatigante. La chronologie incomplète, embrouillée et très souvent inexacte empêche à chaque instant de constituer les points de repère indispensables; cette der-

---

(2) Cf. *Supplément du rapport du docteur Brymmer sur les Archives Canadiennes*, par Edouard Richard. 1899. Ottawa. 1901. p. 40.

nière défectuosité impose des rétablissements ne pouvant être opérés qu'à l'aide d'autres documents et d'une table analytique.

Enfin, les fautes d'orthographe de l'auteur atteignent une telle envergure que certains passages doivent être interprètés en langue usuelle, opération qu'il faut effectuer en partant du principe que Catalogne écrivait le plus souvent les mots comme on les prononce... Les lecteurs anglo-saxons, même bien au fait de notre langue, pourraient rencontrer des difficultés de ce chef.

CHAPITRE X

Intérêt Historique du Recueil

Il est certain que le Recueil de Catalogne est une source indispensable pour l'élaboration d'un travail traitant de La Nouvelle France à la fin du XVII[e] ou au début du XVIII[e] siècle.

Le principal historien du Canada, Garneau, l'a cité a plusieurs reprises : au sujet de l'entrevue de de La Barre avec les Iroquois en 1684 (1), de l'expédition de Denonville contre les Tsonnontouans en 1686 (2), du massacre de Lachine en 1689 (3), de la diplomatie de Frontenac vis à vis du chef iroquois Areouharé à la fin de la même année (4), des attaques iroquoises de 1691 (5), du combat contre l'armée de Schuyler un peu plus tard (6), des défaites des Iroquois en 1692 (7), de l'expèdition de Frontenac en 1696 (8), de celle de Subercase contre St-Jean de Terre-Neuve en 1705 (9), c'est à dire à l'occasion de faits militaires figurant parmi les plus connus et ressassés par les historiens de seconde main au point de constituer une partie de la trame de l'Histoire de La Nouvelle France, telle qu'elle a été jusqu'ici écrite pour cette période.

Mais, nous devons remarquer que, pour 1684, le texte de Garneau est en contradiction avec celui de Catalogne. Pour 1686, le manuscrit donne des détails précis et différents de ceux qui sont indiqués par l'historien. Il en est

---

(1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9) Cf. respectivement, pp. 322, 328, 341, 379, 392, 395, 396, 401, 463 et 464.

de même pour le massacre de Lachine. A l'occasion de l'affection très diplomatique témoignée par Frontenac au chef Goyogouin Areouharé, le Recueil a été utilisé seulement dans une note.

Ces bizarreries apparentes s'expliquent très facilement par la rédaction des nouvelles éditions de l'œuvre de Garneau dont le texte primitif a été complété et annoté par un descendant de l'historien. Cette méthode a eu pour inconvénient d'empêcher la rectification d'erreurs découvertes à la suite de l'étude de documents ignorés ou mal compris par l'auteur du premier jet. Le Recueil de Catalogne est donc resté, en fait, à l'écart de l'œuvre de Garneau et nous avons vu qu'il avait été ignoré du père Charlevoix.

Dans son étude développée au point d'être un peu diffuse sur le comte de Frontenac, Lorin (10) a discerné immédiatement l'intérêt présenté par le Recueil, sans toutefois chercher à identifier son auteur :

« Ce document est écrit sans parti pris d'éloge ni de dénigrement; c'est un simple récit chronologique dont l'autorité ne parait pas contestable » (11).

Nous avons déjà indiqué que les dates appliquées par Catalogne étaient souvent inexactes et nous devrons faire plus loin quelques réserves sur son autorité. Il convient aussi d'ajouter que Lorin, entrainé par le désir d'édifier un panégyrique de Frontenac, a souvent omis de tenir compte du Recueil, d'où, suivant la navrante méthode des historiens à thèse, il s'est contenté d'extraire « ce qui lui était utile ».

Le Recueil serait donc demeuré à peu près inexploité si le père Le Jeune, dans son Dictionnaire Général du Canada, n'avait pris le soin d'en reproduire de nombreux et larges extraits dans les notices consacrées à différents personnages. Ces morceaux épars ne peuvent, en tout cas, diminuer l'intérêt d'une publication in extenso, constituant peut-être un retour en arrière dans le domaine des travaux his-

---

(10) Henri Lorin. *Le Comte de Frontenac. Étude sur le Canada Français à la fin du XVII*[e] *siècle*. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris. Armand Colin et Cie. 5 rue de Mézières. Paris. 1895.

(11) Cf. *Le Comte de Frontenac*. p. 280.

toriques, mais permettant en toute certitude d'effectuer un pas en avant dans le sens de la vérité.

A ce point de vue, le Recueil comprend quatre sortes d'exposés de valeur très différentes :

I. Une sorte de chronique sommaire de l'Histoire du Canada de 1682 à 1716 dont l'intérêt est inégal.

II. Des récits détaillés d'évènements auxquels l'auteur a été mêlé, contenant pour la pluspart des précisions originales et fort vraisemblables dont la valeur ne parait guère contestable.

III. Un exposé de la défaite des Renards en 1712 dont la vèracité prète à caution.

IV. Quelques appréciations personnelles sur les gens et les faits, empreintes de bon sens et d une certaine saveur, conformément au caractère de l'auteur.

I

Le Recueil commence par une sorte de préambule destiné à exposer l'état de la question iroquoise avant l'arrivée de Catalogne au Canada. On s'aperçoit immédiatement que les sources historiques utilisées sont un peu sommaires, et ceci ne saurait surprendre, la situation de Catalogne ne lui ayant certainement pas permis d'avoir connaissances des rapports officiels lors de son débarquement.

Agissant dans le but d'enrayer la concurrence faite dans le trafic des fourrures aux Intéressés et à Aubert de La Chesnaye, De La Barre aurait donné l'ordre aux Iroquois d'arrêter les voyageurs ou coureurs des bois qui pratiqueraient la traite sans être munis d'un passe-port conforme à un certain modèle. La dessus, les sauvages confisquèrent à Niagara des marchandises envoyées à La Chesnaye par de Beauvais Tilly et dont les porteurs auraient refusé, sans qu'on comprenne bien pourquoi, de montrer un de ces fameux passe-ports. Par suite, les Iroquois refusèrent de restituer quoi que ce soit, malgré l'intervention de Charles Le Moine :

« Voilà », écrit Catalogne », « le premier acheminement à la cruelle guerre que nous avons essuyé par la suite ».

Ce point demeure un des plus obscurs et des plus difficiles de l'Histoire du Canada pour la fin du XVII[e] siècle.

Il faut tout d'abord remarquer que Catalogne n'emploie pas des termes directs pour mettre en cause la responsabilité de La Barre, véritable victime des historiens Garneau (12) et Lorin (13).

Les documents officiels de l'époque contemporaine des faits établissent, comme Garneau l'indique d'ailleurs très loyalement (14), que de La Barre trouva les Iroquois en état d'hostilité lors de son arrivée, qu'il s'efforça de continuer des négociations entreprises par Frontenac et qu'il prit la précaution d'exposer ses raisons en haut lieu, avant d'organiser une expédition qui n'aurait pu, du reste, être tentée sans l'approbation du Roi (15) et les secours envoyés de la métropole.

Des accusations lancées par l'Intendant de Meules contre De La Barre furent cependant reproduites en dépit des protestations de l'intéressé dans les dépêches du ministre et sans cesse répétées par la suite. Denonville écrivit en 1687 que de La Barre ayant donné l'ordre de piller les gens de Cavelier de La Salle, les Iroquois commirent une méprise qui fut cause de la guerre (16). Cette version qui est à peu près celle de Catalogne fut également exposée par Vaudreuil et Raudot, en 1710 (17).

Quelle que soit la vérité (18), on ne saurait donc reprocher à l'auteur du Recueil d'avoir, entre deux versions officielles, adopté la seule qu'il semble logiquement avoir pu connaitre.

---

(12) « Rien ne put faire sortir le Gouverneur de ses illusions ». *Histoire du Canada*. p. 319.

(13) o.c. note p. 280.

(14) Cf. *Histoire du Canada*. p. 279.

(15) Cf. Ordre du 31 Juillet 1684. Col. B II, fo. 40, vo.

(16) Cf. Col. C II A 10, fo. 66.

(17) Cf. Mémoire à de Pontchartrain contre les congés, avec les réponses du Gouverneur et de l'Intendant. Col. C II G 6, fos. 84 et 85.

(18) De La Barre écrivit, le 13 Novembre 1684, qu'il avait révoqué l'ordre donné par Frontenac aux Iroquois de piller « tous les François qui ne seroient pas porteurs de son cachet ». Col. C II A 6, fo. 349. La Barre indiqua, d'autre part, qu'il avait prescrit aux Iroquois de tailler en pièces les déserteurs. Id. fo. 136.

Du reste, il ne faudrait pas rechercher dans le Recueil des exposés d'Histoire Générale. Catalogne, comme la plus-part des soldats écrivains, parait avoir été incapable de s'élever au dessus d'un récit de faits matériels. Les évènements principaux survenus dans la colonie font donc soubent l'objet d'une simple petite phrase. Par exemple, « A remarquer que, en 1701, Monsieur de la Motte Cadilac a esté faire l'establissement du Detroit et y monta par La Grande Rivière ».

Ceci est de peu d'importance, car il s'agit le plus souvent de faits à l'occasion desquels on peut être amplement renseigné par l'utilisation d'autres sources. Il parait même préférable que Catalogne ait consacré ses développements aux actions dans lesquelles il joua personnellement un rôle.

II

La description des combats auxquels Catalogne prit part, constitue, en quelque sorte, l'épanouissement du Recueil.

Par suite de sa brièveté même, le récit de l'expédition de de La Barre incrimine modérément le Gouverneur : celui-ci « s'aperseut un peu trop tart qu'il n'estoit point en estat d'insulter l'iroquois ».

S'il y a lieu de faire, en effet, toutes réserves sur la valeur des anciens traités de paix renouvelés aux termes d'un accord considéré par certains comme déshonorant, De La Barre réussit en tout cas à tirer d'affaire une armée dont la maladie augmentait chaque jour l'insuffisance.

Le Recueil passe ensuite à l'expédition du chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson, déterminée par l'arrestation du marchand Père et au sujet de laquelle Catalogne donne un grand nombre d'autres détails inédits.

Il en est de même pour le compte rendu de la campagne de Denonville en 1687 qui ne ressemble guère à celui de Garneau. Le Gouverneur est immédiatement déchargé de toute responsabilité concernant l'arrestation et l'expédition aux galères d'Iroquois capturés, alors qu'on les avait invités à souper. Ce procédé peu chevaleresque eut certainement pour auteur principal l'Intendant de Champigny qui avait pris le soin de faire préparer à l'avance les pièces de bois

destinées à immobiliser ses convives. Des détachements, dont un conduit par Péré, enlevèrent quelques autres sauvages par la suite. Du reste, l'opération avait été expressèment commandée par la Cour. Grâce aux renforts venus des pays d'en haut, l'armée de Denonville se trouva forte de 3.000 hommes. On eut malheureusement le tort de laisser échapper un prisonnier qui avait demandé à « lâcher le Guillette ». Les Tsonnontouans avertis tendirent une embuscade qui fut enfoncée grâce au courage de Callières et de Denonville, lui-même, qui donna de sa personne « à la teste du premier bataillon où tout le feu des ennemis s'adressoit »; mais la prudence obligea les Français de coucher sur le champ de bataille, alors que la nuit approchait et que des fourrés demeuraient à traverser pour arriver au village iroquois qui fut occupé le lendemain. On ravagea les récoltes de l'adversaire en fuite et, quoique le gros des sauvages soit parvenu à se mettre hors d'atteinte, l'expédition doit être considérée comme un succès militaire; Frontenac, du reste, n'en fit guère plus en 1696.

Ne pouvant résumer ici toutes les opérations racontées par Catalogne, notre ambition devait se limiter à démontrer que le Recueil pouvait servir à modifier dans le sens de la vérité de nombreux exposés historiques. Nous citerons donc seulement pour mémoire le dramatique récit du massacre de Lachine, ceux du siège de Québec en 1690, du combat de La Madeleine, de l'expédition de St-Jean de Terre-Neuve à travers les neiges et de la course au lac Champlain sous le commandement de Ramezay. L'historien y trouvera des moissons abondantes.

III

La solidité du texte de Catalogne au point de vue historique paraît malheureusement devoir être entamée par une version assez extraordinaire d'un massacre des sauvages Renards en 1712. Ces indigènes dont la réputation était détestable, auraient été, d'après le Recueil, traités comme des véritables victimes expiatoires en dépit de leurs discours dignes de l'agneau du fabuliste en présence du méchant loup.

Catalogne, comme la pluspart de ses contemporains, confond sous l'appellation de Renards les Mascoutins et les Quiquapous et il parait difficile de déterminer certainement quelles nations étaient venues en 1711 s'installer au Détroit avec l'assentiment de Lamothe-Cadillac. Quoiqu'il en soit, les Hurons et les Ottawas auraient attaqué ces nouveaux protégés de la France du haut de nos bastions et seraient parvenus à les massacrer avec l'aide de Bissot de Vincennes.

La réalité d'un massacre de sauvages, habituellement appelés Renards avec la participation de nos officiers, ne peut être mise en doute. Du Buisson et le père Marest rendirent compte de l'évènement d'une façon très circonstanciée dès le mois de Juin 1712, exposant que les Renards alors en guerre avec nos alliés, s'étaient laissés pousser par les Anglais à adopter une attitude hostile vis à vis des Français du Fort Pontchartrain qu'ils avaient même projeté d'exterminer (19).

Catalogne a pris le souci d'indiquer que la vérité sur l'affaire des Renards ne fut connue à Québec que longtemps après l'évènement. Il s'agit donc, comme pour la guerre des Iroquois à l'époque de de La Barre, d'une version postèrieure aux rapports officiels, pouvant constituer une révèlation, mais sur la valeur de laquelle il est difficile de se prononcer (20).

IV

L'état de sauvagerie de la rédaction du Recueil dont la composition n'a même pas été achevée empêchera toujours

---

(19) Cf. Nos réfèrences sous le texte.

(20) On discerne à chaque instant, surtout à propos des questions de pelleteries, l'existence d'une histoire plus ou moins clandestine du Canada. La correspondance privée du chevalier de Baugy fournit des indications à ce sujet, mais là, comme ailleurs, on se trouve en présence de telles réticences que la plus grande circonspection doit s'imposer. Il n'est pas possible à notre avis d'écrire l'Histoire sur des bouts de phrases et des morceaux de délations énergiquement démenties lorsqu'elles parvenaient à la connaissance des intéressés. L'historien doit, selon nous, s'imposer les mêmes règles de conduite que l'opinion publique et signaler seulement les scandales dont la réalité a été démontrée.

à notre avis d'accorder une place à Catalogne parmi les écrivains (21). C'est un accident bien fâcheux, du fait de l'impression d'honnêteté qui se dégage de l'ouvrage.

Si Catalogne reproduit certainement à plusieurs reprises les « ragots » de la colonie, il le fait avec plus de naïveté que de verve, offrant ainsi un contraste heureux avec les excès de satire débordant sur le paradoxe ou les élégances trop prétentieuses de ses contemporains, mieux pourvus du point de vue littéraire.

Rien n'indique, d'autre part, qu'il aît une tendance à la vantardise. Bien que sa propre personne tienne une place assez considérable dans son récit, Catalogne ne dissimule point la modestie de son rôle. Ça et là, quelques réactions percent, notamment quand on nomme officier Lorimier qui n'était que sergent et lorsque l'auteur du Recueil perd son accès au Conseil, du fait de l'arrivée de gradés supèrieurs.

L'ingénieur s'est efforcé certainement d'éviter la critique de ses chefs et de ses camarades. Mais, l'homme apparait à l'occasion de pointes lancées contre Subercase dont il célèbre par ailleurs la bravoure, Du Boisberthelot de Beaucours, son rival direct, et surtout de Vaudreuil, le seul à l'égard de qui Catalogne se permette de manier l'ironie... Lorsqu'il raconte les démêlés de ce dernier avec de Callières parce que tous deux désiraient obtenir le gouvernement du Canada après la mort de Frontenac, le Béarnais prècise cependant qu'il était également bien avec tous les deux. C'était montrer de la prudence, qualité qui prédomine dans le caractère de Catalogne, comme dans ses œuvres.

Le Recueil est une chronique de primaire, de subalterne, mais son auteur a la pluspart du temps vu les choses qu'il décrit et apprècié le caractère des personnes dont il narre les actions. Catalogne est un soldat habitué aux courses dans les bois qui a parcouru presque toute la Nouvelle France, depuis la Baie d'Hudson jusqu'à proximité de la Nouvelle Angleterre, en passant par Terre-Neuve. Il connait

---

(21) Pour celà, il faudrait refaire le Recueil tel qu'il aurait dû être et non pas tel qu'il est, en bâtissant à nouveau les phrases, en effectuant un choix parmi les expressions à conserver ou à modifier, en ajoutant et en retranchant...

les sauvages, les animaux, les plantes... On a écrit du Recueil, que c'était un roman de Fenimore Cooper rédigé par le héros lui-même et l'observation parait juste, mais nous ajouterons qu'on y relève de place en place, quelques expressions, quelques phrases marquées au coin d'un bon sens très populaire sans doute, mais aussi spècifiquement français. C'est, sans animosité, sans esprit de mots, la manifestation d'une revanche du faible à l'égard du fort dont l'exemple le plus typique est l'avertissement mis dans la bouche d'un simple sauvage, disant à Monsieur le marquis de Denonville :

« Que, s'il n'y prenoit garde de près, qu'il feroit peutestre comme celuy qui va fourgailler un nid de guièpes, qui, à moins qu'il ne trouve moyen de les escraser toutes à la fois, risque d'en recevoir des picqueures... »

Recuil de se qui s'est passé en Canada au suyet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682

1682. — En l'année 1682, Mr Lefèvre de Labarre estoit gouverneur généneral (1) de toute la France Septentrionnale et Mr Demulles de La Source (2) intendent, Monsieur de

---

(1) Général.

(2) La famille de Meules, d'assez ancienne noblesse, était originaire de Cerisay, en Poitou, à sept lieues de Thouars, arrondissement actuel de Bressuire. Ses représentants vinrent se fixer à Blois en la personne d'honorable homme Pierre de Meules, premier du nom à notre connaissance, fils de Michel de Meules, sieur de La Vallée et de Françoise de Rouchemont. Du mariage de Pierre avec Catherine de Lut, fille de noble homme Jean de Lut, sieur de St Lubin, et de Catherine Charlemagne, suivant contrat passé devant Aubert, notaire à Blois en 1557, naquit Pierre II de Meules, sieur du Plessis Villaines, Le Tartre et La Chambaudière, Conseiller du Roi, qui épousa Marthe Bénigne, fille de feu Simon Bénigne, union d'où naquit au moins un fils, Pierre III de Meules, père de l'Intendant du Canada.

Conseiller du Roi et Trésorier de l'Ordinaire des Guerres, Pierre III de Meules porta le surnom de de La Source, par suite de son mariage contracté le 27 Janvier 1619 devant Simon Lary, notaire à Orléans, avec Isabelle Brizonnet, fille de Charles Brizonnet, sieur de La Source, Contrôleur Général des Fermes à Orléans, et d'Anne de Launay.

Leur fils, Jacques, l'Intendant, eut un frère, Charles, dont nous ne savons rien et une sœur, Elisabeth, qui épousa un de Bermond, appartenant à une famille de magistrats parisiens. Jacques de Meules fut baptisé dans la paroisse St-Michel, à Orléans, le Lundi 29 Août 1633, avec, comme parrain, Jacques Parat, sieur de Noras, Trésorier en la Généralité d'Orléans. Il se maria, le 15 Fèvrier 1675, en la paroisse St-Eustache à Paris, avec Marie Madeleine Bégon, fille de Michel Bégon et de Claude Viart, de la paroisse St-Honoré, de Blois (Cf. Fonds Fr. 32587 fo. 154. à la B.N.). Martin de Bermond, Conseiller du Roi en la Grande Chambre du Parlement de Paris, et le Grand Colbert allié aux Bégon par sa femme, Marie Charron, as-

La Valle (3) évesque, Mr Pérot (4) gouverneur de Montréal (5), nommé par le séminaire de St-Sulpice (6) et Mr de Varenne (7) gouverneur des Trois-Rivières.

La mesme année (8), comme il y avoit nombre de voyageurs qui, furitivement (9), alloit en commerce sans permision au pays des Outavas (10) et dans les routes (et) par se mouvement, troubloit le commerce légitime, c'est à dire, ceux qui ne négotioint que par la permition de Mr le Gouver-

---

sistèrent au contrat reçu la veille par Mousnier, notaire à Paris. Le futur intendant fit ses preuves de noblesse le 9 Octobre 1669, pour sa réception dans l'Ordre de Notre Dame de Mt-Carmel et de St-Lazare, devant Moufle et Guichard, notaires au Châtelet de Paris.

Les de Meules portaient : « D'argent à un chevron de gueules accompagné de 3 tourteaux de mesme posés 2 en chef et 1 en pointe ». Ces armes avaient été apposées sur les tombeaux de Catherine de Lut et de Pierre II de Meules, en l'église Notre Dame de Blois, dite abbaye de Bourgmoyen. Cf. Cabinet d'Hozier 237, Dossiers Bleus 447, à la B.N. On trouvera d'autres indications sur la famille de Meules, aux Archives Départementales des Deux Sèvres. E 146.

(3) de Laval.

(4) François-Marie Perrot, chevalier, seigneur de Meaux, était le frère d'Henri Perrot, chevalier de Malte et commandeur d'Oisemont. De son mariage avec Madeleine Laguide, nièce de l'Intendant du Canada Talon, naquirent au moins deux enfants :

1° François-Marie II, Lieutenant d'Infanterie au régiment du Roi lors du dècés de sa mère, le 16 Février 1698 (Reg. de St-André des Arts, F. Fr. 32589, fo. 728, à la B.N.)

2° Angélique, mariée par contrat du 27 Avril 1705 avec Gaspard de Goussé, comte de La Rochalard, neveu du chef d'escadre Villette-Mursay, frère de Gaspard-Charles, marquis de La Rochalard, Gouverneur de St-Domingue et Lt Général des Armées Navales. Cf. Filleau. *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. T. IV, 3e fascicule, p. 342, art. Goussé. gr. in 8°, 4° Lm 2 103 a, à la B.N.

(5) Le document porte ensuite les mots : « Mr de La Valle » rayés.

(6) Perrot fut effectivement nommé Gouverneur de Montréal par de Bretonvilliers, Supérieur Général des Sulpiciens.

(7) René Gaultier de Varennes. Cf. Le Jeune, *Dict. Gén. du Canada*, qui donne sa généalogie d'après le *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1917.

(8) 1682, d'après le texte. Nous n'avons pas trouvé de référence à l'appui et nous pensons qu'il faut rapporter ces évènements à 1684.

(9) Furtivement.

(10) Les Ouataouais ou Ottawas étaient établis dans les environs de Michillimakinac.

neur (11), cette conduite fist plaindre les intéressés, entre autres, le sr de La Chenaye (12) qui avoit équipé plusieurs canots, qui, par ses remontrances, obtint de Mr de Labarre un ordre adressé aux Iroquois par lequel il leur estoit envoint de piller toutes les marchandises et peltrix qu'ils trouveroit dans les canots françois voyageurs, à moins qu'ils ne fussent porteurs des passeports conformes à la copie qui leur fust envoyée (13).

L'année ne fust pas escoulée (14), que deux canots chargés de peltris, venant des outaves, apartenans au dit Sr de La Chenaye (et) exploicttés par Mr de Bauvais Tilly (15), passant par Niagara, y furent arrestés par les Iroquois qui les sommèrent de montrer leurs passeports (16). Faute de l'a-

---

(11) Cette phrase ne doit pas être prise dans un sens péjoratif. Les Ordonnances des 16 Avril 1676 et 12 Mai 1678, punissant d'une amende le commerce sans autorisation avaient été renforcées par l'Edit du 2 Mai 1681, prévoyant les peines du fouet, de la marque et même des galères en cas de récidive. Cf. Col. B 8, fo. 87, vo. Une Ordonnance du même jour limita à 25 canots l'objet des autorisations données conjointement par le Gouverneur et l'Intendant dans des conditions très restrictives, puisqu'elles ne pouvaient être accordées deux années de suite au profit de la même personne. Id. fo. 88. Ces prescriptions furent rappelées à de La Barre le 10 Mai 1682. Id. fo. 106, vo.

(12) Charles Aubert, sieur de La Chesnaye. Cf. Le Jeune, o.c. qui omet cependant son troisième mariage avec Marie Angélique Denys, dont il eut Antoine et Marie-Angélique, religieuse à l'Hotel-Dieu de Québec en 1700. Les affaires très étendues de Charles Aubert se terminèrent par une telle déconfiture que ses créanciers firent saisir ses biens. Cf. Col. C II A 54, fo. 120. Acte d'Henry Hiché, notaire à Québec, du 9 Avril 1731. Louis Aubert de La Chesnaye, fils de Charles, faisait alors des voyages à l'Ile Royale et à St-Domingue.

(13) Il est possible que de La Barre aît donné seulement un ordre concernant les déserteurs. Cf. Margry. II, p. 333. Ceux-ci firent, en effet, l'objet d'ordonnances très sévères à l'époque.

(14) 1682, d'après Catalogne. La date et le nombre de canots ne concordent pas avec l'affaire des Illinois.

(15) René Le Gardeur de Beauvais, 7e fils de Charles Le Gardeur de Tilly, petit fils de René Le Gardeur et de Catherine de Cordaye. Cf. Le Jeune. Dict. Gén. o.c.

(16) D'après la Relation d'un voyage dans le pays des Islinois par MM. Beauvais, Prévost, des Rosiers, il s'agissait de 7 canots et les Iroquois furent nettement hostiles. Cf. Margry. o.c. II p. 338. Mais l'affaire arriva en 1684. C II A 6, fo. 255.

voir fait, furent pillés et les effets partagés entr'eux. La plainte en fust portée à mr de Labarre qui dépescha le sr Le moine (17) pour disposer les Iroquois à restituer les effets qu'il avoit pris. L'Iroquois répondit fièrement qu'il n'avoit point agy en junes gens, puisqu'ils navoit rien fait que par ordre. Pour conclusion, ils ne voulurent rien rendre. Voila le premier acheminement à la cruelle guerre que nous avons essuyé par la suitte qui a pensé faire abandonner la colonie (18).

Comme il n'y avoit plus de vesseaux à Québec lorsque le sr Le Moine revint, on n'en peut rien escrire en France. Cette mesme année, la basse ville de Québec fust brullée (19).

1683 — M. de La Barre fist partir au printemps de l'année 83 un petit batiment pour France, commandé par le sieur Laguarenne, canadien, par lequel il demandoit à la cour un nombre de troupes; à remarquer qu'il n'y en avoit point en Canada.

La Cour, aussy tost, fist équiper le vesseau La Tempeste, commandé par le sieur Pingo (20), sur lequel on mit trois compagnies de soldats de 52 hommes chacunne. Le vesseau partit de la rade de La Rochelle le 29e du mois d'aoust et arriva devant Québec le 7e 9bre, d'où il repartit le 11 du mesme mois, pour repasser en France; les trois compagnies

---

(17) Charles Le Moyne, seigneur de Longueil, et père de d'Iberville mourut en 1685.

(18) Les causes des hostilités avec les Iroquois étaient plus profondes et plus anciennes. De Meules écrivit le 12 Novembre 1682 que les Iroquois voulaient se rendre maitres de toute l'Amérique Septentrionale en réduisant successivement tous leurs ennemis, y compris les Français. Col. F3 2, fo. 132 vo. Une autre lettre de de Meules du mois de Juin 1683, classée par erreur dans Col. C II A 9 fo. 183, précise qu'il était nécessaire d'attaquer les Iroquois. Cf. Supra.

Les Iroquois pillèrent une barque en 1682, mais sous le gouvernement de Frontenac. Cf. Lettre de Frontenac du 5 Aout. Col. C II A 6, fo. 4.

(19) La pluspart des bâtiments détruits étaient des magasins destinés aux marchandises venant de France. Cf. Lettre de de Meules du 6 Octobre 1682. Col. F3 2 fo. 130.

(20) Probablement Pingault, capitaine de frégate en 1672, mort le 20 Avril 1685.

(furent) envoyées aux costes de Beaupré, Beauport et St-Jean.

1684. — Dès le petit printems de 84, on fist partir un détachement de soldats pour fortifier le Fort Frontenac ou Cataracouy (21), et le reste des troupes (fut) mis sur deux barques jusques à Montréal ou mr de Labarre se rendit au commencement de Juin avec la plus grande partie des milices et quelques sauvages hurons et algonquiens. Comme les troupes n'avoit pas l'expèriance des canots, on fist construire de grands bateaux plats à contenir chacun 16 hommes, leurs vivres et équipages. Nous partimes de Montréal à la fin de Juin au nombre d'environ 500 hommes (22) et arrivames au Fort Frontenac vers le 12e Juillet, après avoir perdu 5 ou six soldats dans les rapides. Après huit jours de seyour au dit fort, nous partimes pour déclarer la guerre à l'iroquois, ce que l'on n'avoit pas encore fait. En partant du Fort Frontenac, nous fusmes coucher à une isle sur nostre route ou il fust tué environ cent cheuvruils, ce qui luy a confirmé le nom de l'Isle au Cheuvruil. Deux jours après, nous arrivames à une petite rivière que l'on appelle de La Famine ou Mr de Labarre s'aperseut, un peu trop tart, qu'il n'estoit point en estat d'insulter l'Iroquois, ce qui le détermina d'envoyer le sr Le Moine qui estoit fort estimé de ses nations pour engager les chefs iroquois à le venir trouver pour renouveler les trettés de paix. Pendant ce mouvement, la maladie fièvreuse se mit parmy la milice, qu'il y en avoit plus de la moitié sur le grabat (23); enfin,

---

(21) Cet emplacement, nommé par de La Salle Fort Frontenac, est aujourd'hui celui de Kingston, au confluent de la rivière Cataracoui et du lac Ontario. Les premiers fondements avaient été posés par Frontenac en 1673. Cf. Le Jeune. Dict. Gén. Art. Fort Frontenac. Le détachement était commandé par Du Tast.

(22) Ce chiffre est conforme aux indications données par de La Barre qui rassembla un peu moins de 800 personnes au Fort Frontenac. Avec les renforts du pays d'en haut son armée aurait pu comprendre environ 1.500 hommes, soit moitié moins que celle de Denonville quelques années plus tard. Le gouverneur qui voulait attaquer seulement les Tsonnontouans, avait manœuvré pour s'assurer la neutralité des autres nations iroquoises. Col. C 11A 6 fo. 308.

(23) De Bacqueville de La Potherie, *Hist. de l'Am. Sept.* III, p. 57, indique que de La Barre fut « plus heureux que sage ». Cette formule

La Grandgeulle (24) et Tegenissarent (25), chef, arrivèrent avec un présent d'anguille boucannée; après les délibérations et renouvellement de paix faite, nous partimes pour le Montréal ou la pluspart arrivèrent malades, desquels il en mourut environ 80. En la mesme année, il arriva cinq compagnies de soldats et Mr le chevalier de Callier (26), Gouverneur pour le Roi à Montréal et Mr de St-Valier, coadiuteur.

1685. — Monsieur le marquis de Denonville et de Champigny (27), intendent, arrivèrent à Québec pour relever mr de Labarre et mr de Mulles; peu de jours après, il reçeut

---

nous parait plus conforme à la vérité que les diatribes des historiens contemporains qui transforment ce Gouverneur en véritable Tête de Turc. De La Barre eut en somme de la chance de ramener ce qui lui restait comme armée et l'abandon des Illinois, évidemment très regrettable, parait bien avoir été une cruelle nécessité.

(24) La Grandgueule vint en 1688 dire à Denonville que les Iroquois tenaient la colonie à leur merci, mais qu'il était personnellement favorable aux Français. Cf. Relation du 30 Oct. 1688. Col. C II A 10 fo. 89. C'est à la suite de cette entrevue, en 1688, qu'il faut placer la fameuse histoire de l'attaque des émissaires Iroquois par le chef Huron, Le Rat, désireux d'empêcher la conclusion d'un accord. Les ruses du Rat ne paraissent cependant pas avoir constitué le véritable motif de la guerre, car les Cinq Cantons furent avertis en temps utile de ce qui s'était passé. Cf. Mémoire dep. le 10 Aout 1688, jusqu'au dernier Oct. de la même année. Col. C II A 13 fo. 100 vo. Denonville reporta la responsabilité de la guerre sur Andros qui convoqua les Iroquois au moment où ces derniers allaient retourner voir « Onontio ». Id. fo. 102. Frontenac fut du même avis. Id. fo. 223. vo. Callières précisa que les Anglais réduisaient à néant tout espoir d'une négociation utile avec les Iroquois. Mémoire du 8 Nov. 1689. Id. fo. 283.

(25) Il s'agit sans doute de Teganissorien ou Naegotientaron. Jes. Rel. T. 62. pp. 153 et 273. On retrouve un Teganissoriens, chef Onnontagué, ayant adopté une attitude francophile en 1711. Col. C II A 32. fo. 50.

(26) De Callières.

(27) Jean VIII de Bochart de Champigny, d'après Le Jeune, qui ne donne pas ses antècédents. Sur sa famille, Cf. Fonds Fr. 18660, fo. 78, vo.

(28) des lestres des commandans de Misilimakinak (29); entre autres, mr de La Durantaye (30) luy mandoit que trois françois, ayant eu la curiosité de connoitre les routes de la baye de Husson (31) ou ils furent rendre visite aux Anglois qui y fezoit le commerce, les Anglois les receurent gratieusement pendant quelques jours; ayant pris congé d'eux, il se retiroit le long de la mer; le 3e jour, comme ils se reposoit, ayant lessé leur canot eschoué, ne se deffiant point de la marée, lorsque le canot fut en flotte (32), un petit vend de terre le poussa au large, sans qu'ils s'en aperseusent. Ainsy ils se trouvèrent dégradés (33), se qui les détermina à retourner par terre chez les Anglois. Il y avoit des Anglois sur leur route qui chassoit; lorsqu'ils apersurent les 3 françois, en furent donner avis au commandant qui les soupsonna de mauvais dessain et les fist arrester, desquels il en envoya 2 à l'isle Charleston (34), à dix lieues au large, et garda le sieur Pérè (35) au fort. Les deux qui estoit à

---

(28) Pour « Denonville reçeut » ; en effet, les noms des intendants ont été ajoutés en interligne ; le verbe « arriver », surchargé, était primitivement au singulier.

(29) Michillimakinac était un poste de traite parmi les Hurons, entre le lac Huron et le lac Michigan.

(30) Olivier Morel de La Durantaye, originaire de Guenrouet, près de Nantes, d'après Le Jeune qui donne sa généalogie, commandait une garnison à Missilimakinac depuis 1683.

(31) Hudson.

(32) A flot.

(33) Cette expression parait avoir été empruntée au vocabulaire des pêcheurs de morue qui allaient à terre habiller leur poisson. Cela s'appelait « faire un dégrat ».

(34) Charleston, Carleton, ou Charlton. Le Jeune, art. Iberville.

(35) Jean Pèré, marchand, voyageur et explorateur, aurait donné son nom à la rivière Pèré qui se jette dans la baie St-James. Il n'est pas autrement identifié par Le Jeune qui placerait à tort son expèdition en 1684. Intitulé marchand de La Rochelle, le 16 Novembre 1683, Jean Pèré aurait eu un frère prénommé Armand et habitant dans cette ville en 1690. Cf. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*. T. II, p. 919. Il était beau-frère de Thierry de Lettre de Valon. Id. 916.

Sur cette pèriode, Cf. Mémoire de Radisson de 1683. *Rapp. Arch. Can. 1895*. Journal du père Silvie. Expéd. de La Martinière. Clairambault 1016. Publié par Tyrrel. *Pub. of the Champlain Soc. T.* XVIII. 8° Pa 78

(18) Pèré avait été envoyé dès 1682 à la Baie d'Hudson par de La

l'isle avec des Anglois n'estoit point gênes, avoit la liberté de chasser et poicher (36), ce qui les facilita à fabriquer un canot d'escorce et de pinette, avec lequel ils traversèrent en terre ferme ou ils trouvèrent des sauvages qui les ramenèrent aux Outaouas ou ils racontèrent leurs aventure à mr de la Durantaye qui en informa mr le Gouverneur Général. Aussy tost, les negotiens de Québec et Montréal proposèrent de faire un armement pour enlever les trois forts que les anglois occupoit à la baye de Husson. La chose conclüe, on fist l'armement, l'hiver de 86, composé de trante soldats et soixante dix canadiens commandés par mr de Troys (37), capitaine des troupes, Ducheny (38) et Catalougne pour commander les soldats, les srs de St-Helaine (39), d'Iberville (40), Maricour (41), tous trois frères, et le sr Lanoue (42), pour commander les Canadiens.

1686 — Ce cortège se rendit en tresne sur les glaces au bas du Longseau, au commancement d'Avril, et le premier jour de Mai, nous arrivames à Mataouan (43) ou les 2 rivières se séparent, la plus petite vers les Outaouas et la plus

---

Barre pour pacifier les sauvages qui étaient en guerre. Il fut effectivement emmené en Angleterre et renvoyé au Canada en 1686. Cf. Mémoire de- Denonville du 31 Mai 1686. Col. B 12, fo. 40.

(36) Curieuse forme pour « pêcher ».

(37) Pierre de Troyes, intitulé écuyer au Canada où il était capitaine dans les troupes, fils de Madeleine Alard et de défunt Michel de Troye, Procureur au Parlement de Paris, fut d'abord capitaine au régiment de Piémont. Il demeurait au Cul de Sacq de la rue de La Tixeranderie, paroisse St-Jean en Grève, à Paris, lorsqu'il avait épousé par contrat du 5 Février 1681 Marie Petit de l'Estang, demeurant rue de Bussy, paroisse St-Sulpice à Paris. Cf. Transport de 1685, d'après les minutes de Pierres Duguet, notaire. Nelles Acq. Fr. 9279. fo. 222, à la B-N. et Y 240, fo. 101, aux Arch. Nat.

(38) Nous pensons qu'il s'agit d'un sergent.

(39) Jacques Le Moine de Ste-Hélène, 2e enfant de Charles 1er. Le Moine de Longueil fut tué en 1690 au siège de Québec.

(40) Le Cid Canadien.

(41) Paul Le Moine de Maricourt, 4e enfant de Charles 1er Le Moine de Longueil, mourut le 21 Mars 1704.

(42) Zacharie Robutel, sieur de Lanoue, fils de Claude Robutel, sieur de St-André qui rendit hommage pour une partie de l'Ile St-Paul le 18 Juillet 1676 (Col. C II A 120) et de Suzanne de Gabriel, épousa Catherine Le Moine et mourut en 1733 .

(43) Le nom est resté.

grande au lac de Temiscamengue (44). Du lac de Temiscamengues, nous primes à droit, montant une petite rivière ou les portages sont fréquens et, de petits lacqs en petits lacqs, nous gagnames la hauteur des terres ou se trouve un petit lac qui descharge dans le lac des Abitibis (45), à l'entrée duquel nous fimes un fort de pieux et y lessames trois canadiens; et ensuitte, traversames le lac qui se descharge par une rivière extrèmement rapide à la baye de Husson ou nous arrivames le 18e de Juin avec tous les préparatif pour prendre le fort (46). Deux sauvages nous informèrent de la situation du fort qui estoit à 4 bastion, un ca-

(44) Temiscamings. Les Français y avaient établi un fort avant 1687, année au cours de laquelle De Merville et de Préaux Grais (sic), son frère, demandèrent l'autorisation d'aller y fonder un établissement. Col. C II A 9, fo. 158. Ces deux personnages sont relativement peu connus : Louis-Joseph Legouez, dit le chevalier de Grais, naquit en 1666 du mariage de Charles Legouez, écuyer, sieur des Préaux, de Grais et de Merville, avec Bonne-Catherine de St-Gilles, tante de Sébastien IV de Rosmadec, marquis de Molac. Capitaine au régiment de Picardie en 1678 et au Canada en 1687, Garde de la Marine en 1693, il épousa à Québec, en 1694, Marguerite Le Gardeur de Tilly, prit part, comme ancien officier à l'expédition de Frontenac contre les Onnontagués en 1696 et mourut au cours de l'hiver 1700-1701. Col. C II A 19 fo. 21. Son frère, désigné habituellement sous le surnom de Merville, capitaine au régiment de Picardie en 1677 et au Canada en 1684, demanda la majorité des troupes au Canada en 1688 et commanda un parti contre les Iroquois au début de Juillet 1692. Garde de la Marine en 1693, il revint en France en 1694, mais on le retrouve capitaine aux Trois Rivières le 7 Octobre 1699 et il ne se retira qu'en 1701, avec 600 l. de pension. Col. B 22. De Grais et de Merville étaient frères de Germain de Tour de Sourdeval, alias de Grais de Sourdeval, commandant aux Iles St-Pierre. Cf. Le Blant. *Philippe de Pastour de Costebelle.* o.c.

On trouve en Normandie en 1639, les fiefs de Gray, à Graye, et de Merville, près de Varaville, en la possession d'un Julien Legouez, très probablement grand-père des personnages qui nous intèressent, jugé noble en 1624 sur production d'une généalogie remontant à Jean Legouez, écuyer au XVe siècle. Cf. Fonds Martinville, Y 16, 2e partie à la Bib. Mun. à Rouen. Dossiers Bleus, art. St-Gilles, à la B.N. Pièces Or. 548. Id. Mémoire pour François Legouez, fo. Fm 9285, Id. Vaillancourt. *La Conquête du Canada par les Normands.* Edition revue par Godbout, Paris 1933, 8° Pa 304 à la B.N.

Nous devons une partie des renseignements résumés dans cette notice à l'obligeance de Mr l'abbé Le Mâle, à Bayeux.

(45) Nom exact.

(46) Le fort St-Louis ou Monsoni.

12

non de huit livres de balle à chaque flancq. Ils nous dirent aussy qu'il y avoit devant un petit vesseau. Nous partimes le soir, à nuict close, mais nous fusmes suspris dans ce climat, en ce que le crépuscule n'estoit pas fermé, que l'aurore parut, le temps estant fort serin, ce qui nous obligea à nous retirer dans un cricq, de marée haute, ou nous restames toute la journée, après avoir lessé deux vedettes dans l'isle ou estoit le fort.

Dès le soir, nous partimes et fusmes à nos vedettes qui nous dirent que le vesseau estoit party. Les srs de St-Helaine et d'Iberville furent à la découverte de sy près qu'ils sondèrent les canons qui n'estoit point chargés: cela n'enpêcha pas que l'on ne suivit le premier projet qui estoit de couper la pallissade pour faire une brèche ou les soldats estoit destinés, que je commandés. En outre, nous avions fait un belier porté par les Canadiens qui, en deux coups, rompirent les pentures des portes, ce qui fist cesser la brèche. Estans mestres du fort, nous ne l'étions pas du battiment qui estoit carré, de piesses sur piesse, de vingt pieds de hauteur, le dessus fait en pon de navire, avec un garde corps, des embrasures, avec des petits canons de 2 livres. Au devant la porte, il y avoit un tembour de pieux qui empêchoit la jouissance du bellier, lequel il fallut démonter, et ensuitte, la porte fust enfoncée, néanmoins repousée et retenue par les assiègés, en sorte que le sieur d'Iberville estoit pressé entre la porte et le posteau sans que nous puissions le dégager; ayant un pistolet à la main, (il) le tira à tout hazard se qui espouvanta les assiègés qui nous abandonnèrent la porte. On aporta en peu de temps de la lumière que nous avions dans des lanternes et (nous) fusmes dans les apartements ou les Anglois nous demandèrent cartier. Ils estoit au nombre de quinze (et) il n'y eut que leur canonier de tuer, à qui mr de Ste-Helaine donna un coup de fusil au milieu du fron par un des sabords du haut ou il chargeoit un canon avec de morseaux de gros verre cassé; l'action dura environ demy heure pendant laquelle on ne cessoit de fusiller les fenestres et sabort.

Devant le fort, il y avoit un batiment eschou (47), qui

(47) Eschoué.

avoit esté pris sur les françois de Québec; on se détermina à le faire mestre en estat de naviger pour nous en servir à transporter les canons pour la prise des autres forts; après huit jours de seyour pendant lesquels nombre de sauvages vindre en treste (48), nous partimes par la droitte de la baye, en sortant, pour aller prandre le fort Hupert (49) distant de celuy ci de quarante lieues, afin de tâcher de surprandre le vesseau qui y fezoit route; en effet, comme nous estions sur une pointe d'ou l'on fait la traversée de six lieues pour en abrèger près de trente, nous vimes le vesseau à travers des glaces flottentes; commes elles estoit au vend à nous, nous en ressentions la frêcheur comme au plus fort de l'hiver. Le vend ayant cessé le 2e jour, 27e Juin, nous traversames cette baye à travers les glaces qui estoit comme des isles flottentes qui alloit au gré du vend, sur lesquelles et aux environs il y avoit un nombre infiny de loups marins et de canage de mer (50).

La traverse faite, nous y trouvames trois sauvages qui vouloit s'enfuir, nous ayant pris pour des Iroquois, ayant beaucoup de crainte de cette nation, quoyqu'ils ne les ayent jamais veus. Nous continuames nostre route, gardans à veue le vesseau qui fust mouiller devant le fort, à la portée de fusil. Les officiers canadiens furent le soir à la découverte à travers les bois et, sur leurs opinions, Mr d'Iberville demanda deux canots armés de 7 hommes chacun, avec lesquels il aborderoit le vesseau, et que le reste du détachement, en cas de résistance, fairoit feu sur les Anglois; nous n'en fusmes pas à la paine, car mr d'Iberville monta sur le vesseau sans oposition. Tout le monde, au nombre de quinze estoit endormis; le général Brigue (51) estoit dessus et un capitaine d'un vesseau qui, l'authonne précédante avoit fait naufrage dans ses costes, lequel sesit mr d'Iberville au col-

---

(48) Vinrent en traite.
(49) Rupert.
(50) Chiens de mer.
(51) John Bridgar, d'après Garneau. *Histoire du Canada.* T.I. p. 412. Cf. sur lui, Beckles Willson. *The great Company.* 1667- 1871. London. Smith Elder. 15 Waterloo Place. 1900. T. I. p. 98 et suiv. Nt. 2744, à la B.N. *Calendar of state papers, colonial papers, America and W. Indies, 1681-5,* p. 564, 1685-8, p. 644.

let. Mais, comme Monsr d'Iberville estoit fort et vigilant, (il) luy fendit la teste d'un coup de sabre et tomba mort sur son lict. Un mathelot fust aussy tué en dorment. Comme l'action fust fort courte et que le signal fust donné, nous fumes au fort, duquel nous enfonsames la porte d'un coup de bellier. Quoyque nous fussions mestres du fort, nous ne l'estions pas du batiment, car, s'il y avoit eu dix bons hommes, ils nous auroit batus parce, comme je (l'ai) deya dit, leurs maisons sont de piesses sur piesses. A celle cy, il y avoit quatre guérites pendantes et un degré en rempe pour monter au plain pied, par conséquent le bellier (était) inutille. Nostre mousqueterie ne cessoit de tirer aux embrasures et fenestres. Deux petits canons que nous avions aportés furent bracqués sur la porte sans que les assiégés fissent aucun mouvement; il y avoit une eschelle qui portoit sur le haut de la maison. Un soldat et un canadien y montèrent avec des grenades. Après avoir fait ouverture avec une hache, par laquelle ils jettèrent des grenades qui tomboit dans une grande salle ou touttes les chambres répondoit, avec un effet admirable.

Une dame, eschapée du nofrage du vesseau que je parlé, s'y estant réfugiée, croyant que le feu estoit à la maison, par l'esclat des grenades, se hazarda d'entreprandre à vouloir ouvrir la porte à la leur (52) d'un esclat de grenade. Le commandant l'apersut et luy cria de se retirer dans sa chambre, qu'il alloit ouvrir la porte, se qu'il fist effectivement en passant devant une fenestre ou la mousqueterie ne cessoit de tirer, sans qu'il en fut atint (53). La porte ouverte, j'estois avec mr d'Iberville et plusieurs autres; nous entrames. Je m'estois muny d'une chandelle et monté dans les apartemens, c'est à dire dans la salle, sans trouver personne. Une voix plaintive me fist ouvrir la porte d'un cabinet où je trouvé cette dame engloise en chemise, tout ensanglantée par l'effet d'un esclat de grenade dans la hanche. Ma présence, s'y l'on en juge par son cry piteux (54), luy fist autant d'in-

(52) Lueur.

(53) Atteint.

(54) Nous dirions : pitoyable.

pression que celuy de la grenade (55) puis que (56) nous resemblions à des bandits; par ses cris elle demandoit Me docte (57) que je répèté à grands crix. Aussy tost, parut le chirurgien qui me demanda cartier. Je le mené au cabinet de la dame: quoyque ma figure ne luy fust point agréable, elle eut de la reconnoissance en ce que je mis un sentinelle devant sa porte, pour que personne n'y entrat que les officiers. La scène estant finie et le jour venu, chacun couroit à la pitance: on amené du vesseau le général Brigeur qui proposa à mr de Trois de luy rendre son vesseau avec ses 14 hommes, qu'il le deffioit de le prandre avec tout se qu'il avoit de fransois. On le turlupina un peu et y ayant près le fort un hiak (58), on mit des ouvriers anglois à le radouber pour leur servir à passer en Angleterre ou au Port Nelson. Monsr d'Iberville amarina sa prise et après quatre jours de séyour nous partimes pour retourner par nostre mesme chemin et Mr d'Iberville mena le vesseau pour aller charger huit piesses de canon, pour canoner le (3e) fort distant du premier de 40 lieues. Lorsque nous fusmes à la traverse ou nous avions trouvé les glaces en allant, il n'y en avoit plus. (Où un sergent des troupes fut dégradé... à la chasse où il est mort) (59).

Nous commansames la traverce, comme le soleil se levoit; deux heures après, se leva une brume sy espesse (60) avec le vend devant, que deux canots ne pouvoit pas se voir, par consequant, sauve qui peut ! Comme j'estois mestre de mon canot, je ne changé point ma route et nous arrivames au bout de nostre traverce ou un autre canot nous suivit au bruit des coups de fusil. Le soir, nous trouvames deux autres canots, mais pour Mr de Trois et ceux qui estoit avec

---

(55) Il faut rétablir : « lui fit autant d'impression que la grenade », ou « l'éclatement de la grenade », si on veut maintenir le sens de « celui », rappel inconsidèré d'un mot oublié.

(56) Il est vrai que.

(57) Docteur.

(58) Yacht : petit navire.

(59 Le texte placé par nous ici entre parenthèses est en interligne dans le manuscrit. Ce sergent devait être Duchesny et sa disparition explique qu'on ne trouve plus trace de lui par la suite.

(60) Epaisse.

luy, nous ne sçavions ce qu'ils estoit devenus. Deux jours après, nous arrivames à nostre fort où Mr de Trois arriva aussy trois jours après nous et le vesseau en mesme temps (61), sur lequel on chargea les canons et amunitions, mais fort peu de vivres.

Nous partimes en canot à gauche, le long de la mer. Nous fusmes 5 jours à nous rendre devant le fort Quiquitchiouan (62), distant de 40 lieues du premier. Ce fort est un grand quart de lieue avant, dans une petite rivière qui ne porte que de petits batimens. Au devant, il y a une isle où nous disposames une baterie pour 8 canons: pour y parvenir, il falut couper une partie de la terre à coups de hache, tant elle estoit gellée; les Anglois qui voyait tous ses mouvemens n'en faisoit aucun de leur costé.

Lors que la baterie fust achevée, quoyque nous n'eussions pas les canons, Mr de Trois envoya un tembour avec un interpreste, pour sommer le gouverneur de rendre le sr Père qu'il avoit retenu, que faute de quoy, il lui demandoit la place. Le gouveneur répondit qu'il avoit renvoyé ledit sr Père en France par l'Angletter et que l'on avoit tort de l'insulter, puisqu'il n'y avoit point de guerre entre les deux couronnes. La chose en demura là, attandant tousjours nos canons. Les vends n'estoit point favorables pour amener le vesseau (et) nous n'avions plus de vivres, point de chasse dans cette saison, ny d'autre resource qu'au persil de macedoanne (63), ou à pèrir, ou prande (64) le fort par escalade. Le conseil tenu, on commança des échelles, mais, par bonneur, la sous veille de la Ste-Anne, le vesseau entra. On deschargea les canons; le landemain on les mit en baterie (65). Dès le soir, on en fist une descharge à laquelle les assiègés répondirent par une de leurs; le landemain, jour de Ste-Anne, on recommança à canoner; les assiègés de mesme, mais, nostre canon leur en démonta du leur et

---

(61) Il s'agit, par conséquent, du fort Monsoni.

(62) Quitchicouan, d'après Le Jeune.

(63) Il s'agit d'une variété du bubon, arbrisseau de la famille des ombellifères dont les graines avaient la réputation de guèrir les bubons, tumeurs, ou engorgements de l'aine.

(64) Prendre.

(65) Ce passage ne comporte pas de ponctuation dans le manuscrit.

ne tiroit que lenteman; nos boulets diminués fort, on résolut d'en faire de plom, mais il falloit observer la proportion du poids et du calibre; pour cest effet, on fist un moulle, dans le centre duquel on mettoit de petites boules de bois soutenu dans le milieu par de petites chevilles, ce qui nous réusit. Comme vers midy nous lessions rafrèchir le canon, les assiègés envoyèrent un canot ou estoit le ministre, à qui Mr de Troys dit qu'il vouloit absolument que la place luy fust rendue. Le ministre luy dit que, en pareil cas, il falloit qu'il confèrat avec le gouverneur, ainsy, s'il vouloit faire la moitié du chemin avec son canot, que le gouverneur s'y rendroit, ce qui fust efectué. Les article signés, Mr d'Iberville fust prandre possetion du fort. Les anglois sortirent, le gouverneur, sa femme, son fils, le ministre, sa servante et trante hommes. Et moy, avec nos soldats je gardois le camp où je fis la recherche des vivres et n'y en trouvé en tout que pour faire disner quinze hommes. Mr de Trois qui estoit resté au cam avec moy, m'envoya chercher au vesseau la dame angloise de qui je (66) s'y devant parlé, qui avoit esté guérie par un de nos chirurgiens.

Le détachemen fait pour gardoit le fort ou Mr d'Iberville resta commandant, qui ne suivit pas les articles de la capitulation, de quoy se sont plains les Anglois, et Mr de Trois partit sans faire observer aucun ordre de marche, à sauve qui peut, avec très peu de vivre, c'est à dire, de l'orge germée que les Anglois fezoit de la bière. Nous nous rendimes à Montréal au mois d'Octobre, où les derniers n'arivèrent qu'un mois après les premiers. Mr le marquis de Denonville venoit de faire le voyage du Fort Frontenac, où, sans doute, il conseut (67) le dessain de faire la guerre aux Iroquois sans (la) leur déclarer (68).

---

(66) J'ai.

(67) Conçut.

(68) Denonville avait fait courir le bruit, en effet, qu'il partait pour une conférence au Fort Frontenac et ce fut seulement à la veille du départ qu'un manifeste annonça les hostilités. Les Iroquois furent, d'ailleurs avertis par Dongan. Cf. Lettre de Denonville du 8 Juin 1687. Col. C II A 9, fo. 23. Catalogne expose l'affaire comme un brave troupier, ignorant des motifs qui pouvaient déterminer son général.

Dans la mesme année, il arriva nombre (de) troupes (69) et l'ordre fust donné aux capitaines de mestre leurs soldats en esquipage de campagne. On envoya force vivres au Fort Frontenac où le Sr d'Orvily, père (70), estoit commandant, avec forte garnizon, sans que l'Iroquois entrât en aucune desfiance y en ayant bon nombre d'establi autour de ce fort, d'autres cabanés le long du fleuve et à Quinté.

1687. — Mr de Calières fist faire et tresner des pieux pour clorre la ville de Montréal (71).

L'hiver de 87, l'ordre fust donné aux troupes de milice de se rendre à la fin de May à Montréal, camper à l'isle Ste-Hélaine. Monsieur de Champigny, intendant, y arriva des premiers et partit peu de jours après pour le Fort Frontenac et, en chemin faisant, tous les Iroquois qu'il trouva en sa route, il les invita à un festin qu'il alloit faire au dit fort. Ceux qui estoit cabannés aux environs de ce poste y furent aussy invités.

---

(69) Il s'agit bien de 1687, car on n'envoya pas de troupes l'année précèdente.

(70) Rémy de Guillouet d'Orvilliers, (P. G. Roy. Bul. R. Hist. 27, Fèvr. 1921, p. 33, et Col. Guyanne C 14 5) aurait servi comme capitaine au Canada dès 1664, (Marine C1 161) et passa avec le même grade en 1687 à Cayenne, où il fit fonction de Lt de Roi, le 18 Janvier 1689. Nommé le 1er Janvier 1694 nouveau garde de la marine et le 9 Mars 1706, Gouverneur à Cayenne, il y mourut vers le 20 Aout 1713 d'une « débilité d'estomac », âgé de près de 80 ans. (Cf. Léttre de de Granval du 22 Août 1713. Col. C 14 7, fo. 94).

Nous savons qu'il était originaire du Bourbonnais et sa famille parait avoir habité Moulins, où l'on trouve un Rémy Guillouet, licencié en droit, dès le début du XVIe siècle. (Cf. Inv. des Arch. de Moulins. 1882, p. 18.) Un autre Rémy Guillouet, escuyer, sieur de Gouteilh, Conseiller du Roi et Premier Avocat Général au Présidial de Moulins décèda avant le 24 Novembre 1647. (Id. p. 69) Sa veuve, Anne Barbe, fut enterrée dans l'église Ste-Claire à Moulins le 24 Nov. 1647 et leur fille, Suzanne Guillouet, épousa le 12 Février 1640 Nicolas de Lappelin, fils de feu Henri de Lappelin, Conseiller du Roi à Moulins, et de Catherine Feydeau. Cf. Carrés d'Hozier. Art. Guillouet à la B.N. à Paris.

Les Guillouet d'Orvilliers ne doivent pas être confondus avec N. Dervilliers, natif de Paris, âgé de 26 ans en 1701, enseigne en 1696, lieutenant en pied en 1700. Col. D 2 C 47.

(71) Cette phrase est en marge, sous la date « 1687 ».

Pendant ce temps là, il y avoit des charpentiers qui disposoit des piesses de bois par coches pour metre tous les conviéz aux septs (72). Le jour assigné au festin estant arrivé, tous les conviez furent arrestés et, comme il n'y avoit point de logemens pour servir de prison, on les mit au nombre de 45 hommes (73) aux sept, un pied d'un chacun à la coche, un picquet qui leur servoit de dossier, où il y avoit une corde qui les attachoit par le col, les bras bien serrés d'une ligne. Leurs femmes et filles avoit la liberté de leur faire à manger. Dans cette situation, ils chantoit à plaine teste leurs chansons de mort.

Cette expédition faite (74), Mr de Champigny repart pour le Montréal.

Dans cette intervalle, Monsr le marquis de Denonville, ayant pour conseil le père Engelerent (75), jésuite, disposoit le départ de son armée. Comme on estoit pret à partir de Montréal, arriva Mr le Marquis de Vaudruil (76) nommé commandant des troupes qui débarqua à Québec, le jour de la Feste Dieu, n'ayant esté en sa traversée de France que 29 jours (77).

Ceste même année, le reste de trante cinq compagnies

---

(72) Ceps. Coches, pour encoches ou entailles.

(73) Cinquante, d'après Champigny. Lettre du 16 Juillet 1687. Col. C II A 9, fo. 35, vo.

(74) L'intendant exposa qu'il avait agi pour empècher les sauvages de donner avis de la marche des troupes et pour affaiblir d'autant le nombre des ennemis. Id. Le ministre, en lui accordant toute son approbation, donna l'ordre, le 8 Mars 1688, de continuer à faire des prisonniers iroquois « estant certain que ces gens qui sont vigoureux et accoustumés à la peine peuvent servir utilement sur les galères ». Col. B 15, fo. 26.

(75) Jean Enjalran, missionnaire des Ottawas, était né à Rodez le 10 Oct. 1639. Cf. *Relations des Jésuites*. Thwaites. Vol. 60. 1675-1677. p. 318. L k 12 1464 à la B.N. Il fut blessé au cours de l'expédition.

(76) Philippe de Rigaud de Vaudreuil amenait avec lui de nombreux officiers. Cf. Leur liste. Col. B 13, fo. 207. Il se hâta de rejoindre Denonville pour prendre part à l'expèdition, mais ses troupes arrivèrent trop tard pour suivre son exemple. Cf. Mémoire de Denonville, Col. C II A 9, fo. 71.

(77) Ce record fut établi par la frégate l'Arc en Ciel, de l'escadre de d'Amblimont.

(78) complaitte arrivèrent. A remarquer que le Roy avoit donné le pouvoir à son gouverneur général de pourvoir aux emplois vacquans, ce qui fist que les sieurs de St-Ours (79), Du Gué (80) et La Durantaye, anciens capitaines de Carignan furent remplassés (81) et le sr de Lorimier (82), qui n'estoit que sergent, fait capitaine à la place du sr de Flours (83) qui mourut à l'Hotel Dieu de Québec.

L'armée ainsi disposée partit de Montréal à la fin de

---

(78) Catalogue se trompe d'un an, car le chiffre de 35 compagnies fut atteint seulement en 1688, grâce à un renfort de 300 hommes, dont 150 pour combler les vides, et autant pour former de nouvelles unités. Ce détachement comprit 3 capitaines, de Baugy, de Gallifet-Caffin, d'Autresy et 3 lieutenants, de St-Martin, de Bernière et Boncours. Cf. Mémoire du Roi du 8 Mars 1688. Col. B 15, fos. 15 et suiv.

(79) Pierre de St-Ours. Cf. Le Jeune. *Dict.* Notice importante d'après A. Couillard Desprès. *Histoire de la Seigneurie de St-Ours.* Montréal. 1915-1917. 2 vol. 4° Pa. 204, à la B.N..

(80) Michel Sidrac du Gué de Boisbriand naquit vers 1638 dans l'évêché de Nantes, du mariage de Pierre du Gué, sieur de La Boulardière et de Perrine de Chambellé. Cette dernière aurait été la fondatrice des sœurs grises de Montréal (Faillon, Vie de Mme d'Youville) mais, son nom patronymique est à rechercher. Deux de leurs fils, Jean Sidrac, officier de marine, et Pierre, Gouverneur intérimaire de La Louisiane, furent connus sous le nom de Boisbriand. Jacques, leur 2e fils, enseigne au Canada et mort à Québec le 14 Déc. 1702 porta le nom de Du Gué.

(81) Remployés. St-Ours et La Durantaye furent, en effet, nommés respectivemennt capitaine et capitaine réformé au Canada en 1687. Cf. Notamment : Rolle des officiers qui servent en Canada, avec le temps de leurs services vers 1694. Col. D 2 C 47. Du Gué de Boisbriant mourut en 1688. Cf. Le Jeune. o.c.

(82) Il s'agit de Guillaume II de Lorimier, sieur des Bordes en Gâtinais, né à Paris vers 1667 du mariage de Guillaume 1er lui aussi originaire de Paris et sieur de Boynes en Orléanais avec Jacques Guibault de la paroisse St-Leu et St-Gilles à Paris. Guillaume 1er repassa en France avec Denonville. Guillaume II qui aurait été lieutenant au Canada en 1685 ou 1686 fut nommé capitaine le 25 Mai 1686 et nouveau garde de la marine en Janvier 1693. Laffilard l'intitule Lorimier de La Rivière et il mourut en 1709, laissant de son mariage avec Marguerite Chorel, fille de François Chorel sieur de St-Romain et de Marie Aubuchon, une nombreuse descendance qui fit souche au Canada. Cf. Le Jeune. *Dict.* o.c.

(83) Le nom est exact. Cf. Etat des capitaines, non daté, mais de 1685 ou 1686. Col. D 2 C 47, aux Arch. Nat. à Paris.

Juin (84), arrivant à La Gallette qui est le haut de tous les rapides. Nous y rencontrames Monsieur de Champigny qui rendit compte à Monsieur le Marquis de Denonville de l'expédition qu'il venoit de faire et continua sa route vers le Montréal et nous nous rendimes trois jours après au Fort Frontenac. Aussy tost arrivez, on fist un détachement qui, avec les canots qui convoyait les vivres, menèrent les Iroquois dans les prisons de Québec (85).

Le sr Pèré qui estoit revenu l'année précédante d'Angleterre fust envoyé avec un détachement de voyageurs à Quinte, à 25 lieues du fort, pour prandre tous les Iroquois qui y estoit résidens et les amena aussy prisonniers (86) et, de là, (ils furent) envoyés aux gallères à Marseille.

L'année précédante, Mr le marquis de Denonville avoit envoyé ordre au Srs de La Durantaye, Dulhut (87) et Tonty (88) de faire dessandre tous les françois voyageurs et tous les sauvages de bonne volonté dont le rende vous estoit à la R. des Sables. Avant de partir du Fort Frontenac, il vouloit sçavoir sy ses ordres estoit suivis et (ils l'étaient) si bien que ses messieurs luy donnèrent avis qu'ils estoit à Niagara au nombre de 400 françois (89) et environ six cent sauvages. Par se nombre, son armée se trouvoit autour de trois mille hommes et (il) renvoya ledit canot à Niagara.

Nota que, comme ses voyageurs venoit au rendé vous,

---

(84) Le 13 Juin, d'après Denonville.

(85) On les embarqua sur le Fourgon dont l'équipage fut spécialement renforcé et Champigny rappela qu'il exècutait les ordres du ministre. Cf. Lettre de Champigny du 16 Juillet 1687. Col. C II A 9, fo. 35, vo.

(86) C'est à peu près cela. Pèrè prit à Quinte quatre Goyogouins, dont Aréouharé qui était soupçonné d'avoir persécuté le père de Carheil. Denonville envoya plusieurs partis, dont un autre aussi commandé par Père, arrêter les Iroquois dont les uns « paraissaient vouloir espionner », tandis que les autres étaient en train de pêcher.

(87) Daniel Greysolon, sieur Dulhut, était né vers 1639 à St-Germain Laval (Loire) d'après le dictionnaire de Le Jeune qui ne donne pas d'indication sur sa famille.

(88) Henri de Tonti, le célèbre manchot, compagnon de La Salle. Cf. Ses Etats de Services. Col. C 13C 3 fo. 145.

(89) 160 seulement, d'après Champigny, Col. C II A 9, fo. 36.

ils rencontrèrent quarante anglois (90) d'Orange vers le Detroit, qui alloit en treste sur nos terres, les quels ils pillèrent et en amenèrent quelques uns avec eux, entres autres, Lafontaine Marion, françois qui les guidoit.

Avant de partir du Fort Frontenac il (91) fist charger des vivres sur une des trois barques avec ordre d'aller mouiller vers la Rivière aux Sables, se qui fust suivy de point en point.

Quelque précaution que prit Mr le marquis de Denonville, de cacher son dessain aux Iroquois, ils furent avertis et comment : un des prisonniers au fort ayant demandé à lâcher le guillette, fust conduit à une guéritte qui servoit de lieux par un soldat; quoy que les murailles ayent 16 pieds de hauteur, le prisonnier sauta du haut en bas, probablement sans s'incomoder. Le soldat se mit à crier, mais avant que la porte du fort fust ouverte, le prisonnier fust dans le bois et fust donner avis aux villages de tous ses mouvemens et donna occation aux Sounoutoues (92) de s'asambler, environ six cents.

Partant du Fort Frontenac, nous primes la route par l'Isle au Chevruil, de là à la Rivière de la Famine, tout le long du lac. En doublant la pointe au dessous la Rivière des Sables, nous vimes les voyageurs qui doubloit la pointe au dessus. En sorte que nous débarquames en mesme temps. Le lendemain, on fist des détachemens pour construire un fort de pieux qui en trois jours fust achevé (93).

Le Conseil de guerre fust tenu qui condamna La Fontaine Marion d'avoir la teste cassée, se qui fust exécuté sur le cham.

Le fort estant finy, l'ordre fust donné que chacun por-

(90) 60, d'après l'Intendant. Celui-ci ajouta qu'ils avaient l'intention d'enlever Michillimakinac. Denonville précisa qu'il y avait deux partis de trente hommes chacun arrêtés, l'un près du lac Erié et l'autre au lac Huron. Les relations de Champigny et de Denonville se complètent mutuellement.

(91) Denonville.

(92) Sonnontouans.

(93) Cet ouvrage était destiné à abriter les vivres et les canots. On y laissa 400 hommes.

tat des vivres pour douze jours. L'armée fust divisée en quatre bataillons de troupes réglées et quatre bataillons de milice (94). Mr le chevalier de Callières marchoit à la teste avec un cam volant de volontaires et voyageurs où estoit les srs de la Durantaye, Dulhut et le sieur de Tonty, manchot, commandoit les Ilinois. D'autres commandoit les Outaouas et Hurons, quoyque ses nations n'en font qu'à leur fantezie.

On compte 12 lieues du bord du lac au grand village des Sounontois (95). La première journée, nous couchames à moitié chemin, le lendemain, nous continuames et, comme il fezoit extrêmement chaud, on fezoit fréquemment des haltes.

Mr de Callièrs qui estoit un grand quart de lieue à la teste s'estant arresté sur un penchand, au bas duquel estoit une espèce de fondrière, quelques uns de ses gens y furent pour voir s'il y auroit de l'eau; (ils) aperseurent quelque vestige des ennemis (et) en vindre donner avis. Sur quoy Mr de Callières détacha un coureur pour avertir Mr le Marquis de Denonville qui marcha aussy tost. Lorsque les six cents iroquois qui estoit en enbuscade virent le gros de ses troupes, (ils) firent leur cry et commencèrent leurs descharges: nos sauvages qui estoit à l'avant garde lachèrent pied, mais la contenance de Mr de Callières et les françois qui estoit avec luy leur inspira de l'ardeur. Nous y eumes sept hommes de tuez, quelques uns de blessés, le sr de Loùvigny (96),

---

(94) D'Orvilliers, St-Cirgue, de Troyes et Vallerenne commandaient les soldats: Berthier, La Valterye, Grandville et Le Moine de Longueil, les habitants. Vaudreuil avait la charge de l'ensemble des troupes, Dugué de celui des milices et Callières de l'armée, sous Denonville. Cf. Mémoire du voyage pour l'entreprise de M. le Marquis de Denonville contre les Sonnontouans, etc. Col. C II A 9, fo. 106, et lettre de Denonville du 25 Août 1687. Id. fo. 61 et suiv.

(95) Gannagaro d'après Denonville.

(96) Louis de La Porte, sieur de Louvigny, parent de de Grassières (Col. D 2 C 47), était né vers 1662 du mariage célébré le 29 Janvier 1657, en la paroisse St-Eustache, à Paris, entre Jean de La Porte (fils de Jean de La Porte, seigneur de Sougé et de Guillemine Bélier) et Françoise de Faverolles, fille de Jean de Faverolles, échevin de Paris, trésorier du marc d'or et de Marie Hersant. F. Fr. 32587, fo. 270.

major, eut la forme de son chapeau persé d'une balle. Monsieur le Marquis de Denonville qui avoit gagné la teste du premier bataillon (97) où tout le feu des ennemis s'adressoit, n'y reseut aucun mal. Enfin, les voyageurs et sauvages poursuivirent quelque temps l'ennemy, d'où, à leur retour, (ils) rapportèrent quatorze testes (98); ainsy, les ennemis y perdirent quatorze hommes. Comme il se fezoit un peu tard et que pour aller au village il y a un long desfillé de brousailles, on coucha sur le cham de bataille.

Les ennemis ayant retourné à leur village, vuidèrent leurs cabannes et brullèrent eux mesmes leur fort et cabannes.

Le lendemain, on prit la route du village où nous ne trouvammes que des cendres. Les fourrageurs trouvèrent des caches de blè d'Inde et de fèves d'aricot, quelques cochons et chiens. D'autres déterroit les morts pour avoir leurs couvertes et ustancilles qu'ils ensevelissent; on fist de gros détachemens pour couper tous leurs blè d'Inde, fèves et citrouilles. Ayant parcoureu et ravagé les 4 villages (99) sans voir aucun ennemy, nous retournames le 12e jour au bord du lac où nous restames deux jours. Le 3e jour, nous partimes pour Niagara où l'on construisit un fort à quatre bastions de gros pieux, qui fust fait en huit jours (100).

On envoya un détachement de soldats commandés par

Jean de Faverolles portait : « d'azur à deux étoiles d'or, en chef, en un croissant de mesme en pointe, d'où sortent 3 gousses ou écosses de fève attachées à une mesme tige aussi d'or. F. Fr. 33028, fo. 134, vo. De son union avec Marie Hersant naquit une autre fille, Elisabeth, mariée le 3 Juin 1658 à Jean Le Gras, originaire de la paroisse St-Waast à Soissons et Lieutenant au baillage de cette ville. Jean de Faverolles, devenu veuf de Marie Hersant, se remaria avec Andrée Anguerand, veuve de Pierre Hamelin, union d'où naquit une fille, mariée à François Picques, fils de Claude.

(97) Denonville ne fit aucune allusion à sa propre bravoure.

(98) La Hontan paraît avoir exagèré les pertes : 100 Français tués, et 80 têtes ennemies rapportées par les sauvages. Nouveaux Voyages, o.c. p. 99.

(99) Denonville a indiqué leurs noms. On trouva dans l'un d'eux les armes du Roi d'Angleterre.

(100) Trois jours, d'après La Hontan. p. 101.

le baron de la Honta (101) au Detroit et Mrs de la Durantaye, Dulhut et Tonty avec les voyageurs et sauvages s'en retournèrent à leurs postes.

Le fort estant finy, les gens du pays d'en haut partis, on fist un détachement de cent soldats d'élite, six officiers, un garde magazin, trois charpentiers commandez par Mr de Troys. Après quoy, Monsieur le marquis de Denonville avec Monsr. de Callières et les milices prit la route de Montréal par le mesme costé du lac, et Mr le marquis de Vaudruil avec les troupes règlées passa par le costé du nord du lacq en faisant le tour du Cudesacq.

Comme Mr le marquis de Denonville avoit gagné le devant, et que ses voitures estoit plus avantageuses que celles des troupes, lorsque nous arrivames au Fort Frontenac, nous trouvames qu'il en estoit party, y avant lessé des ordres à Mr le marquis de Vaudruil.

Enfin, voilà la prédiction d'un sauvage arrivée. Le nommé Louis Ataria (102), à qui Louis XIV (103) donna son nom estant en France, les missionnaires l'ayant chassé de la mission du Seaut St-Louis, luy ayant imputé d'avoir commis un inceste, lorsqu'il vist commancer la guerre, dit à Mr le marquis de Denonville que son entreprise luy paroissoit grande, que, s'il n'y prenoit garde de près, qu'il feroit peut estre comme celuy qui va fourgailler un nid de guièpes, qu'à moins qu'il ne trouve moyen de les escrazer toutes à la fois, il court risque d'en resevoir des picqueures.

Nous n'eumes pas plutost quitté le pays des Iroquois, que toutes ses nations s'asamblèrent et partoit comme de forsenez pour venir sur nos costes (104); une de nos bar-

---

(101) « La Hontan » s'écrit en effet souvent « La Hontaa », en béarnais.

(102) Il s'agit de Louis Ateriata, filleul du Roi qui lui avait fait cadeau d'une médaille. Cf. Relation de ce qui s'est passé depuis le départ de la Fleur de Mai jusqu'au 27 Nov. 1690. Col. F 3 6, fo. 392, Jésuits Relations. T. 53, p. 261 et Bacqueville de La Potherie qui traite longuement de ce sauvage au tome III de son Histoire.

(103) Ceci fut donc écrit après la mort du Grand Roi.

(104) Soixante Iroquois attaquèrent la maison de Le Bert et perdirent cinq ou six des leurs. Cf. Col. C II A 9, fo. 129, vo. Deux cents autres pénétrèrent dans l'ile de Montréal et tuèrent quatre hommes. Ils réussirent à couper toute communication avec Michillimakinac.

ques venant de Niagara fust attaquée sur le lac, mais la bravour de quelques matelots canadiens la defandirent; un père jésuite qui y estoit eut grand peur.

Une autre barque estoit à la Gallette pour y recevoir la charge des convoys. Mr le marquis de Vaudreuil estant party du Fort Frontenacq avec les troupes, après y avoir lessé pareil nombre de garnison qu'à Niagara commandé par Mr de Valraine (105), il fust camper au haut du rapide plat, huit lieues au dessous de La Galette, afin de favorizer les convois: il y en arriva dix canots à qui on donna une escorte commandée par Mr Demuy (106). Lorsque les premiers arrivés eurent fait leur descharge à la barque, elle se trouva plaine et il restoit encore trois canots chargez. Mr Demuy leur ordonna d'aller jusques au fort, ou il y a 25 lieues: ils dirent qu'il ne le pouvoit sans escorte. Mr Demuy s'emporta et lâcha un coup de pistolet sur un des canoteurs; enfin, ils résolurent d'obéir: aussy tost Mr Demuy party, il n'estoit pas à deux lieues qu'une troupe d'Iroquois tombèrent sur ses trois canots ou il y avoit trois hommes à chacun. Il y en eut deux qui se jettèrent à la nage, qui, à la faveur de la barque, se sauvèrent dedans; les autres furent tuéz ou amenés prisonniers. Comme il y avoit un canot d'escorce à la barque et des canoteurs, on l'envoya pour en donner avis à Mr de Vaudreuil qui avoit décampé du rapide plat à l'arrivée de Mr de Muy et fust camper à l'isle aux Chats, au dessus du Long Seau ou le canot détaché arriva à minuit. Sur ses avis, le Conseil jugea qu'il n'y avoit d'autre party à prendre que de se rendre à Montréal. Ainsy, on partit à la pointe du jour et Mr Gaillard (107), commissaire,

---

(105) Philippe Clément de Vuault de Valrennes (Cf. Le Jeune. Dict. o.c. qui donne sa généalogie, à l'art. Valrennes) avait tué en 1661 un nommé Henry Minel, habitant de Saint-Germain La Poterie. Ce meurtre fit l'objet d'une sentence, rendue par contumace au Présidial de Beauvais et de Valrennes fut réhabilité après trente ans écoulés. Cf. Lettre de Pontchartrain au Procureur du Roi au Présidial de Beauvais du 18 Avril 1693. G 7 6, minutes de 1693 aux Arch. Nat.

(106) Nicolas Daneau de Muy, futur gouverneur de La Louisiane, originaire de Beauvais, d'après Le Jeune. *Dict.* o.c.

(107) Mathieu Gaillard, Ecrivain ordinaire de la Marine le 18 Août 1681, puis Commissaire Ordonnateur et Subdélégué de l'Inten-

y oublia sa cassette où estoit ses papiers qui luy couta cent escus pour l'envoyer chercher (108).

(Dans la mesme authomne, Chambly fust attaqué et défendu par Mr Duplessy (109); il y eut quelques habitans pris, de mesme qu'à La Prèrie de la Magdeleine) (110).

---

dant de La Nouvelle France, vint au Canada avec de Champigny. Cf. Ordre du 31 Mai 1686. Col. B 12, fos. 22, 32 vo et 42 vo. Il ne faut pas le confondre avec Rey-Gaillard, Commissaire d'Artillerie.

Mathieu Gaillard signala avant le 6 Juillet 1689 que certains capitaines conservaient par devers eux les soldes des caporaux et des anspessades, concussions dont Champigny confirma la réalité. Mais l'Intendant et le Gouverneur estimèrent, qu'étant donné la gravité de la situation, le moment était mal choisi pour inquiéter les capitaines. Le Commissaire Ordonnateur eut le tort de vouloir cesser son service tant que les officiers n'auraient pas rendu gorge. Champigny attribua l'origine de cette attitude au mauvais caractère de la femme de Gaillard et ce dernier manqua d'autant plus de mesure, qu'il lui fallut revenir sur certaines accusations portées par lui contre de Champigny auprès de Denonville. Cf. Lettres de Champigny des 6 Juillet et 17 Novembre 1689. Col. C. II A 10, fos. 226 et 255. Repassé en France pour raisons de santé, Gaillard fut remplacé par de La Touche. Col. B 15, fo. 128. Congèdié le 9 Janvier 1703, il mourut, le 20 Octobre 1734. Marine. C 2 55. Sa fille, Olive, épousa en 1723 Henri-François Desherbiers de Létanduère, fils d'Henri, capitaine de vaisseau. Henri François Desherbiers devint chef d'escadre. Cf. Moréri. Art. Létanduère.

(108) Une relation anonyme indique que l'oubli de la cassette aurait été le résultat d'un « dessein formé par certains » d'empêcher le Commissaire de signaler le mauvais état des vivres inspectés par lui à Niagara. Cf. Relation du 30 Octobre 1688. Col. C II A 10, fo. 89.

(109) François Lefebvre Duplessis Fabert était fils de Pierre Lefebvre Duplessis, Maitre d'Hôtel du Roi, gentilhomme servant et de Marguerite Raffart. P. G. Roy. Bul. R. Hist. Août 1937. Son père fut intitulé Maitre d'Hôtel de l'Hôtel de Ville de Paris dans l'acte de baptême de son fils Pierre, le 20 Juillet 1648. Reg. de St-Jean en Grève. F. Fr. 32588. fo. 47, à la B.N.

François Lefebvre, enseigne au régiment de Navarre en 1662, lieutenant au régiment d'Arbouville en 1669, capitaine au régiment de Navailles en 1687, se battit en duel avec Des Bergères en 1689. Lettre de Champigny du 16 Nov. 1689. Col. C II A 10, fo. 250. Nommé garde de la marine en 1693, il avait comme beau-frère en 1699 le chevalier du Fresnel de La Pipardière qui servait alors comme lieutenant. Col. C II A 120, fos. 83 et 85, vo. Encore capitaine en 1711, il mourut à Montréal le 12 Avril 1712. P. G. Roy. o.c. De son mariage avec Madeleine Chorel, naquirent de nombreux enfants.

(110) La phrase placée entre parenthèses est rapportée en marge dans le manuscrit.

Estans arrivés à Montréal, les troupes furent envoyées dans les cartiers d'hiver, partie occupés à travailler à l'enceinte de la ville, et moy envoyé à la Prèrie de la Magdeleine et St-Lambert, y faire faire deux forts (et) un autre au Seaut pour les sauvages, où l'on mit garnison. (On fist, en outre, vingt huit forts dans le gouvernement de Montréal où l'on obligea tous les habitans de s'y retirer et d'y apporter leurs effets, y ayant mis garnison dans chacun) (111).

1688. — L'hiver, un party de trois à quatre cents françois et sauvages furent bruller et sacager Corlard (112), vilage englois; on en amena nombre de prisonniers et des cheuvaux chargés de dépouilles; quelques uns, tresnant à l'arrière, furent prix par les Iroquois (113).

Au mois de Février (114), un envoyé du Fort Frontenac arriva à Montréal qui nous aprit que le scorbut estoit sur toute la garnizon. Monsieur de Callières, prévoyant les mauvaises suittes, fist commander un détachement, tant des troupes que de la milice pour secourir le poste, menant chacun une petite tresne chargée de rafraichissement;

Nous partimes de Montréal au commencement de Mars. Dès que nous fumes en route, les pluys furent si fréquentes que les glaces et les néges devindre impraticables. Nous fusmes jusques au costeau des Cèdres, d'où, quatre jours après, contraints de relascher; et il estoit temps, car, pas-

(111) Idem, en remplacement de lignes raturées. Nous avons pu lire cependant : « Quatre forts à La Chine, trois au bout de l'ile, un à Chateauguay, un à St-Martin, un à la Longue Pointe, deux à la Pointe au Tremble, un à la Rivière des Prèrie, un à La Chine, deux à Repentigny, un au Tremblay, un à Boucherville, deux à Varenne, un à Ste-Thérèss, un au cap St-Michel, un à Verchères, un à Contrecœur, un à St-Ours, un à Sorel et un à Bertier où M. de Callières obligea tous les habitans à s'y retirer. Tous ses forts furent achevés en 1688 ».

Celà ne fait que 27 forts, ce qui explique les ratures, Catalogne ne se souvenant plus exactement.

(112) Corlaert, nom donné par les Français à Shenectady. Garneau I. p. 372.

(113) Cette expédition partit de Montréal en Février 1690. Cf. Relation de Nov. 1689 à Nov. 1690. Col. C 11 9 11, fos. 10 et suiv.

(114) 1688.

sant sur le lac St-Louis, tout le lac se détacha et drivoit (115) vers le seau; néanmoins, nous alterames à Lachine, d'où le chevalier Daou (116), commandant le détachement, escrivit à Monsieur de Callières le suyet de nostre relache, qui ordonna que nous resterions à Lachine jusques à la navigation qui arriva bien tost; à cest effet, on disposa des canost et canoteurs pour quatre vingt hommes, sçavoir, trante sodats, six officiers, six mariniers pour les barques, le reste, des voyageurs, commandés par Mr de St-Circq (117). Estans arrivés aux cheneaux du long seau, un sergent des troupes eut quelque discution, et mal à propos avec un canadien; Mr de St Circq menassa le canadien et fist démonstration de le fraper : tous les canoteurs prirent les armes. Mr de St Circq se retira dans sa tente où la pluralité des officiers luy conseilla de ne plus rien dire et nous continuames le voyage sans accident.

Nous arrivames au Fort Frontenac vers le 20e Avril, où nous trouvames la garnison réduitte à douze ou quinze personnes, ce qui nous fist juger que celle de Niagara n'auroit pas esté mieux trettée. On disposa promptement une barque. Pendant que l'on l'amarinet (118), Mr de St Circq partit avec ses canadiens et quelques malades. Lorsqu'il fust dans

---

(115) Dérivait.

(116) Le chevalier d'Aux, originaire du Poitou, Nouveau garde de la marine en 1683, Lieutenant en Canada en 1687, fut fait prisonnier par les Iroquois auprès de qui on l'avait dépêché comme parlementaire en 1690. Recueilli par les Hollandais, il parvint à s'évader en 1692 et revint à Québec, apportant de précieux renseignements. Capitaine au Canada et enseigne de vaisseau en 1693, il mourut à Québec l'année suivante. Cf. Marine C I 161, aux Arch. Nat. Une note marginale indiquant qu'il était parent de De La Barre, capitaine aux Gardes, (Col. C II A 12, fos. 328 et 329) on trouve, en effet, dans le *Dictionnaire généalogique des familles du Poitou* par Filleau, o.c. la mention du mariage d'un Charles d'Aux, sieur de La Rabauderie, avec Madeleine de La Barre, fille de Maurice, sieur de La Salle d'Archigny et de Claude de Lage.

(117) Jean Louis de Jadon, sieur de St-Cirgue, âgé de 38 ans en 1686, (Col. C II A 8 fos. 79 et suiv.) fut tué en 1691. (Col. F 3 6 fo. 397 vo. et passim) Cf. aussi : Nov. Fr. IV p. 275 et B. R. H. 21, p. 367.

(118) L'amarinait.

les isles de Touniata, comme il n'avoit peu ou voulu agir en cammandant, plusieurs canots se détachèrent pour chasser au gibier. Deux canots de ses mutins (119) tombèrent dans une enbuscade de quelques Iroquois qui en tuèrent une partie et amenèrent les autres (120). On voulut leur aller donner du secours, mais inutilement; le reste se rendit à Montréal.

Enfin la barque équipée, des trante soldats qui avoit monté, on y en mit quinze et quatre officiers, un jésuitte. le capitaine de la barque et six mathelots. Comme le capitaine manqua sa route en partant du fort, par ce qu'il avoit trop beu de vin, nous ne peumes nous rendre à Niagara que le douze de May à minuict. Un des officiers vint à nostre bord qui nous dit que toute la garnizon se portoit bien, mais, lorsque nous fumes au fort, nous vimes bien le contraire, puisqu'il y avoit plus de 80 justeaucorps pendus le long de la palissade. Enfin, il n'y avoit que trois officiers et quatre soldats se portent bien et cinq ou six moribons que l'on transporta dans la barque. Il y en eut un qui mourut en le portent. Les autres furent bientost guéris (121) et sy quatre vingt Miamis que nous y trouvames campés n'y avoit arrivé vers la fin d'Avril, ils croyoit qu'ils seroit tous mort; mais, ses sauvages alloit souvent à la chasse, qui ne leur lessèrent point manquer de chevruil (122), ny de dindes.

Ils nous aprirent que Monsr de Trois, commandant, estoit mort le 8[e] May et que s'estoit à luy à quy on attribuet la principalle cause de la maladie, en se que, dès l'au-

---

(119) Catalogne, soldat de carrière, qualifie de mutins ces fameux coureurs des bois si difficiles à conduire, mais en signalant les maladresses ou les erreurs de l'officier, il donne à son récit un caractère d'impartialité méritant d'être signalé.

(120) Enmenèrent les autres.

(121) Champigny indiqua le 16 Novembre 1689 que sept hommes seulement, dont Des Bergères, avaient survècu au scorbut. Col. C II A 10, fo. 250. Etant donné que de La Mothe en réchappa, lui aussi, on trouve un flottement en ce qui concerne le nombre des survivants dans les correspondances officielles, comme dans le Recueil.

Du point de vue de l'Histoire Générale, un tel désastre explique suffisamment, à notre avis, l'abandon du poste.

(122) Chevreuil.

thoune, il avoit retranché les vivres, refusé de tuer une vache qu'il avoit, qui (123), par se moyen, on auroit eu le foin qui luy estoit destiné pour mestre dans les paillasses des soldats, qui estoit contrains de coucher sur la terre. Cette duretté détermina toute la garnison à former une cédition, c'est à dire, d'esgorger le commandant et quelque autres officiers, de qui ils n'estoit pas contens et vouloit s'élire un commandant pour les conduire ches les anglois à la Nouvelle York. De toute la garnison, il n'y en eut que trois qui ne voulurent pas estre de la partie. La veille que l'exécution devoit se faire, un gros party d'Iroquois se présenta devant le fort, qui de loing firent quelques escarmouches et tindre (124) la garnison en alaine (125) pendant plusieurs jours. Cela fist ralentir leur dessain et plusieurs tombèrent malades (ce) qui acheva de rompre leur proyet.

Les quatre vingt Miamis qui estoient campés sous le fort ne vouloit point s'en retourner en leur pays sans avoir fait quelque tantative sur l'Iroquois. Ils partirent du fort, environ soixante et cinq, pour aller surprandre quelque village sonontoués (126); lorsqu'ils furent aux aproches, ils tombèrent dans une enbuscade d'enemis; quelque coup fust laché de part et d'autre; les Miamis prirent la fuitte et il n'y eut qu'un Iroquois de tué, de qui ils aportèrent la cheveleure. Enfin, les premiers qui arrivèrent au fort, nous dirent que tous leurs gens estoit desfaits; les femmes qui avoit resté au fort se mirent à plurer et ne cessaire (127) pendant trois jours que ses fuyards furent à se rendre, les uns après les autres, en sorte qu'il ne leur manquoit qu'un homme; le lendemain, ils se disposèrent à partir et le firent, en effet; nous les traversamens (128) la rivière en bateau et (ils) s'en furent à travers les bois pour gagner le Detroit et, de là, traverser à leur terre.

Quatre jours après, arriva celuy qui manquoit à la

(123) Alors que.
(124) Tinrent.
(125) Haleine.
(126) Sonnontouans.
(127) Cessèrent.
(128) Leur fîmes traverser.

troupe qui avoit esté huit jours sans manger et qui avoit une flèche à travers de la cuisse. Nostre chirurgien (la) luy arracha en la faisant passer au travers de la cuisse, ce que le sauvage soufrit sans remuer et en peu de jours (il) fust guéry.

Vers la my 7bre, deux barques arrivêrent avec ordre au commandant de bruller le fort et de ramener les esfaits (129) au Fort Frontenac et la garnison à Montréal, se qui fut effectué en quatre jours (130).

Ainsy, nous retournames au Fort Frontenac où nous primes des bateaux pour nous rendre à Montréal, menant le Miamy avec nous.

Estans arrivés à Montréal, nous aprimes que plusieurs partis iroquois avoit paru dans les costes de Chateauguay, de la Prèrie de La Magdelaine, à Chambly et à Sorel où ils avoit pris un nombre d'habitans et soldat, pour ne pas suivre (131) les ordres qui deffendoit de sortir sans escorte.

Pour envituailler (132) le Fort Frontenac, il se fezoit annuellement un gros détachement. Cette année, il estoit de 800 hommes commandés par Mr de Callières et, avant de partir du fort, (il) faisoit et voituroit tous les bois de chaufage de la garnizon. Je ne say sy Mr le marquis de Denonville s'aperseut qu'il avoit mal entourné (133), l'affaire luy paroissant sérieuse, puisque l'ennemy estoit metre (134) de la campagne et que la plus part des terres ne pouvoit plus s'ensemencer. Il fist passer Mr le chevalier de Callières en France (135) et mal à propos, puisqu'il estoit le seul qui tenoit son gouvernement dans le devoir et en qui nos sauvages alliéz avoit beaucoup de confiance. Aussy tost qu'il fust party, Mr

---

(129) Effets.

(130) Cf. Procès Verbal de De La Mothe agissant sur l'ordre de Des Bergères du 15 Septembre 1688. Col. C II A 10, fo. 80.

(131) N'ayant pas suivi.

(132) Ravitailler.

(133) Nous dirions en langue vulgaire « qu'il était mal parti ». Il faut traduire en François correct « que les choses prenaient mauvaise tournure «.

(134) Maitre.

(135) Callières s'embarqua en effet à l'Automne de 1688. Cf. Lettre de Denonville et Champigny du 6 Nov. 1688. Col. C II A 10, fo. 10.

le marquis de Vaudruil resta commandant à Montréal et permit à tous les habitans d'aller demeurer à leurs habitations.

Comme le gouvernement de Montréal estoit le téatre de la guerre, Mr le gouverneur général s'y rendoit à la fonte des glaces. On y fezoit aussy tous les préparatif, les magazins bien fournis, quoy que celuy de Montréal brulla au mois de mars, qui apartenoit à Mrs du Séminaire, d'où on ne peut sauver que quelques quarts de lart.

Mr le marquis de Denonville y estant arrivé, il ordonna un cam volan de deux cents hommes, commandés par Mr de Subercase (136), qu'il fist camper à Verduin (137), distant de deux lieues de Montréal, pour estre à portée de donner du secours ou il seroit besoing.

Comme les ennemis ne fezoit aucun mouvement, que tout paroissoit tranquille, chacun se flattoit qu'ils estoit humiliés et on les attendoit pour venir demander la paix; dans cette confiance, les officiers des postes éloignés, depuis le bout de l'isle de Montréal, jusques à Sorel, furent à Montréal, faire leur cour à Mr le général; dans ses intervalles, Louis Atariata, de quy j'ay déyà parlé, qui estoit relègué de la mission, eut avis par quelqu'un des ennemis qu'ils fezoit un gros armement pour venir fondre sur la colonie. Il ne manqua pas d'en informer Mr le général. Le général en confèra avec les jésuites qui paroissoit les seuls de son conseil, qui luy dirent que Louis Attariata estoit un mauvais génie, que l'on ne devoit donner aucunne créance à se qu'il disoit.

Enfin, arriva le 2e Aoust (138), que les principaux officiers des postes estoit à Montréal. Mr de Galifet (139) se trou-

---

(136) Cf. Le Blant. *Un colonial sous Louis XIV. Philippe de Pastour de Costebelle.* Paris. Margraff. 1935.

(137) Verdun.

(138) Ce fut le 5 Aout d'après l'Observation sur l'estat des affaires du Canada au départ des vaisseaux, le 18 Novembre 1689. Col. C II A 10, fo. 321 et la lettre de Frontenac du 15 Novembre 1689. Id. Une note de l'Histoire du Canada de Belmont donne le 8 Aout. Cf. F. Fr. 13516 à la B.N. Cet auteur confirme la réalité de l'avertissement donné par Ateriata. Id. fo. 38.

(139) François de Gallifet d'après Le Jeune. Cf. La généalogie de la famille dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye Desbois.

va commandant au cam de Verduin. A quatre heures du matin, nous entendimes tirer un coup de canon. J'en fus avertir Mr de Galifet qui ordonna que les soldats prissent alerte. A paine estoit ils hors de leurs tentes, qu'il passa un canadien qui nous dit que toutes les habitations de la Chine estoit en feu. Nous primes les armes. Peu de temps après, nous vimes venir en fuyant quelques habitans que les Iroquois poursuivoit. Je demandé vingt hommes pour aller au devant, pour repousser les ennemis. En effet, je les arresté, mais le commandant m'envoya défandre de passer outre. Je me retranché sur l'endroit et nous fusilames quelques temps, presque hors de portée. Mais, je voyois avec chagrin qu'une vingtaine d'Iroquois m'arestoit et, qu'à nostre vëue, ils vuidoit les maisons et s'en alloit chargés des nipes. Comme le coureur ne fust pas long temps à se rendre à Montréal, il y fust assez tost pour y répendre l'espouvante (140). On ferma les portes de la ville, craignant que l'ennemy ne la fust assiéger. Les officiers qui avoit quitté leurs postes, comme j'ay dit cy dessus, estoit fort empressez de s'y rendre, mais, ceux qui estoit du haut de l'isle, il ne leur estoit pas possible de passer (141). Enfin, arriva Mr de Subercase qui, sans héziter, nous fist marcher à l'esnemy. A son détachement, se joingnirent environ cent volontaires, tous gens résolus à bien combattre. Estans arrivés à La Chine, nous primes quelques soldats dans les trois forts; enfin, il nous sembloit à tous que nous allions aux nopces (142), particulièrement, lorsque nous vimes ses maisons embrasées, plusieurs habitans attachés et brullés. Après avoir dépassé le fort Rollant, Mr de Subercase, comme les ennemis estoit retranchés à demy lieue plus haut, et qu'il falloit passer dans les bois, ce que nous avions apris par un chirurgien qui s'estoit sauvé de leur cam (143), fist

---

(140) Les Iroquois enlevèrent 120 personnes et en massacrèrent 200, assommées, brûlées ou mangées. Cf. Résumé de la lettre de Frontenac du 15 Novembre 1689. Col. F 3 6, fo. 349, d'après l'original. Col C II A 10, fo. 219.

(141) Se trouvaient dans l'imposssibilité de passer.

(142) Nous dirions, aujourd'hui : « A la noce ».

(143) Probablement Gallet. Cf. Passim.

marcher les volontaires sous les ailles (144). A paine avions nous entré dans le bois, que le cry se fist, de la queue à l'avan : « Halte ! » A la teste, Monsieur de Subercase ne voulut point s'arester, courant au lieu de marcher; mais, Mr de Vaudruil le joingnit, qui luy dit qu'il avoit ordre de Mr le Marquis de Denonville de ne rien risquer et qu'il falloit relacher. Ils en vinrent aux gros mots ! Cependant, il fallut obeyr. Pendant cette halte, un officier et quelques soldats s'avancèrent dans le bois et sur leur route trouvèrent trois Iroquois qui dormoit, yvres. Ils les menèrent au camp; cest exemple engagea Mr de Subercase à insister à son premier dessain qui tendoit à la destruction entière de l'Iroquois, puisque toutes leurs forces estoit rasamblées dans leur camp et que les trois quarts estoit morts yvres des eau de vie qu'ils avoit pris chez les habitans, ainsy que nous l'aprimes la nuict ensuivant par un habitent qui se sauva.

Pour conclusion, nous relachames au fort Rollant pour observer la contenance de l'ennemy qui passérent la nuit sans sentinelle, comme il leur est ordinaire.

Le soir, on s'aperseut qu'il n'y avoit presque point de poudre au fort; je fus détaché, la nuict, en canot, pour en aller chercher deux barils au fort Cuillerier.

Le landemain, on estoit en attention sy les ennemis feroit quelque mouvement. Vers les dix heures, nous les vîmes doubler au large de l'île de La Présentation, par ce qu'au dedans il y avoit un fort qui estoit très bien gardé et où trois Iroquois furent tués; ils se lessoit driver (145) dans leurs canots et vindre atterrer à demy quart de lieue du fort. Quelque temps après, ils commancère à desfiller (146) par pelotons à travers le désert, hors la portée du mousquet. On ne connoissoit rien à leur dessain, puisqu'ils n'attaquent jamais des forts et je croy qu'il n'en avoit point d'autres que pour nous braver, de quoy la plus part de nos troupes gémissoit, puis que, dans d'autres temps, quatre cents hommes les auroit tous mis en fuitte; il n'y avoit mesme qu'à les couper

---

(144) Aux ailes.

(145) Dériver.

(146) Défiler.

lorsqu'ils furent divisés et aller rompre leurs canots, puisque, pour lors, nous estions environ 500 hommes dans le fort et qu'il n'avoit pas cent hommes à garder les canots. Cela nous prouve que la main de Dieu était apesantie.

Comme nous estions tous dans l'inaction, chacun murmuroit et nous voyions à nostre honte qu'un seul habitant avoit défandu sa maison, ce qui détermina Mr de Subercase à demander cent volontaires pour faire une sortie, ce quy luy fust accordé. Comme on estoit prest à sortir, Mr de St Jean (147), plus encien que luy, dit que c'estoit à luy à marcher; après la dessision en sa faveur, nous sortimes pour gagner l'abri des masures d'une maison incendiée. En y allant, les ennemis qui estoit embusqués dans un petit bois, nous fusillèrent et nous de mesme sur eux. Et tout celà, coups perdus, puis que chacun estoit à l'abry. Comme nous estions dans cette action, j'aperseus un gros party de françois et sauvages qui partoit du fort Rémy pour nous venir joingdre. J'en avertis Mr de St Jean et luy fis envisager que les ennemis pourroit les couper et les tailler en piesses, et luy montré qu'à la faveur de l'escor (148) de la rivière, nous pouvions nous joingdre sans beaucoup risquer. Il me dit qu'il n'avoit pas ordre d'aller plus loing. Ce détachement estoit de 50 François et trante sauvages, nos alliés, commandés par le sr de Larabère (149), lieutenant, et le sr baron de Longeuil (150), à présent gouverneur des Trois Rivières,

---

(147) Gabriel Prévost de St-Jean, capitaine d'Infanterie en 1679, vint au Canada avec le même grade en 1687. Il déposa, le 27 Avril 1691, au cours d'une information concernant un duel. Cf. Col. F 3 7, fo. 13).

(148) On trouve dans Godefroy : rivière escorue = dont l'eau a décru. Escor = lit desséché.

(149) Arnaud de La Rabeyre, (Marine C I 161) ou Larrabère était arrivé aux Gardes de la Marine comme originaire du Béarn, le 1er Janvier 1684, à l'âge de 17 ans, et en remplacement de Raymond de La Fargue. Cf. Lettre à Du Bois de Baillet du 2 Déc. 1683, Mar. C I 113, fo. 12 et Clairambault 884 à la B.N. On trouve une famille de ce nom, originaire de Lagor et résidant alors à Oloron ; mais l'intéressé s'intitulait sieur de La Rodesse et nous ne connaissons ni fief ni lieu se rapportant à cette appellation en Béarn. La liste des Gardes de cette province pour 1683 comprend des Bigourdans et des Basques.

(150) Charles II Le Moine, baron de Longueil. Cf. Le Jeune. o.c.

son second et trois autres officiers. Comme ils marchoit dans le grand chemin, lors qu'ils furent à deux grandes portées de mousquet de nous, les ennemis les investirent. Il n'y eut que nos sauvages qui presque tous s'y firent tuer; le baron de Longeuil y eut le bras cassé; quatre de nos sauvages l'emportèrent au fort Rémy où quelques uns des meilleurs coureurs se sauvèrent: tout le reste fust pris prisonnier et ensuitte plus de la moitié brullés. Il y eut environ vingt de nos sauvages tués à qui les Iroquois levèrent la chevelure. En voilà bien assez pour grossir l'orgeuil des ennemis; aussy, se retirèrent ils sans aucune embuche (151) et il ne se passoit guière de jours, qu'ils ne fissent bruller quelques François pendant leur route. Ils réservèrent Larrabère (152) pour en donner le spectacle au village où il fust brullé à petit feu; le sr St Pierre Denis (153) de mesme. Villedonne (154) et La Plante (155) furent conservés et par la suitte se sont sauvés de leurs mains; le corps des troupes iroquoises n'estoit pas à moitié chemin de leur payx, qu'il s'en détacha presque la moitié en différens partis qui investirent tout le reste du gouvernement, suivant la prèdiction de Louis Atariata.

1689 — Par le chirurgien (156) qui s'estoit sauvé du camp des ennemis, qu'ils avait pris au Fort Frontenac, nous aprimes que les Iroquois furent au fort, dire à Monsieur de Val-

---

(151) Ils se retirèrent aussi sans aucune embuche.

(152) Blessé à plusieurs reprises après avoir « fait des merveilles ». Col. C IIA 10 fo. 228.

(153) Il s'agit d'un fils de Simon Denys, sieur de Vitray, frère de Nicolas.

(154) Etienne II de Villedonne, fils d'Etienne I[er] et de Marie de Vezins, originaire de la paroisse St-Landry, à Paris.

(155) Marié à La Prairie avec Maguerite Roy, le 8 Septembre 1700, il était encore Enseigne en 1708 (Col. C II A 28, fo. 12) et assez bien coté commes notes de service. Nommé Lieutenant en 1720, âgé de 55 ans en 1722, un des plus anciens officiers de son grade en 1736, (Col. D 2 C 47) il mourut le 5 Juin 1743, selon Laffilard, le 7 Déc. 1742 à La Prairie, suivant Tanguay. P. G. Roy l'intitule Lériger de La Plante. B. R. Hist. 1924. T. 30, p. 105.

(156) Il s'appelait Gallet d'après Bacqueville de La Potherie, T. III, p. 83. Les Iroquois l'avaient fait prisonnier antèrieurement à l'affaire de La Chine.

raine, qu'ils venoit à Montréal pour faire la paix, mais qu'ils avoit quelques malades, qu'il le prioit de leur prester son chirurgien et aussy le père Millet (157) qui disposa le commandant à leur acorder cette grâce. Mlle Dalonne (158) qui, pour lors, estoit au fort, voulut estre de la partie; ainsy, ils furent tous les trois au camp des ennemis, pour ne plus retourner au fort. Ils amenèrent le chirurgien à l'expédition de La Chine, d'où il se sauva, comme je cy devant dit et envoyèrent le père Millet et la demoiselle Dalonne à leurs villages, après les avoir très maltrettés. Pour le chirurgien, ils en eurent grand soin, sous la croyance qu'ils en auroit besoing.

Comme il y avoit un party d'ennemis derrière la Pointe au Tramble, les habitans proposèrent de les aller combatres et prirent Mr de Colombet (159), officier, pour les commander. Ils eurent le malheur d'estre surpris, la plus part pris et le sieur de Combet tué avec trois ou quatre habitens.

Le reste de l'Autonne se passa à courir par détachemens de poste en poste et, comme il y avoit nombre de voyageurs à Montréal, on crèa une compagnie de cent hommes de ses gens là que l'on apeloit mousquetaires, avec une solde de 7 sols et demi par jour; il y avoit brigadiers et sous briga-

---

(157) Pierre Millet, jésuite, Cf. sa notice dans Le Jeune, o.c.

(158) Madeleine de Roybon d'Allonnes, fille de Jacques de Roybon d'Allonnes, s'était établie avec son père près du Fort Frontenac (Sa lettre du 17 Octobre 1707 publiée par Doughty dans Les Archives du Canada, 1905, p. LXV, d'après l'original déposé aux Archives de la The Chicago Historical Society), où Cavelier de La Salle lui avait accordé une seigneurie dont elle se trouva privée par suite de la confiscation des biens du découvreur. Elle fit en 1706 un voyage en France, pour réclamer à ce sujet. Cf. Résumé d'une de ses lettres de 1708. Col. C II A 29, fo. 262.

Dongan la renvoya à Denonville en Juillet 1688, (Col. C II A 10, fo. 89, vo.) donc bien avant le massacre de Lachine.

(159) Bacqueville de La Potherie, III. p. 83, appelle ce personnage Collombet. Il fut, en effet, tué à la Pointe au Tremble, mais exactement au début de Juin 1690. Col. C II A II, fo. 19. Catalogne se trompe donc certainement d'un an, car, au cours de cette année 1690, les Français perdirent le sieur Desmarets, le chevalier de Clermont, de Lamothe, capitaine réformé, Murat, lieutenant et Collombet, lieutenant réformé. Cf. Mémoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglois et Iroquois durant l'année 1690 par de Champigny. Col. F 3 2, fos. 243 et suiv.

diers et Monsieur le Marquis de Vaudruil en estoit le commandant. Il sembloit que sous se nom, les ennemis n'oseroit jamais paroitre ! Il en eut un qui insulta un des premiers capitaines, qui fust mis en prison; tout le corps des mousquetaires menassa de prandre armes pour forcer la prison: le gouverneur fist élargir le prisonnier. Aussy, dès qu'il y avoit quelque signal que les ennemis eussent paru quelque part, le corps des mousquetaires partoit, mais marchoit si lentement ou avec si peu de bonneur, qu'ils n'ont jamais peu rencontrer l'ennemy. Il sembloit qu'ils fussent d'inteligence; comme on se desfioit de ses forces, Monsieur le marquis de Denonville envoya, à travers le bois le sr St Pierre de Repentigny (160) pour porter les ordres à Monsieur de Valraine de faire sauter par les poudres le Fort Frontenacq. Il y a arrivé assez tost pour faire efectuer les ordres, car, peu de jours après son départ, arriva Monsieur le comte de Frontenac qui venoit relever Monsieur le Marquis de Denonville, qui dès qu'il aprist les ordres d'abandonner se fort, dépêcha des ordres contraires (161). Mais, l'expédition estoit faite, les derniers ayant trouvé Monsieur de Valraine et la garnison en chemin.

Le fort Frontenac estoit et l'est encore à quatre bastions; dans deux des bastions, il y avoit à chacun une tour voutée pour servir de magazin; tout ce qui ne peut point se metre

---

(160) Il s'agit de Jean-Paul Le Gardeur de Repentigny que Le Jeune semble avoir confondu avec son frère Pierre. On l'intitulait souvent St-Pierre d'Arpentigny, Cf. Lettre de Champigny du 16 Novembre 1689. Col. C II A 10, fo. 244, vo. Id. de Denonville du 24 Septembre 1689. Id. fo. 194.

Né au Canada vers 1661, il fut nommé Lieutenant en 1689, capitaine en 1716, et disparut des contrôles vers 1724. De son mariage en date du 15 Septembre 1692 avec Marie-Joseph Le Neuf de La Vallière, naquit Jacques Le Gardeur de St-Pierre qui marcha sur les traces de son père. Nous avons contrôlé l'exactitude de l'ensemble de la généalogie de la famille Le Gardeur publiée dans le Dictionnaire de Le Jeune d'après les documents du Cabinet des Titres. Cf. Carrés d'Hozier 283, à la B.N. à Paris.

(161) Frontenac estimait qu'il fallait occuper ce lieu commode pour le commerce avec les sauvages et celà d'autant plus que les Iroquois avaient réclamé la démolition du fort (Frontenac, le 15 Nov. 1689, Col. C II A 10, fo. 219). Champigny trouvait au contraire que cet établissement était inutile. Lettre du 16 Nov. 1689, Id.

dans les bateaux pour estre transporté à Montréal fust mis dans les tours, ausquelles on mit toutes les poudres avec des mèches, pour prandre en feu dans une espace de temps, et auparavant de partir, on coula à fonds les trois barques qui estoit au port, et ensuitte s'enbarquèrent. Lorsqu'ils furent à une lieue, ils entendirent l'effet des poudre, mais il n'y en eust qu'une qui prit en feu; l'autre se conserva.

Il y avoit des ennemis qui n'estoit pas loing, qui y vindrent au bruict et trouvèrent le fort abandonné et un bon magazin d'armes et d'amonition (162) de bouche et de guerre dans la redoute qui n'avoit point sauté.

J'ay déyà dit que l'on avoit envoyé quarante et quelques Iroquois aux gallères. Ils y pèrirent tous, exepté trois que Mr de Frontenac ramena; l'un desquels qui s'apelloit Harehouara (163), chef, nous a beaucoup servy pour parvenir à la paix, auquel on a donné jusques à sa mort la paye de capitaine.

Monsieur le chevalier de Callières revint avec Mr de Frontenac qui trouva son gouvernement bien dérangé: il commensa par ordonner une nouvelle ensinte de la ville, de gros pieux de cèdre portans quinze pieds hors de terre (164).

Monsieur de Frontenac n'eut point d'autre attention que de faire la paix. Aussy, fist il partir Harehuouaré avec des colliers pour inviter les Iroquois à venir voir leur encien père qui venoit pour leur donner à tèter : voilà les termes ! La négociation d'Areharoué n'eust point de lieu (165).

---

(162) Approvisionnements.

(163) Oreaoué, d'après les Relations des Jésuites (T. 62), Auriouaé, dans Bacqueville de La Potherie.

Sur les aventures de ce sauvage dans les rangs français, Cf. Relation depuis le départ de la Fleur de Mai jusqu'au 15 Octobre 1691. Col. F3 6, fo. 401. Il fit plus tard un long séjour au Fort Frontenac, chassant parmi les Goyogouins, ses compatriotes, et mourut d'une pleurèsie à Québec où il était venu voir Frontenac. On lui rendit les honneurs militaires dûs à un officier. Cf. Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ du vaisseau de 1697 jusques au vingtième Octobre 1698. Col. C II A 15, fo. 26, vo.

(164) La construction de la première enceinte de pieux autour de Montréal parait avoir été faite par Callières en 1688, avant son départ pour la France. Col. C II A 10, fo. 148.

(165) Cf. Garneau, citant Monseignat. Nov. 89, Nov. 90. Col. C II A II, fo. 5. Hist. du Canada, p. 379.

1690. — Enfin, Mr de Frontenac envoya le sr chevalier d'Eau, lieutenant, en enbassade (166), menant avec luy le sr La Chauvignerie (167), le fils de Bouat (168), le sr La Beausière (169) et l'interpreste Callain (170). Les colliers présentes, on n'y fist point d'attention; on voulut mestre l'enbassadeur au posteau pour le bruller. Les Flammens l'enlevèrent et le mirent à Orange. La Chauvignerie fust donné aux Onoyots (171); là, monsdit (La Beausière) et Callin furent brullés et le fils de Bouat mourut de la petite vérolle. Voilla leur destinée, l'Iroquois disant qu'il ne connoissait plus de père parmy les François, puis que l'on les avoit mis à la chaudière, et, des plus belles, envoyèrent des partis sur toutes les habitations, qui nous tenoit très reserrés dans les forts.

La conduitte des Iroquois fust très sensible à Mr de Frontenac qui s'estoit flatté de flèchir ses nations. Il ne se rebutta pas, car souvent on presnoit de ses gens là qu'il renvoyoit avec des présens et beaucoup de courtoisie; de quoy, ils abusoit tout à fait, ne faisant point de cartier à tous les François qu'ils presnoit.

Comme les voyageurs avoit intèrest de monter aux Ou-

---

(166) D'Aux partit au mois d'Avril 1690, d'après Champigny, Mémoire, etc. durant l'année 1690. Col. F 3 2, fo. 243.

(167) Louis Maray, ou Marat de La Chauvignerie, né en 1671, servit au Canada à partir de 1684. Il resta 5 ans chez les Iroquois et épousa, le 24 Janvier 1701, à Montréal, Catherine Joly. Petit officier, servant d'interprète en 1708 et en 1711, il devint enseigne en 1712 et se remaria en 1713 avec Catherine Dagneau Douville. Encore enseigne en 1722, il était alors chargé de famille et mourut en 1725, au cours du naufrage du Chameau après avoir recueilli une petite succession en France. Sa veuve demanda une pension en 1733. De son premier mariage était né, le 5 Septembre 1704, son fils Michel qui fut, comme son père, interprète de la langue iroquoise. Cf. Tanguay. Dict. T. 5, p. 487, Col. C II A 120, Col. B 35, fo. 327.

(168) Il s'agit, selon Tanguay, de Gabriel Bouat né le 3 Juin 1671 du mariage d'Abraham Bouat et de Marguerite Nevelet (Dict. T. 2, p. 363.) ou Nivelet d'après Bul. R. Hist. 1924. T. 30, p. 12.

(169) C'était à peu près certainement le domestique du chevalier, puisque celui-ci écrivit que son interprète et son valet avaient été brûlés. Col. C IIA 12, fo. 328, vo.

(170) Canoteur nommé Colin d'après de Belmont. o.c. p. 41.

(171) Onneyous.

taoues pour leur commerce, il en partit un convoy escortés par un détachement des troupes commandé par le sr de La Gemeray (172), ou s'estoit joingt un nombre de sauvages de Temiscamengues: lorsqu'ils furent au Longseau, un party d'Iroquois les surprit, fist plusieurs prisonniers françois. Le sr de La Gemeraye se cacha dans l'eau à l'abry d'un buisson et les sauvages se sauvèrent de l'autre bord, qui, le lendemain, trouvèrent le sr de La Gemeraye qu'ils ramenèrent à l'isle de Montréal. Enfin, toutes les avenues estoit gardé et toutes les costes investies; on fesoit tous les jours à Montréal de gros détachemens: Mr Duplessy qui avoit un fusil à cinq coups n'a jamais pu les aprocher.

Comme on avoit mis dans tous les forts un canon à chacun pour donner les signeaux, il n'y avoit point de jour que l'on ne l'entendit, soit à La Chenaye ou ailleurs, où les mousquetaires couroit sans rien trouver.

Comme, pour lors, le Gouverneur Général tenoit pendant tout l'esté son siège à Montréal, il n'en partit qu'après les récoltes. Estant à demy lieue de cette ville, il rencontra un canot envoyé par Mr Prévost (173), commandant à Québec, qui luy donnoit avis qu'il y avoit une flotte angloise auprès de Québec. A ses avis, Mr de Frontenac envoya un exprès à Monsr. de Callières pour qu'il dessendit incessamment avec toutes les troupes et milices: l'ordre fust bientost suivy, car, du mesme jour, tous les officiers des cartiers eurent ordre de se rendre le landemain à Boucherville avec tous les vivres qu'ils pourroit trouver, les magazins du Roy estant vuides: le lendemain au soir, malgré la pluye, les ordres furent exécutés et nous en partimes la nuict. Le troisième jour, nous arrivames au Cap Rouge où nous aprimes que ladite flotte estoit devant Québec. Nous lessames en se lieu nos bateaux et fusmes à Québec par terre, où nous arrivames à

(172) Christophe Dufros de Lajemmerais, d'après d'Eschambault. Bul. Rech. Hist. Oct. 1937, pp. 288 et suiv. Publication d'actes.

(173) François Prévost était né en 1638, du mariage de Charles et de Jeanne du Housset, de la paroisse St-Eustache, à Paris. Sa sœur, Anne, épousa le 5 Septembre 1683 Jean Poirier, écuyer, sieur de Montezon, Lieutenant de Roi en la ville et cité de Mézières. Cf. Mariages de St-Eustache. F. Fr. 32587, fo. 182. Pour le surplus, cf. Le Jeune, Dict. Art. Provost.

nuit clause. Comme il n'y avoit ordinairement que deux tembours, il s'en trouva plus de vingt, se qui fist dire au sr de Granville (174) qui estoit prisonnier à bord du commandant, que Mr de Callière avec les troupes estoit arrivé.

Nous aprimes, en arrivant, que le gènèral Filippe (175) avait fait sommer Mr le Conte de Frontenac de luy livrer la place, à quoy l'envoyé ajouta, tirant la montre de sa poche, qu'il ne luy donnoit qu'une heure. Monsieur de Frontenac luy dit que, quand il seroit assés lâche de vouloir acquiesser à sa demande, qu'il y avoit de trop braves officiers (176) pour s'y oposer, qu'il n'avoit qu'à dire à son gènèral qu'il n'avoit point d'autre réponse à luy faire, que par la bouche de ses canons.

Pendant ce temps et auparavant, on avoit et on disposoit des retranchemens et bateries pour se bien défandre. Se qu'il y avoit de facheux, c'est qu'il n'y avoit que très peu de vivres; faute de pain, la pluspart mangeoit de la viande qui n'estoit pas rare, par ce que l'on fist entrer dans la ville nombre de bestieaux.

Le landemain, les ennemis ne firent point de mouvement que d'envoyer un petit batiment vers la petite Rivière (177) ou il s'eschoua. Nous y courumes à marée basse pour l'enlever, mais il estoit bien defandu et de son bord, et de la flotte qui canonoit sans relache.

Le surlandemain, à marée basse, nous vimes nombre de chaloupes qui partoit de la flotte pour mestre à terre à Beauport: les volontaires de Montréal, commandés par le sr de St Hélaine, y acoururent pour joingdre les habitans de Beauport et Beaupré, se qu'ils ne peurent faire, mais ses derniers qui estoit en enbuscade avec quelques uns de Montréal qui les avoit joingts, firent deux descharges dans leurs bataillons, qui ne les ralentit point du tout; nous y eumes un officier et deux canadiens tués. Comme l'ennemy gaignoit les hauteurs, le sr de St Helaine, avec son détache-

---

(174) Pierre Bécard, sieur de Grandville, beau-frère de Prévost. Col. Man. 1 p. 516 et Le Jeune. Dict. o.c.

(175) Phips.

(176) Qu'il y avait des officiers trop braves pour ne pas s'y opposer.

(177) La rivière St-Charles.

ment les arresta, parce qu'il s'estoit retranché derrière des maisons, se qui les fist détourner sur la gauche, et se campèrent hors la portée du fusil. Après eux, marchoit sept piesses de campagne qui ne leur servirent de rien, que pour les abandonner par la suitte. Leur dessante faire (178), deux vesseaux se détachent pour venir devans la ville, qui furent s'enboser vis à vis les platteformes où nous avions des canons de 36 et de 18. Le sr de St Helaine qui avoit disposé une de ses bateries, y acourut aus aproches des vesseaux. Les bateries d'en haut les avoit déjà incomodés, mais, lorsqu'ils furent enbosés, ils n'y pouvoit presque plus plonger; mais, les gros canon, quoyqu'il n'y en eut que six piesses dont une creva, les incomoda sy fort que deux heures après ils filèrent leurs cables et se mirent plus au large, d'où ils canonèrent une partie de la nuit et un peu le landemain. Après avoir esté très endomagés du canon de la ville, un baton de pavillon tombé à l'eau, ils voulurent s'aprocher de la coste de Lozon et à l'Ance des Mères, mais les canadiens y estans en enbuscade, les contregnirent de retourner à la rade, sans avoir fait pour dix escus de domage à la Basse ville, ny personne tué, ny blessé, qu'un escolier à qui un boulet qui frapa au clocher tomba sur sa teste, qui le tua.

A l'esgard des bataillons qui avoit fait dessante le 3[e] jour, voulant s'aprocher de la Petite Rivière, Mr de Frontenac, à la teste des troupes, se campa vis à vis pandant que nos camps volant les harseloit nuict et jour, où le sr de St Hélaine, après avoir quitté sa baterie, fut joingdre son party où il eut la cuisse cassée d'un coup de mousquet et mourut quelques jours après. Nous y eumes aussy quelques canadiens légèrement blessés.

Comme nos camps volans estoit souvant rafrechis, les ennemis ne pouvoit prandre aucun repos; le 5[e] jour au matin, comme les gens de Beauport aprochoit du camp des ennemis, ils n'y trouvèrent que les sept piesses de canon qu'ils y avoit abandonné, qu'ils amenèrent à Beauport.

Les vesseaux qui avoit canoné sur la ville estant retournés joingdre leur flotte où ils furent tranquilles huit jours

---

(178) Leur descente faite.

et, comme on apréhandoit qu'ils ne fissent dessante à l'isle d'Orléans, quoy que les habitens y fussent en garde, Monsieur de Frontenac y envoya un détachement de deux cents hommes commandés par M. de Subercase. En traversant en bateau, nous passames à une portée de mousquet de la flotte, sans qu'il nous fissent aucunne insulte. Nous ne fumes pas plus tost à l'isle que les pluyes se débondèrent et continuèrent quatre jours, les ennemis estant tousjours à l'ancre. Le 5e jour, nous vimes un mouvement de chaloupes qui alloit des bords des ennemis à la pointe de l'Ecu où le sieur de La Vallière (179), capitaine des gardes de Mr de Frontenac, s'estoit rendu avec un nombre de prisonniers anglois qu'il y avoit amenes pour faire les eschanges du sieur de Granville et autres françois prisonniers; les eschanges finis, les ennemis commancèrent a desfiler le long de l'isle, hors la portée de nos fusils, où ils demurèrent deux jours; pendant ce temps là, le détachement resta au bivacq.

A la vérité, le jour, on lessoit dormir une partie des soldats et, pour les faire subsister, les vivres nous ayant manqué et les habitans de ceste coste ayant vuidé leurs maisons, il nous falut tuer des beaux (180) que l'on fist payer aux propriètaires par le Roy. Le 7e jour de nostre séyour à l'isle, les ennemis estans par le travers de la paroisse St Jean, demandèrent permition à Mr de Subercase d'achepter quelque rafrechissemens, se qu'il leur acorda. Les habitans leur en ayant amené à leur bord, qui furent bien payez, après quoy, la flotte leva l'ancre pour s'en retourner.

Comme nous eusmes avis que nos vesseaux, au nombre de trois sur lesquels estoit chargés les fonds des troupes et les effets du Roy estoit en rivière, on fist partir un gros détachement de troupes et milice, lesquels, avant que les ennemis fussent dessandus, joingnirent les vesseaux aux Bergeronnes où ils prirent la résolution de faire entrer les trois vesseaux dans le Saguenay, à l'abry d'un cap qui s'appelle La Boulle, où il y a une petite ance de sable où l'on enfouit quatre ou cinq cent mille livres d'espèces, estant défandu

---

(179) Michel Le Neuf de La Vallière, 3e enfant de Jacques Le Neuf de La Poterie. Cf. Le Jeune. Dict. o.c.

(180) Bestiaux.

par une baterie de canon que l'on avoit mis à terre. Lorsque les ennemis furent vis à vis le Saguenay, se desfiant que nos vesseaux estoit dedans, ils firent tous leurs efforts pour y entrer, mais les courens et les vends les en empèchèrent; ainsy, ils continuèrent à sortir du fleuve. Deux jours après, nos vesseaux sortirent, le vend nord est qui leur fust favorable pour se rendre à Québec, qui fust tout à fait contrère aux ennemis. Autant que l'on en a peu juger par les débris, plus de la moitié périt dans la rivière et peu se sont peu rendre à Baston.

A remarqué que, comme les ennemis montoit le fleuve pour se rendre à Québec où ils s'estoit flattés de metre a terre sans oposition, lors qu'ils furent aux premières habitations, ils crurent qu'il n'y avoit qu'à débarquer et se metre à table: ils furent surpris, surpris, (sic) que, pour première entrée, on leur servit une salve de coups de fusil.

A la Rivière Ouëlle, le sieur de Francheville (181), curé, prit un capot bleu, un tastebord en teste, un fusil en bon estat, se mit à la teste de ses paroissiens, firent plusieurs descharges sur les chaloupes qui furent contraintes de se retirer au large avec perte sans avoir blessé un françois.

Nos trois vesseaux estans arrivés à Québec, on ne songeoit plus qu'à rendre grâces à Dieu par des prières publicques et à se divertir. Mr le Marquis de Vaudreuil et Mr de Ramezay (182) se marièrent (183). Enfin, les trois quarts du temps se passoit en réyouissances.

Comme nous estions bien avant dans Octobre et que les vivres estoit rares à Québec, les habitans n'ayant pas encore batu des bleds, on fist partir les troupes destinées pour le Montréal où estoit le théatre de la guerre des Iroquois. Ils n'estoit pas au quart du chemin, qu'il leur fallut abandonner leurs bateaux, les temps estans venu sy négeux et sy froid

---

(181) Cf. Jésuit Relations. T. 50, pp. 191-213, T. 37, p. 266. Pierre de Francheville, fils de Marin de Repentigny, sieur de Francheville, et de Jeanne Jallant, mourut à Montréal le 7 Aout 1713. Cf. Tanguay, Répertoire Général du clergé canadien. Montréal. 1893. 8° Pa 12, à la B.N. à Paris.

(182) Claude de Ramezay, cf. Le Jeune. o.c.

(183) Vaudreuil avec Louise Élisabeth de Joybert, Ramezay, avec Marie-Charlotte Denis. Cf. Id.

que la Rivière estoit aussy garnie de glaces qu'au plus fort de l'hiver, qui contraignit les troupes d'aller à Montréal sur les glaces et nèges, et les trois vesseaux qui estoit en rade, contraints de filler leurs cables et de s'eschouer au Cul de Sac et à la Veuve Beaudoin: en peu de jours, la rivière fust glacée pour pouvoir aller à Beauport dessus. Se mauvais temps fist que l'on désagréa les vesseaux, ne voyant point d'aparance de les pouvoir renvoyer en France. Arrivant le 15e 9bre, le temps se tempèra et se mit au beau; les glaces se dissipèrent, du moins dans le chenail

Monsieur de Callières qui n'estoit pas encore party pour le Montréal se disposoit d'y monter sur des tresnes tirées par des chiens, mais le temps vint sy favorable que nous partimes de Québec en canots d'escorce le 22 9bre et arrivames à Montréal le 28 du mesme mois, ayant fait garnir les devans de nos canots avec des peaux de veau crües pour les garantir des glaces.

Cette disposition de temps invita Mr de Frontenac à faire partir un des trois vesseaux pour porter les nouvelles en France. L'ordre fust donné au sr Darismendy (184) commandant la frégatte La Fleur de May, qui partit de devant Québecq le 28 9bre et se randit en peu de temps à La Rochelle.

Nota qu'un de nos vesseaux, venant de la baye de Husson, allant à Québec pour y débarquer le sr de Maricour et autres canadiens, arrivant vers l'Isle au Coudre, aprit que les Anglois estoit devant la ville, se qui le détermina, après avoir mis ses passagers à terre, de faire sa route en France où il informa la Cour du siège des Anglois devant Québec.

1691 - Juin. — L'hiver de 91, il y eut un party de canadiens qui fust faire quelque prisonnier sur les costes de Baston et Mr de Frontenac, pour animer nos sauvages aliés à ne point se réconsilier avec l'Anglois, leur promit dix escus pour chaique (185) chevelure qu'il aporteroit, ce qui fezoit que nous avions tousjours des partis en campagne et sou-

---

(184) Originaire de Bayonne, N. Harismendy fut nommé capitaine de flûte le 1er Janvier 1703 et mourut le 9 Juillet 1706. Cf. Marine C1 161 aux Arch. Nat. à Paris.

(185) Chaque.

vant des chevelures, de qui nous ne pouvions rien aprandre; ainsy, dans la suitte, on changea cest ordre, cest à dire que les chevelures furent mises à bas prix, mais que pour chaque prisonnier, on donneroit vingt escus (186), c'est à dire, de ceux qui seroit pris autour de Baston ou d'Orange, et, pour ceux de la campagne, dix escus, et tout celà, afin de pouvoir sçavoir de nouvelles certaines.

Comme Monsieur le conte de Frontenac se fiet entièrement sur la conduite de Monsr de Callières, il ne fezoit pas grand séyour à Montréal et il n'y monta point cette année. A paine les semances furent commancées, que les ennemys parurent aux costes de Montréal. Mr de Callières envoya un gros détachement à l'Isle Jésus et La Chainaye, un autre aux costes du sud. Comme on les relevoit de temps en temps, se fust à Mr Demine (187) et à Mr le chevalier de Crisafy (188) à marcher. Monsieur de Mine me fist major de son détachement qui estoit de cent soldats. Les deux capitaines me firent l'honneur de me rendre metre de la marche par les connoissances que j'avois de toutes les avenues et, d'ailleurs, quoyque nous n'eussions pas de fusil à cinq coups, nous n'avions pas moins d'enpressement à trouver l'ennemy, ce qui n'estoit pas bien dificille, puisqu'il y en avoit presque

---

(186) En sens contraire, Garneau, p. 394, mais Frontenac écrivit le 5 Novembre 1694 que le Roi avait défendu de payer à l'avenir 20 écus par prisonnier. Cette gratification avait donc existé comme l'indique Catalogne. Cf. Col. CA 13, fo. 14.

(187) Oiriginaire de Provence, Jean de Mine était Enseigne le 7 Février 1678 et Lieutenant de Vaisseau le 1er Janvier 1692, après avoir été blessé plusieurs fois (Col. C II A 12, fo. 351). Il épousa le 9 Septembre 1692 Marie Anne de St Ours et devint ainsi le beau-frère de Bacqueville de La Potherie, comme cet auteur l'indique, (T. III, p. 94.) De Mine mourut à l'hôpital du vieux Gibraltar, après avoir été débarqué, blessé, du Fleuron, le 2 Janvier 1705. Cf. Marine C I 161, aux Arch. Nat. à Paris, Couillard Després. *Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours*. o.c. J. Edmond Roy, qui donne des indications sur sa famille dans *Claude-Charles de Roy de La Potherie*, o.c.

(188) Thomas de Crisafy, dit « le chevalier » était né à Messine vers 1649. Il était effectivement chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem. Cf. Col. IIA 8, fos. 79 et suiv. Notice par trop succincte dans Le Jeune, o.c.

(197) Les mots entre parenthèse sont placés en marge du manuscrit.

dans toutes les costes (189), mais, il falloit joüer de ruse pour y réusir, il falloit se cacher et faire les aproches comme sur une beste férosse.

Dans ce temps là, on ne voyageoit de Montréal à Québec et à Chambly, guere qu'en barque ou en brigentin construit exprès; pour lors, il y en avoit un qui venoit de Chambly, commandé par Mr de Valraine. Comme il passoit par nostre travers à Repentigny et que nous estions au Cap St Michel, je fus luy demander des nouvelles, qui me dit que, passant devant St Ours et Contrecoeur, qu'il avoit veu toutes les maisons en feu, que nous n'avions qu'à prandre nos mesures la dessus. J'en fus informer mon commandent qui consentit, par les connoissances que j'avois, que nous irions, la nuit, nous enparer d'un fort abandonné qui estoit sur le passage des ennemis, se qui fust effectué. Nous y passames toute la nuict et la journée en suivant sans rien voir, ce qui me donna l'envie d'aller à la découverte, la nuict suivante. Je partis à nuit close, avec sept soldats dans un canot d'escorce; à paine eunes nous fait demy lieue, que trèze canots ennemis voulurent m'investir. Les soldats sur qui j'avois le plus compté furent démontés; comme nous estions hors de la portée du fusil, aprez avoir rasuré mes gens qui, malgré moy, voulait gagner à terre, je leur fis prandre le fil de l'eau et sept hommes vigoureux qui ont peur, lors qu'ils sont un peu rassuréz, en vallent quatorze, et sy vray qu'en un moment, nous perdimes l'ennemy de veüe. A la vérité, je m'éloignés de mon détachement. Je fus aborder au fort de Contrecoeur où le sr de Bourchemain (190) commandoit sept soldats et sept habitans qui n'avoit point de pain et je n'en avois non plus. Comme je me déterminois à repartir, le chenail estant bien large pour dérober ma marche, nous aperseumes à la leür (191) des étoiles les canots qui m'avoit poursuivy, à la portée d'un boucanier de terre. Comme je

(189) Cette campagne de 1691, au cours de laquelle Catalogne sut se distinguer comme « subalterne », réussit à intimider les Iroquois, mais Lemoine de Bienville, frère de St Hélène y perdit la vie. Cf. Relation depuis le départ de la Fleur de Mai, le 27 Novembre 1690 jusqu'au départ de 1691. Col. C II A II, fo. 52 vo. et suiv.

(190) Jacques François de Bourchemin. Cf. Le Jeune. Dict. o.c.

(191) Lueur.

n'escrit cecy que pour raporter tous les faits, je n'en puis changer la nature sur se qui me regarde; les ennemis estant sy près, je ne pouvois sortyr sans estre veu et, lorsqu'ils disparurent, je ne pouvois découvrir la route qu'ils fezoit; ainsy, il fallut malgré moy coucher au fort (192) et prié le commandant de faire tirer un coup de canon qui estoit le signal que j'avois donné à Mr de Mine, en cas que je fusse coupé par les ennemis.

Le sieur de Bourgchemin me raconta que sept junes enfans, garsons et filles, gardant les bestieaux à la veüe du fort, avoit esté pris et amenez (193) par les ennemis et que deux soldats qui alloit à St Ours auroit esté pris de mesme puisqu'ils passoit dans les mesme bois; ce quy fust vray, car le landemain, à la pointe du jour, je fus à St Ours ou l'on me dit qu'ils ne s'estoit point rendus.

Après avoir apris de Mr de Saint Ours tous les dégats (194) que les ennemis avoit fait sur sa seigneurie pendant huit et que la nuit précédante, le nommé Dolone ayant traversé à seterre (195), lorsqu'il voulut s'en retour(ner), il vist un sy grand nombre de canots qui contenoit autant d'espace que la grandeur d'une isle, qui estoit devant effectivement. Je donné créance à ce qu'il me dit en se que, avant de partir de Montréal, Monsieur de Callières m'avoit dit avoir receu avis que un gros nombre d'Anglois se devoit joingdre à l'Iroquois pour venir faire des incurtions le long du fleuve.

Après toutes ses connoissances, je retourné à Contrecoeur où il n'y a qu'une lieue de distance, afin de me disposer, à quelque pris (196) que se fust, d'aller joingdre le détachement. Y estant rendu, j'estois fort enbarrassé sur la route que je devois prandre, ayant près de quatre lieus à faire; enfin, un petit vend nord est qui se leva me détermina, faute de voille, de faire assembler deux des couvertes des soldats pour en faire, afin quà la faveur du vend et de nos fusils, nous puissions tenir le milieu du chenail qui est hors

---

(192) de Contrecoeur.
(193) Enmenés.
(194) Huit jours.
(195) A sa terre.
(196) Prix.

de portée du mousquet. Tout estant ainsy disposé, je vis paroitre une barque à la voille, à deux lieues au vend à nous, ce qui me fist prendre le party de l'aller atendre en sa route pour m'enbarquer dedans. Cette résolution prise, les sept habitans me proposèrent, en attandant la barque, d'aller ensemble à l'isle de La Valtrye y charger mon canot et leur pirogue de viande des boeuf que les ennemis y avoit tuéz. La chose conclue, comme nous fezions la traverse, le vend devint si fort que les habitans furent obligés de relacher. Comme j'avois un bon canot d'escorce, je résisté et j'abordé la barque, quoyque pendant l'aproche, le capitaine Loizeau me prit pour des ennemis.

Estant entré dans la barque et que le vend paroissoit estre de durée, (en doublant l'isle de La Valtry, nous vimes les ennemis qui estoit aux maisons, sans en pouvoir distinguer le nombre, sur quoy) (197) j'écrivis à Monsieur de Callières et luy fis un détail de se que j'avois apris à St Ours et à Contrecoeur et le reste et de la manière que Mr de Mine estoit posté pour tacher de surprandre les ennemis. Le vend continuant bon frais, la barque fust bientost au bas de Repenigny, par le travers du fort ou estoit Mr de Mine; quoyque la Rivière fust extrè(me)ment agitée du vend, je débarqué et la barque continua sa route, qui arriva à Montréal peu après midy. Et moy, je mis à terre, où Mr de Mine me vint embrasser, la larme à l'oeuil, tant par la crainte que je n'eusse esté pris que par le contre temps qu'il luy arrivé le matin: et voici comme ils me le racontèrent : Pour tacher de découvrir l'ennemy de louing, les déserts ayant une grande estandue, on avoit mis un sentinelle sur le haut d'une maison, à l'oré (198) d'une cheminée, qui, dès le petit matin, découvrit des Iroquois qui alloit au fort à pas de découvreurs. Le commandant donna ses ordres pour que chacun fust à son poste, au lieu de suivre le proyet qui avoit esté estably avant mon départ : sçavoir, de tenir trante hommes des plus allerte, afin que sy quelques ennemy aprochoit du fort, ils fussent prest à sortir pour leur couper chemin, attendu

(197) Les mots entre parenthèse sont placés en marge du manuscrit.
(198) A l'orée = Près de l'entrée.

qu'il y avoit des brèches tout autour du fort pour pouvoir sortir. Enfin, ils s'en tindre (199) à observer les mouvemens de ses (200) deux découvreurs qui, à une petite distance du fort, desandire sur la grève et, à l'abry du costeau, arrivèrent vis à vis la porte du fort ou ils s'acheminèrent à la veüe de tous ceux qui estoit dans les bastions et le long de la courtine et en aprochèrent à dix pas sans que l'on fist aucun mouvement. Mr de Mine qui, avec son vallet, estoit derrière la porte, son fusil en joue, tira sur le premier et son vallet de mesme, aparemment sans le fraper, puisqu'il se sauva à toute jambe lessant seulement tomber une peau de chevruil (201) qui luy servoit de couverte: le deuzième, en courant, tira son coup de fusil sans viser par dessus son espolle (202), et se tirèrent ainsy d'affaires.

Je taché de consoler Mr de Mine en luy disant que nous trouverions moyen de réparer cette affaire et luy raconté tout ce m'estoit arrivé, ce que j'avois apris dans les autres postes et veu dans la route; de quoy, je luy dis que j'avois donné avis à Mr de Callières par l'occation de la barque; comme j'ay déjà dit qu'il m'avoit lessé le mètre de la marche, je leur dis que, puisque nous estions découvert dans cest endroit, outre qu'ils pouvoit m'avoir veu débarquer, nous n'avions pas d'autre party à prandre que de faire semblans de nous en retourner à Montréal et que, la nuit suivante, nous tascherions de les surprandre. Mon opinion fust suivie; ainsy, nous relachames à l'isle de Montréal, en tenant le large du chenail pour estre veus des ennemis et, à demy relevée (203), je proposé aux deux capitaines d'aller à la Pointe au Tramble, où commandoit Mr de St Jean; vers soleil couché, comme nous nous enbarquions, pour retourner à nostre détachement, je vis aprocher un coureur que Mr de St Jean nous dit estre un de ses soldats qui venoit de Montréal. Je l'atendis pour sçavoir sy la barque estoit rendüe : il me dit qu'elle arrivoit comme il partoit de la ville et,

(199) Tinrent.
(200) Ces.
(201) Chevreuil.
(202) Epaule.
(203) = Vers la moitié de l'après-midi

qu'estant hors du fausbourg, il avoit entendu batre la généralle; celà me fist croire qu'un autre détachement nous viendroit joingdre, se qui arriva en effet, qui, sans ma fermeté, nous auroit fait manquer notre coup.

Vers onze heures du soir, nous arriva un canot qui porta des ordres à Mr de Mine de la part de Mr de Vaudruil de se rendre au fort de Repentigny où nous fumes bientost rendus et y trouvames Mr de Vaudreuil avec environ soixante et dix Canadiens et quarante sauvages, du nombre desquels estoit Harehaoué.

Le commandement ayant changé, je n'avois plus d'accéz au Conseil.

Dès le petit matin, on fist partir deux canadiens et deux sauvages pour faire la découverte. Ils furent de (re)tour à neuf heures; ayant fait leur raport au commandant, l'ordre fust donné que nous prandrions chacun des vivres pour huit jours, pour poursuivre l'ennemy qui se retiroit à travers le bois. Comme chacun fezoit son pacquet, je rencontré, par hazard, un des canadiens découvreurs que j'interrogé sur le nombre des ennemis qui avoit passé sur la route où il avoit esté; il me dit neyvement (204) qu'il estoit trop difficille de le connoitre, par ce que les pistes estoit effacées, depuis trois jours qu'il avoit plu; cette réponce me fist sortir hors de gons (205) et pensé perdre le respecq envers Mr de Mine et luy dis que se dernier mouvement ne s'estoit fait que sur les avis que j'avois donné à Mr de Callière, qu'absolument l'ennemy estoït encore en bas au nombre de soixante, que je ne manqueray pas d'informer Mr de Callières des représentations que je luy fezois.

Pendant se temps là, on se disposoit à partir pour suivre le premier dessaing (206). Monsr. de Mine fust trouver Mr de Vaudruil à qui il raconta se que je lui avois dit. Mr de Vaudruil m'envoya chercher; lorsque je fus avec luy, il me demanda quesque j'avois dit à Mr de Mine. Je luy dis que ses découvreurs le trompoit, mais que je l'asurois que les ennemis estoit encore là bas, n'y ayant pas encore vingt

(204) Naïvement.
(205) Sortir hors de mes gonds.
(206) Dessein.

quatre heures que je les avois lessés à six lieues, au lieu que ses découvreurs avançoit qu'il y avoit trois jours qu'ils avoit passé, et que, sy je n'acusois pas juste, qu'il n'avoit qu'à me faire faire mon procès, ou que, s'il vouloit me confier cinquante hommes, que nous verrions qui des premiers (207) trouveroit l'ennemy.

On fust quelques temps sans délibérer; à la fin, il se détermina à suivre mon opinion et donna ordre, comme la nuit s'aprochoit, que chacun s'enbarquât en canot au lieu d'aller par terre; l'interpreste fust avertir nos sauvages qui ne vouleurent pas marcher, disant que nous fuyions l'ennemy. Il n'y eut qu'Arehaoué (208) qui senbarqua; les autres restèrent au fort.

En partant à nuict close, on fist partir un canot devant pour faire la découverte. Nous n'avions fait que trois quarts de lieue, que les découvreurs vindrent au devant de nous, dire que les ennemis estoit campés demy lieue plus bas; on avertit, de voix en voix basse, de nager doucement vers les isles Bouchard pour donner le temps aux ennemis de s'endormir, car ses gens là ne font jamais de garde, d'autant plus qu'ils se croyoit mètres de la campagne.

Vers une heure après minuict, nous traversames, un gros quart de lieue plus bas que l'endroit où estoit les ennemis; on lessa deux hommes dans chacque canot, le reste par terre.

Comme il y avoit des Canadiens qui avoit un peu trop beu d'eau de vie, ils s'en furent droit à la maison où estoit les ennemis; il y en avoit une partie qui estoit couchés sur de la paille devant la porte; on fist grand bruict en les assommant et on commença à fusiller. Ceux qui estoit dans la maison se mirent à crier : « Esquenou », qui veut dire : « La Paix ! ».

Nostre interpreste leur cria qu'il n'y avoit point de paix.

---

(207) Qui, le premier.

(208) Oreaoué, d'après la Relation de ce qui s'est passé de plus considérable, en Canada depuis le départ de la Fleur de May, le 27 Novembre 1690, jusqu'au 15 Octobre 1691 Anonyme, Col. F 3 6, fo. 390. vo.

Cependant, il y en avoit qui tendoit les bras par la fenestre, Mr le chevalier de Crisafy en tira deux et on les lia.

Les autres qui voyait que l'on continuet de les fusiller par la porte et les fenètres, se mirent à crier : « Sadreyo ». Sa (209) veut dire : « Batons nous ». Monsr de Vaudruil qui estoit au pignon du Nord Est de la maison, et le vent estoit Sud Ouest, fist alumer le feu et on le mit à la couverture qui estoit de la paille, qui esclèroit autour de la maison autant que le jour, se qui fust cause qu'ils nous tuèrent sept hommes en un moment et en blessèrent d'autres, et par les bonnes règles, nous n'en devions pas perdre un. Les ennemis, à se que nous avons apris par la suitte, estoit quarante, desquels il ne s'en sauva qu'un, après avoir essuyé plusieurs coups de fusil.

L'expédition faite, chacun suivit le commandant pour s'enbarquer. Je représenté à Mr de Mine que se n'estoit pas là tous les ennemis que j'avois veu, qu'il falloit aller dresser une enbuscade un peu plus bas, que nous déferions le reste. Le commandant estoit déjà embarqué, ainsy tout ce que je disois fust reyet (210): s'estoit sauve qui peut, comme sy nous avions esté batus, de manière que je resté sans ordre pour faire enbarquer les morts dans les canots des troupes.

Je n'estois pas encore party, que le commandant estoit hors de la portée de la veüe et j'avois lieu de craindre que le reste des ennemis ne vinsent m'ataquer. Mais, par bonheur, ils estoit un peu plus loing que je ne les croyois. Ainsy, j'estois presque rendu au fort, lorsque environ quarante ennemis qui avoit couru au bruict, au bruict (211) des fusils, arrivèrent où l'on avoit défait leurs camarades, tout celà remarqué par les habitans et garnison du Cap St-Michel qui est vis (à vis) et sy près que l'on entendoit le hurlement des ennemis.

Lorsque nous fumes arrivés au fort, les sauvages qui y avoit resté, furent sy hontoyés (212) qu'ils n'ozèrent paroitre, estant cachés dans leurs couvertes. Comme on des-

(209) Cela.
(210) Rayé, ou Rejeté. Le sens est le même.
(211) Répètition dans le manuscrit.
(212) Honteux.

lina un des prisonniers à estre brullé en ce fort, nos canadiens dirent aux sauvages qui avoit resté : « Vous, qui estes des femmes, venez bruller un prisonnier ! » Mais, ils n'osèrent en approcher.

Les trois autres prisonniers furent dispersés, un pour (être) brullé à Boucherville, un à la Pointe au Tramble, et le troisième à Montréal. Mais, comme celuy cy estoit june (213) on lui donna la vie.

Avant que nous fusions partis de Repentigny la nouvelle estoit à Montréal que nous avions esté batus, par ce que nostre mousqueterie s'estoit faite entendre jusques à la Pointe au Tramble et chacun tiroit des conséquances, d'autant que, depuis la guerre, s'estoit le premier escheq que l'ennemy eut resçu; aussy, par la suitte, alloit ils un peu plus bride en main.

Comme on m'atribuoit la réussite de cette desfaite, j'en fus fort gracieusé de mes supérieurs et fait lieutenant réformé.

Lorsque Mr de Vaudra (214) arriva à Repentigny, avant le coup, il envoya deux compagnies pour se saisir du passage des ennemis dans la rivière de l'Asomption. Dès qu'ils aprirent la défaite de se party, ils quittèrent le poste par ordre, que sy, sependant, ils avoit resté, (ils) auroit peu rencontrer les derniers.

Comme l'on ne pouvoit ensemencer les terres à cause des ennemis, le pain estoit rare et cher, quoyque l'on avoit pris la précaution de faire venir quantité de farines de France, que l'on envoyoit en barque de Québec à Montréal; et pendant l'esté, les vends estoit sy peu fréquens que les barques demuroit des mois et six semaines en chemin, ce qui obligeoit d'anvoyer de gros convois au devant. Lorsque les nouvelles furent portées aux Iroquois de la desfaite des Onoyots, ils implorèrèrent (215) le secours de Corlard (216). C'est ainsy qu'ils apellent les gens d'Orange. Cela disposa

---

(213) Jeune.
(214) Sic, pour de Vaudreuil.
(215) Implorèrent.
(216) Corlaer est situé, comme Orange, sur la rivière Hudson.

Pitre Esculle (217) à former un party de quatre cents hommes, tant anglois que sauvages, pour venir enlever le fort de La Prèrie de la Magdelaine.

1691. 8 Aoust. — Monsieur de Callière qui en fust averty y fust camper avec huit cents hommes, et outre cela, il en envoya un détachement de trois cents, tant soldats, canadiens et sauvages commandés par Mr de Valraine pour tâcher de découvrir la marche de l'ennemy aux environs de Chambly. Malgré ceste précaution, l'ennemy mit à terre vers l'Isle aux Testes et y construisit un fort de pieux pour garder ses bateaux et canots. Après quoy, il marcha à travers le bois, pour la Prèrie de la Magdelaine; et comme Mr de Valraine envoyoit, souvant des découvreurs dans le bois, qu'à la fin, ils trouvèrent la route des ennemis; aussy tost, il dépècha un exprès pour en donner avis à Monsieur de Callières et pour l'asseurer qu'il marchoit sur la piste de l'ennemy, qu'il prist ses mesures la dessus. Mais, malheureusement, l'envoyé ne fust pas rendu assez tost.
Pitre Esculle ayant fait son aproche du fort (218) sans estre découvert, ou du moins, sans que l'on voulut donner créance aux sentinelles qui crièrent, la nuit, qu'ils entendoit marcher, (On les paya d'un : « Vous avez peur ! »). Et malheureusement, Mr de Callières estoit, pour lors, malade et que la nuit, il fist un gros orage, les troupes estant campées au dessus du fort par où l'on devoit croire que l'ennemy devoit venir, et les milices et sauvages estoit au dessous du fort sur le bord de la grève; comme ils n'avoit point de tente, ils quittèrent leurs armes au fesseau et coururent au fort, se mètre à l'abry de la pluye où ils restèrent jusques à se que Pitre Esculle arriva sous le bastion.

Tout auprès, il y avoit resté des sauvages et quelques françois qui firent le cry, qui fist metre les troupes en mouvement et filloit tout le long du fort. Pitre Esculle les arresta sur le cul ! Une partie reprit par derrière le fort, (mais) Pitre, qui estoit en garde, fist une seconde descharge et, voyant tant de troupes, commansa sa retrette avec beaucoup

---

(217) Peter Schuyler.
(218) Ces évènements portent habituellement le nom de combat de La Madeleine.

d'ordre. Nos principeaux officiers ayant esté tués, on ne se mit point en paine de suivre l'ennemy, que quelques volontaires qui, mal à propos, s'engagèrent dans les prèries où le sr Daumergue, lieutenant, fust tué (219).

Les ennemis partis, l'envoyé de Mr de Valraine arriva dans le temps que les sauvages du Seau y acoureurent au bruict du canon. On fist un gros détachement commandé par Mr de La Chasagne (220) pour poursuivre l'enemy, mais (il) fust fait sy lentement qu'il ne peut le joingdre.

Lorsque l'ennemy fust à moitié chemin de Chambly, ayant des découvreurs devant luy qui se rencontrèrent avec les découvreurs de Monsieur de Valraine, qui, chacun de son bort, furent avertir leurs partis. Nos françois se hâtèrent pour s'enparer avant l'enemy d'un costeau où les arbres sont gros et clers. Les meilleurs coureurs arrivèrent assez tost, mais, à paine furent ils retranchés derrière un gros arbre renversé, que les ennemis coururent dessus. Les françois firent leur descharge sur les premiers, de sy près que la bourre mit le feu à leurs chemises. Le gros des ennemis y fust avant que ceux qui avoit tiré eussent peu recharger leurs fusils; se fust une grande tuerie de part et d'autre avant que Mr de Valraine y fust arrivé, qui trouva que ses gens lâchoit pied. Il les rasambla et recommança le combat et regagna le cham de bataille que les premiers avoit perdue, et les ennemis gagnèrent dans la profondeur du bois pour se rendre à leurs bateaux, ayant lessé environ quatre vingt dix de leurs gens sur le carreau, et nous y en perdimes environ trante sept. Comme Mr de Valraine travailloit à faire enterrer nos françois mort et à faire faire des brancards pour porter les blessés, arriva Mr de la Chassagne, presque à la nuit, n'estant pas en situation de poursuivre

---

(219) Nous perdimes en outre d'Hosta tué sur le coup et de St-Cirgue qui mourut peu après. Cf. Relation depuis le départ de la Fleur de May jusqu'au 15 Octobre 1691. Col. F 3 6, fo. 397, vo. Bacqueville de La Potherie. Histoire de l'Amérique Septentrionale. T. I. pp. 330, et suiv.

(220) Jean Bouillet de La Chassagne, né le 25 Juin 1654 à Paray le Monial, fait, en effet, allusion à ces évènements dans une lettre adressée à son frère le 12 Novembre 1692 et publiée dans Nova Francia. T. I. p. 133.

l'ennemy qui avoit plus de deux lieues devant luy; mais on fist partir nos sauvages qui marchent la nuit comme le jour, mais, soit qu'ils voulussent ménager l'anglois ou autrement, ils n'arrivèrent à leur fort qu'après qu ils en furent partis; ils trouvèrent seulement deux anglois blesséz qu'ils ramenèrent à Montréal.

A remarquer que sy l'Anglois donna sy vivement sur nostre party, c'et qu'il crut n'avoir à faire qu'à saize canadiens qui, le soir prèsédant, estoit partis de La Prèrie pour aller à la découverte, que les Anglois avoit veus passer et ausquels ils ne voulurent rien dire, crainte de manquer la prise du fort qu'il s'estoit proposés.

Les premiers qui arrivèrent à Montréal fust un canot qui amena Mr d'Esqueyrac (221), capitaine blessé qui mourut le lendemain. Mr Duplessy qui commandoit à Montréal, sans attandre les ordres de Mr de Callières, dépêcha un canot pour informer Mr le Conte de Frontenac de la deffaite entière de Mr de Callières; les envoyés trouvèrent Mr de Frontenac et Mr de Vaudreuil aux Trois Rivières, qui estoit au bal. La lestre leüe, la consternation fust généralle, qui fist cesser toute réyouissance.

Comme j'avois seu le départ du canot, je faisois un détail à mon espouse de tout ce qui s'y estoit passé et du bon succès que nous espèrions de Mr de Valraine, où je n'obmetois aucunne circonstance; mon espouse qui estoit aussy aux Trois Rivières où elle fist un débit de se que je luy marquois, qui contrarioit presque en tout ce que Mr Duplessy marquoit, qui tranquilisa un peu Mr de Frontenac qui, dès le landemain, fist partir Mr de Vaudruil avec environ cent voyageurs qui devoit partir pour les Outaouas, qui rencontra en chemin les porteurs des lestres de Mr de Callières qui cadroit assez à se que j'avois mandé et qui, par conséquant, dispensoit Mr de Vaudreuil de courir après l'ennemy.

---

(221) Pierre d'Escayrac était marié avec Marie-Gabrielle Denys de Vitré (Inv. des Concessions. T. III. p. 259.) dont il eut plusieurs enfants. (Lettre de Callières et Champigny du 20 Oct. 1699. Col. C II A 17, fo. 12, vo.)

Il appartenait probablement à la famille d'Escayrac-Lauture, originaire du Quercy. Cf. Chérin. 72, à la B.N.

Ainsy, il fist sa route pour le Montréal où il arriva à la fin d'Aoust, et les voyageurs se disposèrent à partir pour les Outaouas, ausquels on donna une escorte de cinquante soldats commandés par Mr de Louvigny qui alloit commander à Miselimakinak.

Lorsqu'ils furent aux Chats, ils y trouvèrent un gros party d'Iroquois qu'ils voulurent tâcher de surprandre; mais leurs découvreurs les prévindre, en sorte qu'il fallut les aprocher en ordre de bataille; et ceux qui sont enbusqués ont bien plus d'avantage que les assaillans. Néanmoins, l'ataque fust sy inpètueuse que les ennemis furent contrains de fuir, les uns en canot, les autres à travers le bois. Nous y perdimes deux ou trois hommes et quelques blessés; les ennemis y perdirent environ douze hommes; et le convoy, après avoir conduit les voyageurs au dessus du portage, retourna à Montréal sans accident.

Comme tout le monde estoit retranché dans la ville et dans les forts, et que les habitans n osoit aller qu'en troupe à leurs champs, ceux du haut de l'Isle de Montréal y alloit, l'Authonne, en traversant un petit bois. Ils furent investis par un party d'Iroquois qui en tuèrent six sur la place, un qu'ils lessèrent pour mort et qui a esté guéry, et deux prisonniers qu'ils amenèrent (222). Un coup de canon fust le signal. Mr de Vaudruil, avec un nombre de voyageurs et troupes y acoururent et, après avoir parcoureu toute cette partie sans trouver d'ennemis, nous retournames à Montréal.

Quoyque les sauvages du Seau St Louis fussent entièrement dans nos intèrets et que nous eussions garnison dans leur fort, on les obligea d'amener leurs familles et leur récolte à Montréal où ils firent leurs cabannes en forme de village dans l'encinte de la ville, et un détachement de troupes voiturèrent avec des bateaux tous leurs effets.

Les Anniez et les autres sauvages des environs d'Orange, ayant fait un gros party, dessandirent à St François où nous avions une forte garnizon, firent quelque prisonniers, entre

(222) Enmenèrent.

autres le sr Crevier (223), seigneur du lieu, dont le fort estoit dans une isle plus de trois quarts boisée.

Les ennemis s'estoit campés à un des costés, vers le costé du lac où estoit leurs canots. Le sr de La Motte se proposa de les aller combattre avec un gros détachement. Comme il fesoit ses aproches à travers le bois, il fust investy par l'ennemy, de manière qu'il ne peut se sauver que quelque soldat, de meilleurs coureurs, les officiers ayant esté tués de la première descharge (224). Il y en eut nombre faits prisonniers et amenés en leur pays, dont la pluspart furent racheptés par les Flamens.

1692. — L'hiver, on fist un armement commandé par le sr Mentet (225) pour aller enlever le village des Anniers. Efectivement, on prit le fort et tous les sauvages qui y estoit, sans tirer par ce que les guerriers estoit à Orange et aux autres nations iroquoises. On proposa aux enciens de venir s'establir près le Montréal où l'on leur donneroit des terres pour y faire un village; ils le promirent, faisoit mesme quelque mouvemens pour selà, mais, s'en estant eschapé du fort, furent porter la nouvelle à Orange et ailleurs. Outre que le desgel commançoit à fondre les glaces, on commança à fai-

---

(223) Il s'agit probablement de Jean Crevier, marié avec Marguerite Hertel. Cf. Le Jeune. Dict. o.c. Maurault. Histoire des Abenaquis. La Gazette de Sorel. 1866, p. 278, publiant un acte passé par Marguerite Hertel et son fils Joseph, devant Adhémar, notaire de Montréal, le 23 Août 1700.

La chronologie de Catalogne parait suspecte en ce qui concerne ce personnage, car un Crevier fut enlevé au début du mois d'Aout 1693. Cf. Relation de Champigny, 1692-1693. Col. C 11 A 12, fo. 260, vo.

(224) Le chevalier de La Motte, capitaine réformé, fut, en effet, tué vers le 22 Septembre 1691 à St-François. Cf. Rel. de Monseignat. Col. Man. T. p. 515. B. de La Potherie. III. p. 110.

(225) Nicolas d'Ailleboust, sieur de Manthet. Cf. Le Jeune. Dict. o.c.

Cette expédition, dirigée effectivement par lui, Courtemanche et La Noue, eut lieu tout au début de 1693. Cf. Relation de ce qui s'est passé depuis Septembre 1692 jusqu'au départ des vaisseaux de 1693. Col. C II A 12, fo. 182. Relation de Champigny. Id. fos. 256 et suiv. 1692-3.

re retrette, leur ayant donné rendévous (226) au bord du lac St Sacrement où le sr Mentet fist construire un fort de pieux. Nos sauvages qui avoit resté pour amener les Anniés, furent avertis que les guerriers s'estoit rassamblés et avoit envoyé des coureurs vers les Ounoyots (227). Ils vindre joingdre Mr de Mentet.

A paine y furent-ils arrivés que les ennemis parurent et qui commencère à faire un retranchement. Les Français firent une sortie: les ennemis les repoussèrent; on fust trois ou quatre jours à se chamailler. Pendant se temps, le nombre des ennemis grossisoit, se qui détermina les François de quitter leur fort et gagner le lac. Comme nous avions quelques blessés, ils furent portés sur des brancards. Ainsy, ils sortirent à la faveur de quelques escarmoucheurs qui entretenoit l'ennemy dans leurs retranchements, et, lorsqu'ils crurent que nostre détachement avoit gagné le lac, ils se dérobèrent aux ennemis, et, à toute jambe, furent joingdre le gros.

Les ennemis, s'estans aperseus de la retraite des François, les suivirent, mais, lorsqu'ils arrivèrent au lac, nostre party estoit déjà hors la portée du fusil et les glaces ne vallant presque rien, les ennemis ne les suivirent plus (228), car, s'ils avoit traversé le lac, il est à croire que pas un François n'en auroit rechapé, puisque, arrivant au lac Champlain, vis à vis les pointes, il n'y avoit plus de glaces. Il falloit passer sur les montagnes, les vivres leur manquant, de quoy ils donnèrent avis par un coureur à Montréal. On envoya un détachement au devant, leur porter des vivres, où l'on trouva la pluspart mourans. Cependant, il n'en mourut qu'un, de faim (229).

Le corps de troupes estoit tout à fait afoibly, quoyque les années présédantes, on eut envoyé bien de recreües. Il y eut ordre de réformer sept compagnies et d'incorporer les soldats dans les vingt huit qui restoit. Et pour tâcher

(226) Rendez-vous.
(227) Onneyous.
(228) L'exactitude de ce détail est confirmée par Champigny.
(229) Idem. par la Relation de Septembre 1692 jusqu'au départ des vaisseaux en 1693. Col. C II A 12, fo. 190, vo.

d'avoir quelque tranquillité dans la colonie, c'est à dire, dans le gouvernement de Montréal, on envoyoit de gros présents à toutes les nations des Outaouas, pour les engager à harseler et divertir les courses des Yroquois, à la teste desquels se joingnait souvent des François voyageurs, sependant avec peu de succès. Celà n'enpéchoit pas que l'ennemy, par pelotons, ne fust tousiours sur nos costes, qui empêchoit que l'on n'ensemensât les terres et sy on n'avoit pris la précaution de faire venir des vivres de France, la famine auroit esté généralle. Et se fust en ceste année, à se que je pence, que, pendant tout l'esté, il y eut une sy grande quantité d'escuruils rouges, qu'il ne s'est jamais veu rien de samblable, jusques dans les rivières qui en estoit couvertes, qu'ils traversoit à la nage, dont nombre de famille en fezoit bonne chère.

Un chef anié apellé Le Fer, estant venu en party, avoit surpris des sauvages du Seau St Louis et en amenoit un nombre de prisonniers (230). Les guerriers du vilage, en estant avertis, les suivirent et les joingnirent au lac Champlain en terre ferme, vis à vis l'isle à la Motte. Les ennemis, se voyant investis, se retranchèrent dans et derrière des rochers. Nos alliés n'eurent point d'autre party à prandre que d'y sauter, la hache à la main, avec une telle vivasité que l'ennemy ne fist que quelque descharge sans effet, de sorte que les ennemis y furent tous taillés en piesses et les prisonniers délivrés.

Dans la même année, comme nous avions tousjours de partis en campagne, Mr de Beauvais (231) en commandoit un vers le lac Champlain où il vouloit pénétrer sur les costes angloises. Son party estoit composé (de) plus de sauvages que de François (et) parmy les premiers, il y avoit un brave homme, bien fait, qui s'apelloit Le Grand Anié, qui

---

(230) Cet évènement arriva en Novembre ou Décembre 1691. Cf. Lettre de Callières du 20 Septembre 1692. Col. C II A 12, fo. 93.

(231) René Le Gardeur, sieur de Beauvais. Il s'agit, en effet, d'un fils de de Tilly, lieutenant en 1690. De la Brosse, lieutenant réformé, l'accompagnait. Cf. Relation de Novembre 1689 à Novembre 1690. Col. C II A II, fo. 18.

estoit de la mission du Seau St Louis (232). Comme ils se retiroit sans avoir rien fait, estant couchés dans leurs cabannes, un party de nos sauvages algonquiens, rôdant dans ce cartier là, ayant découvert le party du sr de Beauvais sans le connoitre, les prenant pour des ennemis, firent une descharge dessus et tuèrent Le Grand Annié. Comme ils sautèrent sur les autres, la hache à la main, ils reconnurent les François, ce qui causa parmy les uns et les autres une grande consternation de la perte d'un sy brave homme qui estoit la terreur des ennemis, quoyqu'il fust de leur nation.

Mr de Frontenac qui avoit esté très mortifié de l'abandon de son fort, ne songea qu'à le rétablir. Auparavant que de l'entreprendre, il renvoya Arehouaé aux Iroquois, pour tâcher de les disposer à la paix. Comme parmy ses nations il y avoit un party qui se déclaroit en nostre faveur, qui estoit la famille de La Grandgeulle, il y avoit celle de Teguenishorens qui estoit contre, qui, favorizé de l'Anglois, estoit fort supèrieur à l'autre. Sa dessition (233) prévaloit sur tous les conseils qu'ils tenoit (234); ainsy, Arehaoué ne peut rien obtenir de sa négotiation; bien au contraire, ils tenoit des partis considérables le long de la Grande Rivière, pour tâcher de prendre quelque canot montant ou dessendant des Outaouës, ce qui détermina Mr de Calières, d'envoyer un party au lac de Deux Montagnes commandé par Mr Dulhut (235).

---

(232) Chef des Iroquois chrétiens de la mission du Sault en 1687, il vint à bout de persuader soixante de ses compatriotes ennemis des Français de rentrer chez eux sans faire de prisonniers, mission dont ils avaient été chargés par Dongan. Quatre envahisseurs l'accompagnèrent même au Sault, où ils se firent chrétiens. Cf. Mémoire de l'estat prèsent des affaires du Canada sur la guerre des Iroquois du 27 Octobre 1687. Col. C II A 9, fo. 128, vo. Bacq. de La Poth. T. I, p. 347.

Le Grand Annié accompagna d'Iberville à l'expédition de Corlaert en 1690 (Rel. de Nov. 1689, à Nov. 1690. Col. C II A II, fo. 10, vo.) et fut tué le 4 Juin 1690. (Id.) La chronologie de Catalogne est donc une fois de plus inexacte.

(233) Dècision.

(234) L'emportait dans tous les conseils qu'ils tenaient.

(235) Cet épisode un peu antérieur au prècédent, doit être placé sous le gouvernement de Denonville et, plus exactement, au début d'Octobre 1689. Cf. Lettre de Frontenac du 15 Nov. 1689 et id. de Champigny, du lendemain. Col. C II A 10, fos. 222 et 244, vo.

Comme j'ay dit ci devant à l'occation de Repentigny, qu'il falloit chicaner son ennemy, et comme il n'y avoit ordinèrement que deux et trois hommes pour exploiter chacque canot de voyageurs, Mr Dullut, pour tromper l'ennemy, en partant du bout de l'isle de Montréal pour traverser le lac des Deux Montagnes dans trois canots qu'il avoit, (et comme) il y avoit dix hommes à chacun, il en fist coucher huit à chacun, ne fezant paroitre que deux hommes par canot pour nager. Lorsqu'il eut traversé le lac, qu'il fust dans le détroit de la rivière, il vist venir à luy quatre canots ennemis, de sept à huit hommes chacun. Pour les engager au large, il fist semblant de fuir, (et) comme il n'y avoit que deux hommes qui nageoit, et que les ennemis estoit nombrus (236), ils les eurent bien tost joingt. Lorsqu'ils furent à portée de pistolet, tous les François se levèrent. L'ennemy fist sa descharge sans tuer personne et se mirent à fuir. Nos François les eurent bien tost joingts et culbutés dans l'eau. Ceux qui ne furent pas tués, furent faits prisonniers.

Un de leurs canots qui ne s'estoit pas assez engagé, gagna terre et se sauvèrent. Les prisonniers furent amenéz à Montréal où toute la populase et les sauvages domiciliés demandèrent, par droit de reprèsailles, qu'ils fussent brullés. Ainsy, ils furent attachés au poteau et brullés les uns après les autre. Cette examble (237) fist changer la conduitte des ennemis, puisque, par la suitte, quoy qu'ils prissent de François, ils n'en fezoit plus bruller.

1693. — Le Printemps, un petit party d'ennemis tomba à la Prèrie St Lamber où ils levèrent les cheveleures aux nommés Besset et Dumay, les ayant lessés pour morts, et de quoy ils furent entièrement guèris. Il y en a un qui vist encore et l'autre qui s'estoit marié, est mort, il y peu d'années. Cependant, toute la peau leur fust enlevée sur la teste.

Un autre party, dessandu par la rivière Hiamasla, fust enlever deux familles auprès des Trois Rivières et trois

---

(236) Nombreux.
(237) Exemple.

ou quatre junes gens à la Rivière du Loup. La milice des Trois Rivières, commandés par le sr Hertel (238), coururent après jusques aux iles, mais il n'osèrent attaquer l'ennemy qui, sependant, se voyant poursuivy, lorsqu'ils furent un peu en avant dans Hiamaka, y brullèrent une partie des prisonniers. Tout le blasme fust reyetté sur le sr Hertel.

Un autre party vint au fort de Mr de Belmont (239), près le Montréal, d'où ils amenèrent trois femmes sauvagesses qui travailloit dans leur champs, à la portée d'un bocanier (240). Mr de Belmont fist tirer dessus et ils se retirèrent. Mr le marquis de Crisafy (241) partit de la ville avec un détachement, mais, nous ne peumes pas joingdre l'ennemy. Il y avoit un autre gros party qui rôdoit autour de La Chenaye et l'Isle Jésus: nous y avions tousjours deux cents hommes de troupes pour garder ses postes, et un brigantin armé au haut de Repentigny, que trante Iroquois tenoit tousjours en alaine (242), aucunne expériance ne pouvant nous donner de l'émulation. Je veux dire, que l'on ne fezoit aucune tantative pour surprandre l'ennemy dans ses camps, puisqu'il n'y fezoit jamais de garde, et que l'ennemy n'agissoit que par les avantages qu'il trouvoit.

Un jour, Mr. Plagnolle (243) lieutenant, allant en canot

---

(238) François Hertel, dit de La Frenière, était lieutenant depuis 1691. En dépit des efforts tentés à ce sujet, l'origine de la famille Hertel est encore à rechercher.

(239) François Vachon de Belmont, de la maison de St-André en Dauphiné et originaire de Grenoble, devint supérieur du séminaire de St-Sulpice à Montréal. Il est l'auteur d'un abrègé de l'Histoire du Canada et de plusieurs manuscrits restés inèdits.

(240) Boucanier.

(241) Antoine de Crisafy, habituellement désigné sous le titre de marquis, était âgé de 34 ans en 1686. Col. C II A 8, fo. 79 et suiv. Il mourut Gouverneur des Trois Rivières en 1709 et sa succession fut adjugée au fermier des domaines en vertu du droit d'aubaine, bien qu'on l'eût nommé chevalier de St-Louis. Cf. Résumé des lettres de Raudot des 15 et 20 Septembre 1709. Col. C II A 30, fo. 444.

(242) Haleine.

(243) Antoine Planiolle, né vers 1655 à Ste-Anne, évêché de Monpellier, fils de Barthélémy et de Marie Bizard, servit comme cadet dès 1668, puis pendant trois campagnes sur mer. Après avoir été 5 ans prisonnier des Turcs (Col. D 2 C 47) il fut Garde du Corps, Lieutenant au régiment d'Anjou en 1678, puis au Canada en 1687. Garde

de Repentigny à la Rivière des Prèries, passant le long de l'isle Bourdon, un party iroquois y estoit enbusqué, qui fist sa descharge sur Mr Plaignolle, sans tuer ny blesser personne. Il se retira promtement au large; l'ennemy courrut à ses canots pour le suivre, qui traversa aux terres de La Chenaye, d'où il avoit demy lieüe à faire jusques au fort. L'ennemy l'avoit presque joingt, lorsque le nommé Goulet, habitant, fust au devant, qui, lui seul, arresta les ennemis et amena Mr Planolle et ses gens au fort, qui avoit abandonné leur canot et équipage aux ennemis (244). Maxime généralle : parmy tous les sauvages, s'ils savoit perdre un homme, ils ne feroit aucunne tatative (245), et sy vray, qu'une femme, à la prise de La Chine, ayant un fusil qui n'estoit point chargé, en le couchant en joue de temps en temps, arrestoit les ennemis et garantit sa mère, qui se rendirent au fort Rémy.

La mesme année de 89, les Iroquois demandère à Mr de Valraine un François pour les conduire à Montréal. Il leur donna Joncquaire (246) qu'ils ont gardé longtemps.

Enfin, les Iroquois, reconnoissans des gracieusetés de Monsieur de Frontenac, députèrent trois chef, Tegenisorens à la teste (247), qui ramena nombre de prisonniers, entre autres, le sr de la Chauvignerie qui avoit esté retenu avec Mr le chevalier d'Eau. On ne sauroit exprimer la joye de Mr de Frontenac, lorsque ses chef furent à Québec ! Ils n'eurent point d'autre table que celle du gouverneur, on les fist promener sur nos retranchements. Nous avions deux mortiers

---

de la Marine en 1694, il épousa par contrat passé devant Genaple, notaire à Québec, le 23 Oct. 1693, Charlotte Giguère, veuve de Laurent Philippe, sieur de La Fontaine (Bul. R. Hist. T. 28, p. 34), et mourut à St-François du Lac, le 7 Avril 1705 (Tanguay. Dict. I. p. 488).

(244) Mena au fort Mr Planiolle et ses gens qui avaient abandonné leur canot.

(245) Tentative.

(246) Louis Thomas Chabert, sieur de Joncaire, né en 1670 à St-Rémy de Provence, d'Antoine-Marie et de Gabrielle Hardi, fait l'objet d'une notice peu précise dans le dict. de Le Jeune. o.c.

(247) Ces pourparlers avec Tegenissorens paraissent avoir eu lieu à la fin du mois de Mai 1694. Cf. Lettre de Callières du 14 Oct. 1694. Col. C II A 13, fo. 105.

à bombes sur le cavelier (248) du sieur Dupon : on en fist tirer plusieurs pour leur en faire voir l'effet. Ensuitte, on tretta des affaires : celle de Mr de Champigny ne fust pas des dernières à reprocher (249).

Lorsque l'on fust aux articles de rétablir les postes abandonnés, l'Iroquois dit que, pour suivre l'ordre naturel, il vouloit bien consentir que l'on rétablit Cataracouy qui depuis longtemps avoit pris de fortes racines et du consentement des deux partis et où l'on avoit souvent tresté de bonnes affaires, mais que pour Niagara qui avoit esté planté malgré eux et qui n'avoit aucunne racine, il n'y falloit point penser; qu'à l'esgard des prisonniers, ils ne les rendoit qu'à la paix génèralle, qui ne pouvoit se conclure que, auparavant, ils n'eussent châtié les gens d'en haut qui estoit tousjours en course chèz eux, mais, qu'au rétablissement du fort de Cataracouy, ils n'y porteroït point d'obstacles.

Il y eut aussy quelque proposition pour les détacher de l'Anglois. Ils répondirent que, comme ils estoit liés ensemble, ils ne pouvoit faire la paix sans eux.

Ainsy, les choses demeurèrent en leur premier estat. On fist de gros présens aux chef et on leur fist consentir que l'on peut envoyer quelques hardes au père Millet (250) et autres. Ils y aquiessèrent, à condition que le sr de la Chauvignerie les iroit conduire, ce qui leur fust acordé. Ainsy, ils partirent de Québec avec ordre de les bien resevoir partout où ils passeroit. Ils ne séyournère que très peu à Montréal, furent visiter leurs parans au Scaut St Louis et ensuitte se rendirent en leur pays.

Mr de Frontenac ne songea plus qu'à rétablir le Fort Frontenac. Comme il n'y avoit qu'une petite brèche à l'encinte, il fust en estat de deffance en très peu de temps (251), où Mr de La Vallière fust commander, avec ordre de ménager l'Iroquois et de tâcher d'avoir souvent des confèrances avec eux; ainsy, il sembloit qu'il y avoit une espèce de trè-

---

(248) Cavalier.

(249) Il s'agit de l'enlèvement des Iroquois transportés ensuite sur les galères. Cf. Supra.

(250) Pierre Millet. Le Jeune. Dict. o.c.

(251) Le Fort Frontenac fut rétabli en 1695.

ve, mais, cela n'enpêchoit pas les guerriers de courir sur nos costes, qui de temps en temps faisoit des prisonniers qu'ils ne fesoit plus mourir.

J'ay oublié à l'année 1690 (252), qu'un gros party iroquois, au nombre d'environ 80, s'estans engagés dans les rapides au Costeau du Lac où nous avions un party supèrieur au leur, commandé par le sieur de Bienville Le Moine (253) qui les investit, l'Iroquois qui se trouva trop engagé eut recours à la ruse; le chef de guerre dit qu'il alloit à Montréal, trester d'affaires; il y dessandirent, en effet, où ils furent bien régalés et on les laissa repartir.

1693. — Sur la fin de l'Authonne, qu'il y avoit dejà beaucoup de nège (254) et que l'ennemy n'avoit point paru sur nos costes dans ceste saison, les habitans de La Chenaye estans allez hiverner sur leurs habitations, un gros party iroquois les fust investir la nuict, fist tous les habitans prisonniers, exepté ceus qui se mirent en deffance, qui furent tués ou brullés dans leur maison. Il y avoit une femme veuve, de qui le mary avoit esté tué l'année prèsédente, à qui un vieux garçon de son voisinage fust rendre visite. Comme il vouloit se retirer chez luy, la famme le pria de rester avec elle, luy disant que la peur l'avoit tout à fait saisie : le garçon fust complèsant, qui ne marchoit point sans son fusil et un petit chien. Lorsque la nuict fust avancée, le petit chien fist grand bruit: le garçon sortit dehors, qui vist toutes les habitations en feu, fist lever la famme qui avoit aussy un fusil et se mit en sentinelle au couin de la maison. Il n'y fust pas longtemps sans voir des ennemis qui fezoit l'aproche de la maison; lorsqu'ils furent à portée, tira dessus et donna son fusil à la femme pour le charger et tira un second coup avec le fusil de la femme. Les ennemis tirè-

---

(252) Erreur d'un an. Cet incident survint en 1691, et on essayait alors de négocier, d'après la Relation depuis le départ de la Fleur de May, le 27 Novembre 1690, jusqu'au départ de 91. Col. C II A II, fo. 51, vo.

(253) François Le Moyne de Bienville, 5me enfant de Charles Le Moyne, d'après Le Jeune. Dict. o.c.

(254) Le massacre de La Chesnaye est du 13 Novembre 1689. Cf. Lettre de Frontenac du 17 Novembre 1689. Col. C II A 10, fo. 207.

rent sur luy, qui ne le touchèrent point: le jour estant venu, les ennemis se retirèrent et l'habitant et la femme s'enbarquèrent dans un canot et se rendirent au fort.

1694. — On eut avis qu'un gros d'ennemy faisoit leur chasse d'hiver vers le lac St François; le sieur d'Orvilly (255) demanda un party de françois et sauvages pour les aller surprandre; comme il estoit en route, le sieur d'Orvilly fust eschaudé par une chaudière d'eau bouillante, qui relâcha, et le sr de Beaucour (256), son second, continua

(255) Claude de Guillouet, fils de Rémy dont il a été question plus haut, fut nommé capitaine au Canada à la place de son père, le 1er Mars 1687. Enseigne de vaisseau, le 1er Janvier 1692, il reçut une nouvelle commission de capitaine au Canada, le 25 Mars 1694. Redevenu enseigne de vaisseau le 1er Janvier 1698, promu lieutenant de vaisseau en 1705, et capitaine de frégate le 25 Novembre 1712, il obtint le gouvernement de Cayenne le 22 Mai 1715 et mourut sur le Paon en revenant de cette colonie, le 12 Décembre 1727.

Claude de Guillouet parait avoir eu au moins un fils, N. d'Orvilliers, premier lieutenant à Cayenne le 19 Févrièr 1727, puis capitaine, intitulé fils et petit fils de gouverneur le 20 Avril 1739. Ce personnage est peut-être le même que N. d'Orvilliers, garde de la marine le 10 Avril 1730 et mort sur l'Heureux le 18 Octobre 1741, mais il ne parait pas devoir être confondu avec Gilbert de Guillouet d'Orvilliers, gouverneur de la Guyane, marié avec Reine-Justine de Brach, fille de François-Louis de Brach, gouverneur de La Martinique. Ce Gilbert Guillouet mourut le 21 Janvier 1756 (Filleau. o.c. art. de Brach.). Sa veuve posséda la seigneurie de Grolles, près de Périgny, et demeurait à Rochefort en 1772. De leur mariage, naquirent François-Marie de Guillouet d'Orvilliers, lieutenant de vaisseau et Justine- Elisabeth-Hélène, qui possèda aussi la terre de Grolles. Cf. Manuscrit 352, à la Bib. Mun. de La Rochelle.

(256) Jean-Maurice-Josué du Boisberthelot de Beaucours naquit vers 1662 à Le Bodéo ou à Bothoa, sénéchaussée de St-Brieuc, cour de Goello (N. Acq. Fr. 9279 et Inv. des Ar. des Côtes du Nord, p. 10) de Jacques-Hyacinthe du Boisberthelot et de Péronelle Le Maignan.

Son frère aîné, Claude-François, figura à l'Armorial Général, comme portant « d'or, écartelé de gueules ». (Bretagne I. fo. 713, région de Carhaix). Son autre frère, Christophe-Hiacinthe, épousa une dame de Calloet (Des. Bleus, art. du Boisberthelot) dont il eut le chevalier du Boisberthelot, neveu de l'ingénieur, enseigne en second à l'Ile Royale en 1724 (Col. B 34, fo. 77, de la Corr. des Iles). Un chevalier de Boisberthelot servit à La Guyane où il perdit sa famille. (Col. D 2 C 126, Etat non daté, au début).

L'ancienneté de la famille et ses armes sont confirmées par une

l'entreprise, qui, à la fin, trouva l'ennemy, le surprit dans ses cabannes; on entra dedans, le sabre à la main, on en tua plusieurs; d'autres se sauvèrent tous nuds à travers les nèges et nous délivrammes le sr de La Plante (257), officier, qui avoit esté pris avec le sieur Larabère à l'affaire de La Chine. Nous y perdîmes trois ou quatre de nos plus braves sauvages (258).

Cette mesme année, on fist une redoute au Cap au Diament, un fort au château et les deux portes St Louis et St Jean (259).

Il vint à Québec une grosse flotte commandée par Mr d'Iberville; à son retour, le vaisseau le Corosol pèrit sur les Sept Isles. Dix ou douze hommes se sauvèrent et vindrent, le Printemps ensuite à Québec (260).

Vers ses années là, Mr. de Naymont (261) commandoit une flotte pour aller prandre Baston et Mr le Marquis de Vaudruil partit de Montréal avec un gros détachement pour attaquer par terre, mais il relâcha de Sorel et nous

---

généalogie manuscrite conservée au Nouveau d'Hozier, art. Du Boisberthelot, à la B.N. L'Extrait du Journal de Jehan Pichart, publié par dom Hyacinthe Morice, (Mémoire pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, 1766. I. III, col. 1760) cite un chevalier du Boisberthelot, sieur dudit lieu, en la paroisse de Camuchel, juridiction de Quintin, mais il existait un manoir du Boisberthelot, paroisse de Bolaha (sic) d'après F. Fr. 8317, fo. 73, et la famille qui nous intéresse remontait au moins au XV[e] siècle.

(257) Catalogne se trompe de deux ans, car La Plante fut délivré en 1692, année au cours de laquelle Frontenac le nomma enseigne. Cf. Lettre de Callières du 20 Septembre 1692. Col. C II A 12, fo. 98.

(258) Le Jeune, Dict. o.c. art. Orvilliers, situe cette expédition en 1692, avec raison, Cf. Relation de Novembre 1691 à Octobre 1692, prècisant la date de Février 1692, (Col. C II A 12, fo. 93) et Callières Id. fo. 98.

(259) La redoute du Cap au Diamant fut édifiée en 1693 et la réparation du fort du château commencée en 1692. Cf. Lettre de Frontenac et Champigny du 4 Nov. 1693. Col. C II A 12, fo. 207.

(260) On envoya de Beaubassin chercher les rescapés du Corassol dont le naufrage eut lieu à l'Automne de 1693. Cf. Lettre de Frontenac et Champigny du 5 Nov. 1694. Col. C II A 13, fo. 23, vo, et Le Jeune, o.c. art. Carossol, citant un procès verbal de déclaration de perte du 20 Mai 1694.

(261) Cette expèdition de Nesmond eut lieu en 1697.

aprimes par la suitte que Mr de Naymont avoit relâché du Chapeau Rouge, en Terre-Neuve (262).

Vers les récoltes, on fust averty par des découvreurs qu'il y avoit un party d'ennemis dans la Rivière de Richelieu qui dessant de Chambly. On fist un détachement de troupe et milice commandé par Mr de La Durantaye qui, ayant trouvé les canots des ennemis où il n'y avoit personne pour les garder, après les avoir lessé en garde à ses canotteurs qui se mirent en lieu de suretté, il se mit à marcher sur la piste des ennemis où la route estoit très mauvaise, qui les contregnit de coucher en route et le lendemain matin, ils se mirent en marche.

Les découvreurs ayant aperseu l'ennemy auprès d'un cham à Boucherville, où l'ennemy n'avoit pas encore osé paroitre, furent avertir le commandant qui marcha en ordre. Et, quoy qu'il surprit l'ennemy, il le trouva en armes. Les premières descharges furent faites par les François; partie des ennemis prit la fuitte dans le bois où on en tua quelques uns et fait deux prisonniers. Nous y perdîmes deux Canadiens.

1695. — Comme les ennemis estoit troublés dans leurs chasse vers le lac Ontario par les Outaoues, ils la fezoit annuellement entre Cataracouy et le Montréal, où le castor depuis la guerre avoit fort multiplié et où il y avoit cantité d'origneaux. On fist un détachement considérable, commandé par Mr de Louvigny (263), pour les surprandre: comme il estoit en marche, arresté au lac St François, il y fust arresté par une trop grande abondance de nèges, se qui le contrègnit à demander à Montréal un secours de vivres. On luy envoya deux détachemens l'un commandé par Mr. de Repentigny (264) et je commandés le second. Nous le joignimes au dessus de la Pointe au Baudet. Nostre des-

---

(262) Cf. Garneau. Hist. du Canada. I, p. 417.

(263) Louvigny avait sous ses ordres de Mantet, Dauberville et de Sabrevois, lieutenants. Cf. Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux de 1695 jusques au commencement de Novembre 1696. Col. C II A 14, fos. 35 et suiv.

(264) Pierre Le Gardeur de Repentigny.

charge faite, nous retournames à Montréal et mr de Louvigny attendoit le temps favorable pour continuer son entreprise, mais, les dégels le contregnirent de relâcher du haut des rapides; les sauvages qu'il avoit avec luy continuèrent et trouvèrent l'ennemy où ils donnèrent quelque combat et leur firent abandonner leur lieu de chasse (265).

Le 25é Février, l'hospital dė Montréal brulla (266).

Le 28é, Mr de Callières fist assembler tous les principaux habitans dans la paroisse où chascun fist ses offres pour le réparer; on me chargea de la conduitte et au mois d'Octobre les religieuses et malades y furent logés, malgré que très souvent on commandoit les ouvriers pour aller en détachement contre l'ennemy qui ne cessoit de harceler, ce qui détermina Monsieur de Frontenac à ramasser toutes ses forces pour, l'année ensuitte, aller châtier les Onontagués qui se croyoit invinsible.

Pour cest effet, on fist construire deux grands bateaux et nombre de moyens, sur lesquels on chargea de petits canons. L'armée estoit d'environ trois millé hommes, tant troupes, milices que sauvages (267); comme on vouloit détruire leurs récoltes, on ne partit qu'au mois de Juin 1696 et, lorsque nous fumes au Fort Frontenac, on fist des efforts pour relever les trois barques qui avoit esté coulées a fonds; malgré tous les préparatif qui avoit esté fait, tout fust inutille, puisqu'elles y sont encore.

Nous partimes du Fort Frontenac dans le mois de Juillet et entrames dans la Rivière de Nontagués qui est extrèment rapide pour des voitures comme nous en avions et s'estoit le frère Pierre Milleré (268) qui estoit nostre guide. Cette rivière fourche en deux endroits : un bras vers les Onoyots, un autre vers les Goyogouins et la branche va au

---

(265) Ils ramenèrent aussi plusieurs prisonniers Onnontagués et Sonnontouans. Les premiers furent brûlés, les seconds eurent la vie sauve. Parmi ces derniers se trouvait un jeune homme, neveu de Totatiron, chef de la mission de La Montagne et petit fils de Garagontié. Cf. Relation de 1695 à Novembre 1696, déjà citée.

(266) Cf. Détails, Col. C II A 14, fo. 66.

(267) L'expèdition comprit tous les officiers de la colonie en état de suivre. Cf. Id. fo. 48 et suiv.

(268) Pierre Millet.

lac de Gaventa qui est la hauteur de ses terres. Se lac a environ deux lieues de long et une lieue de large, l'eau saumâtre par la cantité de salines qui sont a ses sources; nous avions, pour lors, un petit vend derrière; chacun s'étudia a mestre des hugnes a son bateau et les grenadiers, trois voilles, les unes au dessus des autres, qui, de louing, paroissoit couvrir tout le lac; les ennemis qui la découvrirent de desus les montagnes, en prirent l'espouvante, prirent le party de bruller leur fort et leurs cabannes, s'enfuirent dans la profondeur des bois.

Nostre débarquement fait, on mit tout le monde à couper et trêner des pieux pour construire un fort pour la garde de nos bateaux, qui fust finy en un jour et demy. Ensuitte, on se mist en marche, Mr. le Conte sur un bourriquet (269) et Mr de Callières sur un cheval qu'il avoit fait mener sur un des bateaux; toutes les troupes marchoit en ordre de bataille, les bois y estant fort clers. Lorsque nous arrivames a la veüe du fort, on n'y pouvoit rien distinguer. On y voyoit pourtant quelque mouvement, mais s'estoit le frère Pierre Milleré avec quelque volontaire, qui avoit gagné le devant. Ainsy, nous arrivames a la place ou estoit le fort sans voir d'ennemis, où nous ne trouvames que des cendres, deux petits canots et un enclume de forgeron; on ordonna des détachemens pour aller couper les blé d'Indes dans tous les champs et M. de Vaudruil partit avec un autre détachement guidé par Fleur d'Epée, prisonnier chés les ennemis dont il s'estoit sauvé. Les Onoyots, à son aproche, prirent la fuitte, quoyque l'on les eût faits prévenir que se n'estoit que pour les engager a se détacher de leurs frères et s'establir à Montréal (270), parce que ses guerriers avoit presque tous esté détruicts. Ceux de l'affaire de Repentigny estoit de ce vilage. Enfin, estant revenus, ils promire de ne plus rien entreprandre contre les françois; on les quitta, exepté quelque chef qui furent menés au camp. En fourragent les champs des Noutagués, on trouva un viellard qui

(269) Lorsqu'on mit l'armée en bataille, Frontenac fut porté dans un fauteuil. Cf. Relation de 1695 à 1696, déjà citée.

(270) Le manuscrit porte ici les mots rayés : « A Repentigny », confirmant le sens ·

avoit plus de cent ans, qui n'avoit pas peu suivre la troupe; il s'estoit caché dans un crus (sic) (271) d'arbre. Après l'avoir questionné, on le brulla sans qu'il fist presque de mouvement.

Après l expédition faite, on reprit la route de Gaventa. Deux soldats trènans de l'arrière furent pris des ennemis sans nous en apersevoir et l'on ne le seut que parce que l'on les trouva manquer. Arrivés a Guaventa, on proposa d'aller aux Goyogouins, mais, certains officiers ayant representé qu'il estoit expédiant (272) de retourner promptement à Montréal pour faire les récoltes, ainsy, nous primes la route de Cataracouy où l'on coupa et on charria tout le bois de la garnizon où M. de Louvigny resta commandant.

Par ce mouvement le Nontagué fust humilié, mais non pas terrassé : les Anglois et les autres nation luy fournirent de quoy subsister, quoyque nos partis d'en haut les harseloit sans cesse, particulièrement le Sounontoün (273) qui estoit sur leurs passage; nonobstant touts ses escheqs, ils eurent tousjours des partis en campagne, rôdant autour des habitations et le long de la grande rivière, pour tacher de prandre nos voyageurs et, de temps en temps, ils faisoit quelque prisonnier et on nous en amenoit aussy des leurs et des Anglois; ceus la estoit a prix.

Comme nos ennemis estoit dispersés et qu'il en restoit peu dans les vilages, cincq ou six de nos françois et françoises se sauvèrent et arrivèrent à Montréal : un de ceux qui avoit esté pris au party de M. de St Circq, deux de La chine et deux de La Chénaye.

Comme on ne craignoit plus l'effort de l'Iroquois, en ce que les Abénakiks venoit s'establir à St François, on forma un party pour aller enlever Güierfil (274), vilage englois d'où lon amena grand nombre de prisonniers qui restèrent presque tous aux sauvages; le ministre (275) fust mené à

(271) Creux.
(272) Utile.
(273) Sonnontouan.
(274) Deerfield. Cette expédition dirigée par Hertel de Rouville eut lieu en 1704.
(275) John Williams, d'après Maurault. Histoire des Abénaquis. La Gazette de Sorel. 1866, p. 319.

Montréal, et de là, à Québec, ses deux filles parmy les sauvages dont une en a épousé un, malgré toutes les opositions des gouverneurs.

Enfin, l'Iroquois commança à faire croire qu'il estoit humilié et qu'il avoit envie de faire la paix; ils rendirent plusieurs visites à Mr de Louvigny qui leur conseilla de faire une députation en leur exagèrant la bonté de leur père qui ne prenoit jamais la verge qu'à regret. Ils furent a Montréal et l'on convint que les principaux chef dessandré (276) pour convenir des faits, après quoy on manderoit toutes les nations qui devoit estre comprises dans la paix générale; tous ses pour parlés arrètèrent les armes et, lors que ses députés furent rendus en leur pays, le Conseil en députa trois pour porter la parolle des anciens. Comme cette négociation se fezoit a la connoissance de toutes les nations, sans leur en parler, le Rat, chef des Hurons, leva un party sans rien dire de son dessain (277) et fust attandre les envoyés en route, qu'il desfist et par là, reculla la paix (278) et osta les moyens à M. de Frontenac de la conclurre avant sa mort qui ariva le mesme Authonne (279), de laquelle M.

---

(276) Descendraient.

(277) Erreur de Catalogne. La manœuvre du Rat est de 1688. Cf. Supra.

(278) D'après Frontenac, la conclusion de la paix fut retardée par l'intervention de Bellomont qui prètendit prendre la direction des pourparlers, sous prétexte que les Iroquois étaient sujets anglais. (Lettre du 10 Octobre 1698. Col. C II A 16. fo. 50). Champigny indiqua que les Hurons avaient défait un parti iroquois qui allait attaquer les Ottawa. (Lettre du 12 Juillet 1698. Col. C II A 16, fo. 97). Cette similitude de circonstances explique, selon nous, la confusion de Catalogne.

Les Algonquins, de leur côté, tuèrent ou firent prisonniers 25 Iroquois d'un autre parti (Id. fo. 98). Comme les Ottawas, enfin, avaient massacré La Chaudière Noire, important chef Sonnontouan, les Iroquois arguèrent de ce deuil et d'une maladie de leurs envoyés pour expliquer leur retard à traiter. Il semble, en réalité, qu'ils étaient disposés à le faire avec nous, à l'exclusion de nos alliès, éventualité que Frontenac repoussa. Cf. Lettre de Callières du 15 Octobre 1698. Col. C II A 16, fo. 164.

(279) Le 28 Novembre 1698, d'après Callières. Lettre du 2 Mai 1699. Col. C II A 17, fo. 24.

Prévost donna avis à M. de Callières, par le sr de Courtemanche (280) aussytost, mais incocnito (281). Mons[r] de Calières fist ses dépèchèches (282) pour la Cour en fesant connoitre au public qu'il escrivoit a Québec, donna le mot au s[r] de Courtemanche qui se chargea des lettres des particuliers parce que s'estoit la dernière navigation et, ensuitte, remit toutes les lestres qu'il s'estoit chargé à M[r] de Callières et partit de Montréal comme s'il avoit fait sa route vers Québec; et lors qu'il fust à Sorel, nuictement (283), prit le chemin d'Orange, la paix avec l'Anglois estant, pour lors, faite (284). Comme M[rs] de Champigny et de Vaudruil qui espèroit au Gouvernement Général virent que la navigation s'alloit fermer et que le s[r] de Courtemanche ne revenoit point, ils se déffièrent d'un tour de normant joingt a quelques connoissances particulières qu'ils eurent: ils firent partir le sieur Vinselot (285) avec toutes les lestres instructives, des lestres de créance et de l'argent pour armer un vesseau aux premiers ports de la Nouvelle Angleterre ou il aborderoit. Il en arma un a Pentagouet et quelque avance et diligence que le s[r] de Courtemanche eust peu faire, il ne fust rendu à Paris que quelques heures avant le s[r] Vinselot, pour avoir le temps de rendre ses lestres au conte de Calière qui dans le moment fust demander au Roy le gouvernement pour son frère, qui luy accorda. D'un autre, Vincelot porta les lestres de M[rs] de Champigny et Vaudruil à M[r] de Pontchartrain, sans sçavoir que Mr de Courtemanche fust arrivé. Le ministre fust informer le Roy de la mort de Mr de Frontenac : le Roy luy dit qu'il le savoit et qu'il avoit accordé le gouvernement au conte de Callière pour son frère, où il n'y avoit point de réplique.

1698. — Dès le petit Printemps (286), Monsieur de Cal-

---

(280) Augustin Le Gardeur, sieur de Courtemanche. Cf. Le Jeune Dict. o.c.

(281) Incognito.

(282) Dépêches.

(283) Nuitamment.

(284) Callières écrivit, en effet, qu'il avait envoyé Courtemanche par La Nouvelle Angleterre. Cf. Lettre du 2 Mai 1699, déjà citée.

(285) Charles Joseph Amyot, sieur de Vincelotte. Cf. Le Jeune, o.c.

(286) Les évènements dont le récit va suivre eurent lieu en 1699.

lières envoya des ordres pour que toutes les troupes vinsent camper à Montréal, pour en faire une reveüe généralle.

Les troupes estant en bataille, Mr de Callières envoya dire à Mr de Vaudruil de le faire avertir dès que la revüe seroit faite, qu'il vouloir (287) voir desfiller les troupes devant luy et ordonna que les officiers le saluasse de la pique; l'ordre en fust donné aux troupes. Monr de La Durantaye qui estoit un des plus enciens capitaines par son reng du Régiment de Carignan opina contre et fist connoitre que le salut n'estoit deub qu'aux princes ou maréchaux de France. Mr de Vaudruil, par son mayor, en fist porter la parolle à Mr de Callières. La chose fust longtemps indessise; enfin, arriva Mr de Callière dans sa calèche où il ordonna aux troupes de desfiller et de luy faire le salut. Mr de Vaudruil luy dit que s'estoit contre les ordres du Roy et qu'il ne le feroit que par un ordre par écrit (288); en même temps, on fist aporter une quesse de tembour et l'ordre y fust escrit dessus et le salut se fist.

Parmy tous ses mouvemens, il y avoit de la parsialité. Mr de Callière avoit sa cour et Mr de Vaudruil la sienne. La plus part estoit fort enbarrassés, ne sachant sur qui le gouvernement tomberoit; dans cette attante, chacun résonnoit. Comme je n'avois point de party et que j'estois esgallement bien avec tous les deux, je me souviens qu'estant avec Mr de Vaudreuil, il me demanda, le mesme jour que les nouvelles de France arrivèrent, se que je pensois. Je luy dis nettement que je croyois que Mr de Callières l'enporteroit et j'en estois presque soeur (289), parce que Mr le chevalier de Crisafy m'avoit fait confidance des avis que Mr de Callières avait reçeu par des Anglois. Cependant

---

(287) Vouloit.

(288) Sur ces incidents. Cf. les lettres de La Touche, commissaire et de Le Roy, alias Bacqueville de La Potherie, contrôleur de la marine, (Col. C II A 17, fo. 105 et suiv.) confirmant le détail de la calèche où le gouverneur fit monter le chevalier de Crisafy, salué aussi de la pique pour sa part. Le Roi donna raison à Callières, en précisant qu'il était assimilé à un Maréchal de France. Col. C II A 18, fo. 17 vo.

(289) Sur, certain.

Mr de Vaudruil me dit qu'il (290) n'en tâteroit que d'une dent; le mesme jour, les pacquets de la Cour arrivèrent, qui confirmèrent se que je savois. Mr de Vaudruil n'eut pas de plus grand enpressement que de venir à ma rencontre, pour me dire de ne point révèler se qu'il m'avoit dit. Je luy ay tenu parolle, car voilà la première fois que je l'ay mise au jour. Les partisans de Mr de Vaudruil, quoyque par la mesme promotion (il) fust fait gouverneur de Montréal et Mr de Ramezay commandant des Troupes, se trouvèrent fort enbarrassés de leurs contenance, entre autres Mr de La Durantaye qui tout d'un coup prist son party, demanda (à) passer en France où il fist desmition de sa Compagnie et fust fait Conseiller au Conseil Supérieur de Québec.

1699. — Les Iroquoys qui avoit toujours craint Mr de Callières, n'eurent pas de plus grand enpressement que de venir s'ascujettir et de convenir avec luy de tous les articles de paix (291). La convention faite, Mr de Callières fist avertir toutes les nations sans exception de venir à Montréal l'année suivante 1699. Je n'en saurois citer le jour, mais s'estoit vers la fin de Juillet et de fet, toutes les nations se rendirent a Montréal et l'assamblée se fist à St Gabriel, maison seigneurialle du Séminaire St Sulpice où la paix fust conclue (292) en ses termes, que leur père leur donnoit une gamelle dans laquelle il y mit un couteau pour couper les viandes et une micouanme (293) pour manger la soupe ou sagamite (294); et pour en marquer le seau (295) ils fumèrent

---

(290) Callières.

(291) D'après Callières, les Anglais tentèrent à nouveau de les en dissuader. Lettre du 2 Juin 1699. Col. C II A 17, fo. 28, vo. D'autre part, les Iroquois firent encore un coup sur les Miamis au Printemps de 1699, bien qu'ils se fussent abstenus de toute violence à l'égard des Français depuis deux ans. Id. fos. 37 et suiv.

(292) Le 8 Septembre 1700. Cf. Le Traité. Col. C II A 18, fos. 84 et suivants, les compte rendus très détaillés de Bacqueville de La Potherie, Id. fos. 146 et suiv.

(293) Sorte de cuiller.

(294) Les termes de Catalogne auraient sans doute été trouvés trop crûs pour être soumis au ministre, mais ils paraissent infiniment plus vèridiques que les édulcorations officielles. La cuisine tenait, com-

tous dans un mesme calumet. La gamelle signifioit tous les pays de chasse et de poiche (296).

A remarquer que l'année présédante, Mr de Louvigny commandant au Fort Frontenac, presque tous les Iroquois luy furent rendre homages et luy témoignèrent que s'il y avoit des marchandises dans son fort, qu'ils y porteroit toutes leurs peltris au lieu de les porter aux Anglois. Comme l'interest estoit considérable, sur soixante et tant de mille livres de peltrix, on leur promit d'en faire monter et pour sest effet, il s'adressa au Sr Soumande (297) qui mit dans ses intèrets le Sr Clérain (298), aide major. L'affaire réusit assez bien, jusques a la dessante des peltrix qui vint a la connoissance des Jésuites du Scaut St Louis, qui en donnèrent avis a Mr de Callières (299) qui, pour lors, estoit à Montréal; la première remontrance ne luy fist aucunne inpression, ou du moins, il en fist semblans; mais, la chosse luy fust sy souvant reytérée, qu'il se vist obligé de donner des ordres au Sr Clérin de se tenir sur les avenues pour saisir tous les canots qui viendroit du Fort Frontenac. Le Sr Clérin, au lieu d'avertir le Sr Soumande, comme il en estoit convenu moyennant la par agouante (300), tourna casaque et se jetta du costé de la saisie: en sorte que plus des trois quarts des peltrix furent saisies et on envoya Mr de La Corne (301) relever Mr de Louvigny a qui on intenta un procès, contre les ordres du Roy (302) pour le pouvoir

---

me de juste, une place importante dans les conversations avec les sauvages.

(295) Sceau.

(296) Pêche.

(297) Probablement Jean Soumande, fils de Pierre, originaire de la Gironde. Cf Le Jeune. Dict, o.c.

(298) Etienne du Bourgne de Clèrin (Col. C II A 18, fo. 172) est intitulé Denis d'Estienne, sieur de Clèrin, né à Aix en 1660 dans le Dictionnaire de Le Jeune qui lui consacre une notice sommaire.

(299) Le gouverneur indiqua qu'il avait été prèvenu par les sauvages du Sault (Lettre du 7 Nov. 1700. Col. C II A 17, fo. 44, vo.) dont on s'explique mal l'initiative.

(300) Sa part dans l'affaire.

(301) Jean Louis La Corne, sieur de Chaples. Cf. Nova Francia T. IV, p. 275.

(302) Louvigny et ses officiers, Pierre François Alouin de La Pérotière, lieutenant réformé âgé de 36 ans, natif de Varenne, près de

interdire, qu'il fust contraint de passer en France pour s'en garantir. Si on avoit regardé la chose du bon costé, on auroit veu que s'estoit soizante milles livres que l'on ostoit a l'Anglois, pour les faire venir dans nostre colonie (303).

1700. — Il ne se passa rien d'extraordinaire, mais, comme Mr de Callières et Monsr de Champigny ne s'acomodoit pas bien ensemble, ce dernier commança à soliciter son congé qui ne vint cependant que deux ans après. Pendant 1700, Mr de Callières fist faire quelque retranchement a Québec pour divertir les troupes (304) et Mrss du Séminaire de Montréal commancèrent le Canal de la Chine.

1701. — Mr de Maricour fust envoyé a Nontagués (305) pour passifier quelque mouvement que nos aliés avoit fait sur les Iroquois.

La paix généralle faite (306), les habitans qui depuis longtemps avoit abandonné leurs champs, les reprirent et chacun travailla à se batir dessus. Et celles (307) dont les

---

Saumur, Godefroy, sous enseigne, Joseph de Linctot, âgé de 28 ans, natif des Trois Rivières, tous impliqués dans l'affaire, furent remplacés par de La Groye, du Gué et du Figuier. Lettre de Callières et Champigny du 18 Octobre 1700. Col. C II A 18, fo, 13, vo.

Le procès instruit par le Conseil Souverain fut envoyé au Roi en dépit de la résistance de Callières qui revendiquait la compètence du Conseil de Guerre. Cf. Les procès verbaux d'Etienne de Bourgne de Clérin, assisté de Louis Joannés de Chacornacle. Col. C II A 18, fos 161 et suiv.

(303) Les Iroquois eux mêmes demandèrent qu'on relaxât de Louvigny qui les avait secourus, quoique vendant ses marchandises un peu cher. Cf. 5é Collier des négociations. Col. C II A 18, fo. 5, vo.

(304) Champigny était d'avis qu'on évitait ainsi un « dépèrissement inséparable de l'oisiveté ». Lettre du 18 Octobre 1700, Col. C II A 18, fo. 5, vo.

(305) Avec le père Bruyas et de Joncaire, à la suite d'une visite de Teganissorens, considérable chef onnontagué. Malgré la présence d'agents anglais, un ambassadeur revint avec la mission française pour ratifier la paix générale. Cf. Lettre de Callières du 4 Octobre 1701. Col. C II A 19. fo. 116, vo.

(306) Le 4 Août 1701. Col. C II A 19, fo. 41. Les Agniers y accèdèrent un peu plus tard. Id. fo. 125.

(307) Les terres.

héritiers avoit esté tués furent réunies aux domaines des seigneurs qu'ils (308) concédèrent à d'autres.

1702. — Monsieur de Beauharnais (309) vint relever Mr de Champigny. Mr de Ramezay avoit mandé à la Cour l'année précédante que, pour maintenir la discipline des soldats, il seroit bon de les faire camper. La cour ordonna à Monsr de Callières de le faire. Ainsy, on envoya les troupes à La Chine, afin de racomoder les chemins où l'on demura jusques aux récoltes; après quoy, on les envoya chacunne en sa garnison.

La mesme année, on commança les fortifications de Québec (310) sur les plans du Sr Le Vasseur (311) qui eut quelque discution avec M. le marquis de Crisafy qui, pour lors, commandoit à la place.

M. de Subercase fust nommé Gouverneur de Plaisance (312) et passa en France. L'Authonne, M. de Callières mourut de ses goutes, et la petite vérolle fust si viollante à Québec qu'il y mourut environ le quart des habitans et se répendit l'hiver jusques a Montréal sans toucher presque aux Trois Rivières, où il ne mourut que peu de monde.

1703. — Le Sr Le Vasseur leva les plans de tous les forts du gouvernement et en fist construire un à la Rivière Puante, duquel j'avois la conduitte. 1704. Je fus envoyé pour faire faire l'encinte de la ville des Trois Rivières et M. de Subercase envoya à Québec le vesseau du Roy le Vespe,

---

(308) Qui les.

(309) François de La Boische de Beauharnais. Cf. Le Jeune. o.c.

(310) Catalogne se trompe d'un an puisque Callières et Champigny écrivirent le 5 Octobre 1701 qu'ils avaient fait commencer la construction d'un bastion et d'une enceinte autour de Québec suivant les plans de Le Vasseur. Cf. Col. C II A 19, fo. 11.

(311) Jacques Le Vasseur de Néré, natif de Paris, capitaine au régiment d'Anjou, garde de la marine en 1693, avait été ingènieur au siège de Namur et on lui avait confié la direction des fortifications de plusieurs places avant de l'envoyer au Canada. Cf. Col. C II A 25, fo. 270. Agé de 45 ans, le 12 Novembre 1707, il comptait alors 27 ans de services. Cf. Sa lettre, Col. C II A 27, fo. 25. Il épousa Marie-Françoise Chavenault, dont il eut plusieurs enfants, (Tanguay, Dict. I, p. 392) et devenu capitaine réformé, il était malade à l'hôpital de Rochefort, le 21 Janvier 1716. Cf. Col. C II A 36 fo. 208.

(312) Cf. Notre article, Nova Francia. 1932.

commandé par M. de Lépinay (313), par lequel il demandoit à M. de Vaudruil un détachement de troupes, canadiens et sauvages, pour aller enlever les colonies que les Anglois tiennent en l'isle de Terre-Neuve.

Nous partimes de Québec le landemain de la Toussaint, au nombre de quarante François et quarante Abenaquits, et arrivames a Plaisance le 15e de Novembre où l'on se disposa a faire des raquettes et des tresnes sauvages pour aller droit à St-Jean. Comme l'hiver fust fort doux, et qu'il ne commança a geller que le 13e de Janvier, on désespèroit de pouvoir suivre le proyet, quoyque tout fust prest. Le 14e, il gella très fort et on commança a desfiller. Le 15e, tout le reste se rendit au fonds de la baye, et le lendemain, on continua la marche, chacun portant son équipage et vivres sur son dos, parce qu'il n'avoit point tombé de nèges pour pouvoir se servir des tresnes que l'on abandonna, et la plus part quittèrent aussy leurs raquettes. Lors que nous fumes a une petite distance de Beboulle, establissement des Anglois, il tomba environ deux pieds de nèges pendant deux jours que nous fumes arrestés, en sorte qu'à quatre cents hommes que nous estions, nous n'avions pas plus de soixante paires de raquettes. C'estoit une pitié pour ceux qui n'en avoit point, qui enfonsoit jusques aux cuisses; cepandant, nous arrivames a Beboulle où l'on surprit les habitans et où nous nous rafréchimes deux jours et nous y lessames garnison.

1688. — Mr De Bergères (314) ramena un june chien de Niagua (315), fils d'un autre qui s'appeloit « Vingt Sols », qui souvent avoit servy de sentinelle audit poste. Se june chien fust amené à Chambly où M. de Bergères fust com-

---

(313) Il s'agit probablement du chevalier de l'Espinay, né vers 1667, garde de la marine à Rochefort en 1683, lieutenant de vaisseau le 9 Novembre 1705, gouverneur de la Louisiane le 16 Mars 1715, mort à La Martinique, le 3 Janvier 1721. Nous ignorons quelle était son origine.

(314) Raymond Blaise, sieur des Bergères, né vers 1655, en la paroisse St Pierre d'Orléans, du mariage de Jean Blaise commis au bureau des coches d'Orléans et de Marie Boucher, aurait été mousquetaire d'après Le Jeune, dict. o.c.

(315) Niagara. Cf. supra.

mandant et, comme les avenues de se dernier poste estoit souvant occupées par les Iroquois, il estoit difficile de donner et resevoir des nouvelles de Montréal, on s'apersut que le june chien, lorsqu'il fust assez grand, avoit fait quelque voyage a la Prèrie de la Magdeleine où il y avoit garnison, où il fust a la suitte d'une chienne chaude. Il fust reconnu par les soldats qui en avertirent le commandant. Craignant que quelque françois avec qu'il (316) auroit peu venir n'ust esté pris par les Iroquois, on escrivit une lestre que l'on attacha au col du chien. Après luy avoir donné a manger, on le fustigea et on le mist hors le fort en le menassant, sy bien, qu'il s'en fust a Chambly où le trajet est de quatre lieues, et se rendit au fort, la lestre au col, que l'on luy osta. Après en avoir fait la lecture, ils pensèrent à le renvoyer, luy mestant la réponce de la lestre au col et on le fustigea comme on avoit fait à La Prérie où il fust rendre la réponce. Par ceste manière, il fust estably postillon d'un poste à l'autre, ce que le commandant représenta à M. l'Intendant, luy demandant une ration pour luy, ce quy luy fust accordé et fust incorporé sur les rolles des soldats sous le nom de « Monsieur », dit « Niagara ». On trouva mesme le moyen de le faire vivre plusieurs années après sa mort: lors que la reveüe se faisoit, il estoit ou en course, ou à la chasse.

Quelques années après, le nommé Dubeau (317), canadien, un des plus forts du pays, mitit (318), fils d'un françois et d'une huronne qui avoit esté garde de M. de Frontenac, estant alé aux Outaoues, estans a la chasse, y fust pris par sept Iroquois qui le lièrent; et comme il sçavoit parler leur langue, il s'entretenoit avec eux et s'atira un peu leur confiance, il n'estoit plus sy serré. Comme il aprochoit vers Niagara, une nuict estans tous couchés, le feu estant un peu amorty, Dubeau se délia, prit une hache et les assomma tous les sept, et s'en retourna aux Outaoues. Quelques années auparavant, Mr. Dulhut estant commandant a Missilimakinak (319) avec trante françois, il fust informé que deux

(316) Qui il.

(317) Dabeau, d'après La Potherie, o.c. T. II, p. 296.

(318) Métis.

(319) Dulhut avait été à Missilimakinak de 1683 à 1686, date de son départ pour Détroit.

sauvages de l'unne de ses nations avoit tué et pillé un françois (320) et on luy nomma les deux murtriés.

Lors que toutes ses nations y furent assamblées au nombre d'environ huit cents, Mr. Dulhut fist prandre les armes à ses gens et fust arrester les deux murtriers qu'il fist attacher. Les chefs s'asemblèrent pour sçavoir de quoy il estoit question. Après leur avoir dit le sujet, ils aportèrent nombre de pacquets de castor pour les rensonner. M. Dulhut leur dit que, comme ils avoit tué un françois, il falloit que tous les deux fussent faits mourir; ils representèrent que, puisqu'ils n'avoit tué qu'un françois, il ne falloit faire mourir qu'un sauvage. Toute leurs représentations furent inutilles : on tint conseil de guerre qui les condamna d'avoir la teste cassée, se quy fust exécuté en la présence de toutes ses nations qui n'osèrent faire aucun mouvement.

1701. — A remarquer que, en 1701, Monsieur de La Motte Cadilac a esté faire l'establissement du Détroit et y monta par la Grande Rivière (321).

La mesme année, Mr de La Corne Commandant au Fort Frontenac, un nombre de familles Iroquoises luy demandèrent permition de se cabaner autour du fort, se qu'il leur accorda. Les Amicoués et Misisagués, voulant brouiller les affaires, furent, une nuict, enlever toutes ses familles ou il n'y avoit presque que des femmes et enfans et les amenèrent. L'Iroquois vouloit en tirer vengence, mais Mr. de Callières les prévint en envoyant M. de Maricour en leur pays pour les arrester, et où il y hiverna pandant que l'on envoya dire aux Misisagués de renvoyer ses familles, se qu'ils

---

(320) Le fonds de l'histoire est exact, mais Catalogne commet quelques erreurs de détail. Deux Français avaient été tués en 1683 par un Follavoine et deux sauvages nommés Archiganaga, qui ne semblent pas avoir été Iroquois. Comme il y avait trois assassins, Dulhut voulait les exècuter tous les trois, conception qui parait normale pour un militaire français. Finalement, on tua homme pour homme suivant la coutume des indigènes. Cf. Extrait de la lettre du sieur Dulhut, escrite à Mischilimakinac, le 12é Avril 1684. Col. C II A 6.

Du point de vue historique, il faut retenir que cette affaire a été indiquée à tort comme une cause de la guerre des Iroquois.

(321) Avec de Tonty, Du Gué et Chacornacle. Cf. Lettre de Callières et Champigny du 5 Octobre 1701. Col. C II A 19, fo. 14, vo.

firent et n'ayant fait se mouvement que pour intimider l'Iroquois, afin qu'il ne fust point chasser dans leur continant qui est la Coste du Nord du lac Ontario où le Misisagué s'est estably et où il reste prèsentement.

Nota que, l'an 1704, le vesseau du Roy La Seine, commandé par M. le chevalier de Moupou (322) fust pris par les Anglois.

1705. — A reprandre le voyage de Mr de Subercase sur les costes angloises en Terre Neuve, lorsque nous eumes pris Beboulle, où l'on lessa un détachement, nous montames la montagne qui est extrèmement haute, boisée de sapinage; ensuitte, sont des espèces de plaines ou l'on trouve pendant quatre lieues de petits bouquets de bois, de distance à autre. Comme il y avoit beaucoup de nège et qu'il y en avoit peu qui eussent des raquettes, le reste fatiguoit beaucoup. Monsr. de Costebelle (323) fust du nombre; n'ayant peu gagner le camp, il resta dans un petit bois où il fist tendre une voille pour luy servir de tente; y estant assis, un de ses gens en (abattant) un arbre pour le feu, le fist tomber sur la tente où Mr de Costebelle fust pris comme une marthe a la trape. Il falut bucher l'arbre avant de le pouvoir dégager, sy bien qu'il en resta très incomodé.

Nous ne seumes rien de sest accident que lendemain, comme nous commansion à desfiller. Mr. de Subercase m'y renvoya avec quatre canadiens des plus forts; je le trouvé couché et hors d'estat de pouvoir marcher. Je fis faire un brancar a porter à deux hommes et, en cest équipage, nous primes la route, où en plusieurs endroit falloit couper des arbres pour pouvoir passer. Le jour estant sur son déclin, après l'avoir cabané, je fus joingdre le camp au Petit Havre qui fust pris sans aucunne résistance, d'où il n'y a que trois petites lieues jusques à St Jean. Le landemain matin, on promit huit escus a huit Abenaquits qui le furent chercher et, comme il estoit très incomodé, nous le lessames là avec une bonne escorte. Le landemain, 31e Mars, nous gagnames la profondeur du bois pour doubler le fond de la baye du port St Jean où nous arrivames avant soleil cou-

(322) De Maupeou

(323) Cf. Le Blant. Philippe de Pastour de Costebelle. o.c.

ché. Quoyqu'il fezoit extrêmement froïd, il fust défandu de faire du feu. Chacun chercha giste sous des sapins où ils sont fort toufus et on mettoit les souliers sauvages sous les rains pour les faire degeller, pour pouvoir les chauser lorsqu'il seroit temps de partir. Avant la nuict clause, nous montames avec M.de Subercase sur une hauteur d'où l'on découvroit tout le havre, sans pouvoir distinguer le fort.

Estans de retour, M. de Subercase me dit que Mr. de Costebelle et les autres messieurs n'estoit pas de sentiment d'attaquer le fort, qu'après que tous les marchands et habitans auroit esté pris. Je luy dis que s'estoit là le moyen pour ne pas réusir; il s'apuya sur se qu'il avoit fait partir un brigantin de Plaisance avec ordre de nous venir joingdre, sur lequel il y avoit un mortier et nombre de bombes. Cependant, il donna un détachement a M. de Beaucour pour aller droit au fort, avec ordre de le suprandre et d'y entrer par ce, luy dit-il, « l'apétit vient en mangeant » et M. de Montigny (324) commandoit un autre détachement de Canadiens et Sauvages et M. Lhermitte (325) marchoït à la teste des gens de Plaisance, qui, faute de raquettes ne peurent suivre les raquetteurs qui l'atendirent jusques au grand jour, parce qu'il avoit pris le chamin batu par où les Anglois tresnoit leur bois. Sy bien, qu'il falut courir à toute force pour investir toutes les maisons où l'on prit les habitans tous nuds en chemises. Mr de Beaucour se contenta de se promener sur les glacis du fort sans que personne remuât, et les sauvages furent prandre trois ou quatre familles au delà du fort. Pour tout cela, la garnison ne se réveilloit point, et il estoit environ huit heures, que j'arrivé au bas du glacis où je trouvé Mr. Lhermitte qui attandoit les ordres. Je luy proposé d'aller droit au fort, les focés estans comblés de nège; il me dit qu'il n'avoit point d'ordre pour cela. Enfin, un Anglois parut sur le parapet, qui nous admiroit courir en raquette sur la nège et, comme on le coucha en joue, il courut avertir le corps de garde qui, avec des pelles, desbarrassèrent les canons et commencèrent a nous canoner et nous contrègnirent de nous retirer et nous

---

(324) Jacques Testard, sieur de Montigny. Cf. Le Jeune. Dict. o.c.
(325) Jacques Lhermitte. Id.

tuèrent deux hommes. Tous les marchands et habitans, au nombre de trois cents dix sept, furent mis dans le temple et quatre marchans quė lon lessa sur leur parolle parmy nos gens. Comme il y avoit environ soizante femmes qui auroit peu causer du désordre, je conseillé a M. de Subercase de les envoyer au fort, se qu'il fist.

Le fort estoit clos de pieux à une certaine hauteur, en forme de terrasse que luy donnoit la profondeur du fossé, laquelle palissade estoit aussy terrassée par derrière, presque hérissonnée de canons; sur le fossé, un pont levy et le glacis; du costé du port et des habitens, estoit en pente, entre la douce et la rapide. Vis à vis, de l'autre costé du port estoit le château, clos de bonnes et fortes murailles, partie arrosé de la haute mer, pour batre les vesseaux en entrant ou dessandant: il y avoit deux bateries, l'une sur l'autre, la première bien voutée battent a fleur d'eau avec du canon de trante six; celle d'en haut, de douze, les batteries faites en figure de fer à cheval.

Comme les magazins et logemens des habitans estoit tout le long du havre pendant demy lieue, les françois s'y logèrent a leur fantezie hors la portée du canon et on establit des corps de garde au bas du glacis.

On fust quelques jours sans faire de mouvements, quoyque la garnison faisoit plusieurs descharges de canon tous les matins sur les maisons ou ils voyoit sortir de la fumée; il arriva mesme qu'un boulet osta l'orillé (326) de dessous les testes des Srs Monsengs et Darigrand (327) qui estoit couchés, sans les blesser.

A une petite lieue du fort, il y a un petit port qui s'appelle Quidimity (328), où il y avoit soizante douze Anglois pour la paiche. Mr. de Montigny, avec quelques canadiens et sauvages, fust les arrester et où il y avoit un religionnère de La Tramblade, qui passoit pour leur commandant. Ils demandèrent a rester sur leur parolle; on leur accorda, à condition que, sy quelqu'un désertoit pour aller au fort,

(326) L'oreiller.

(327) Cf. Le Blant. Un Entrepreneur à l'Ile Royale, Gratien Darrigrand. Extrait de la Revue des Questions Historiques, Juillet 1936.

(328) Quirimidy.

tout le reste seroit passé au fil de l'espée; a quoy ils acquièssèrent et demeurèrent libres. A remarquer que quelques de nos sauvages y alloit souvent pour les compter : dès que le sauvage se présentoit, ils se mettoit tous en haye; il arriva, un jour, q'un de leur troupe voulut déserter : les autres le suivirent et l'arrétèrent, en donnèrent avis aux françois et sans autre forme de prosés eut la teste cassée au lieu où il avoit esté pris.

Après trois ou quatre jours de rafrèchissemens, Mr de Subercase envoya Mr de Beaucour et un interpreste pour sommer le gouverneur qui s'apelloit Jean Maudy (329), de rendre le fort. Il répondit, que, auparavant, il estoit bien aise de conférer avec le sr Cambel, commissaire, et deux des principaux marchands qui estoit prisonniers, qu'il priât Mr de Subercase de vouloir luy envoyer, sur la parolle qu'il luy donnoit de les renvoyer le landemain; faute inréparable, car, au lieu de l'intimider, ils le rasurèrent car, par la réponse, il demanda que Mr de Subercase envoyeroit sçavoir le sentiment du commandant du chateau où l'on envoya. Mais, a l'aproche du pavillon, le commandant fist tirer dessus et ne voulut entrer en aucune proposition. Comme se chateau est au pied des montagnes qui le commandent, mesme en plongeant, on y fist guinder (330) quatre piesses de canon, de ceux que nous leur avions pris, sur des platteformes détachées: on les canona quelque coup avec peu d'effet. Cependant, on y establit un corps de garde pour les harseler nuit et jours. Ils se trouvèrent tousjours sur leurs gardes pendant trante trois jours que l'on les assiègea. Comme on leur avoit dit qu'il nous venoit un mortier avec des bonnes (331) et que nous en attandions l'arrivée pour les contraindre à se rendre, ils mirent aussy un mortier en baterie et tous les soirs nous tiroit un nombre de petites bombes qui ne nous firent point de mal. S'estans aperseus que leur canon ne nous fesoit point déloger, parce qu'il y avoit un costeau qui couvroit le bas des maisons, ils élevèrent un ca-

---

(329) Moody.
(330) Hisser. Cf· Godefroy. Dictionnaire de l'Ancienne langue française.
(331) Bombes.

velier dans le fort, sur lequel ils mirent du canon, afin de plonger dans le bas des maisons, se qui leur réussit très bien puis qu'un boulet, frapant sur un des jambages de la cheminée, par les esclats qu'il en fist sortir, cassa les cuisses d'un Espagnol que nous avions pris en commerce parmi eux et une des jambes du sr de Leau (332), neveu de Mr de Subercase, le premier Mars. Le premier mourut le landemain et l'autre le troizième jour; et, voyant que le brigantin ne venoit point, que la saison nous pressoit, on résolut de décamper, et. pour retirer quelques effets des magazins on en chargea trois charrois que l'on estimoit quarante mille livres, que le sr de Montigny devoit escorter pour les passer la nuict devant le chateau; la nuict qui précédoit celle du départ, il gella sy fort que tout le havre fust gellé à porter des cheveaux, qui contrègnit à bruller les bateaux et presque toutes les marchandises, ne pouvant les porter par terre. Cepandant, les habitans de quidivicty (333), qui avoit douze chaloupes parées, s'ofrirent pour nous porter leur charge a Beboulle: on accepta leurs offres, mais on ne leur donna que des vivres a porter et nous, nous partimes le 5e Mars après avoir mis le feu à tous les batimens et brisé un navire et grand nombre de chaloupes.

Nosta que le sr de Montigny avoit esté a la baye de la Conseption où il trouva tous les habitans réfugiés sur l'isle de Carbonnière qui est inacessible. Lors que nous fumes au Petit Havre, où nous avions lessé de M. de Costebelle, comme nous avions fait suivre presque tous nos prisonniers, on résolut d'en renvoyer une partie et on arma trois chaloupes. Mr de Costebelle s'enbarqua sur une et le sr Durant (334), commissaire sur une autre.

---

(332) De Laur. Cf. Notre article, Nova Francia. 1932, complèté dans Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays Basque. Pau· Lescher Moutoué, 1938, pp. 28 et suiv.

(333) Quirimidy.

(334) Durand La Garenne était frère d'un Durand Beauval, demeurant à St-Domingue. Cf. Philippe de Pastour de Costebelle. o.c. Ces Durand Beauval devinrent de Beauval à l'époque de l'anoblissement de Daniel Balthazar Durand de Beauval effectué par lettres enregistrées en vertu d'un arrêt du Parlement en date du 2 Décembre 1744. Ce dernier personnage était fils de Balthazard Durand de Beauval et de Marie Milon· Sa sœur, Anne, épousa Jean Baptiste de Mon-

Et nous, nous cotoyames tous les ports anglois en détruisant tout ce qui leur pouvoit servir. Lors que nous arrivames à Forillon, les ennemis s'y estoit retranchés avec du canon. Mr de Subercase les envoya sommer de se rendre, se qu'ils refusèrent, se qui le détermina à faire marcher en bataille. Lors que les ennemis virent ce mouvement, ils abandonnèrent leurs postes, nous ouvrirent la porte et se rendirent a discrétion.

Comme nous n'avions plus d'ennemis à craindre, Mr de Montigny demanda un détachement de canadiens et les sauvages pour aller tâcher de surprandre l'isle de Carbonnière; ils y firent quelque prisonnier et quelque pillage et retoureurent (335) à Plaisance où nous nous estions rendus, environ un mois avant.

Le sr de Montigny ne fust pas plustost arrivé, qu'il demanda un party a Mr de Subercase pour aller courir les costes angloises, qui luy fust acordé; il partit et prit sa route par la baye de Carmel, fist le portage de la baye de la Trinité où il pilla tous les habitan et chargea les effés sur un petit batiment qui se rendit à Plaisance et luy continua ses courses jusques a Bouneviste où il trouva les habitans retranchés dans l'isle. Il fust les attaquer et sans beaucoup de résistance. se rendirent environ cinquante hommes. Le commandant qui estoit commersant demanda à se rensonner moyennant quatre mille livres Esterlain, qu'il promit faire payer par une lestre d'eschange (336)) qu'il tira sur Mr Nelson (337) à Baston. La ranson faite, il retourna a Plai-

---

tissans Procureur Général au Conseil du Port au Prince et son autre sœur, Elisabeth, se maria avec un de Motmans. Leur frère, Jean-Joseph Durand de Beauval, chevalier, seigneur de Roissy en Brie eut un fils prénommé Jean-Baptiste. Daniel Balthazard, illustration de la famille, fut colonel d'infanterie le 28 Mars 1766, puis ministre plénipotentiaire auprès du Prince des Deux Ponts. Cf. E 733 aux archives départementales de la Côte d'Or à Dijon. Il est fait mention dans ce dossier d'une habitation, dite de La Garenne, à Léogane et du mariage d'un Jérome Durand de La Varenne avec Simone de Levier, qui pourrait bien être notre commissaire.

(335) Retournèrent.

(336) De change.

(337) Cf. sur lui, Le Blant. Une Figure Légendaire de l'Histoire Acadienne. Le Baron de St-Castin. Paris. Margraff. 1934.

sance, après avoir asseuré les Anglois qu'il ne retourneroit point de François chés eux quil pouvoit faire leur poeche en toute seureté. Mr de Montigny ne fust pas plustost arrive, qu un autre canadien demanda a commander un party pour retourner sur les mesmes costes et retourna à Bonneviste, d ou il amena prisonnier le commandant qui s'estoit renssonné et envoya un petit batiment chargé des dépouilles. Le commandant prisonnier voulut réclamer la lestre d'eschange de sa renson et quelque argent comptant qu'il avoit donné; il n'en peut point avoir de raison et, par la suitte, la lestre d'eschange a esté payée par le canal de Mr de Vaudruil.

Vers le mois de Juin, le nommé Leviré, commandant un vesseau, amena à Plaisance une prise qui alloit de Baston à St Jean; les deux bourgeois s'apellet Gefry et Qüin. Ils demandèrent a demurer libres sur leur paroile, ce qui leur fust accordé; mais, peu de jours après, Qüin trouve moyen d'armer une chaloupe et de se sauver et se rendit à St Jean. Comme dans ce port, comme dans les nostres, le premier arrivé y est admiral avec cette différance que dans nos ports, le commandant du lieu commande aussy sur les vesseaux, au lieu qu'à St Jean, le gouverneur n'a aucunne direction sur les vesseaux.

Dans se mesme temps, les Anglois prirent un vesseau venant des ports d'Espagne, adressé par Mr Ducas (338) à Mr de Subercase. Le capne Duvivier, malouin qui le commandoit demanda aux capnes marchands permition d'aller a Plaisance, leur asseurant de retourner ou de renvoyer Mr Gefry en eschange. La proposition fust acceptée et les capitaines anglois escrivirent a Mr de Subercase la lestre cy joingte, proposant de faire une eschange généralle et, en attandant, demandèrent M. Roup (339) et Gefry, se qui leur fust accordé; et l'eschange généralle se fist au second voyage.

A remarquer, que Mr La Motte Cadillac qui s'estoit brouillé avec Mr de Vaudruil, passant par Cataracouy où commandoit Mr de La Corne, il y fust reçu avec le salut du

---

(338) Ducasse. Cf. notre article. Revue Hist. et Arch. du Béarn et du Pays Basque. 1933.

(339) Roux, le protestant français dont il a été question plus haut.

canon, ce qui estant venu a la connoissance de M. de Vaudruil il envoya Mr de Tonty (340) pour relever M. de La Corne (341).

Aprochant de l'Authonne on fist enbarquer une partie du détachement de Canada sur une barque; le reste fut réservé pour s'enbarquatier (342) sur un petit vesseau a l'arrière saison, qui ne partit de Plaisance que le 20e 8bre et, ayant esté contrarié par les vends et perdu deux ancres, il ne se rendit à Québec que le 6e 9bre.

Le sr de Montigny, avec le nommé Nescanbeouit, passa en France: à se Nescanbeouit fust donné le nom de Prince des Abenaquits. Effectivement, il avoit la mine et la bravoure d'un grand homme; aussy fust il receu gracieusement à la Cour.

En la mesme année, estoit arrivés a Québec, Messieurs Raudot père et fils, tous deux Intendans de la Nouvelle France. La principale occupation du père fust d'administrer la justice et police et de la mètre en règle. Monsieur son fils avoit le détail des finances et à l'absence de Monsieur son père les fonctions de l'une et de l'autre.

1706. — Messieurs les Intendans montèrent a Montréal. Les ordonnances et réglemens qu'il y rendirent sur le fait de la police et dépendances démontrent assez du bon ordre qui manquoit à cette colonie.

M. Daigremont (343) eut ordre de la Cour de faire la visite et reveüe de tous les postes du pays d'en haut (344);

---

(340) Alphonse de Tonty épousa en deuxièmes noces Marianne de Le Marque, fille de feue Marie Pournain, elle même fille de Me Jean Pournain, sieur de La Faye et de Catherine Durand. Cf. Extrait baptistère de l'église St Légier de Pougues du dernier Juillet 1622, (Col. C IIA 120) signalant l'intervention de Marie de Médicis représentée par Mme de Guercheville et le cardinal de Richelieu.

(341) Ce passage est en marge depuis « A remarquer ».

(342) S'embarquer.

(343) François Clairambaut, sieur d'Aigremont, d'après Le Jeune. Dict. o.c.

(344) Ses instructions du 30 Juin 1707 (Col. B. 29, fo. 89, vo) lui donnaient notamment la mission d'enquêter sur la conduite de La Mothe Cadillac et les plaintes auxquelles elle avait donné lieu. Son voyage dans les postes avancés fut effectué en 1708. Cf. Résumé d'une de ses lettres. Col. C 11A 125, fo. 82.

en montant, il passa par Cataracouy et les lacqs, et, de Misilimakinak, dessandit par la grande Rivière et fust fort gracieusé de toutes les nations et bien régallé de poisson blancq qui est selon luy un mets des plus délicieux.

1707. — Comme la paix estoit générallc (345), tant des ennemis du dehors que au dedans de la Colonie on ne pensoit qu'à se resjouir. Monsieur Raudot, pour donner de l'émulation aux habitans en leur procurant un chemin de sortie pour leurs danrées pour les autres colonies, fist que chacun s'apliqua a mieux cutiller (346) ses terres.

Monsieur Raudot inventa un autre genre de divertissement par une mascarade qui représentoit les Quatre Saisons, le tout avec une magnifisence et à ses dépens qui passe l'inmagination pour un nouveau pays comme celuy là.

1079 (347). — Comme nous avions la guerre avec l'Angleterre, nostre colonie fust menassée et par mer et par terre, je veux dire du costé d'Orange et que Mr Nicolson (348) devoit marcher en teste de deux mille hommes pour envahir nos costes de Montréal, pendant que l'armée de mer attaqueroit Québecq, et que pour y parvenir, Mr Nicolson avoit

---

(345) De Rouville réalisa pourtant un fort coup de main à proximité de Boston en 1708. (Cf. Lettre de Vaudreuil du 5 Nov. 1708. Col. C 11A 28, fo. 116) Mais on avait effectivement entamé avec Dudley des pourparlers qui semblent bien ne pas avoir abouti faute de l'acceptation par les Français d'un accord de liberté économique. Cf. Le Blant. Philippe de Pastour de Costebelle. o.c. p. 143. Il faut bien faire attention que Dudley ayant adressé une première proposition, son fils et Wesche en apportèrent une seconde. Nous pensons conformément aux précisions données par les mémoires du temps que Dudley était de bonne foi, ainsi que Vaudreuil et Raudot l'écrivirent le 3 Novembre 1706, assurant ne pas douter que « Dudley ne donnast les mains volontiers à ce traité en y retranchant quelque chose » Mais les Français voulaient l'adhésion des autres gouverneurs anglais et l'interdiction de la pêche réciproque, conditions qui furent considérées comme trop onéreuses en Nouvelle Angleterre. On ne peut contester l'existence d'un désaccord entre les gouverneurs anglo américains puisqu'une trève tacite était alors observée avec celui d'Orange. Cf. Lettre de Vaudreuil du 16 Novembre 1704. Col. C 11A 22, fo. 37.

(346) Cultiver.

(347) Sic.

(348) Nicholson.

fait construire un fort au dessus du lac Champlain où il fezoit construire grands nombre de bateaux et canots; comme l'affaire estoit sérieuse. nous envoyames des partis a la découverte dans le lac Champlain et nous fumes avertis des préparatif des ennemis. Enfin, on résolut de les prévenir et, pour sest effet. Monsr de Ramezay, gouverneur de Montréal, y fust envoyé avec un gros détachement de troupes de milice et sauvages et le rendévous estoit a Chambly où par les soings de Mrs les Intendans, les magazins estoit bien munis d'amounition de guerre et de bouche.

La petite armée partit de Chambly à la fin de Juillet et cotoya le lac Champlain. du costé du Nort; lors que nous fumes a la Rivière des Sables, nous y trouvames deux de nos sauvages qui venoit de Corlard avec une chevelure qu'ils avoit levé a une femme; ils nous dirent qu'ils avoit passé à la Pointe à la Chevelure de nuict, où ils avoit veu des ennemis sans en sçavoir le nombre, ce qui détermina Monsieur de Ramezay d'envoyer à la découverte sans en parler à M. de la Chassagne qui commandoit les troupes; et celuy qu'il mit a la teste des découvreurs estoit le sr de La Peyrade (349), son neveu et avec peu de cervelle. Comme se départ fust presque incocnito, ils estoit déya bien loing, lors que je l'apris. Cepandant je fus remontrer a M. de Ramezay, qu'en pareil cas il ne pouvoit envoyer en ses endroits un homme trop sensé; il me témoigna en estre mortifié, mais il n'y avoit plus de remède. Le jour estans sur le déclain, nous nous mimes en marche et arrivames a nuict close a la Rivière aux Loutres où le sr de la Peyrade devoit nous attandre. Cepandant, il avoit passé outre et en parages d'estre veu des ennemis qui estoit a la découverte, qui les fist disposer a faire une enbuscade à environ un quart de lieue au dessous de leur camps. Un canot de nos sauvages qui, se voyant bravéz pour n'avoir pas esté choisis pour aller a la découverte, prirent le mor au dens et partirent sans consulter personne et, lors que nous arrivames à la Rivière

(349) Pierre Thomas Tarieu, sieur de La Naudière, porta le nom de La Pérade et épousa Marie Madeleine de Verchères. Cf. P.G. Roy. La famille Tarieu de Lanaudiere, Lévis, 1922, pp. 26 et suiv. 8° PZ 1663, à la B.N.

aux Loutres sans y trouver le sr de la Peyrade, M. de Ramezay estoit comme un furieux, menassant de faire casser son neveu qui peu de temps aprez arriva, qui dit qu'il avoit découvert la fumée du camp des ennemis de quoy nous ne doutions point: mais, il ne disoit pas qu'il avoit esté veu des ennemis. Enfin, la nuict, on se mit en marche ayant le sr de Montigny avec des Abénakiks (350) à la teste.

Vers deux heures après minuit le canot des sauvages qui s'estoit débandé, vint à nostre rencontre, qui dit que voulant débarquer, ils avoit donné dans l'enbuscade des ennemis qui avoit tué un de leurs gens et un autre blessé, qu'ils s'estoit pourtant tirés au large sans autre accident : voilà les fruicts de la découverte du sr de la Peyrade ! (351).

Cette accion donna l'alarme aux plus timides: on ordonna de débarquer à trois quarts de lieue au dessous de la Pointe à la Chevelure avec ordre a chacun de se ranger à son drapeau. Le bataillon des troupes estoit commandé par M. de la Chassagne et deux bataillons de milice commandés par des officiers des troupes.

Ce débarquement se fist dans une ance de sable: les sauvages avoit débarqué a la pointe, à une petite distance.

M. de la Chassagne eut ordre d'entrer dans le bois avec ses troupes et les milices devoit suivre. Comme Mr de la Chassagne avoit entré dans le bois à l'insceu des sauvages, lors qu'il fust vis a vis de leurs canots, qui en marchant cassoit des branches, nos sauvages crurent que s'estoit des ennemis, firent un cry et recullèrent sur notre milice qui fust culebutée. Plusieurs prirent la fuitte et le nommé Pilet prit la route de Chambly où il se rendit en deux jours (352), pour y donner l'alarme, en disant que nous avions esté mis en derroute. Il est bien vray qu'il y en avoit un bon eschantillon et assez de disposition pour que un seul coup de fusil tiré dans le bois nous auroit fait enbarquer dans nos canots mesme avec beaucoup de confusion. Cepandant, n'enten-

---

(350) Abénaquis.

(351) Cf. En sens contraire la lettre de Ramezay en date du 1er Novembre 1711. Col. C 11A 32, fos. 107 et suiv. Ramezay, reconnaissant que l'expédition n'avait pas remporté le succès désiré, incrimina Montigny dont la réputation de valeur n'est plus à faire.

(352) Le manuscrit ne porte qu'un commencement de mot inachevé.

dant point tirer ny ne voyant d'ennemis, on se rallia tant bien que mal. Lessant deux hommes par canot, on entra dans le bois où tous les arbres paroissoit comme des ennemis ce qui fezoit que l'un tiroit a ja, l'autre à hu ou ho (353). Monsieur de Ramezay se trouva souvant tout seul, ne sachant ou estoit ses troupes et, pour achever de donner la chaude, Deruisseau qui avoit esté a la découverte, raporta quil avoit veu un gros d'ennemis où il croyoit qu'il y avoit neuf cents hommes. A cest avis, le commandant se trouve enbarassé et pour augmanter son enbarras, nous vimes sept canots des ennemis qui venoit droit à nous et les neufs cents hommes suposés venoit par dans le bois. Comme tous les François estoit ésparpillés comme des perdreaux, on ne prenoit aucunne mesure. Il n'y avoit que les soldats et le bataillon de milice de Lignery qui fussent en règle. Les canots ennemis qui venoit a nous fort lentement nous persuadoit qu'ils estoit soutenus par terre; lors que le premier canot fust par nostre travers à bonne portée de fusil, des sauvages qui estoit avec moy vouloit tirer dessus. Je les enpêché, jusques a se qu'ils fussent tous engagés. Cependant, on avoit donné ordre que l'on armât quatre canots pour les investir; comme on s'y disposoit, le sr de Martelly (354) porta un ordre contraire et fist rentrer ceux qui y estoit destinés dans le bois. Lors qu'il y eut quatre canots des ennemis assez engagés, je fis faire une descharge dessus et, au bruict de la descharge, ceux que nous avions dans le bois y acoururent, qui firent un feu continuel sur les canots qui se tirèrent au large. Deux de nos Abenakiks s'enbarquèrent dans leur canot et joingnirent les ennemis a portée de fusil et firent feu dessus. A l'example de ses deux sauvages, des canadiens s'enbarquèrent dans trois ou quatre canots et joingnirent une partie des ennemis comme ils débarquoit de l'autre costé, au bas d'un pays escarpé où il en fust tué trois ou quatre; et on n'eut pas l'esprit d'en prandre un en vie pour pouvoir aprandre la situation de leur camp. Tout

(353) Lecture douteuse. Nous traduisons, « Lun tirait à Dia, l'autre à Hue, l'autre à Ho ».

(354) Originaire de Toulon, il était lieutenant réformé au Canada en 1695 et lieutenant en pied en 1700. Cf. Bull. Rech. Historiques. 1920. Vol. 26, p. 326, d'après le mémoire de Callières de 1701.

le monde s'enbarqua pour aller joingdre les premiers qui avoit suivy les ennemis: on fist un détachement pour poursuivre l'ennemy qui avoit gagné la profondeur des bois, mais sans en pouvoir trouver. Ensuitte, on envoya faire la découverte sur la pointe à la Chevelure où l'on ne trouva que quelques guenilles que les ennemis y avoit lessé. Après quoy, nous nous y fumes camper. où le conseil s'asambla qui conclud de relâcher, à l'example des sauvages qui, dès qu'il ont fait le moindre exploit sur l'ennemy, s'en retournent sans héziter. Ceite conduitte me parut extraordinaire, ce qui me détermina d'aller trouver M. de Ramezay en son particulier pour luy faire envisager les conséquances et luy faire toucher au doit et à l'oeuil qu'il ne tenoit qu'à luy de rompre tous les projets des ennemis, puis qu'il ne s'agissoit que de marcher le reste du jour et la nuict suivante pour surprandre les ennemis dans leurs ouvrages, qui, à la faveur du party que nous avions mis en fuitte demuroit tranquilles dans leur camp, et que les fuyards ne pouvoit s'y rendre de plus de quatre jours, ayant à faire le tour du lac St Sacrement. Il m'objecta que les ennemis estoit retranchés et qu'ils avoit un ingénieur, que se seroit trop risquer. J'eus beau luy représenter les avantages (355) que les ennemis tireroit de nostre retraitte et les suittes facheuses que cela nous attireroit: tout cela fust inutille, ce qui me détermina à composer une lestre comme sy un de mes ennemis (356) me l'eust escritte et qu'il m'ust marqué les grands préparatifs que l'on avoit fait à Québec pour y bien resevoir l'ennemy s'il y alloit, avec d'autres particularités tournant à notre avantage et avec cette circonstance que M. de Vaudruil mandoit à Monsr de Ramezay de ramener son armée aux environs de Chambly pour estre à portée de bien charger l'ennemy s'il en aprochoit. Le landemain, comme on se disposoit à partir, je lessé la lestre parmy d'autres papiers, après en avoir prix copie pour envoyer à Monsr Raudot et nous nous rendimes a Chambly où Mr de Ramezay me lessa avec un nombre d'habitans pour metre le fort en estat de deffance et Mr de Ramezay eut ordre de dessan-

(355) Avant cette phrase, ces mots rayés : « J'eus beau luy donner des raisons contre, qu'il ne voulut rien changer ».

(356) On comprendrait mieux : « amis ».

dre avec toutes les troupes à Québec. M. de Longuil resta commandant du gouvernement où il reçut ordre d'abandonner le fort Chambly après en avoir retiré tous les effets. Je luy fis mes remontrances et l'assuré que, de la maniere que je l'avois retranché, je ne luy demandois que cent hommes pour le défandre. Il m'obligea d'escrire à Québec mes sentimens et il escrivit de son costé, sy bien qu'il y eut ordre de conserver le fort ou le sr de Périgny (357) commandoit, qui envoya son espouse pour demander d'estre relevé, se qui luy fust accordé et M. de Bergères fust commander a sa place (358).

Comme nous estions campés a la Pointe à la Chevelure, nous entendions tirer des coups de fusil au lieu où les ennemis avoit pris terre. On y envoya deux canots bien armés, croyant que s'estoit des fuyards qui vouloit se rendre; mais on y trouva deux Anglois qui venoit de la poursuitte des deux sauvages que nous avions rencontré a la Rivière des Sables, lesquels on amena, qui nous confirmèrent dans l'opinion que j'avois, que les ennemis n'avoit qu'un foible retranchement, se fiant sur leur camp volant, mais cela ne peut rien faire changer à l'ordre (359).

Comme il n'y avoit presque point de troupes à Montréal, et que l'on ne doutoit point que les Anglois d'Orange ne fissent une dessante dans le gouvernement de Montréal, l'affaire de la Pointe à la Chevelure et du Petit Seau ayant manqué, M. de Longeuil fist faire une assamblée à une des salles du séminaire où l'on donna liberté a chacun de dire son sentiment: comme jè deya dit qu'il n'y avoit point de troupes et peu d'habitans on proposa de retrancher le quart de la ville en faisant une palissade à la rue St François et de couper les vergers des récolés et autres; et moy, jopinay tout au contraire et leur fis voir que 50 hommes dans le moulin et greniers de seigneurs. estoit suffisans pour deffandre ceste partie et que plus l'ennemy trouveroit de retranchemens et clotures de jardin à forcer, plus trouveroit

---

(357) Paul d'Ailleboust, sieur de Périgny, marié à Louise Margane.

(358) Raymond Blaise dit des Bergères.

(359) Tout ce passage est en marge depuis « Comme nous estions campés ». Catalogne revient sur l'expédition de Ramezay qui semble lui tenir à cœur.

il d'obstacles a forcer le reste de la ville; ainsy, toutes choses demeurèrent en leur estat et nous aprimes du Fort Frontenac par le sr de La Frèniere (360) que l'escrit qui avoit esté trouvé a la Pointe à la Chevelure avoit causé une grande consternation à l'armée angloise: sur quoy, tous les sauvages s'estoit retiré et, par conséquant, nous fumes guarentis et de l'armée de mer et de l'armée de terre.

Cependant, on envisagea les conséquances qu'il y avoit de fortifier Chambly, estant sur le passage de l'ennemy.

La délibération faite, Messieurs les Intendans ordonnèrent des fonds pour cette dépense et obligèrent tous les habitens du gouvernement de Montréal d'y donner chacun huit jours de courvée et que, pour l'année suivante, on peut commancer les ouvrages et les metre en estat de deffance. On m'ordonna de m'y transporter, l'Authonne, pour y faire amasser des mathereaux et pendant tout l'hiver on tailla les pierres angulaires, portes et fenestres.

1710. — Dès le Printemps, on commança les fouilles du fort Chambly et, l'Authonne, toute l'encinte fust ellevée à douze pieds de hauteur.

Pendant tout l'esté, nous eumes un party de cinquante hommes sur les avenues du lac Champlain et les découvreurs nous raportèrent que les ennemis avoit repris le proyet de venir à Montréal et que, pour sest effet, ils construisoit nombre de bateaux et canots au Petit Seau, sur un ruisseau qui descharge dans le lac Champlain.

1710. — Nota que Mr de Longuil fust aux Nontagués où il fist construire une maison que les Anglois démolirent après. M. Raudot fils passa en France, Intendant Général de la Marine. L'Authonne, M. de Vaudreuil avec les troupes de milices fust à Chambly et voilà tout (361).

1711. — Le sr Livīston (362), envoyé de Noūvelle York arriva à Québec pour négotier quelques affaires avec nos puissances; il s'en retourna au mois de Février par le gouvernement de Montréal et passa à Chambly où il fust très

(360) Probablement François-Zacharie Hertel. Cf. Le Jeune, Dict. o.c. à l'art. Hertel.

(361) Ce passage est en marge depuis «« Nota que ».

(362) Livingston. Cf. Le Blant. Le Baron de St-Castin. o.c. Table.

bien régallé aux dépends du Roy et les srs de Rouville (363) et Dupuis (364) l'acompagnèrent en son pays et ramenèrent, le Printemps, le père Matuil, Jésuitte (365).

Comme il estoit de conséquance de mestre le fort de Chambly dans sa perfection, par raport aux avis que nous avions de dessains de l'Angleterre, on y mit sufisamment des ouvriers pour estre achevé au mois de Septembre. Pendant se temps là, les ennemis continuet leur proyet à faire des bateaux et canots au Petit Seau. Et à Québec, on fust averty qu'il y avoit une flotte angloise très nombreuse en Rivière. Comme la premier relache des ennemis en avoit causé une aux François en négligeant de se fortifier, au seu de cette nouvelle M. de Vaudruil envoya chercher M. de Beaucour afin de prandre des mesures pour se retrancher. M. de Beaucour, en tirant son espée du fourreau, luy dit qu'il n'y avoit point d'autre party a prandre pour combatre l'ennemy, que de bien affiler chacun son espée, qu'il n'estoit plus temps de faire des fortifications. Cependant, on fist commander toutes les milices et on fist dessandre les troupes pour faire des lignes et retranchements à Beauport et à la Petite Rivière pour en défandre le passage et tous les bourgeois de la basse ville se transportèrent a la haute avec tous leurs effets. M. de Ramezay dessandit aussy et lessa M. de Longuil qui, avec les habitans de la coste du sud, devoit harseler l'ennemy sur les avenues de Chambly (366).

Comme on estoit attantif a voir paroitre la flotte enne-

---

(363) Hertel de Rouville.

(364) Simon Dupuis, fils de Paul Dupuis, enseigne au régiment de Carignan, puis seigneur de l'Ile aux Oies et Lieutenant général de la Prévôté de Québec. Simon, né en 1677, fut d'abord petit officier, puis enseigne. Le Roi refusa, le 31 Mai 1701, de lui accorder la survivance de la charge de son père, considérée comme ne pouvant être cumulée avec un grade d'officier (Cf. Col. B. 22, fo. 229, vo.) Il mourut en 1716.

(365) De Rouville et Dupuis revinrent vers le 15 Avril 1711. Cf. Lettre de Vaudreuil du 25 Avril 1711. Col. C 11A 32, fo. 31. Nous ignorons qui était ce jésuite.

(366) Sur ces évènements, Cf. Lettre de Vaudreuil du 25 Octobre 1711. Col. C 11A 32, fos. 41 et suiv.

mie, ayant plusieurs partis a la découverte. le Héreau (367), vesseau du Roy qui avoit fait une prise, lors qu'il fust par le travers de l'Isle Verte où il voyoit du monde, y envoya sa chaloupe. Les découvreurs les prirent pour des Anglois, firent une descharge dessus et se retirèrent. portent l'espouvante à Québec où l'on fist travailler nuit et jour pour se retrancher: mais. on ne fust pas longtemps sans aprandre la nouvelle que les découvreurs s'estoit trompés. que s'estoit nostre vesseau. qui arriva devant Québec quatre jours après. On ne sçavoit que penser de l'armée angloise que nos françois avoit veu paroitre au Cap de Roziers. Enfin. quelque temps après. arriva un canot qui venoit de Mahingan (368). qui raporta le naufrage de la flotte angloise à l'Isle aux Oeuf (369). L'amirauté fist ses diligences pour en faire ramasser les débris où le sr Barbel (370) feust hiverner. Ainsy, voilà les espées ranguénées. ce qui détermina M. de Vaudruil de faire marcher toutes les troupes et milices droit à Chambly où il se rendit luy mesme, à dessain d'aller au devant de l'ennemy. mais. on se contenta de rester quelque jour aux environs de se fort où l'on aprit que les ennemis avoit abandonné leur proyet, sur les avis qu'ils avoit eu du naufrage de leur flotte. Ainsy, on envoya des partis pour tâcher de bruller leurs bateaux et l'armée de Chambly fust congédiée: ainsy. chacun fust a son département.

Monsr Bégon, nommé Intendant de Canada et qui ne s'y rendit point. Cepandant, l'indisposition de Monsr Raudot père. par le conseil des médecins le contrègnit de passer en France après avoir commis à M. Daigremont les affaires de l'intendance. de quoy il s'aquitta très bien.

On commansa a jetter les fondemens de deux redoutes a Québec pour estre continuées l'année suivante quoy que les fonds estoit espuisés.

---

(367) Le Héros, commandé par de Beauharnais de Beaumont. Col. F3 9, fo. 216, et Dict. de La Chesnaye Desbois, art. Beauharnais.

(368) Mingan.

(369) Cf. Déclaration de François Marganne de La Valterie du 19 Octobre 1711. Col. C 11A 32, fo. 123.

(370) Barbel, notaire royal en la prêvoté de Québec en 1721. Cf. Col. F3 9, fo. 301.

1712. — L'une des redoutes fust achevée, à la menuiserie près et la masçonnerie de l'autre montée au carré; et en outre on fist un mur, le long de la coste du Palais, jusques vis a vis l'Hautel Dieu, et on commança deux bastions et la courtine entre la redoute du Cap au Diament et le cavalier de Mr Dupont, et ses ouvrages en sont demurés là; M. de Beaucour ayant esté envoyé à l'Isle Royalle (371), je fus chargé de la conduitte des ouvrages et de toiser.

Vers le mois d'Aoust, des chefs iroquois dessandirent à Québec, qui furent régalés au Palais par M. Daigremont; peu de jours après, nous eumes avis de la deffaite des Renards au Détroit, mais nous n'en aprimes les circonstances que long temps après.

Il est bon de sçavoir que lorsque M. La Motte estoit au Détroit, voulant attirer le commerce de toutes les nations à son poste, avoit envoyé des coliers aux Mascoutins et Quiquapous pour les inviter a faire vilage au Détroit où il leur offroit une place, ce qu'ils acceptèrent et où estant venus au nombre d'environ quarante familles y firent un fort à l'endroit qui leur fust marqué. Comme cette nation est crainte et haye des autres nations a cause de son arrogance, on commança a fomenter une conspiration contre ceux qui estoit establis au Détroit (372) et, effectivement, en 1712, le sr du Buisson, commandant (373) au Détroit, les conspirans,

---

(371) Duboisberthelot de Beaucour fut envoyé à l'Ile Royale seulement en 1715. Cf. Le Blant. Philippe de Pastour de Costebelle. o.c. p. 195.

(372) Catalogne est en contradiction au sujet de ces évènements avec Du Buisson qui commandait en l'absence de La Forest et avec les missionnaires. Les Renards, qui étaient venus au Détroit seulement en 1711 avaient voulu « faire insulte » à Du Buisson d'après la version officielle de Vaudreuil. Cf. Lettre du 15 Octobre 1712, Col. C 11A 33, fo. 36. Du Buisson précise que les Renards avaient reçu des présents des Anglais pour détruire le fort Pontchartrain et massacrer les Français. Cf. Col. C IIA 33, fo. 161. Sa lettre du 15 Juin 1712 a été publiée par P.G. Roy. Le sieur de Vincennes et sa famille. Québec. 1919. pp. 48 et suiv. 8° L3 m 3259 à la B.N. Cf. aussi la lettre du père Marest du 21 Juin 1712. Col. C IIA 33, fo. 71.

Il faut cependant remarquer à l'appui de la version donnée par Catalogne, que nos alliés avaient procédé à un massacre des Renards antérieurement aux évènements survenus au Détroit.

(373) Le commandant en titre alors absent était François de La

hurons et outaoues au nombre d'environ neuf cents hommes se rendirent au fort des François à qui le commandant fist euvrir la porte, où ils entrèrent brusquement et montèrent sur les bastions qui commandoit sur le fort des Renards, sur lequel firent plusieurs descharges de mousqueterie. Un des chefs des Renards elleva sa voix en parlant aux François en ses termes : « Ques que cela veut dire, mon père, tu nous as invitéz à venir demurer auprès de toy dont la parolle est toute frèche dans nos sacqs et tu nous déclare la guerre ? Ou est le suyet que nous t'en ayons donné ? Aparamment, mon père, tu ne te souviens point qu'il n'y a point de nation de ceux qui se disent tes enfans qui n'ayent trempé leurs mains dans le sang des François ? Je suis le seul à qui tu ne saurois faire se reproche et sepandant, tu te joings a nos ennemis pour nous manger ! Mais, sache que le Renard est inmorter (374) et sy, en me defandant, je répends du sancg des François, que mon père ne me le reproche point ! » Et raporta plusieurs autres particularités. Son audiance finie, ou plus tot interrompue par la mousqueterie, le Renard y répondoit très bien et travaillèrent nuict et jour à cruser des cavernes dans leur fort pour y metre leurs familles à couvert des armes a feu. Le quatrième jour, le Renard commansant a manquer de tout pour vivre, elleva encore sa voix en ses termes : « Mon père, ie ne m'adresse point à toy : je parle a ses femmes qui se cachent dans ton fort, que, s'ils sont aussy braves commes ils le disent, qu'ils

Forest, l'ancien compagnon de Cavelier de La Salle, avec qui il était venu au Canada en 1679. François de La Forest était fils de Gabriel de La Forest, lieutenant du prévôt de l'Ile de France et de Jeanne Noreau, demeurant à Paris, rue du chevalier du guet, paroisse St-Germain l'Auxerrois. Il épousa Charlotte Françoise Juchereau, comtesse de Saint Laurent, belle sœur de Lestringant. Cf. Contrat de mariage passé devant Chambalon, notaire à Québec, le 9 Novembre 1702, Col. C 13C 3, fo. 52. Mort sans enfant, il était le frère de Marie de La Forest qui renonça à sa succession devant un notaire de Paris le 7 Septembre 1715 et l'oncle d'un chevalier de La Forest, capitaine au régiment de La Chesnelaye, lui-même petit-fils par sa mère d'un de Monthlon, lieutenant des gardes de Monsieur. Cf. Inventaire de Production joint à une lettre du chevalier de La Forest en date du 29 Décembre 1719. Arch. du Ministère des Affaires Etrangères à Paris, Mémoires et Documents. Amérique. Vol. 3.

(374) Immortel.

se détachent quatre vingt des meilleurs guerriers ausquels je promets et tu en seras témoing, mon père, que je ne leur en oposeroy que vingt, et sy les quatre vingts les abattent, je consens d'estre leur esclave et sy, au contraire les vingt abatent les quatre vingt, ils seront nos esclaves ». On ne répondit à toutes ses propositions que par la mousqueterie sans qu'il y eut personne de tués. Le huitième jour estant venu, les Renards estant tous exténués, y ayant près de six jours qu'ils n'avoit mangé, ils sortirent la nuit de leur fort avec leurs familles sans estre découvert. Le jour venu, on avoit acoutumé au fort des François de faire plusieurs descharges de mousqueterie sur celui des Renards qui y répondoit de leur costé, mais se jour là, on n'y tiroit plus, ce qui donna la curiosité aux ligués d'aller au fort des Renards où ils ne trouvèrent personne. En mesme temps, les chefs demandèrent à Mr du Buisson (375) le sr de Vencennes (376) avec un nombre de françois pour marcher à leur teste a la poursuitte des Renards. Comme les Renards estoit afamés, ils se mirent dans une presqu'ille pour y pètre de l'herbe et on ne pouvoit aller a eux que par un desfillé qu'ils avoit soing de garder. Enfin, les ligués y arrivent, leur ferment leur sortie et on fusilloit de part et d'autre; le Renard se voyant (perdu) (377) elleva encore sa voix en parlant au sr Vincennes qui leur avoit crié de se rendre : « Dy moy, mon père, s'il y a cartier pour nos familles ! C'est a toy à qui je veux me rendre, réponds moy aussy tost ! » Le sr de Vincennes luy cria qu'il leur accordoit la vie sauve. Aussy tost, le Renard mist les armes bas et comme il s'en alloit au devant des alliez, en un instant ils furent investis et tous les Renards taillés en piesses, avant qu'ils pussent rejoingdre leurs arme; les femmes et enfants furent amenés esclaves et vendus, la plus part aux François: ainsy, pèrirent les

---

(375) Jacques Charles Renaud, sieur Dubuisson, originaire de Paris, sans autre précision, épousa d'abord Gabrielle Desmarets dont il eut entr'autres enfants, Marie Charlotte, mariée en 1733, à Joseph de Catalogne.

(376) Bissot de Vincennes. Cf. P. G. Roy. Le sieur de Vincennes. O.C.

(377) Déchirure du Manuscrit. Le mot manque.

Renards que M. de la Motte avoit fait venir au Détroit (378). Aussy tost que le Mascoutin et Quicapou des grands villages eurent apris cette action, ils envoyèrent plusieurs partis en campagne les uns a la baye, d'autres au Détroit et à toutes les avenues, fezant fuir toutes les autres nations qui n'osoit tenir a leur aproche jusques a se que M. de Louvigny les a assiégés dans leur fort où ils estoit bien retranchéz (379), qui par l'effet des bonbes furent contraints de se rendre, la vie sauve, qui leur fut accordée par M. Louvigny, malgré le sentiment des autres nations qui vouloit les exterminer.

---

(378) D'après Vaudreuil, il y avait lieu de craindre une alliance des Renards avec les Iroquois et les Renards ne seraient venus au Détroit que pour se rapprocher des Anglais. Cf. Lettre du 8 Nov. 1711 Col. C 11A 32, fo. 72, vo.

(379) Cette expédition de Louvigny eut lieu durant l'été de 1716. Cf. Lettre de Vaudreuil du 14 Octobre 1716. Article Renards. Col. C IIA 36, fo. 72, vo. Louvigny revint à Québec le 12 Octobre. Cf. Sa lettre du 14 Octobre 1716. Col. C 11A 36, fo. 173.

18

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

LES VOYAGES DU BARON DE LAHONTAN

DEUXIÈME PARTIE

L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE PAR BACQUEVILLE DE LA POTHERIE

TROISIÈME PARTIE

GÉDÉON DE CATALOGNE ET SON « RECUEIL DE CE QUI S'EST PASSÉ AU CANADA AU SUYET DE LA GUERRE TANT DES ANGLOIS QUE DES IROQUOIS DEPUIS L'ANNÉE 1682 »



INDEX

NOMS DE PERSONNES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

NOMS DE LIEUX

A

B

C

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V



DAX. — Imprimerie P. PRADEU, Avenue Vincent-Depaul. — DAX

